

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET  
DE FORMATION DOCTORALE  
EN « SCIENCES HUMAINES,  
SOCIALES ET EDUCATIVES »

\*\*\*\*\*

FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
"SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES"

\*\*\*\*\*

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

## LA PROMOTION DE LA FEMME DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE DE 1984 À 2001

*Mémoire présenté et soutenu le 26 janvier 2023 en vue de l'obtention du Master  
en Histoire, option des Relations Internationales*

Présenté par :

**Marceline Michèle Grâce Mariella AYOUNG**

*Titulaire d'une licence en Histoire des Relations Internationales*



Sous la direction de :

**Pr MOUSSA II, Professeur à l'Université de Yaoundé I**

Maître de conférences (MC)

### JURY

**BELLA Achille**  
Maître de conférences (MC) à  
l'Université de Yaoundé I  
**Président**

**MOUSSA II**  
Maître de conférences à  
l'Université de Yaoundé I  
**Rapporteur**

**NDO'O Rose Gisèle**  
Chargée de cours (CC) à  
l'Université de Yaoundé I  
**Membre**

Septembre 2022

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES.....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	vi
LISTE DES CARTES .....	viii
RESUME.....	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GENERALE .....	1
<b>CHAPITRE I : INCORPORATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>30</b>
<b>I. LA FEMME AU VUE DES TRADITIONS AFRICAINES.....</b>	<b>31</b>
<b>II. LES MECANISMES D'INTEGRATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>36</b>
<b>CHAPITRE II : TYPOLOGIE DE RECRUTEMENT ET INSERTION MILITAIRE DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>45</b>
<b>I. PREMIERE ETAPE D'INSERTION DES FEMMES MILITAIRES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>II. DEUXIÈME ÉTAPE DE L'INSERTION DES FEMMES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE FORMATION .....</b>	<b>55</b>
<b>III. PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES FEMMES EN FORMATION DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>74</b>
<b>CHAPITRE III : CARRIERE DES FEMMES ET PERCEPTION CORPORATISTE DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>80</b>
<b>I. LA QUESTION DE LA CARRIERE MILITAIRE FEMININE AU CAMEROUN .....</b>	<b>80</b>
<b>II. PERCEPTION CORPORATISTE DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>83</b>
<b>III. PROSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'APPROCHE GENRE DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE ET LA REDEFINITION DU CARACTERE DES FEMMES AUX METIERS DE COMMANDEMENT .....</b>	<b>90</b>
<b>CHAPITRE IV : FIGURES EPONYMES FEMININES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>99</b>
<b>I. BIOGRAPHIE DE CES "AMAZONES" DE L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>99</b>
<b>II. LA REPRESENTATIVITE DES NIVEAUX D'IMPLICATION DES FEMMES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>108</b>
<b>III. LEURS EMPREINTES INDELEBILES DANS LA PROMOTION DU GENRE FEMININ .....</b>	<b>113</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>126</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>191</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>203</b>

A toute la famille ABOUEME

## REMERCIEMENTS

Nous devons témoigner notre profonde gratitude, et nos sincères remerciements à l'endroit de notre Directeur de mémoire, le Professeur Moussa II pour son soutien, ses encouragements, sa patience, sa tolérance et ses multiples et précieux conseils pendant la rédaction de ce mémoire. A l'ensemble des enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour leur encadrement et leur disponibilité. Nous allons également remercier tous nos camarades de promotion.

Nous n'oublierons pas les personnes et institutions qui nous ont aidé en nous fournissant les informations à l'occurrence : Le Ministère de la Défense ; le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, les Archives du Musée National et le personnel des Bibliothèques et des centres de lecture du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail notamment, à notre très douce, tendre et admirable mère Albertine Georgette Belah Aboeme pour son soutien inconditionnel contre vents et marées. A François Xavier Aboeme Nyama pour son amour, son appui tant matériel que Psychologique.

Aux amis et connaissances, à mes oncles et tantes, à tous mes frères et sœurs, à mes neveux et nièces, nous vous disons : « Merci pour toutes vos marques d'attentions dans la concrétisation de ce mémoire. »



## LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

<b>BBR</b>	:	Bataillon Blindé de Reconnaissance.
<b>BCS</b>	:	Bataillon de commandement et de soutien.
<b>BIR</b>	:	Brigade Bataillon d'Intervention Rapide.
<b>BS</b>	:	Brevet de Spécialité
<b>BSA</b>	:	Bataillon Spécial Amphibie.
<b>BTAP</b>	:	Bataillon des troupes Aéroportée.
<b>CA</b>	:	Contrôleur des Armées
<b>CAI</b>	:	Conflit Armée International.
<b>CANI</b>	:	Conflit Armée Non International.
<b>CARIC</b>	:	Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises
<b>CARMMA</b>	:	Campagne accélérée de l'Union Africaine sur la Réduction Rapide de la Mortalité Maternelle.
<b>CAT</b>	:	Certificat d'Aptitude Technique
<b>CDE</b>	:	Convention relative aux droits de l'enfant.
<b>CDR</b>	:	Capacité de Déploiement Rapide
<b>CEMA. A</b>	:	Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air.
<b>CEMAT</b>	:	Chef d'Etat-major de l'Armée de terre.
<b>CEMAM</b>	:	Chef d'Etat-major de l'Armée Marine.
<b>CEPFAN</b>	:	Centre d'Entrainement et de Perfectionnement des Forces Armées
<b>CFC B</b>	:	Complément de Formation Commune de Base.
<b>CFIM</b>	:	Centre de Formation des Militaires de rang
<b>CI</b>	:	Centre d'Instruction
<b>CIAM</b>	:	Congrès International d'Histoire Militaire.
<b>CICR</b>	:	Comité International de la Croix Rouge.
<b>CIESO</b>	:	Centre d'Instruction des élèves Sous-Officiers
<b>CIFAN</b>	:	Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales
<b>CIHM</b>	:	Congrès International d'Histoire Militaire.
<b>CIRFA</b>	:	Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées
<b>CMDH</b>	:	Convention Mondial des Droits de l'Homme.
<b>CNSP</b>	:	Corps National de Sapeurs-Pompiers
<b>COS</b>	:	Commandement des Opérations Spéciales
<b>CRESMAC</b>	:	Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale.
<b>CRMIA</b>	:	Commandant de Région Militaire Interarmées.
<b>DAG</b>	:	Direction des Etudes et Programmes.
<b>DAOS</b>	:	Détachement Avancé des Opérations Spéciales
<b>DCA</b>	:	Droits des Conflits Armées.
<b>DIH</b>	:	Droit International Humanitaire.
<b>DPG</b>	:	Document de Politique de Genre.
<b>DSACA</b>	:	Direction des Sports des Activités Culturelles.

<b>DSE</b>	:	Document de Stratégie de l'Emploi.
<b>DUDH</b>	:	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
<b>EIFORCES</b>	:	Ecole Internationale de Force de Sécurité.
<b>EMIA</b>	:	Ecole Militaire Interarmées
<b>ENASS</b>	:	Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales.
<b>ENSOA</b>	:	Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Actives
<b>EOA</b>	:	Elève Officier de l'Armée.
<b>ESIG</b>	:	Ecole Supérieure Internationale de Guerre.
<b>FA</b>	:	Forces Armées.
<b>FAA</b>	:	Force Africaine en Attente
<b>FAC</b>	:	Forces Armées Camerounaises
<b>FCB</b>	:	Formation Commune de Base.
<b>FDC</b>	:	Forces de Défense Camerounaises.
<b>FES</b>	:	Formation Elémentaire de Spécialité.
<b>FOMAC</b>	:	Force Multinationale de l'Afrique Centrale
<b>FS</b>	:	Forces Spéciales
<b>GV</b>	:	Grenadier Voltigeur.
<b>IGGN</b>	:	Inspecteur Général de la Gendarmerie Nationale.
<b>IPF</b>	:	Indice de Participation Féminine ou Gender Statut Index.
<b>ISMP</b>	:	Institut Supérieur de Management Public
<b>MINDEF</b>	:	Ministère de la Défense
<b>MINPROFF</b>	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MISCA</b>	:	Mission Internationale de soutien à la Centrafrique
<b>MLF</b>	:	Mouvement de Libération des Femmes.
<b>ODD</b>	:	Objectif de Développement Durable.
<b>OFUNC</b>	:	Organisation des Femmes de l'Union Nationale Camerounaise.
<b>OGT</b>	:	Officiers de Guidage terre
<b>OIT</b>	:	Organisation Internationale du Travail.
<b>ONU FEMMES</b>	:	Organisation des Nations Unies pour les Droits des Femmes.
<b>ONU</b>	:	Organisation des Nations Unies.
<b>PNO</b>	:	Personnels non officiers
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement.
<b>RDGFD</b>	:	Règlement de Discipline Générale des Forces de Défense
<b>RGDC</b>	:	Règlement Général de Discipline de défenses Camerounaises.
<b>SGTIA</b>	:	Sous groupements Tactiques Interarmées
<b>SIC</b>	:	Système de l'Information et de la Communication
<b>SOC</b>	:	Sous –Officiers de carrière
<b>TIC</b>	:	Trousse Individuelle de Combat
<b>UA</b>	:	Union Africaine
<b>UNESCO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education ; la Science et la Culture.

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### Tableaux

Tableau 1: Présentation des modèles d'éducation de la jeune fille et du petit garçon selon les tranches d'âge au cameroun .....	33
Tableau 2 : Le recrutement des militaires de rang .....	46
Tableau 3 : Le recrutement des Sous-Officiers.....	48
Tableau 4 : Les candidats du "tronc A" dans l'armée Camerounaise.....	49
Tableau 5 : Les candidats du "tronc B1" .....	51
Tableau 6 : Les conditions de recrutement des candidats du "Tronc B2".....	52
Tableau 7: Conditions de recrutement des candidats du "Tronc C".....	53
Tableau 8 : Les conditions de recrutement des candidats du "Tronc D" .....	54
Tableau 9: Répartition des hommes et des femmes militaires du personnel officier et sous-officier dans les Forces de Defense Camerounaises (EMIA) de la 32 <sup>e</sup> a la 38 <sup>e</sup> promotion.....	68
Tableau 10: Pyramide de maslow .....	96
Tableau 11 : La place de l'implication de la femme dans l'armée Camerounaise: « La médecine ». Le cas de la Garde Presidentielle (GP). .....	110
Tableau 12 : Parallélisme historique de la femme militaire : cas de la france et du cameroun. ....	111

### PHOTOS

Photo 1 : Le chef de l'Etat, chef des armées remet les épaulettes au major de la 35 <sup>eme</sup> promotion de l'EMIA, le sous-lieutenant Sandrine Larissa Etoa Atangana. ....	41
Photo 2 : La formation militaire au Cameroun.....	59
Photo 3 : Campagne de tir-air-sol de l'Armée de l'Air à Tchabal .....	65
Photo 4 : La formation militaire au Cameroun.....	67
Photo 5 : Exercice de débarquement au cours de la manœuvre alligator.....	78
Photo 6: « Le 08 mars au Ministère de la Défense au Cameroun » .....	89
Photo 7: La politique du genre dans l'armée camerounaise : « Le capitaine Mirabelle Mewouo épouse Kounde » .....	95
Photo 8: Antoinette Onana Ngono: femme ayant fait partie de la pré-armée au Cameroun.....	100

<b>Photo 9: Mélanie Mbouni épouse Owona : employée civile dans les Forces Armées Camerounaise (MINDEF).....</b>	<b>101</b>
<b>Photo 10 : Le soldat de 1<sup>ère</sup> classe Elise Gaëlle Bebga.....</b>	<b>103</b>
<b>Photo 11 : Caporal-chef Stella Marcelle Bitjong.....</b>	<b>104</b>
<b>Photo 12: Adjudant Julienne Tsogo Essissima,.....</b>	<b>105</b>
<b>Photo 13 Angéline Rose Nga: La toute première femme colonel au Cameroun.....</b>	<b>106</b>
<b>Photo 14 : Colonel Philomène Nga Owona : la 1<sup>ère</sup> femme à commander les unités militaires au cameroun (parade militaire). .....</b>	<b>107</b>
<b>Photo 15: Lieutenant-colonel Evelyne Nadège Asseme Ntol épouse Nana, chef service du centre de radiologie à l'hôpital militaire de région N° 1.....</b>	<b>117</b>
<b>Photo 16: « Ces femmes qui honorent nos forces de Défense Camerounaises».....</b>	<b>118</b>
<b>Photo 17 : “Colonel Rose Yaka” lors de la journée Internationale de la femme au ministère de la défense. ....</b>	<b>118</b>
<b>Photo 17: Mélanie Mbouni : employée civile à la retraite au MINDEF.....</b>	<b>119</b>

## **DIAGRAMMES**

<b>Diagramme 1 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 32<sup>ème</sup> promotion baptisée “ Armée et Nation” .....</b>	<b>69</b>
<b>Diagramme 2 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 33<sup>ème</sup> promotion baptisée “ lieutenant Youssouf Mahamat Bakar” .....</b>	<b>69</b>
<b>Diagramme 3 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 34<sup>ème</sup> promotion baptisée “ 50<sup>ème</sup> anniversaire de la reunification” .....</b>	<b>70</b>
<b>Diagramme 4 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 36<sup>ème</sup> promotion baptisée “ général de division Kodji Jacob” .....</b>	<b>71</b>
<b>Diagramme 5 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 38<sup>e</sup> promotion “paix et unité” .....</b>	<b>72</b>
<b>Diagramme 6 : Représentation de l'évolution des femmes du personnel officier de la 32<sup>ème</sup> à la 38<sup>ème</sup> promotion sorties de l'EMIA dans l'armée camerounaise.....</b>	<b>73</b>

## **LISTE DES CARTES**

<b>Carte 1 : Cartographie du Centre d’Instruction de Koutaba .....</b>	<b>5</b>
<b>Carte 2 : Cartographie du Centre d’Instruction de Djoum .....</b>	<b>6</b>
<b>Carte 3 : Centre d’Instruction de Ngaoundal.....</b>	<b>7</b>
<b>Carte 4 : Cartographie du Centre d’Instruction de Ngaoundéré.....</b>	<b>8</b>
<b>Carte 5 : Cartographie du Centre d’Instruction de Yaoundé .....</b>	<b>9</b>

## RESUME

Notre travail porte sur la promotion de la femme dans l'armée camerounaise de 1984 à 2001. L'objectif est d'appréhender la question de redynamisation du milieu professionnel dans l'armée camerounaise, en d'autres termes, il s'agit non seulement de montrer que la stratégie de l'intégration de la femme dans l'armée a impacté les institutions de défense et la Société de 1984 à 2001. Mais aussi d'évaluer le rapport de collaboration, de complémentarité et de représentativité de celle-ci dans l'angle sociale et de défense dans ce corps de métier. Pour mieux atteindre ces objectifs, nous avons utilisé deux principales méthodes à l'occurrence de la méthode qualitative où nous avons utilisé les sources primaires ou documents de premières mains (les archives, les interviews avec les personnes ressources) et les sources secondaires ou documents de secondes mains (les ouvrages, les mémoires, les thèses, les articles, les journaux). Pour ce qui concerne la méthode quantitative, nous avons utilisé les chiffres, les tableaux, et les diagrammes. En rapport avec la question de recherche principale, plusieurs réponses anticipées ont meublé notre thématique, d'entrée de jeu, comme hypothèse principale l'on serait tenté de dire que l'incorporation de la femme dans le système de défense au Cameroun est un moyen de renforcement du système de défense camerounais. De même, nous avons opté pour une approche thématico-diachronique, où quatre principaux axes ont été ciblés dans la présente analyse et nous sommes arrivés aux résultats selon lesquels, le domaine militaire et sécuritaire a toujours été monopolisé par les hommes au Cameroun sous prétexte que c'est un métier d'homme qui nécessite beaucoup de virilité et de force et que les femmes n'étaient pas faites pour manier les armes. En effet, ce sont ces verrous sociaux et culturels qui ont maintenu les femmes 25 ans à l'écart de l'armée camerounaise en tant que membre de force intégrante du système de défense. Cependant, au fil des années s'agissant de l'incorporation de celles-ci dans ce corps de métier, l'on dénote que le taux de pourcentage des femmes évolue progressivement en dents de scie, ceci s'explique par le construit social dont l'Afrique fait montre et du comportement de celles-ci, qui influence sur l'image que la société a d'elles.

**MOTS CLÉS** : Genre, armée, femmes, tradition.

## ABSTRACT

*Our work focuses on the promotion of women in the Cameroonian army: From 1984 to 2001. In other words, it is not only a question of showing that the strategy of integrating women into the army has had an impact on the institutions of defense and society from 1984 to 2001. But also to evaluate the relationship of collaboration, complementarity and representativeness of the latter in the social and defense angle in this profession. In order to achieve these objectives, we used two main methods: the qualitative method, where we used primary sources or firsthand documents (archives, interviews with resource persons) and secondary sources (books, dissertations, theses, articles, newspapers). For the quantitative method, we used figures, tables, and charts. In relation to the research question, several anticipated answers have been used in our thematic study. At the outset, the main hypothesis is that the Cameroonian army is a means of strengthening the Cameroonian defense system. Similarly, we have opted for a thematico-diachronic approach. We have arrived at the results according to which, in Cameroon, the military and security domain has always been monopolized by men under the pretext that it is a man's job that requires a lot of virility and strength and that they were not made to handle weapons. Indeed, these are the social and cultural barriers that have kept women away from the Cameroonian army for 25 years. However, over the years, the percentage of women in the army has been gradually increasing, due to the social construction of Africa and the behavior of women, which influences the image that society has of them.*

**Keywords:** *Gender, army, women, tradition.*

# INTRODUCTION GENERALE

## 1) CONTEXTE GENERALE DE L'ETUDE

Dans le contexte International actuel, le monde s'est transformé en un vaste village planétaire, et le nouvel ordre mondial voudrait qu'on prenne en compte non seulement le phénomène d'interdépendance et d'interaction entre les êtres humains et les pays mais aussi entre les différentes entités où toutes les sphères de la société sont représentées<sup>1</sup>. De même, le continent Africain n'a pas résisté à cette mondialisation<sup>2</sup> amorcée qui a plongé le monde dans une nouvelle donne où même les armées doivent s'arrimer. De ce point de vue donc, cette question met en exergue non seulement l'expression sur la réelle complémentarité des sexes et l'égalité du genre humain mais aussi l'égalité juridique entre l'homme et la femme dans les Forces de Défense Camerounaises, qui est également une vision égalitarisme que prône le féminisme.<sup>3</sup> En effet, selon les textes, on parlera des politiques de genre mises en œuvre pour promouvoir entre et autre l'égalité des sexes, l'accessibilité des femmes à des postes élevés dans les diverses administrations, faire de la femme un acteur de développement, et garantir ses droits en la rendant autonome<sup>4</sup>. Allant dans le même sillage d'idée, nous pouvons souligner d'après l'article 9 du 12 juin 1967 portant sur l'organisation de la Défense Nationale qui stipule « les buts à atteindre par l'ensemble des forces et sur l'organisation du commandement et la répartition générale des forces qui se traduirait par l'universalité de la défense »<sup>5</sup>. Il est opportun de noter néanmoins que la Promotion de la Femme traduit l'accès des femmes à des postes de responsabilité jadis réservés exclusivement aux hommes, c'est sans doute avec l'avènement de la mondialisation que les autorités camerounaises préparent le pays en intégrant la représentativité de la femme dans toutes les sphères de prise de décision et de commandement. Elle renvoie en d'autres termes, à l'élévation et l'émancipation de la femme ; c'est ce qui nous amène à intituler notre sujet : la promotion de la femme dans l'armée camerounaise de 1984 à 2001.

---

<sup>1</sup> Marchesin, ph, *Introduction aux Relations Internationales*, Paris, Edition Karthala, 2008.

<sup>2</sup> La mondialisation : est un phénomène d'interdépendance entre les humains et les pays, qui tendent à s'intensifier au fur et à mesure que s'écoule les années.

<sup>3</sup> Féminisme : est un courant de pensée qui milite en faveur de la femme.

<sup>4</sup> Personnel MINPROFF/DAG/SDPSP ; entretien réalisé le 29 juin 2023, à 11h20mn, au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

<sup>5</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité édition de mai 2016 pp. 26-27



## **2) CHOIX DU SUJET (Justification)**

A la question de savoir pourquoi nous choisissons ce thème, l'expérience montre tout simplement que : « Rien de grand ne s'est jamais réalisé dans ce monde sans passion »<sup>6</sup>. Pour justifier les raisons du choix de ce sujet, nous évoquons les raisons personnelles, des raisons académiques et des raisons sociales.

Partant de cette posture, il y a lieu de comprendre que l'acte d'écriture pose un rapport d'intimité entre le sujet et le sujet d'enquête. C'est la raison pour laquelle, chaque démarche scientifique relève de la subjectivité maîtrisée. En conséquence, il en découle que plusieurs raisons ont guidé ce choix, il se trouve qu'au point de vue personnel, ce travail s'inspire de nos origines familiales qui font en sorte que nous avons grandi dans un cadre imprégné de la culture militaire.

La deuxième raison est d'ordre académique, il faut souligner que le nouveau paradigme des Relations Internationales oblige à s'intéresser à l'homme comme acteur des Relations Internationales. A ce titre, la femme apparaît comme une vitrine à travers laquelle on opérationnalise les différentes politiques publiques ; en conséquence, l'entrée de la femme dans l'armée constitue un baromètre au travers duquel on peut lire une autre image du Cameroun à l'International.

De même, on évoque aussi des raisons sociales, ce travail naît de la volonté de comprendre les retombées de l'incorporation de la femme dans la société camerounaise. Il prend corps avec le parcours de certaines femmes militaires mais aussi avec certaines sorties majeures de la formation à l'EMIA (Ecole Militaire Interarmées).

## **3) INTÉRÊT DE L'ETUDE**

Ce thème est une importance capitale à plus d'un titre et d'une actualité brûlante. D'intérêt à la fois d'ordre épistémologique, social, culturel et même politique. Quelles sont donc les leçons et les enseignements qu'on peut tirer de ce travail ? Cette étude permet de mieux nous édifier sur la thématique de la promotion du genre dans l'armée camerounaise en rapport avec une certaine bonne chronologie.

---

<sup>6</sup> Hegel : « Rien de grand ne s'est jamais réalisé dans ce monde sans passion », Introduction à la philosophie.

Sur le plan scientifique, sachant que les faits historiques permettent d'abord de comprendre ; puis d'expliquer les facteurs qui sont à l'origine de l'incorporation de la femme dans l'armée camerounaise et de dégager l'évolution de la femme dans ses méandres. Cette étude permet aussi de faire de la pluridisciplinarité pour mieux cerner les contours de notre travail les résultats de nos recherches font également état de ce que, le concept genre est un concept utilisé pour appréhender les différences non biologiques entre femme et homme, C'est-à-dire les différences sociales, économiques, démographiques, politiques et psychologiques.<sup>7</sup>

Sur le plan social, la promotion du genre féminin correspond à la réduction de la pauvreté en milieu féminin, à la promotion des droits et des devoirs de la femme ; à l'amélioration de ses conditions de vie, au renforcement des capacités de la femme et à la garantie de la parité entre l'homme et la femme par la vulgarisation de l'approche genre au Cameroun. La question du Genre est aussi prise en compte sur l'angle du droit social, ceci étant même le code du travail camerounais du 14 Août 1996 à son article 61 alinéa 2, est tout à fait formel sur l'équité entre homme et femme<sup>8</sup>.

En réalité, sa contribution dans l'armée camerounaise montre à suffisance que le genre n'est plus un critère d'exclusion professionnel, d'ailleurs, certains emplois de service dans l'armée camerounaise peuvent aussi bien être tenus par les femmes que par les hommes dans le but d'améliorer le rendement de l'armée<sup>9</sup>. Il s'agit de montrer qu'une femme socialement autonome (indépendante) est à l'abri de beaucoup de maux : le vice, l'ennui, le besoin<sup>10</sup> comme le souligne Voltaire. Cette auto-dépendance c'est ce qu'on appelle sortir de "l'ornière". De même parler de promotion du genre en rapport avec la question de redynamisation du milieu professionnel dans l'armée camerounaise revient également à parler de l'équilibre de la société. Ce qui traduit un rapport de collaboration et de complémentarité et voir même de synergie d'action dans la mesure où l'homme et la femme doivent s'entraider pour remplir non seulement leurs devoirs sociaux et professionnels mais aussi familiaux. Ainsi perçu l'armée promeut le développement en termes simples, il a été démontré que l'autonomisation des femmes stimule la productivité et la croissance économique. Qu'en-est-il de l'intérêt culturel ?

---

<sup>7</sup> <http://www> "comprendre le concept genre", consulté le 03 mars 2021 à 9h 30

<sup>8</sup> <http://www> "l'action du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille", consulté le 3 Mars 2021 à 13h15

<sup>9</sup> Ano, *magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur et Fidélité*, édition de Mai 2016 pp.53-57

<sup>10</sup> Voltaire, *Candide*, Genève, 1759

Sur le plan culturel, cette étude met en exergue la perception de la femme dans l'histoire du monde en générale, en Afrique et au Cameroun en particulier. Elle permet également de briser les barrières sur les préjugés selon lesquels la femme est considérée comme un "sexe faible" et inapte à toute réflexion et à toute prise de décision. Au regard de toutes ces mutations, on comprend dès lors que la femme a compris sa valeur<sup>11</sup>. Toutefois, le travail permet à la femme de pouvoir se prendre en main et d'avoir une certaine stabilité économique mais il faudrait réellement intégrer nos valeurs africaines. Il s'agit d'un autre point de vue de montrer qu'effectivement il y a des préjugés dans le passé qui n'avaient pas raison d'être en ce qui concerne les aptitudes et les compétences des femmes<sup>12</sup>. De même, la femme est devenue une citoyenne à part entière. Cependant, intéressons-nous à un autre intérêt à savoir sur le plan politique.

Sur le plan politique cette étude permet de sensibiliser l'action gouvernementale sur la problématique de l'équité et la promotion du genre s'appliquant aux politiques publiques, de la parité homme femme et de l'effectivité de son opérationnalisation dans toutes les sphères de décision et d'autorité. Elle permet de promouvoir l'égalité de sexe et des postes de commandement en tenant en compte du ratio qui produit les inégalités<sup>13</sup>. Sachant que les femmes sont devenues de plus en plus dynamiques et en pleines vitesses, l'initiative de leur intégration dans les forces de défense camerounaise est dont louable et salubre. La promotion du genre au Cameroun dans le 50/50 bien voulu par le Président de la République permet également de rehausser l'image du Cameroun à l'extérieur en matière du respect des normes d'équité et de projeter un lendemain meilleur pour le Cameroun en général et pour les femmes en particulier afin de veiller sur le respect de l'équité social.

#### **4) DELIMITATION SPATIO - TEMPORELLE**

Surnommé Afrique en miniature, en raison de sa diversité climatologique, géographique, humaine et culturelle, le Cameroun est un pays de l'Afrique centrale situé dans le Golfe de Guinée, entre le 2<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> degré de l'attitude Nord et du 9<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> degré de longitude Est. En ce qui concerne les pays qui lui sont limitrophes, il est limité au Nord par le Tchad, à l'Ouest par le Nigéria et l'Océan Atlantique, à l'Est par la République

---

<sup>11</sup> Fondation F. Ebert Stiftung, '*femme Camerounaise : Adulation et marginalisation*', aux éditions saagraph, 2001 pp.52-68

<sup>12</sup> Ibid.

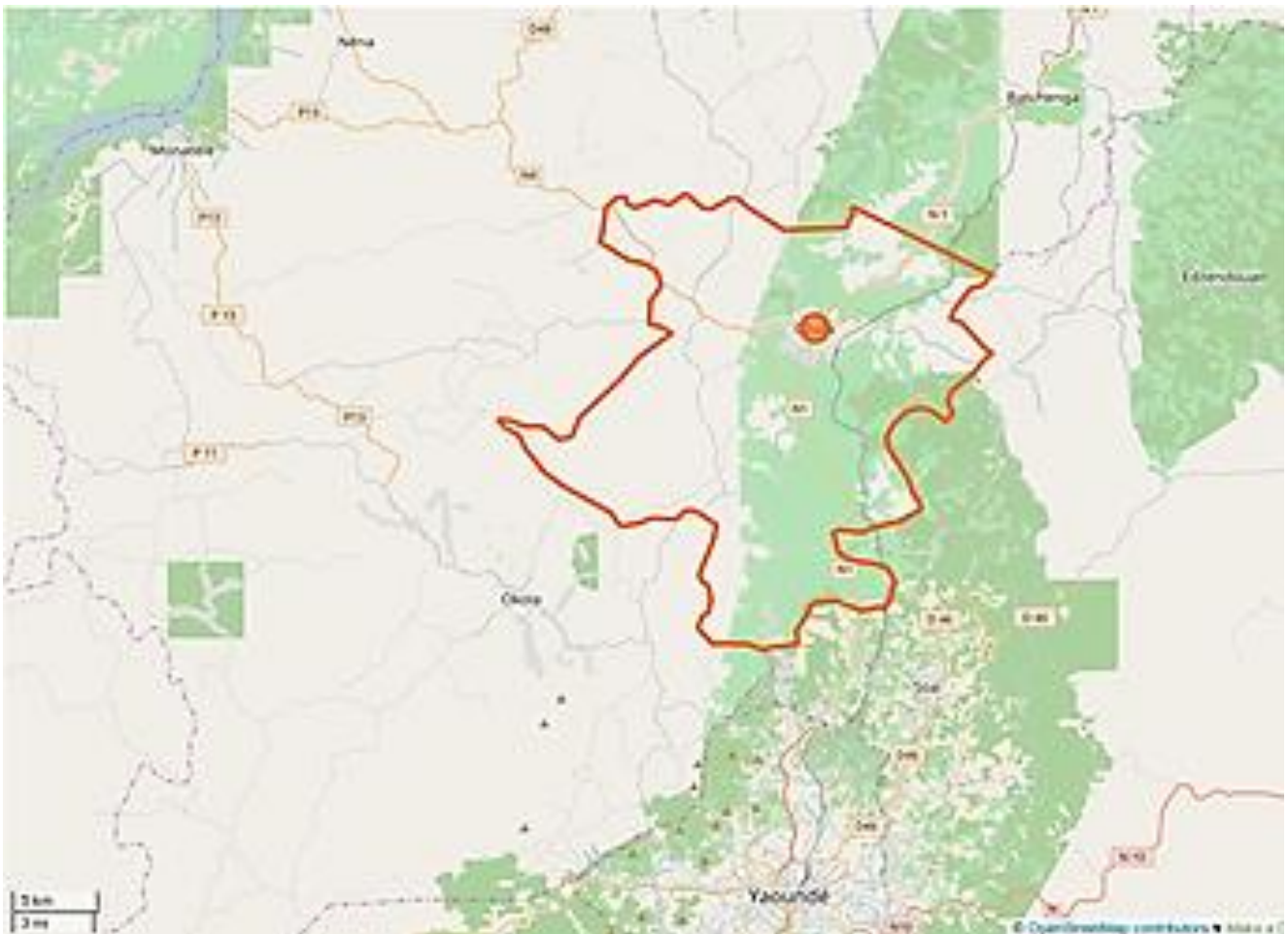
<sup>13</sup> <http://www.comprendre> l'action des politiques publiques au Cameroun " consulté le 3 mars 2021 à 20h15

Centrafricaine, au Sud par le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale. Le Cameroun a une superficie de 475444 km<sup>2</sup><sup>14</sup>.

En rapport avec ce pan de recherche, les travaux vont consister à présenter la situation géographique des différents points de formation ou Centres d'Instructions de la Femme dans l'Armée camerounaise à savoir : Koutaba, Djoum, Ngaoundal, Ngaoundéré, Yaoundé.

Le Centre d'Instruction de Koutaba est une localité du Cameroun située dans le Département du Noun, dans la région de l'Ouest. Parlant de ses repères géographiques, nous avons une latitude de 5.7" et d'une longitude de 10°.8167"<sup>15</sup>.

### Carte 1 : cartographie du Centre d'Instruction de Koutaba



Source : [http.www. Centre d'Instruction de Koutaba](http://www.Centre d'Instruction de Koutaba)

<sup>14</sup> E. Mveng. 'Histoire du Cameroun', Yaoundé CEPER, 1978, PP. 242-248.

<sup>15</sup> [Http://www.google.com](http://www.google.com), "situation géographique Centre d'Instructions du Cameroun", consulté le 24 Mars 2020.

## Carte 2 : cartographie du Centre d'Instruction de Djoum



Source : [http.www. Centre d'Instruction de Djoum](http://www.Centre d'Instruction de Djoum)

Le Centre d'Instruction de Djoum est situé dans la région du Sud, département du Dja et Lobo, Arrondissement de Djoum, à 2°39'50" de latitude Nord et de 12°40'02" de longitude Est. Avec une superficie de 5423,9Km<sup>2</sup><sup>16</sup>.

Le Centre d'Instruction de Djoum, qui s'étend sur une superficie de plus de 10 hectares, est commandé par le chef de bataillon She Nsoh. Les infrastructures sont constituées de plusieurs bâtiments, dont les salles de cours, une infirmerie de garnison et le foyer du soldat. Ces infrastructures concourent à l'amélioration du cadre de vie. Les blocs administratifs, les dortoirs, les forages et les aires d'exercices physiques et sportifs, notamment le redoutable parcours du combattant où seul le cœur et l'esprit parle ; ne sont pas en reste.<sup>17</sup>

En effet, le centre d'Instruction de Djoum est spécialisé : "dans la formation de base des militaires de la gendarmerie, de l'Armée de terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine Nationale".<sup>18</sup>

<sup>16</sup> *Htp : .google.com"Centre d'insctruction de Djoum" consulté le 24 Mai 2019 à 9h15.*

<sup>17</sup> *Ano, le Magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur et fidélité ; Edition de décembre 2016 P.59*

<sup>18</sup> *Ibid. p. 58.*

Quant au Centre d'Instruction de Ngaoundal, c'est une localité du Cameroun située dans la Région de l'Adamaoua et dans le Département du Djerem. Avec pour coordonnées : 6°28'6'' de latitude nord et de longitude 13°16'10"<sup>19</sup>.

**Carte 3 : Centre d'Instruction de Ngaoundal**



**Source : [http://www Centre d'Instruction de Ngaoundal](http://www.Centre d'Instruction de Ngaoundal)**

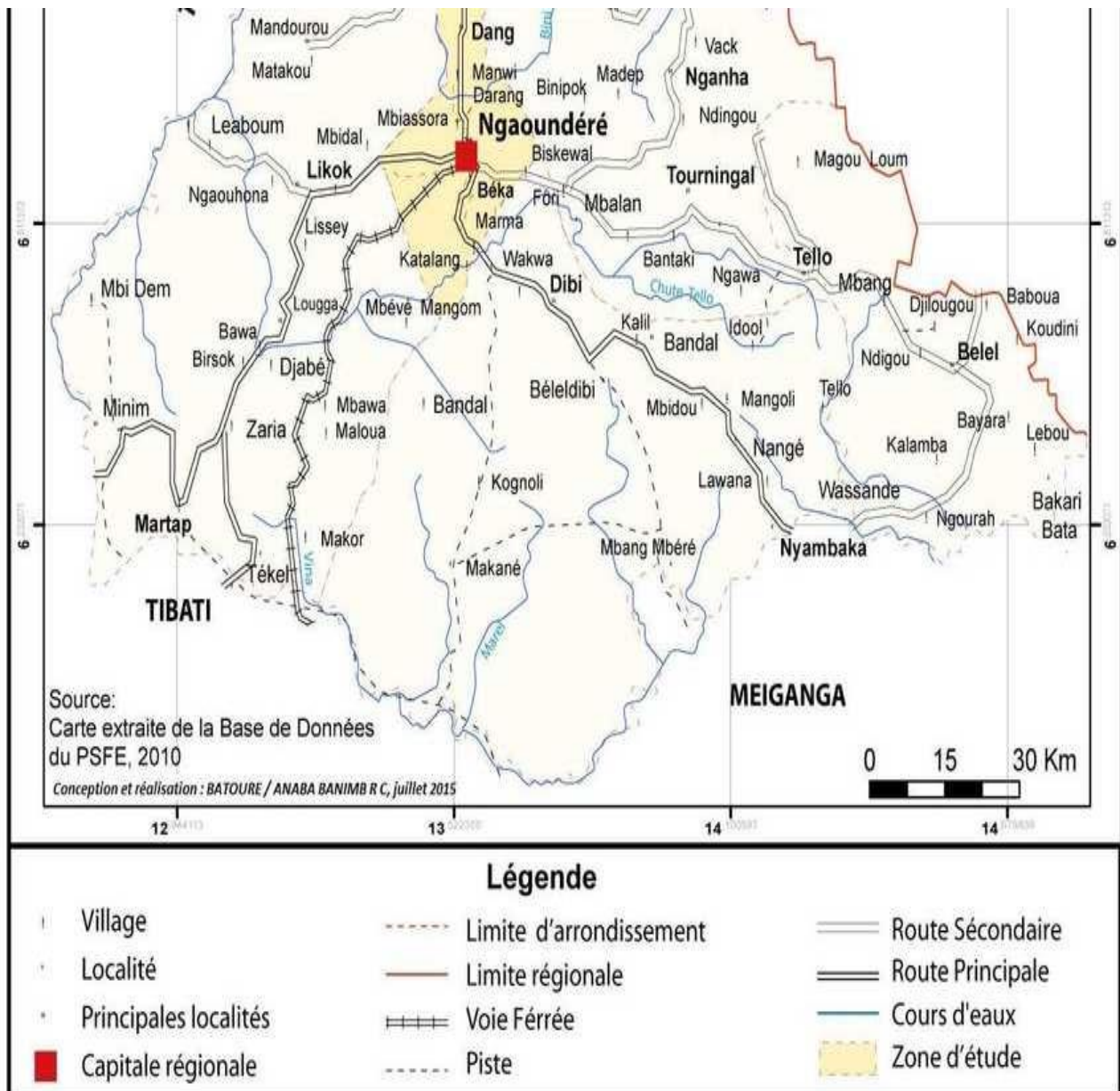
---

<sup>19</sup> <http://www.google.com> " Centre d'Instruction de Ngaoundal", consulté le 24 mai 2019 à 10h05mn à Yaoundé.



Le Centre d'Instruction de Ngaoundéré est situé à proximité de la Mosquée carrefour Ma'a Patou et proche du collège polyvalent<sup>20</sup>. Dans ce Centre d'Instruction, un accent est mis sur : La manœuvre d'aguerrissement commando, l'opération Alligator, l'ascension du Mont Cameroun et la Campagne de tir aux armes lourdes de Ngaoundéré <sup>21</sup>.

**Carte 4 : Cartographie du Centre d'Instruction de Ngaoundéré**



Source : [http://www. Centre d'Instruction de Ngaoundéré](http://www.Centre d'Instruction de Ngaoundéré)

<sup>20</sup> [Http://www.google.com](http://www.google.com), centre d'instructions du Cameroun, consulté le 24 Mai 2019, 1 0heures.

<sup>21</sup> Ano, le magazine de forces de Défense Camerounaises, Honneur et Fidélité, Edition décembre 2016 P.51

Le Centre d'Instruction de Yaoundé est situé dans la capitale politique du Cameroun chef-lieu de la région du Centre, elle a une superficie de 68953Km<sup>2</sup>. Concernant son climat il est de type équatorial caractérisé par l'alternance de deux saisons sèches et de deux saisons de pluies d'où l'appellation climat Yaoundéen. La ville de Yaoundé est entourée de sept collines qui seraient responsable de la particularité de son climat. Elle est située à 200km de la côte atlantique entre la 4<sup>ème</sup> de latitude Nord et le 11°35 de longitude<sup>22</sup>.

Le Centre d'Instruction de Yaoundé est spécialisé dans la formation des officiers. C'est à juste titre que :

L'école est placée sous l'autorité d'un commandant qui assure la direction sur tous les aspects ; pédagogique, discipline, administration et financier relatifs à son fonctionnement. L'EMIA est chargée de la formation initiale des élèves officiers, du perfectionnement et de la spécialisation des officiers de gendarmerie nationale, des trois Armées, ainsi que du corps National de Sapeurs-Pompier<sup>23</sup>

### Carte 5 : Cartographie Centre d'Instruction de Yaoundé



Source : [http://www. Centre d'Instruction de Yaoundé](http://www.Centre d'Instruction de Yaoundé)

<sup>22</sup> [Htp.www.](http://www.) "Situation géographique du centre d'instruction de Yaoundé", consulté le 15 Mai 2021 à 11h20.

<sup>23</sup> Ano, le magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur et Fidélité ; Edition décembre 2016.P.51.



Quant au cadre temporel, nous allons travailler sur la promotion de la femme dans l'armée Camerounaise. Ainsi perçu, nous avons délimité cette étude dans le temps, en appuyant sur deux bornes chronologiques à savoir : 1984 et 2001. En effet, ce sont les dates importantes dans l'histoire du Cameroun en général et de l'armée Camerounaise en particulier.

1984, marque donc la borne chronologique de départ de notre travail, celle-ci représente l'élaboration et l'adoption des textes et décret majeur relatif à l'intégration des femmes dans l'armée Camerounaise. De même, ce décret constitue un élément déclencheur de l'incorporation proprement dite de la femme dans les forces de défense Camerounaises.

La deuxième borne chronologique 2001, correspond à la modification et à la ratification de certaines réformes donc la professionnalisation, le rajeunissement et la modernisation des armées<sup>24</sup>. En réalité, cette réforme transforme l'armée au niveau de l'éthique mais aussi de l'esthétique ; dans la mesure où l'armée d'aujourd'hui se veut beaucoup plus professionnelle que républicaine. C'est à juste titre que "plus 50 ans après, les forces de défenses Camerounaises s'appréhendent d'abord comme des forces demeurées loyales parce que républicaines et professionnelles"<sup>25</sup>

## **5) PROBLEMATIQUE**

Le présent travail pose la question du rôle de la femme au point de vue social et son action dans une corporation. Il s'agit notamment d'observer que la femme a progressivement acquis les instruments de la praxéologie (science de l'action) au sein de l'armée camerounaise. Ce fait s'est produit dans un contexte politique marqué par une tentative de l'évolution violente du pouvoir en 1984, cet aspect des choses a changé la perception de la femme dans l'exercice du pouvoir, en ce sens que les nouvelles autorités ont pensé que son incorporation marquait non seulement un changement mais également une rupture avec l'ancien régime. Cette mutation institutionnelle a créé le statut de la femme symbole de l'évènement du renouveau au Cameroun.

Nous sommes ici, dans un contexte d'analyse où la valorisation de la femme pose la véritable question du statut et l'image de la femme. Il va de soi qu'à ce titre, une interrogation

---

<sup>24</sup> Le décret N°2001/184 du 25 Juillet 2001 portant réorganisation et réformes du système de Défense Camerounais.

<sup>25</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité. Edition spéciale, mai 2011 P. 26.

se dégage, et qui se veut au sens de Michel Beaud ou de Madeleine Graouit le questionnement central de l'analyse. Dès lors, il s'agit de savoir comment la valorisation du genre féminin dans l'armée camerounaise a été source de transformation du système de la société ? D'une autre manière, l'approche genre dans l'armée camerounaise est-elle bénéfique à celle-ci de 1984 à 2001. Toutes ces questions permettent de formuler une hypothèse générale de recherche qui consiste à noter que l'insertion de la femme dans le système de défense au Cameroun est un moyen de renforcement du système de défense camerounais.

## 6) REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

En rapport avec notre thème de recherche, l'option choisie est une approche documentaire, à la fois générale et spécialisée. Ce faisant, l'approche documentaire a consisté à un inventaire des ouvrages, des journaux, des travaux de recherche, des articles. Ces premières variantes obligent à la quête des sources de confrontations que sont les sources iconographiques mais aussi des sources orales. Il s'appuie également sur les cours méthodologiques de quatrième et de cinquième année et des ouvrages méthodologiques.

Collette Houetto, dans son ouvrage intitulé *"la femme source de vie dans l'Afrique traditionnelle"*<sup>26</sup> nous présente non seulement le rôle de la femme Bantu dans l'arrêt des conflits de la société Africaine mais aussi met en évidence ses qualités et ses atouts dans sa nature même de femme et par leurs différentes actions dans la préservation de la paix. Ceci étant, cet ouvrage nous a permis de mieux cerner le rôle de la femme en rapport de conflictualité. De même, au vu de notre travail et en fonction de ce point de vue illustré ; cet ouvrage nous a également permis de comprendre que la femme militaire est un facteur d'apaisement dans les forces de défenses que ce soit dans la société traditionnelle ou dans la société moderne, la femme a un rôle à jouer dans le système de défenses. Cependant, aujourd'hui on se rend compte que la femme joue également un rôle primordial dans tous les secteurs d'activités.

Pascaline Gabouit dans l'ouvrage intitulé *"les stéréotypes du genre, identités, rôles sociaux et politiques"*<sup>27</sup>, s'attèle sur les rôles des hommes et des femmes qui ont été développé sur les clichés tels que les hommes, sont faits pour gouverner nos sociétés et les femmes sont faites pour être "femme au foyer". En parlant du stéréotype, l'auteur nous montre que nos

---

<sup>26</sup> C. Houetto, dans *la femme source de vie dans l'Afrique traditionnelle*, dans la civilisation Africaine, 1975.

<sup>27</sup> P. Gabouit, *les stéréotypes du genre, identités, rôles sociaux et politiques*, aux éditions l'Harmattan, 2000

sociétés sont tombées sur un égalitarisme idéologique qui repose d'une part sur la tradition de leurs différents rôles qui leur sont respectivement assignés et d'autre part, l'auteur estime qu'une femme doit être instruite pour aspirer à une réelle égalité et affirmation de soi. En outre, elle tente entre autre d'expliquer comment ces préjugés peuvent avoir des impacts significatifs non seulement sur la société mais aussi sur l'individu comme acteur de la société. L'auteur pense qu'au-delà même, de ces différentes appréhensions, la réalité des genres reste et demeure un combat complexe en rapport avec les situations inégalitaires ou discriminatoires que subissent les femmes. Alors qu'en réalité de nos jours, les rôles attribués aux filles et aux garçons relèvent aussi du genre.

Dans l'ouvrage intitulé, *"les proies" dans le Harem de Kadhafi*,<sup>28</sup> l'auteur Cojean épilogue d'une manière générale sur l'action des "Amazones"<sup>29</sup> de Kadhafi. A cet effet, il met en avant dans un premier temps la situation du royaume et par la suite des différentes mutations qu'il a subit dans son organisation militaire constituée essentiellement des troupes féminines. De même, il présente le dynamisme, le dévouement, le charisme que font montrent celles-ci dans la sécurité de Kadhafi. Cet ouvrage a le mérite, de nous permettre de comprendre le bien fondé du rôle des femmes dans le système de défense mais aussi des différents enjeux de leur implication. En conséquence, tenant compte du point de vue de l'auteur, cette armée constituée essentiellement des femmes contribue à mettre un point d'honneur également sur le rôle que la femme militaire joue dans le rayonnement de son pays.

Dans *"les grandes figures féminines au Cameroun"*<sup>30</sup> de Madeleine Tchuente, on y découvre comment l'auteur met en exergue les exploits des femmes dans toutes les sphères de la société Camerounaise. En effet, elle présente d'abord d'une manière générale celles qui méritent d'être classées au panthéon des "grandes figures" au Cameroun dans tous les secteurs d'activité notamment dans le secteur politique, économique, culturel, artistique, et même dans les forces de défenses Camerounaises. A la lecture de cet ouvrage, il nous apporte des éléments qualitatifs et iconographiques pour mieux illustrer et orienter mon travail.

---

<sup>28</sup> A. Cojean, *les proies dans le Harem de Kadhafi*, éditions Grasset, 2012

<sup>29</sup> [http. www.Amazones.com](http://www.Amazones.com): ce sont les femmes soldats, les femmes guerrières, les héroïnes de l'antiquité craintes par les populations voisines.

<sup>30</sup> M. Tchuente, *les grandes figures féminines au Cameroun*, février 2004

La Fondation Friedrich Ebert Stiftung, dans son ouvrage intitulé *"femme camerounaise : adulation et marginalisation"*<sup>31</sup> mène une réflexion sur la problématique du paradoxe contradictoire qu'est l'adulation et la marginalisation de la femme camerounaise. D'après l'auteur, il pense que constat peut être fait dans la société camerounaise, les femmes ne sont pas assez intégrées. A cet effet, à la lecture de cet ouvrage nous remarquons que l'auteur ne se limite pas seulement à venter les prouesses de la gente féminine partant même de ses valeurs intrinsèques mais aussi à présenter la marginalisation de celles-ci dans le droit camerounais. De même, cet ouvrage nous permet de comprendre que sur les plans des textes et sur les plans juridiques les efforts ont été faits, mais il y aurait des efforts dans l'implication de celles-ci d'une manière générale. Au vu de tout ceci, en ce qui concerne la femme dans l'armée camerounaise on libéralisme mais on plafonne.

L'ouvrage de Victorin Hameni Bieulieu intitulé *"la politique de défense et de sécurité nationale du Cameroun"*<sup>32</sup> présente d'une part la situation de la femme militaire et son importance dans les forces de défenses Camerounaises et d'autre part, évalue son contexte de la féminisation. A cet effet, cette analyse nous permet d'évaluer le rapport d'incidence de ces femmes dans un milieu qui était réservé aux hommes.

Fabrice Virgili dans son article *"l'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui"*<sup>33</sup> nous présente les femmes combattantes de la deuxième guerre mondiale et montre que, l'intégration des femmes dans les forces armées datent des deux grandes guerres mondiales; à l'instar de la France, de l'Allemagne, des Etats-Unis et biens d'autres. En réalité, cet article nous a permis de comprendre l'implication et le rôle qu'ont joué les femmes dans la fabrication des chars de guerre et même dans le ravitaillement.

Dans son ouvrage intitulé *"les droits de la femme des origines à nos jours"*<sup>34</sup>, l'auteur Bensadon Ney montre l'importance de la femme dans certains pays Africains et par la suite évoque les tabous sexuels que connaissent les femmes dans la société Africaine. A la lecture de cet ouvrage nous pouvons également appréhender l'importance de la femme dans l'ordre social.

---

<sup>31</sup> Fondation E. Friedrich Stiftung, *"femme camerounaise : adulation et marginalisation"*, éditions Saagraph, 2001.

<sup>32</sup> V. Hameni Bieulieu, *"la politique de défenses et de sécurité national du Cameroun"*, paris, harmathan 2012

<sup>33</sup> F. Virgili, *"l'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui"*, 20<sup>ème</sup> siècle, n° 75, mars 2002

<sup>34</sup> B. Ney, *"les droits de la femme des origines à nos jours"*, puf, 1959

L'ouvrage intitulé *"femme du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles"*<sup>35</sup> de l'auteur Jean Claude Barbier évoque entre autre l'importance de la femme dans l'ordre social et de la revanche des femmes dans la revendication de leurs droits. Son travail permet de mieux cerner comment les multiples rôles qui lui sont assignés entre son rôle de femme de mère, de sœur, de collaboratrice ou d'épouse dans un monde phallocratique et misogyne. Aussi il estime que *"la guerre des sexes"* serait donc inévitable puisque l'image moderne de la femme pourrait l'opposer à ses qualités de femme soumise à son mari, comme le souhaite le conservateur masculin. Alors qu'en réalité, lorsque l'auteur parle des femmes rebelles, il évoque dans un premier temps, la femme en quête de ses droits et de ses libertés et dans un second temps l'impact de son pouvoir dans la transformation de la société.

Elisabeth Badinter est non seulement une femme de lettres mais également une historienne ; qui dans ses différents travaux s'articule sur les notions de féminité tout en mettant un accent sur le rôle des femmes dans la société. Ceci dit, dans son ouvrage dénommé *"Le conflit, la femme et la mère"*<sup>36</sup> ; la féministe engagée retrace le rôle de la femme associé à celui de la maternité. En réalité, cet ouvrage nous a permis de comprendre d'une part, l'enjeu de la complémentarité des différents rôles des femmes dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'il s'agit de faire assoir leur autorité ou alors de jouer leur rôle de mère.

*"Femme Bamiléké au maquis Cameroun"*<sup>37</sup>, est un ouvrage de Léonard Sah, il parle du rôle que les femmes Bamiléké ont joué au maquis pour la promotion de la paix et le règlement interethnique. Toutefois, cet ouvrage nous a permis de comprendre d'avantage le véritable rôle de la femme dans la société Camerounaise que ce soit dans les enjeux économiques, politiques ou sécuritaires.

Dans l'ouvrage intitulé *"la femme et la promotion du patrimoine culturel national"*<sup>38</sup> de Jacques Fame Ndongo, Marcelline Nnomo et Richard Laurent Omgba ; ils mettent un point d'honneur sur les contours d'une nouvelle vision de la femme Camerounaise au-delà même des clichés qui lui sont assignés. A cet effet, ces auteurs présentent la femme comme à la fois un être "polyvalent" et "un partenaire incontournable" de l'homme. C'est ce qu'ils ont appelé : une "sous-marine" et un "bouclier mystique" comme pour dire que la femme agit

---

<sup>35</sup> J. C. Barbier, *"femme du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles"*, Karthala Ostom, 1985

<sup>36</sup> E. Badinter, *"le conflit la femme et la mère"* ; édition Flammarion, février 2006.

<sup>37</sup> L. Sah, *"Femme Bamiléké au maquis Cameroun"*, (1955 -1971) aux éditions l'harmattan

<sup>38</sup> J. Fame Ndongo, M. Nnomo et R. L. Omgba, *"la femme et la promotion du patrimoine culturel national"*, 2002

dans l'ombre comme dans le physique. Au vu de ceci donc, cet ouvrage nous a permis de comprendre le bien-fondé de la place traditionnelle et moderne de la femme Camerounaise.

Lucie Cousturier, dans son ouvrage intitulé "*des inconnus chez moi*"<sup>39</sup> met en exergue la rencontre d'une jeune Française en 1916 avec les tirailleurs, lors de la lecture de cet ouvrage, l'auteur raconte comment celle-ci a évolué avec les noirs dans un contexte militaire. Le mérite de cet ouvrage est de nous apporter des éléments qui permettent de faire une rétrospective de l'état de lieu en ce moment-là s'agissant des tirailleurs, des combattants de guerre.

Dans "*l'art de la guerre*"<sup>40</sup> de Sun Tzu, il présente dans cet ouvrage une stratégie militaire qui se fonde sur un principe "gagner ou perdre une guerre". Ceci dit, pour lui l'art de la guerre c'est soumettre l'ennemi sans combat. Cet ouvrage nous permet de comprendre la stratégie militaire et les enjeux d'une bataille où il y a plusieurs actions des forces qui entrent en jeu. En rapport avec le point de vue décrié, l'auteur nous livre les secrets de la réussite d'une guerre, son travail permet de mieux comprendre le théâtre d'opération dans un champ de guerre à travers sa mise en application stratégique opérationnelle.

Peggy Sastre dans son ouvrage intitulé "*la domination masculine n'existe pas*"<sup>41</sup>, à sa lecture, l'auteur vente les prouesses et les mérites de la femme, par la même occasion il présente la condition de la femme dans son aspect biologique. Par ailleurs, contrairement à ce que l'imagerie populaire pense des rapports hommes-femmes, selon lui, c'est à la femme que revient "*le pouvoir*" ; c'est d'ailleurs un pouvoir de persuasion, et un pouvoir positif dans la mesure où celle-ci a la capacité de faire changer les choses et de transformer le monde. De même, son ouvrage a le mérite d'être l'un des points focaux dans l'orientation de notre travail lorsqu'on aborde les questions du stéréotype liées aux genres et aux appréhensions sexistes et phallogocratique. En conséquence, tenant compte de cette posture de l'auteur, l'ouvrage nous permet d'évaluer ce rapport non plus sur un angle conflictuel ou de domination absolue mais encore sur un angle de complémentarité où la femme a en effet, son rôle et sa partition à jouer.

---

<sup>39</sup> L. Cousturier, "*des inconnus chez moi*" l'harmattan, paris, édition de la sirène, 1920

<sup>40</sup> S. Tzu "*l'art de la guerre*", édition broché-amazon, 2008

<sup>41</sup> P. Sastre, "*la domination masculine n'existe pas*", aux éditions seuils dans la collection liber, 1998

Michel Pierrot dans l'ouvrage *"la place des femmes, une difficile conquête de l'espace public"*<sup>42</sup>, c'est une historienne Française qui milite pour la cause des femmes, elle aborde entre autre la problématique de l'incorporation de la femme dans les sphères publiques puisqu'elles ont acquis l'égalité civile. Par la même occasion, l'auteur nous éclaire sur la participation des différents rôles de la femme et des challenges auxquels elles se heurtent aujourd'hui. Cette analyse nous a permis de dégager les prospectives pour une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise.

Dans *"les femmes ou les silences de l'histoire"*<sup>43</sup>, elle met à nu le regard du silence dans lequel la société les a tenues à l'écart. En réalité, le silence dont Michel Pierrot fait allusion, c'est le silence du récit historique et le silence des exploits guerriers ou techniques où on ne fait pas beaucoup allusion aux femmes guerrières. Cet ouvrage nous a permis de comprendre la perception de la femme au vue des traditions africaines et du système de défense traditionnelle.

*"Les femmes de pouvoir sont dangereuses"*<sup>44</sup> de Dominique Gaulme met en avant la capacité des femmes d'une manière générale à être "des meilleures gouvernantes" que les hommes. Selon lui, pour que les femmes se retrouvent au sommet de la pyramide, il faudrait qu'elles soient "des femmes de pointe "et "des femmes de poigne" dans l'exercice de leurs différentes fonctions et dans les différentes prises de décisions qu'elles auront à prendre. En outre, celles-ci doivent s'armer d'un moral ou d'un mental d'acier pour faire asseoir leurs autorités, puisque pour elles, c'est un défi de prouver et de toujours prouver, à savoir se surpasser, afin de montrer qu'elles sont à la hauteur. A cet effet, La dangerosité que décrit l'auteur est le fait pour elles, d'allier ses potentialités naturelles à ses compétences et voir même à son dynamisme. Outre le fait qu'elles soient des femmes, il estime qu'elles doivent être prêtes à agir et à penser comme "des hommes" dans l'exercice de leurs fonctions mais aussi dans la capacité à pouvoir anticiper et d'avoir ce petit plus que les femmes ordinaires. Cet ouvrage nous a permis de comprendre non seulement le management et la sociologie administrative des femmes dans les différents postes de responsabilités qu'elles occupent de façon générale, mais il a également le mérite de lever l'équivoque sur la pseudo-incompétence de certaines femmes qui ne font pas d'elles des égos face aux hommes dans le cadre professionnel.

---

<sup>42</sup> M. Pierrot, *"la place des femmes, une difficile conquête de l'espace public"*, édition Flammarion, Paris.

<sup>43</sup> M. Pierrot, *"les femmes ou les silences de l'histoire"* édition Flammarion, paris. 1998

<sup>44</sup> D. Gaulme, *"Les femmes de pouvoir sont dangereuses"*<sup>44</sup>, Paris, éditions Flammarion.

L' "égalité professionnelle entre les femmes et les hommes"<sup>45</sup> s'appesantit sur l'égalité professionnelle de l'agenda politique de la France. L'auteur montre dans cet ouvrage, que la mise en œuvre sur le plan opérationnel s'avère être une simple vue de l'esprit dans l'insuffisance du politique et des différents acteurs sociaux pour pouvoir se faire appliquer véritablement. En effet, cet ouvrage aide à comprendre les enjeux de l'adaptation des femmes et des hommes dans le monde professionnel. Cependant, nous ne parvenons pas à mieux cerner le ratio qui produit ces inégalités sur le plan pratique où se focalise l'auteur.

L'ouvrage de Haberry Gilles et Perot intitulé "*les sept péchés capitaux du chef militaire, les plus grandes erreurs tactiques de l'antiquité à nos jours*"<sup>46</sup> épilogue sur les dangers qu'un chef militaire peut connaître dans le déroulement de la guerre et dans la mobilisation de ses troupes. En réalité, il dénonce dans son ouvrage les stratégies qu'un chef de guerre doit avoir afin d'éviter les erreurs que ce soit sur le plan tactique, technique, ou opérationnel dans le champ de bataille ou dans une confrontation indirect avec l'adversaire, à savoir "s'engager sans renseignement, se laisser imposer le terrain, subir le rythme de l'adversaire, sous-estimer l'ennemi manquer d'audace, s'obstiner inutilement, céder à la panique". Il est à noter également que l'ouvrage nous a permis de comprendre qu'être professionnel dans l'armée ou dans un champ de bataille c'est pas seulement commander ou savoir-faire crépiter les armes mais aussi avoir la capacité de s'armer d'un état de discipline.

Michèle Monique dans un rapport du conseil économique et social intitulé "*place des femmes dans la professionnalisation des armées*"<sup>47</sup> ; elle met beaucoup plus en avant la féminisation et la professionnalisation des armées à l'instar de certains pays. De manière générale, l'auteur montre également qu'il y a une nette évolution ou augmentation du nombre des femmes militaires depuis sa professionnalisation. En effet, ce rapport a permis de comparer la situation de la femme dans les forces de défense camerounaise. De même, l'ouvrage nous apporte des éléments qui permettent de comprendre la fusion entre la vie privée et la vie professionnelle que les femmes militaires ont à concilier au cours de leur carrière pour ce qui est de la France. Il présente des tableaux, des diagrammes, tout-au-long de cet ouvrage, pour ainsi évaluer les statistiques des femmes dans les forces de défense.

---

<sup>45</sup> J. Laufer, "*l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*", éditions la découverte, 2004

<sup>46</sup> H. Gilles et Perrot, "*les sept péchés capitaux du chef militaire, les plus grandes erreurs tactiques de l'antiquité à nos jours*", 2017

<sup>47</sup> M. Monique, "*place des femmes dans la professionnalisation des armées*", avis et rapports du conseil économique et social, n°184, 05/07/2004



Nous avons également les travaux des mémoires d'Aïcha Pemboura intitulé "*le processus de formation de la culture stratégique ; analyse du rôle des écoles militaires au Cameroun*"<sup>48</sup> où elle évoque d'une manière spécifique, la formation militaire en s'appuyant sur l'EMIA. Mais tout au long de ces travaux, nous ne percevons pas clairement le pourcentage des femmes dans ce corps de métier.

Antoine Ondoua, dans sa thèse de doctorat portant sur la "*sociologie du corps militaire en Afrique noire*"<sup>49</sup> met en relief d'une part le mode de recrutement et d'autre part la psychologie de la formation militaire en elle-même. L'intérêt de ces travaux, est de mieux nous faire comprendre les enjeux et les contours de la formation militaire en Afrique où le service militaire est obligatoire aux recrues hommes et femmes. Il nous permet de comprendre que la formation doit avoir également une dimension psychosociologique. Ce qui nous permet également d'insister sur l'impact de cette formation sur la psychologie des femmes.

"*Les femmes dans la révolution Russe*"<sup>50</sup> de Jean-Jacques Marie présente dans son ouvrage la crise sociale survenue en Russie où les femmes accèdent à l'action publique en générale et à des fonctions dirigeantes en particulier, dans une atmosphère où elles ont été longtemps maintenues à l'écart des postes de responsabilités, de pouvoir et de commandement. L'auteur montre qu'elles ont un rôle à jouer dans ce boulevard, à ce sujet, il pense que l'émancipation des femmes a un rapport et un apport étroit avec la rupture historique où les hommes qui étaient toujours placés en avant vont devoir collaborer avec celles-ci. A la lecture de cet ouvrage, nous comprenons que l'incorporation des femmes apporte des changements non seulement dans l'ordre social mais aussi dans l'ordre politique ; c'est ce qu'il a appelé la "*révolution Russe*". En revanche, l'auteur ne s'attarde pas seulement à présenter et à décrire les faits de manière qualitative en s'appuyant sur les actions héroïques de certaines femmes en Russie. Mais il s'est également agité, de cerner le vaste mouvement de changement et de réforme en cette période.

S'agissant des magazines, nous avons utilisé "*le magazine des forces de Défense Camerounaises*"<sup>51</sup> intitulé Honneur & Fidélité. Dans l'édition spéciale de mai 2017, le magazine aborde un certain nombre de thématiques en rapport avec la formation militaire au

---

<sup>48</sup> A. Pemboura, "*le processus de formation de la culture stratégique ; analyse du rôle des écoles militaires au Cameroun*", mémoire de master soutenu à l'Université de Yaoundé II, 2005.

<sup>49</sup> A. Ondoua, "*sociologie du corps militaire en Afrique noire*" : thèse du doctorat en sciences politiques, université de rennes 1, 2013

<sup>50</sup> J.J. Marie, "*Les femmes dans la révolution Russe*", éditions seuil, 1914

<sup>51</sup> " Ano, *Le magazine des forces de Défense Camerounaises Honneur & Fidélité*, édition spéciale de mai 2017.

Cameroun, les enjeux du contexte sécuritaire au Cameroun, et la célébration du 08 mars au Ministère de la Défense. Toutefois, les données sont essentiellement qualitatives et l'on ne saisit pas bien l'évolution des femmes dans ces différents corps d'armée.

Cependant "*l'édition de mai 2016*"<sup>52</sup> présente entre autre ces femmes qui honorent les forces de défense camerounaises et les défis qu'elles ont à relever. Toutefois, les données que nous avons relevées n'ont pas de rapport avec l'approche statistique dans l'évolution des femmes dans les différentes forces de défense.

Parlant de "*l'édition spéciale 2016*"<sup>53</sup> du même auteur, il met en exergue la politique du genre dans les forces de défenses camerounaises et mène une grande enquête sur les zones crisogènes du Cameroun. Il présente également la parfaite synergie qu'il y a entre l'armée et la nation déroulée sur le thème du 20 mai 2017. A la lecture de ce magazine on y retrouve des éléments qui nous permettent d'illustrer notre travail s'agissant de la politique du genre dans l'armée camerounaise.

"*Le magazine des forces de défense camerounaise de décembre 2016*"<sup>54</sup> quant à lui évoque le bilan perspectif du MINDEF dans ses différentes actions. Il table également sur le champ d'opération de la guerre, allant de la guerre rustique à la techno-guerre mais aussi évoque-t-il le droit international humanitaire en rapport avec les forces de défense. Ce magazine a le mérite de nous faire comprendre les différents enjeux d'un théâtre d'opération dans une guerre asymétrique.

" L'édition spéciale de décembre 2014"<sup>55</sup> du magazine Honneur & Fidélité intitulé lutte contre Boko Haram la guerre totale, ici il est clairement présenté que la guerre n'est pas seulement le crépitement des armes, cependant, quand celle-ci se veut asymétrique, il y'a plusieurs actions des forces qui entrent en jeu. Il déroule également la stratégie dans la conduite de la guerre.

---

<sup>52</sup> Ano, *Le magazine des forces de Défense camerounaises Honneur & Fidélité*, "édition de mai 2016.

<sup>53</sup> Ano, *Le magazine des forces de Défense camerounaises Honneur & Fidélité*, "édition spéciale 2016.

<sup>54</sup> Ano, "*Le magazine des forces de Défense camerounaises, Honneur & Fidélité*", édition de décembre 2016.

<sup>55</sup> Ano, *Le magazine des forces de Défense camerounaises, Honneur & Fidélité* "édition spéciale de décembre 2014.

Nous avons aussi consulté "le quotidien l'Epervier" titré "*autonomisation de la jeune fille*"<sup>56</sup> les parlementaires engagent la réflexion dans un premier temps la situation de la jeune fille et "ONU Femmes" (Organisation Non Gouvernementale des Droits des Femmes), pour trouver des solutions afin de booster le leadership féminin et d'accroître leur apport socio-économique. Ce journal nous a permis de mieux appréhender l'action des politiques publiques face à la question de l'autonomisation de la femme

Le dossier de presse du Congrès International d'Histoire Militaire intitulé "*les guerres mondiales et les colonies dans l'histoire*"<sup>57</sup> évoque entre autre plusieurs grandes thématiques : Grandes figures militaires des colonies, autorités locales et guerres mondiales, efforts de guerre dans les colonies ; possessions et guerres mondiales ; efforts de guerre dans les colonies ; femmes et guerres mondiales dans les colonies etc. cet analyse met également un point d'honneur dans la compréhension le concept 'guerre' et dès ses différentes terminologies de notre travail à travers

D'après un rapport publié par Unicef, Unesco portant sur "*l'éducation des filles et des femmes en Afrique*"<sup>58</sup>, il décline l'idée selon laquelle pour que la femme puisse mieux s'affirmer dans la société, le travail devrait commencer d'abord en aval c'est-à-dire par l'éducation, par l'estime de soi. Et ensuite, en amont pour les législations et les gouvernements. Toutefois, il s'agit pour les filles et les femmes en Afrique de pouvoir vaincre les préjugés pour devenir les femmes leaders de demain. Cependant, il faut néanmoins souligner que l'auteur a choisi de ne pas aborder ce point de vue dans l'angle de la statistique en évoquant l'ordre militaire mais plutôt dans l'ordre politique. Ce rapport nous a permis de dégager dans notre analyse, un pan de réflexion sur la question des perspectives par une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise.

## **7) CLARIFICATION DES CONCEPTS**

Afin de cerner les contours du thème, il est nécessaire de définir et de clarifier un certain nombre de concepts ou termes clés en rapport avec notre thématique. Il faut souligner que ce sont des concepts qui sont fragiles à aborder et à matérialiser du simple fait qu'il faut

---

<sup>56</sup> "Le quotidien l'Epervier " N° 1108 du mercredi 16 mai 2018, portant sur "*autonomisation de la jeune fille*" p.4.

<sup>57</sup> Mindef / Divcom Congrès International d'Histoire Militaire "*les guerres mondiales et les colonies dans l'histoire*", Douala, 2017.

<sup>58</sup> Un rapport de l'Unicef, Unesco portant sur "*l'éducation des filles et des femmes en Afrique*", du 1<sup>er</sup> avril 1993

connaître de quoi il s'agit exactement. Ainsi donc, dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons aux notions et concepts de promotion de la femme, genre féminin, système de défense militaire, armée camerounaise, militaire.

### ➤ **Promotion de la femme**

La promotion<sup>59</sup> de la femme peut se définir comme des réformes qui aideront les femmes à acquérir les mêmes droits aux ressources économiques ainsi qu'à la propriété et au contrôle de la femme, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles<sup>60</sup>. En d'autres termes, c'est un ensemble de mesures d'accompagnement pour que la femme se sente à l'aise, épanouie et libre en ayant un certain rang social.

De même, des informateurs au sein du ministère de la promotion de la femme et de la famille nous ont donné plusieurs conceptions et avis renvoyant à la promotion de la femme. Le personnel R3 du MINPROFF<sup>61</sup> nous a fait comprendre que parler de promotion de la femme revient également à parler de la valorisation de la femme dans ses droits et ses responsabilités.

Une autre de renchérit que « *c'est une stratégie mise en place en vue de faire de la femme un acteur de développement*<sup>62</sup> » ; par la même occasion le rôle de cette politique est de faciliter les conditions d'emploi dans tous les secteurs d'activités en rendant la femme autonome. Allant dans le même ordre d'idées, en intégrant l'approche de l'histoire militaire, le Colonel Elisabeth Mindze pense que l'expression valoriser signifie « 'Augmenter sa valeur parce que la femme militaire a déjà une valeur et pour s'en convaincre, il faudrait peut-être rappeler les postes de responsabilité qu'elles ont occupé et occupent encore aujourd'hui dans l'armée camerounaise (inspecteurs, conseillers techniques, directeurs, commandants de légions, commandants de bataillon, président des tribunaux militaires...)' »<sup>63</sup>

Quant à l'approche militaire également, parlant de la promotion de la femme dans l'armée, Martin Luther pense que, « la femme est faite pour rester assise. Son bassin a été fait

---

<sup>59</sup> Selon le Dictionnaire *Le petit Robert* 2009, l'expression Promotion dérive du latin "*Promotio de promovere*" qui signifie de manière littéraire, accession, nomination (d'une ou de plusieurs personnes) à un grade, une dignité, un emploi supérieur.

<sup>60</sup> <https://fr> « *L'Action du Ministère de la Femme et de la Famille au Cameroun* », consulté le 24 mai 2022 à 12h15 à Yaoundé.

<sup>61</sup> Personnel R3 MINPROFF/DAG/SDPSP ; au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, 42 ans, entretien réalisé le mercredi 3 mars 2021 à 13heures, Yaoundé.

<sup>62</sup> Idem

<sup>63</sup> Ano, *Magazine des forces de défense camerounaises de Mai 2016* pp. 58-60.

de telle manière que c'est pour porter les enfants. La femme n'est bonne qu'à accoucher !''<sup>64</sup>  
Pourtant, avec l'avènement de la mondialisation et du renouveau, la place de la femme tente à se redéfinir dans la société.

### ➤ Genre féminin

D'un point de vue théorique, il existe des conceptions différentes de la notion de genre. C'est pourquoi, elle a donné naissance à une abondante littérature qui varie selon les auteurs. Il existe une littérature variée et des auteurs qui militent en faveur des questions de genre, nous pouvons citer entre autres Dan Moeleod, Mickael Kimmel, Eric Fassin, Thomas Sankara, Barbara Ehrenreich, Denis Mukwege, Harry Brod, Elisabeth Badinter et bien d'autres. Les Africains définissent le genre comment ?

Toutefois, il faut noter que la notion de genre est également utilisée par le mouvement féministe à partir de 1970 dans les travaux universitaires intitulés "*Gender studies*" qui souhaite démontrer l'oppression créée par la hiérarchie des sexes et fait appel à la non-discrimination des femmes<sup>65</sup>.

De même, le concept genre, d'après l'Unesco, sous-entend le rapport entre femmes et hommes sous le seul angle des rapports sociaux. Le genre se distingue donc du sexe indépendamment des attributs biologiques, il s'intéresse à la différence sociale<sup>66</sup>.

Cependant, en sciences sociales, le concept genre est utilisé « *pour désigner les différences biologiques entre les femmes et les hommes* ». C'est aussi un concept sociologique désignant « *les rapports sociaux de sexe* » et de façon concrète, l'analyse des statuts, les rôles sociaux, et des relations entre les hommes et les femmes<sup>67</sup>». Dans les études de genre communément, on appelle la femme<sup>68</sup> une 'cadette sociale', le "*sexe faible*".

Selon Jean Scott : « Le genre serait non seulement un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes ». De ce fait, pour souligner son

---

<sup>64</sup> Moussa II, '*rôle politique de la fédération, Evangélique au Cameroun en Afrique Equatoriale Française : 1941-1969*', thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Yaoundé I, 2008

<sup>65</sup> Selon Odile Fillod, cette expression aurait été créée au début des années 1970. Depuis les années 1990, le concept genre a été adopté par la communauté scientifique internationale, ainsi que des grands organismes comme l'ONU.

<sup>66</sup> Ibid.

<sup>67</sup> <http://www.comprendre.le> « *concept genre féminin* », consulté le 19 mai 2019 à 14h05mn, Yaoundé.

<sup>68</sup> Selon le *Dictionnaire Larousse*, le concept femme dérive du mot latin '*Femina*', c'est un être adulte de sexe féminin. C'est également la compagne de l'homme, l'épouse et l'amie.

idée, il pense que le concept genre est manifestement théorisé dans un but politique : Combattre les inégalités entre les personnes, notamment celles qui existent entre hommes et femmes<sup>69</sup>.

Pour le sociologue Eric Fassin, par contre, il insiste sur le fait que « *le genre est un concept. C'est ni une théorie, ni une idéologie mais une notion qui aide à penser* ». Dans le même ordre d'idée, pour la philosophe Bérénice Levet « *Pour qu'il y'ait des études de genre, encore faut-il que ce petit vocable de genre ait été conceptualisé, théorisé* »<sup>70</sup>.

Pourtant, tel ne semble pas être le cas du professeur émérite de génétique médicale Peggy Sastre qui pense au contraire que : « Le genre est devenu un "cache sexe". Elle considère que c'est le masque des différences qui existe entre les hommes et les femmes sous-prétexte d'éviter toute discrimination et pénalise tout à la fois hommes et femmes »<sup>71</sup>.

De même, selon le Pape Benoît XVI, « *Ce qui est dans le but exprimé par le terme "Gender" se résout en définitive par rapport à la création et du créateur* ». De ce fait, les études de genre se donnent pour objectif de dénoncer les normes hétérosexuelles qui pèsent sur nous<sup>72</sup>.

Sous la plume d'auteurs catholiques, notamment lorsque la notion genre est intégrée, selon eux c'est « *un discours idéologique unifié qui aurait pour but de déstabiliser les rapports entre les sexes.* »<sup>73</sup>

Au-delà donc de toutes ces approches, dans le but d'opérationnaliser le concept genre féminin, suite à nos différentes recherches, nous dirons que l'incorporation de la femme dans l'armée camerounaise a connu « *des freins* », ceci partant de la thèse de Saïdou Daoudou<sup>74</sup>, qui a amené la perception de la femme musulmane dans l'armée camerounaise. C'est de là même, qu'on a hérité de cette perception de la civilisation pour la transposer dans ce corps de métier. Qu'est-ce que cela sous – entend ? En terme simple, « *on ne veut pas la femme dans l'armée* ». Or, avec l'avènement du Renouveau et l'approche de l'anatomisme social<sup>75</sup>, la femme constitue un point majeur des politiques publiques, d'où son insertion a été galvanisée

---

<sup>69</sup> [http://www.comprendre le concept genre](http://www.comprendre-le-concept-genre) "; consulté le 05 février 2020 à 17h30mn, Yaoundé,

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>74</sup> Saïdou Daoudou, ancien Ministre des Forces Armées Camerounaises sous le règne d'Ahidjo entre 1961-1982.

<sup>75</sup> L'approche de l'anatomisme social est une approche qui permet à un individu de transformer son milieu en fonction de ses besoins et de ses réalités.

dans toutes les sphères d'activités. En réalité, dans le contexte militaire donc, la femme est un 'label politique'.

### ➤ **Système de défense militaire**

Le concept système de défense militaire désigne l'ensemble des dispositifs mécaniques, électroniques et logiciels permettant aux militaires la réalisation d'une mission et la mise en œuvre d'un armement de façon autonome ou coordonnée.<sup>76</sup>

En ce qui concerne le concept des forces armées camerounaises, d'après nos recherches, nous pouvons dire qu'elles sont responsables de la défense du Cameroun. Au sens militaire, c'est l'ensemble des forces d'un Etat, d'un espace public qui a pour objet la protection de l'Etat.<sup>77</sup> Ses composantes sont : l'Armée de terre, la Marine Nationale, l'Armée de l'air, la Gendarmerie Nationale.

### ➤ **Armée Camerounaise**

En outre, par définition une armée<sup>78</sup> est une organisation structurée d'individus armés visant à conquérir ou à défendre un territoire, protéger d'autres unités militaires ou unités civiles. En d'autres termes, c'est une troupe, une réunion importante des troupes assemblée pour combattre, c'est aussi une grande unité unissant des divisions formées des régiments et éventuellement formées en corps armée.<sup>79</sup> En effet, l'armée camerounaise a été créée selon le degré n°59/57 du 11 novembre 1959<sup>80</sup>.

S'agissant du contexte militaire Camerounais, l'armée camerounaise était composée au départ de l'armée de terre créée en 1959, avec pour principale mission "de lutter contre la rébellion qui sévit dans la société en particulier et dans l'Etat en général"<sup>81</sup>. De la Marine nationale créée en 1969 et mis sur pied en 1961, sa mission est "de soutenir l'armée de terre par la surveillance côtière, de la protection et de la défense de nos espaces maritimes"<sup>82</sup>, de l'armée de l'Air créée en 1969, "vise d'aide dans l'intensification des combats aériens et des

---

<sup>76</sup> <http://fr>. Comprendre le « système de défense militaire », consulté le 19 mai 2022 à 16h05 à Yaoundé.

<sup>77</sup> E. Claude Messina, "les Forces Armées Camerounaises face aux nouvelles formes de menace, à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde, 1960 – 2010 ", Thèse de Doctorat en Sciences politiques, université de Yaoundé, Soa, 2011.

<sup>78</sup>E. Mvié Meka, « la Politique Camerounaise de Défense et de Sécurité Nationale 1920-1991 : conceptualisation et dynamique de système de défense Africain », Harmattan, 1992

<sup>79</sup> Le dictionnaire des Relations Internationales, encyclopédie universalis, tome V.

<sup>80</sup> Ano Magazine des Forces de Défense Camerounaise, Honneur et Fidélité édition de mai 2016 pp.26-27

<sup>81</sup> Ano, Magazine des Forces de la Défense Camerounaises, Honneur & Fidélité, Edition de Mai 2017 pp.24-27

<sup>82</sup> Ano, Magazine de Force de Défense Camerounaises, Honneur et Fidélité, édition spéciale de décembre 2014 pp. 48-49

bombardements, cette mobilité aérienne permet le transport du personnel et le changement en contournant les lignes de communications menacées ; les approvisionnements par langage aérien et l'évacuation rapide des blessés. Cette mobilité assure aussi le réapprovisionnement et l'infiltration des forces terrestres en fournissant un moyen de transport aux responsables officiels du gouvernement vers les endroits reculés ; l'inexistence humanitaire et le soutien médical".<sup>83</sup> De la gendarmerie nationale créée en 1960, son rôle est de "lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes et lutter contre la criminalité urbaine à savoir : le grand banditisme, vols, cambriolages et d'autres agressions."<sup>84</sup> Du corps national des sapeurs-pompier créé en 1986, " vise essentiellement la sauvegarde matérielle et morale des populations et tout ce qui permet de diminuer leur vulnérabilité aux catastrophes de quelques natures qu'elles soient" il a entre autres missions "de veiller au respect des normes de sécurité contre les risques d'incendies et de panique"<sup>85</sup>.

Compte tenu de l'opérationnalisation au travers de ces différents corps, viennent aussi se greffer d'autres forces camerounaises dans l'exercice de leurs fonctions comme : les forces spéciales (FS) créées en 2014 visent "à la sécurisation des frontières notamment dans la presqu'île de Bakassi dans la lutte contre les coupeurs de route et Boko Haram et à la sécurité présidentielle"<sup>86</sup>.

Dans le cadre de leurs missions, les forces spéciales possèdent un important volet « *action* » qui consiste entre autres, en des missions d'entrées en premier sur les théâtres d'opérations, de saisie, de destruction ou de neutralisation des points clés et d'objectifs de tous types ; des appuis spéciaux etc<sup>87</sup>.

Pour le lieutenant-colonel Thomas Bindjeme, "*les forces spéciales sont un outil de dissuasion stratégique car les capacités qu'elles détiennent ont pour but d'amener tout ennemi ou source d'opposition à renoncer à s'en prendre aux intérêts du Cameroun car les dommages et les pertes qu'il subirait en prenant ce risque, serait insurmontables*"<sup>88</sup>.

Parlant du bataillon d'intervention rapide (BIR) : le bataillon d'intervention rapide créé à Maroua-Salack vers la fin des années 1990, avec pour rôle de combattre le banditisme

---

<sup>83</sup> Ano, *Magazine de Force de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale de décembre 2014 pp. 48-49

<sup>84</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défenses Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale de Mai 2016 p. 62

<sup>85</sup> Ibid. p.66.

<sup>86</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale du 20 Mai 2017 PP. 79-81

<sup>87</sup> Ibid. P. 80

<sup>88</sup> Ibid.



transfrontalier dans le grand Nord. Au vu de l'intensification de la criminalité urbaine, le BIR est désormais présent dans toutes les régions et surtout à proximité des frontières avec la République centrafricaine, le Tchad d'où naissent les coupeurs de route<sup>89</sup>. Il faut néanmoins noter que c'est beaucoup plus une formation de "combat tactique" "qui assure la défense des intérêts vitaux du Cameroun et de son intégrité territoriale, tant à l'extérieur du pays, il assure la défense opérationnelle du territoire dans le cadre de la posture permanente de défense et de sécurité avec le Bataillon Spéciale Amphibie (BSA) qui tient la façade maritime, le Bataillon des troupes Aéroportées (BTAP) essentiellement projetable sur l'ensemble du territoire et l'appui feu avec le bataillon blindé de reconnaissance (BBR)".<sup>90</sup>

En faisant cette étude conceptuelle du système de Défense de l'armée Camerounaise, il a été nécessaire de clarifier par la suite le concept militaire.

### ➤ Militaire

S'agissant du concept militaire<sup>91</sup>, nous pouvons le définir comme un membre des forces armées « régulière » précisément dans une institution de défense des intérêts stratégiques d'un Etat<sup>92</sup>. En d'autres termes, un militaire c'est un ensemble comportant une ou plusieurs armes, ainsi que l'équipement, le matériel, les services, le personnel, les moyens de déplacement. Etre dans l'armée, c'est donc appartenir à un corps de défense nationale. Ainsi perçu; Avec les travaux de Nicolas, Awa dans le sacrifice du soldat, il nous rappelle que :

Dans les débuts des armées africaines et du Cameroun en particulier, devenir militaire était synonyme de renoncement. On voulait échanger « *l'enfant égaré* » en militaire. Ainsi, parce qu'il était véloce, on disait de lui qu'il se comportait comme un soldat, de l'idée qu'il était fort et craint.<sup>93</sup>

Compte tenu donc de toutes ces approches, notre travail nous oblige à parler de l'armée comme un corps social et comme un corps de défense.

---

<sup>89</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale du 20 Mai 2017 p.80.

<sup>90</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense camerounaises*, édition spéciale de mai 2016, PP.56-57.

<sup>91</sup> Selon le *Dictionnaire Robert 2009*, le mot « militaire » vient du latin *milataris* qui concerne « *la guerre, le soldat, le guerrier* ». Un militaire est relatif à la force armée, à son organisation.

<sup>92</sup> [http://www."définition du concept militaire"](http://www.), consulté le 19 Mai 2022 à 17h20 à Yaoundé

<sup>93</sup> N. Awa, "*Le Sacrifice du soldat*" publié dans la stratégie de sécurité et de défense du Cameroun, édition 2004, p. 115.

## 8) HYPOTHESE

Pour ce faire, la trame réflexive où le problème d'analyse de ce travail consiste à montrer que la stratégie de l'intégration de la femme a impacté les institutions de défense et la société de 1984 à 2001. De même, l'insertion des femmes dans l'armée camerounaise permet la redynamisation du milieu professionnel dans ce corps de métier ; en d'autres termes il s'agit d'évoquer ce rapport de complémentarité et d'universalité dans la défense. Partant de ce postulat, le travail d'expertise consiste à démontrer la femme comme un facteur de rayonnement d'une institution.

De même, cette hypothèse principale vient se greffer à des hypothèses secondaires à savoir :

- Une nette évolution de mentalité africaine et des clichés sociaux
- L'influence et l'évolution du rôle de la femme dans l'armée camerounaise à travers les postes de décision et de commandement contribue à son émancipation et à son épanouissement
- La promotion de la femme dans l'armée camerounaise contribue à sa valorisation et à sa considération.

## 9) MÉTHODOLOGIE

En rapport avec notre thème de recherche, nous avons opté pour une approche thématique-diachronique. A cet effet, nous ne nous sommes pas seulement contenté de relater les faits, mais aussi de les analyser ; de les expliquer afin de mieux les interpréter et les critiquer. Nous avons basé notre travail sur une méthode<sup>94</sup> qui nous permet de mettre sur pieds ou en forme l'enchaînement des faits et l'organisation dans la recherche afin d'aboutir à un but précis. C'est à juste titre que M. Grawitz pense que :

La méthode est la base de toute demande scientifique. Sous l'angle épistémologique, une connaissance n'est scientifique que si elle est rationnelle et méthodique. Elle est au cœur de toute production scientifique. C'est en cela que la recherche correspond à des opérations intellectuelles inhérentes à un corpus scientifique, globale ou spécifique<sup>95</sup>

Parlant même de la collecte des données, il faut au préalable noter que nous avons utilisé plusieurs sources fondamentales à l'occurrence des sources écrites ; à ce sujet nous

---

<sup>94</sup> Etymologiquement, le mot méthode dérive du grec « *methodos* » qui signifie route, voie, direction ou cheminement qui mène à un but

<sup>95</sup> M. Grawitz, "*méthodes des sciences sociales*" : 4<sup>ème</sup> édition, Paris 1978, p.378

avons fait recours aux documents de première main et aux documents de seconde main; des sources orales et également des sources iconographiques.

Les documents de première main tirés des archives du Ministère de la Défense notamment au Service Historique des Armées, au service de la division de la Communication, au service des ressources humaines ont permis d'avoir des informations relatives aux décrets, aux ordonnances de l'incorporation de la femme dans l'armée camerounaise. Ces documents ont été enrichis par les documents tirés des bibliothèques et des centres de recherche à l'exemple, ceux des centres de recherche de l'Université de Yaoundé I, du centre de recherche du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation où on a pu posséder à des lectures comparatives des données contenues sur le terrain. Il va de soi que des sources supplémentaires ont été convoqué notamment des ouvrages généraux spécifiques et des sources inédites. L'approche choisie pour les consulter s'est faite à travers des fiches de lecture que nous avons analysées, interprétées mais surtout des unes aux autres. L'objectif étant d'aboutir à l'information la plus crédible.

En outre, la présente recherche a dû recourir aux sources orales, au travers des entretiens à caractère compréhensif. A ce niveau, il a été question de privilégier premièrement les femmes faisant parties des forces armées en service ou retraitées des membres de la société civile et des personnes du commandement dont les informations à la fois quantitatives et qualitatives ont été analysé en tenant compte de la proximité de l'enquête avec l'information. C'est pourquoi il a été nécessaire de procéder à une confrontation des données en faisant fi des commentaires, des avis et des préjugés.

Enfin, des sources iconographiques ont permis d'illustrer le présent travail en mettant à jour de manière matérielle les figures de l'histoire militaire au Cameroun.

Pour ce qui est de la confection proprement dite même de la rédaction de ce mémoire nous dirons tout simplement qu'après avoir collecté les faits, nous les avons analysé, comparé, critiqué et par la suite interprété en confrontation avec les différentes sources utilisés. Ainsi donc, c'est en alliant toutes ces sources et en combinant cette méthode statistique que nous sommes parvenus à élaborer ce travail. Ces différents documents ont été d'un grand apport pour notre thème.

## 10) DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au cours de la rédaction de ce mémoire, ces travaux se sont confrontés à des ambiguïtés que nous devons décrire. Étant donné que l'armée camerounaise est considérée comme "la grande muette", il n'a pas été évident et voire même aisé d'avoir accès aux données statistiques au vu de la rareté de la documentation écrite. Cela s'explique par le fait que le secteur de l'armée n'est pas un secteur très formel pour avoir des statistiques fiables puisque l'armée recrute chaque fois, d'autres démissionnent avant la fin de leur carrière et d'autres meurent. Ainsi donc, le niveau d'implication des femmes dans les forces de défense en général est approximatif. De ce fait, nous pensons qu'il serait d'une importance capitale que, l'armée camerounaise régule véritablement son effectif en mettant sur pied un mécanisme qui lui permettra de mieux cerner le domaine statistique de chaque corps de l'armée. Partant même, du fait qu'il y aurait des documents et des rapports qu'on ne pourrait pas publier qui font partir du "*secret de défense*" et du "*secret professionnel*", c'est pourquoi nous avons mis un accent sur les sources orales où nos informateurs nous ont fait comprendre une fois de plus, qu'en réalité ce sont des documents de confidentialité qui sont couverts par une loi précise et qui contiennent beaucoup de code propre au langage militaire au point où, si vous n'êtes pas du corps il ne sera pas très facile de décrypter les différentes données.

Bien que l'accès aux documents écrits à savoir les magazines, les articles et autres n'a pas été difficile, il faut néanmoins signaler qu'il n'a pas été aisé pour nous de retrouver dans ces documents, la partie qui consiste à parler de la femme dans l'armée camerounaise en nous appuyant sur le volet statistique de manière spécifique.

## 11) PLAN DE TRAVAIL

Ce travail est divisé en quatre chapitres, le premier chapitre présente les "*mécanismes d'incorporation de la femme dans l'armée Camerounaise*" Le deuxième chapitre s'appesantit sur la "*Typologie de recrutement et insertion militaire de la femme dans l'armée Camerounaise*" Le troisième chapitre est consacré à la "*carrière des femmes et perception corporatiste dans l'armée Camerounaise*" et enfin, le quatrième chapitre s'intitule "*figures éponymes féminines dans l'armée Camerounaise*".

## CHAPITRE I : INCORPORATION DE LA FEMME DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE

Créée en novembre 1959, l'armée camerounaise s'est vue assignée un ensemble de missions en terme de souveraineté et de sécurité.<sup>96</sup> C'est pourquoi avec la création de ces différentes composantes, ses missions ont été séquencées de manière suivante entre l'armée de terre<sup>97</sup> qui a pour principale mission de lutter contre la rébellion qui sévit dans la société en particulier et dans l'État en général. Quant à l'armée marine, sa mission est de soutenir l'Armée de Terre par surveillance côtière, de la protection et de la défense de nos espaces maritimes fluviaux et lacustres. Elle est également chargée de la conduite de l'action de l'État en mer.<sup>98</sup> L'Armée de l'Air dans son rôle principal "*d'auxiliaire de l'artillerie où elle est utilisée pour le réglage des tirs, avec l'intensification des combats aériens et des bombardements, cette mobilité aérienne : permet le transport du personnel et le chargement en contournant les lignes de communication menacées, les approvisionnements par langage aérien et l'évacuation rapide des blessés*"<sup>99</sup>. La gendarmerie quant à elle a pour rôle de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, c'est le "*bras séculier de l'Etat en matière de sécurité intérieure, elle lutte contre la criminalité urbaine, le grand banditisme, vols, cambriolage et d'autres agressions*"<sup>100</sup>. Cependant, le bataillon d'intervention rapide assure la défense des intérêts vitaux du Cameroun et de son intégrité territoriale tant à l'extérieur du pays, il assure également la défense opérationnelle du territoire dans le cadre de la posture permanente de défense et de sécurité avec le bataillon Spécial Amphibie (BSA), le bataillon des Troupes Aéroportés (BTAP) et le bataillon blindé de reconnaissance (BBR). C'est pourquoi la présente session réflexible s'intéresse au rôle joué par la femme dans son incorporation, dans l'atteinte de ses missions dans les forces de défenses. Il convient donc, de se poser la question suivante : Quelles sont les motivations profondes du recrutement des

<sup>96</sup> Selon l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 67/LF/9 stipule que « *la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toute circonstance et contre toutes les formes d'agression la sécurité et l'intégrité de l'Etat* ».

<sup>97</sup> Armée de terre créée en 1959, la gendarmerie nationale créée en 1960, l'armée de l'Air créée en 1969, l'armée marine créée en 1969 mis sur pied en 1961, le corps des sapeurs pompier créée en 1986, la Garde Présidentielle créée en 1985, le bataillon léger d'intervention (BLI) créée en 1999, le bataillon d'intervention rapide créée en 2001, les forces spéciales créées en 2001.

<sup>98</sup> Ano, '*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises*', Honneur et Fidélité, édition spéciale décembre 2014pp.48-49.

<sup>99</sup> Ibid.

<sup>100</sup> Ano, '*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises*', Honneur et Fidélité, édition spéciale de mai 2016, P. 62

femmes dans l'armée camerounaise en 1984 ? Pour y répondre deux parties analytiques vont faire l'objet de notre démarche.

## **I. LA FEMME AU VUE DES TRADITIONS AFRICAINES**

Avant de revenir à l'entrée des femmes à l'armée camerounaise, il faut se rappeler que ces dernières sont issues des sociétés, or, cette société a une psychologie propre qui confère à la femme un statut spécifique. L'entrée de la femme dans l'armée constitue une rupture en ce qu'elle heurte les pesanteurs culturelles. En fait, dans le système hiérarchie parallèle du mode de l'organisation sociale, les femmes ont des droits quoi que relativisés par l'importance des devoirs. Si elle est généralement considérée comme " le second sexe", elle est néanmoins une actrice sociale qui peut faire entendre sa voix en certaines circonstances. On peut également se référer au rôle des reines mères des sociétés secrètes qui équilibraient la domination phallogratique. C'est partant de là que le statut de la femme s'est présentée comme ceci :

- Au point de vue de l'époque coloniale, la femme exclue des opérations militaires et des batailles.
- Au point de vue de l'époque coloniale, la femme actrice de logistique pour les armées coloniales.
- Au point de vue poste coloniale, la femme subjective des forces armées sous la première république.
- La femme militaire sous la deuxième république, est un outil de rejet dans la société traditionnelle.

### **1) Le contexte historique du statut militaire de la femme**

En fait, pour revenir à cette catégorisation par époque, il est mieux de revenir sous le système éducatif qui voulait que la jeune fille soit perçue comme étant condamnée à aller en mariage et d'assurer la continuité du clan ; selon le principe de la dote de Severin Cécile Abega.<sup>101</sup> C'est sans doute pourquoi Moustapha Fanta<sup>102</sup>, pense que : *"La situation de la femme dans la partie septentrionale du pays est préoccupante. Les familles préfèrent scolariser les garçons plutôt que les filles... Ici, les familles et les parents font une différence entre les garçons et les filles, les familles pensent que la jeune fille est appelée à se marier et doit donc s'occuper des travaux ménagers."*<sup>103</sup> C'est dans ce même ordre d'idée, qu'un

---

<sup>101</sup> S. Cécile Abega, "l'amanthe religieuse", université de Yaoundé, annale de la Flche, 1977 pp.28-45

<sup>102</sup> F. Moustapha, elle est présidente de l'association du réseau des femmes du Demsa

<sup>103</sup> Revue sur « le genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique Centrale », commission économique pour l'Afrique.

psychopédagogue affirme que : " Dans le contexte familial, l'éducation de la petite fille la préparait surtout par rapport à son futur conjoint et à sa famille, alors que celle du petit garçon le préparait à sa vie de société... Il existe des niveaux d'études suffisantes pour des filles contrairement aux garçons, car plus son niveau intellectuel est élevé, moins elle a de chance de trouver un mari. La petite fille doit apprendre à tenir une maison et cuisiner, pour savoir créer un univers confortable pour son futur conjoint et ses enfants". Le même auteur estime que : " Ce sont les laides filles qui sont fortes en classes. C'est normal tout ce qu'elle a à faire c'est d'étudier. Si elle est brillante et belle on sait comment elle a fait pour réussir. Même à l'école, pour être une fille normale, il faut être parmi les seconds. "<sup>104</sup> Tout cela illustre à suffisance que dans la tradition Bantou on voit dès lors une culture machiste et le poids de tradition donc serait victime la jeune fille dans son éducation qui se traduirait par : « *la faiblesse du pouvoir économique, l'analphabétisme, le manque d'ambition et d'assurance* »<sup>105</sup>

Par ailleurs, l'inclusion de la femme dans le système de défense pose problème ! Parce que l'homme était fait pour protéger la femme, les populations négro-africaines avaient classé la typologie des femmes qui devaient affecter la conception qu'ils avaient de la femme. Dans la conception négro-africaine, les hommes ont catégorisé celles-ci, en ce sens où l'africain ne conçoit pas la femme comme un facteur de protection, l'image ici doit être que le rôle de la femme est un concept de réception. Autrement dit il n'était donc pas possible pour l'homme ; du point de vue même des valeurs culturelles et traditionnelles dans l'ancienne conception de la femme, il était difficile de penser que la femme devrait porter l'arme et le garder. De même, il y a des sociétés où la femme n'est pas admise au nom des rites coutumiers, mais celle-ci n'est pas un objet, à titre illustratif le cas du "*Mewoïlou*"<sup>106</sup>, où on met en avant la tradition exotérique étrange de la femme.<sup>107</sup>

Toutefois, c'est avec l'avènement des troupes coloniales, que les femmes deviennent des instrument de la logistique dans le système de défense à l'exemple des amazones de Belazin, de la reine Anna zinga au Congo, des grandes guerrières comme Yennega c'est pourquoi la reine Bamoun Njapndunke « *il s'agit de briser les barrières psychologiques et*

---

<sup>104</sup> Fondation E. Stiftung, '*Femme Camerounaise : Adulation et marginalisation*', édition SAAGRAPH p.46.

<sup>105</sup> Ibid. p.51.

<sup>106</sup> Le Mewoïlou : est un rite d'initiation qui mettait la femme en vitrine dans ses pouvoirs exotérique, qu'elle transmet lorsqu'elle va en guerre et c'est ce pouvoir qu'elle va amener dans le système de défense traditionnel. Par ailleurs aussi, lorsqu'elle se fâchait aucun piège ne tombait par exemple

<sup>107</sup> J. C. Barbier, '*femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*', Karthala-ostom, 1985

*coutumières démontrant ainsi qu'une femme peut bien garder son foyer et avoir une certaine indépendance et économique».*<sup>108</sup>

Il a été question ici d'évaluer le statut d'incidence du statut de la femme, pour ce fait l'analyse à consister à expliciter que le statut militaire de la femme a évolué à différentes époques d'une marginalité à une intégration effective dans le système de défense. C'est pourquoi, la question de son éducation semble significative. Dès lors, il y a lieu de procéder à une présentation du domaine éducatif qui exclue la femme des questions militaires avant 1984.

**Tableau 1: Présentation des modèles d'éducation de la jeune fille et du petit garçon selon les tranches d'âge au Cameroun**

Tranches d'âges	Petite fille	Petit garçon
De 0 à 6 semaines	Pas de différences entre les deux	Pas de différences entre les deux
De 6 semaines à 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction de siffler -----▶</li> <li>Port des vêtements délicats -----▶</li> <li>Ne pas parler fort -----▶</li> <li>Interdiction de grimper aux arbres --▶</li> <li>Obligation de suivre la mère ou une aînée →▶</li> <li>Aider dans les tâches quotidiennes de cuisine et d'entretenir --▶</li> <li>S'occuper des plus jeunes -----▶</li> <li>Interdit de sortir -----▶</li> <li>Territoire limité à la maison -----▶</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liberté de siffler</li> <li>Ports de vêtements résistants</li> <li>Parler fort et avec respect</li> <li>Chargé de cueillir les fruits</li> <li>N'a rien à faire à la cuisine</li> <li>Chargé des courses</li> <li>Initier à surveiller les plus jeunes</li> <li>Chargé de course</li> <li>Territoire illimité</li> </ul>
De 7 ans à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir s'occuper de la maison -----▶</li> <li>Savoir faire la cuisine -----▶</li> <li>Ne pas sortir -----▶</li> <li>Faire attention à son aspect extérieur --▶</li> <li>Se méfier des personnes du sexe opposé qui sont un danger</li> <li>Savoir sourire -----▶</li> <li>Être belle -----▶</li> <li>Se laisser protéger par ses frères --▶</li> <li>Être tolérante et conciliante -----▶</li> <li>Être attentionnée -----▶</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir d'occuper de lui-même</li> <li>Savoir se débrouiller</li> <li>Petite sortie tant qu'il ne commet pas de délit</li> <li>Il suffit d'être propre</li> <li>Doit se montrer homme</li> <li>Ne pas extérioriser ses sentiments</li> <li>Être propre</li> <li>Savoir se protéger</li> <li>Savoir imposer sa volonté</li> <li>Savoir écouter les autres</li> </ul>

**Source :** Rapport sur les travaux portant sur "l'éducation de la petite fille et de la femme leader de demain", de Sylvie Siyam Siwe, pp. 45-46.

<sup>108</sup> M. Tchunte, "les grandes figures féminines du Cameroun", préface, février 2004



Ce tableau montre que le domaine éducatif prive la femme de son autonomie. À ce moment-là, elle ne peut pas être acceptée au poste de commandement. On voit là, une société phallocratique marqué par la domination masculine, dès lors, on lui apprend à respecter l'homme. Les qualités qu'on demande à la femme sont des qualités qui lui empêchent d'avoir une indépendance dans le modèle éducatif. La femme n'est pas pensée comme celle-là qui peut protéger la société. De même, en rapport donc avec notre thématique et la titrologie de cette section il met en exergue le parallélisme dans l'éducation de la petite fille et du petit garçon selon les tranches d'âges.

Ainsi perçu, sachant que chaque pays ou groupe a sa propre représentation de la femme, qu'en est-il donc de la femme et du contexte normatif de l'armée Camerounaise ?

## **2) La femme et le contexte normatif de l'armée Camerounaise**

Le 11 Novembre 1959, l'armée Camerounaise voit le jour comme une appendice de l'armée Française. Les textes portant mention d'intégration et de recrutement ne prévoient pas la différence du genre. On le comprend aisément avec la domination du code Napoléon en matière civile (c'est le code qui a forgé toutes les lois au Cameroun, ce code n'est pas en faveur de la femme, c'est un code purement misogyne) et administrative. Pourtant en accédant à l'indépendance, l'état du Cameroun s'était fait des relations internationales et avait adopté et ratifié un ensemble d'instruments prônant l'égalité citoyenne entre homme et femme. Nous faisant ainsi mention de :

- La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948
- la charte de l'OUA (organisation de l'union africaine) des nations unies
- la constitution camerounaise
- la mise en place d'un code de travail

Tous ces éléments permettent de dire que l'Etat du Cameroun s'était engagé à éviter toute pratique discriminatoire entre genre, à promouvoir la dignité humaine, à maintenir les droits civils de la femme. Il s'agit donc ici d'une rupture entre le droit traditionnel ou droit naturel et le droit normatif et étatique.<sup>109</sup> A partir de là, la question de la place de la femme dans le système de défense se pose. En effet, l'approche normale dans la politique publique à travers les décrets, les textes et les ordonnances ont excité à construire soit des régimes, soit des Etats où le militarisme et la militarisation avaient cours. Le Cameroun, dès le 13

---

<sup>109</sup> N. Rolland, '*Anthropologie du droit*', Paris Puf collection que sais-je, 1979 p.15

septembre 1955 se trouve en situation de crise politico-militaire,<sup>110</sup> en effet, la dissolution de l'UPC (union des populations au Cameroun) avait placé en la femme des guerres subjectives dans lesquelles la France et ses stratèges ne pouvaient concevoir le rôle de la femme africaine.

En effet, au sortir de la deuxième guerre mondiale, le Général Ely alors chef d'Etat-major de l'armée française avait conçu en 1947 la théorie de la doctrine de surface, afin de protéger la communauté euro –africaine- française<sup>111</sup>. Ce concept suppose l'existence de l'Elite intérieure et d'une élite extérieure que les forces franco africaine se doivent de solutionner ! À ce titre, la femme ne saurait être un atout dans les forces de combats employées dans la rébellion. Elle relève plutôt du domaine des forces de police employé en matière de renseignement<sup>112</sup>. Ce fait est compréhensif qu'à la perception de la femme au point de vue psycho traditionnel, qui est celle d'un être dont les compétences ne permettent pas de bien s'infiltrer dans certains milieux. Qu'il nous soit permis, sans procès aucun de parler du concept de Dalila ! D'ailleurs, les forces franco-africaines entre 1959 et 1963 n'ont eu de cesse que de remarquer le rôle remarquable joué par les femmes dans les différents maquis initiés par l'UPC (Union des Populations du Cameroun)<sup>113</sup>. Ne dit –on pas d'ailleurs que, le campement du Mpodol<sup>114</sup> avait été livré par une femme, qui avait longtemps mis sa partition à cette trahison<sup>115</sup>. Pourtant les archives françaises finissent par démontrer l'implication de ces femmes dans le renseignement français de localisation du camp d'Um Nyobe.<sup>116</sup>

Au vu de cela, l'Etat camerounais va donc incorporer les femmes dans les forces de police et de renseignement avant d'en faire des membres à part entière des forces Armées camerounaises. Elles demeurent donc à cet effet, des forces subjectives et non combattantes de l'Armée camerounaise entre 1970 et 1984. Pour ce faire, comment justifier le changement de mentalité en matière d'incorporation de la femme dans l'armée camerounaise.

Comme il s'agit d'une institution, nous présentons d'abord l'organigramme qui illustre le fonctionnement du Ministère de la Défense au Cameroun.

---

<sup>110</sup> R. Joseph, *“le mouvement nationaliste camerounais”*, Paris, Karthala, 1996

<sup>111</sup> Oz. Moche, *“ le plan raisonnable”* Paris, SHD, 1960 P.11.

<sup>112</sup> M. Ndjokwo, *“la police et la lutte contre la subversion au Cameroun, 1959-1970”*, thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Dschang, 2019.

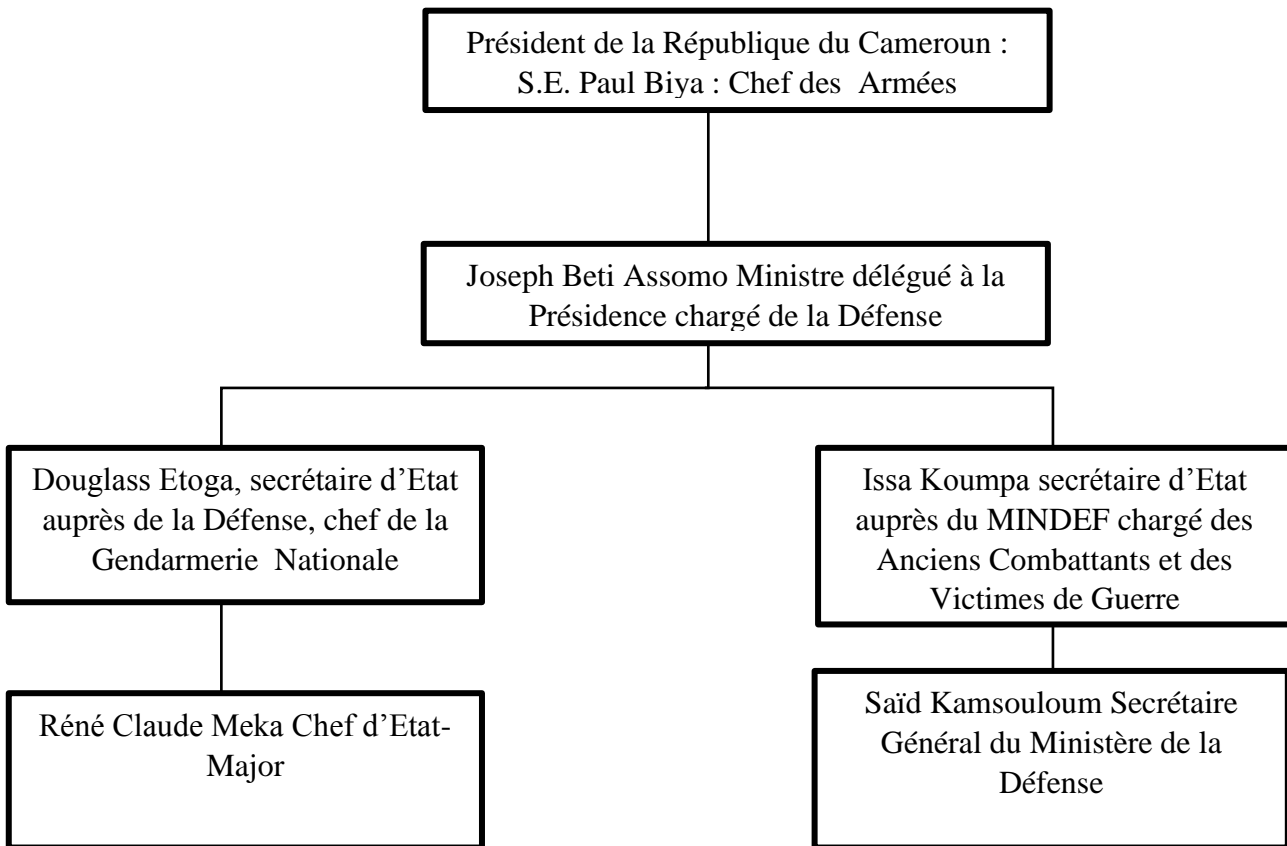
<sup>113</sup> S. Ndje, *“ les femmes et le maquis en pays bassa”*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009

<sup>114</sup> Mpodol : surnom d'Um Nyobe

<sup>115</sup> H. Ekwe, à propos d'un *passé nationaliste la nouvelle expression’*, dossier spécial, 1991, PP.102-116

<sup>116</sup> Deltombe et Tatsia, *“Kamerun, une guerre cachée aux origines de la France –Afrique”*, Paris, Odile Jacob 2010.

## Organigramme du Ministère de la Défense au Cameroun



**Source :** Ano, *le magazine des forces de défense Camerounaises*, Edition spéciale du 20 Mai 2017 P. 8

Considéré comme une institution de Défense et de Sécurité des personnes et des biens, le Ministère de la Défense Camerounais dans son fonctionnement a à sa tête un chef des Armées qui est le Président de la République, suivi d'un Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, en collaboration avec le secrétaire d'Etat auprès de la Défense, le secrétaire d'Etat auprès du MINDEF chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, du chef d'Etat-major et du secrétaire Général du Ministère de la Défense.

## II. LES MECANISMES D'INTEGRATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE

D'entrée de jeu, il est d'une importance capitale de noter au préalable que, la présence de la femme dans l'armée d'une manière générale date de la période des deux grandes guerres mondiales à savoir : la première guerre mondiale (1914-1918) et la deuxième guerre mondiale (1939-1945). Pendant la première guerre mondiale, elles ont servi en tant que personnel

auxiliaire sans véritable statut militaire des forces armées et c'est à partir de la deuxième guerre mondiale qu'elles ont pu s'engager véritablement sous le statut de militaire. Ceci dit, les femmes ont joué un rôle considérable durant ces deux conflits dans les usines de fabrication de chars, du pilotage des avions de chasse et même la conduite des chars<sup>117</sup>. En effet, elles n'ont pas seulement été limitées à leur rôle traditionnel dans l'armée mais aussi se sont-elles engagées dans les corps spécifiques notamment dans les activités d'industrie etc.<sup>118</sup> Cependant s'agissant du contexte camerounais, la présence des femmes dans l'armée date bien avant 1984, c'est ce qu'on appelait "pré-armée" où celles-ci étaient formées mais on ne les intégrait pas. Dans cette sous-partie, il sera question pour nous de présenter d'abord le texte d'engagement ayant servi à recruter les premières femmes officiers dans l'armée camerounaise et dans un second temps de donner les modalités d'incorporation des femmes dans l'Armée Camerounaise de 1984-1995.

### **1) Cadre normatif et mutations de l'intégration des femmes dans L'Armée Camerounaise**

Plusieurs raisons ou motivations ont poussé les autorités camerounaises à intégrer les femmes dans l'armée camerounaise, même si à raison de leur vulnérabilité pendant 25 ans elles étaient maintenues à l'écart des recrutements dans l'armée. L'élément déclencheur, c'est l'incident du 06 avril 1984 qui a permis leur admission et dès lors, on a trouvé son utilité dans ce corps de métier d'armes. Notons que celles-ci ont été recrutées par décret présidentiel dans le cadre d'un recrutement ordinaire dénommé "*contingent 1984*."<sup>119</sup> L'importance du 6 avril 1984, a été comme un accélérateur du système de défense au Cameroun en ce sens où il marque une rupture et voire même une différence avec l'ancien système, en intégrant la femme, il fait la différence avec Ahidjo, Saïdou Daoudou et autres où la femme devient un label de politique publique. De même, l'on décide de faire de l'armée camerounaise une armée Républicaine centrée seulement sur un homme. A cet effet, Paul Biya décide de diversifier l'armée camerounaise ethniquement et en genres ; cette date a donc permis et a obligé le règne à vouloir intégrer une armée citoyenne en intégrant l'approche genre. Notons néanmoins que, l'incorporation de la femme n'est pas un besoin linéaire, mais plus un besoin politique qui permet de rehausser l'image du Cameroun à l'International.

---

<sup>117</sup> <http://www.google>, Pôle des archives "*La féminisation des armées*", mars 2010.

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition de mai 2016, pp. 59-60

Parlant des textes juridiques et réglementaires majeurs au Cameroun ayant permis au processus de la féminisation de cette armée nous avons respectivement :

- Le décret de 1959 portant création de l'armée camerounaise
- L'article 9 du 12 juin 1967 portant sur l'organisation générale de la défense nationale qui stipule les buts à atteindre par l'ensemble des forces et sous l'organisation du commandement, la répartition générale des forces qui se traduiraient par l'universalité de la défense.<sup>120</sup>

Par ailleurs, 1970 marque la présence des femmes ayant servi dans la pré-armée au Cameroun, en tant que forces subjectives et non combattantes dans l'Armée Camerounaise. C'est sans doute la raison pour laquelle, l'employée civile Antoinette Ngonon Onana ayant servi dans la pré-armée nous fait comprendre que : "*on déployait les femmes dans tous les services dans l'armée camerounaise, à cette époque il n'y avait pas de renvoie en formation, tous les camarades de promotion homme comme femme avaient obtenus leur diplôme de fin de formation militaire élémentaire et d'autres mêmes ont été déployés comme Officiers de réserves*"<sup>121</sup>". Parlant de la présence des femmes avant 1984, celles-ci ont servi dans le renseignement comme "*espions*"<sup>122</sup> dans la transmission de certaines informations, comme pour dire que le renseignement est aussi une forme ou une stratégie de "*guerre*"<sup>123</sup>, qui détient l'information ou la communication maîtrise la guerre. C'est pourquoi dans le contexte militaire, lorsqu'on aborde le vocable guerre on fait recours à la stratégie, à la lutte Armée, à une attaque, une succession de bataille et l'art militaire<sup>124</sup>. Dans ce cas donc, on voit dès lors que toute guerre est toujours économique et stratégique d'où la manipulation des informations où les femmes font montre de leur utilité. En outre, les femmes dans la pré-Armée au Cameroun ont également servi dans le ravitaillement, la santé et même la logistique sans pour autant faire partir intégrante de ce corps de métier.<sup>125</sup>

---

<sup>120</sup> Ano, *Magazine de Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition de mai 2016 pp.26-27

<sup>121</sup> A. Onana Ngonon, 77 ans, employée civile à la retraite ayant fait partie de la pré-armée entretien du 30 avril 2023 à 13h, au quartier Elig-Effa, (Yaoundé).

<sup>122</sup> M. Mbouni, 57 ans, employée civile à la retraite dans les Forces Armées Camerounaises, entretien du 12 avril 2023 à 17h, au quartier Elig-Effa, (Yaoundé)

<sup>123</sup> Le concept guerre : *ce mot se retrouve dans plusieurs langues*, en allemand il se traduit par "*Krieg*", "*Guerra*" en Italien "*Bontha*".

<sup>124</sup> [Http : //www.google](http://www.google.com), "*comprendre le concept stratégie de guerre*", consulté le 15 janvier 2022 à 13h Yaoundé.

<sup>125</sup> A. Onana Ngonon, employée civile à la retraite ayant fait partie de la pré-armée, entretien du 23 avril 2023 au quartier Elig-Effa (Yaoundé).

Nous évoquons entre autres les révisions constitutionnelles de juillet et novembre 1983 qui vont être poursuivies par d'autres reformes.

L'année 1984, marque donc l'année de la féminisation des forces de défense camerounaises où la femme fait partie intégrante de ce corps de métier.

Le 30 juillet 2000 au cours du discours prononcé par le Président Paul Biya, à l'occasion quarantenaire de l'armée camerounaise il déclare que : "*les forces armées camerounaises doivent également épouser leur temps, celui de la modernité, c'est-à-dire s'adapter au changement aussi bien sur le plan technique et technologique que celui de la doctrine et de la stratégie*"<sup>126</sup>. Aussi le décret 2000/N° 188 du 25 juillet 2001, portant sur le statut particulier des officiers, celui-ci doit poursuivre le processus de modernisation de l'armée camerounaise par l'avènement de la réforme de 2001 qui vient compléter la loi de l'article 9.

La réforme de 2001 met un point d'honneur sur le renforcement et la spécialisation de la formation, c'est à juste titre que celle-ci soit le pilier du rajeunissement de la professionnalisation consécutive des armées<sup>127</sup>. En réalité, avec la réforme de 2001, l'armée "*se voulait ambitieuse, tolérante, proactive afin de rajeunir son personnel et moderniser son système d'arme tout en mettant un accent particulier sur son professionnalisme*".<sup>128</sup> Dès lors, nous voyons que l'armée camerounaise a évolué et selon les pays, elle diffère de par son éthique et son esthétique. Celle-ci repose bien évidemment sur les lois fondamentales qui sont le socle même de la nation camerounaise entre autre, nous avons la constitution de l'Etat, la législation relative à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, les organismes sur le fonctionnement de l'armée, et dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Par ailleurs, on adapte la formation au déficit sécuritaire de l'heure à travers la professionnalisation, le rajeunissement de l'armée, les outils modernes de l'artillerie. Mais également la dispense des cours en français et en anglais dans les différentes écoles militaires<sup>129</sup>. De même, la présence de la femme dans l'Armée Camerounaise n'apporte pas seulement ce côté "*ésostique*" en ce sens où la femme permet de galvaniser les troupes, d'apaiser et calmer les ardeurs des hommes, mais leur apport dans l'Armée

---

<sup>126</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & fidélité, édition de décembre 2016, p.50

<sup>127</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition de mai 2015, p.56

<sup>128</sup> Ibid.

<sup>129</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition de mai 2016, p.56

Camerounaise se trouve également dans tous les secteurs de défense mais encore plus dans le renseignement comme le souligne le capitaine Bertin Doualla : Le renseignement est une forme de guerre, par conséquent, il y a des niveaux d'information que la hiérarchie militaire juge difficile et c'est où la femme militaire est apte à pouvoir intervenir pour avoir la bonne information soit "*déguisée, soit par la ruse*". Allant dans le même ordre d'idée, "il en est de même des avancées notoires faites dans l'intégration et la promotion des femmes dont la présence aux côtés des hommes renforce la solidarité nationale aussi que le lien armée-nation".<sup>130</sup>

En outre, l'Armée camerounaise prévoit le congé de maternité datant de trois mois après l'accouchement et les heures de "*tétée*" ; lorsque celles-ci ont repris le service, elles ont droit à deux créneaux horaires à savoir : 10h-15h et 08h-13h. Il faut maintenant souligner que tout dépend du chef utilisateur hiérarchique (il y a ceux qui sont un peu souple). Certaines informatrices nous font comprendre que même pour les maternités et les heures de tétées, c'est un peu compliqué pour elles, or, c'est prévu dans le règlement de L'Armée. Elle nous a fait également des confidences afin de comprendre que sans l'autorisation de ton chef ou supérieur hiérarchique, elles ne peuvent pas se marier et cette règle est aussi valable pour les hommes. Cependant, nous devons nuancer pour celles qui ont choisi la vie maritale associée à la vie professionnelle ou pour celles qui sont purement carriéristes<sup>131</sup>.

Ainsi perçu, il en ressort que de 1984 à 2001, ce sont des dates importantes non seulement au regard des événements historiques, mais aussi dans l'incorporation de la femme dans les Forces de Défense Camerounaises. A cet effet, au cours de leurs différents modules de formation, certaines arrivent à se hisser "*major*" de leur promotion. C'est le cas du sous-lieutenant Sandrine Larissa Etoa Atangana, issue de 35<sup>ème</sup> promotion de l'EMIA.

---

<sup>130</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition de mai 2017, p.26

<sup>131</sup> Commandant Marie Laure Nguelly, 38 ans, en service au secrétariat de l'Etat-major des Armées, interview du 18 avril 2021

**Photo 1 : Le chef de l'Etat, chef des armées remet les épaulettes au major de la 35<sup>ème</sup> promotion de l'EMIA, « Paix et émergence » le Sous-Lieutenant Sandrine Larissa Etoa Atangana.**



*Source : Ano, Magazine des Forces des Défenses Camerounaises, édition spéciale mai 2017 p.13*

A l'issu du triomphe à la brigade du quartier Général ce vendredi 21 avril 2017 de la 35<sup>ème</sup> promotion de l'EMIA baptisée « *Paix et émergence* », ce sont 178 jeunes officiers qui ont participé à la cérémonie de triomphe. C'est au cours de cette célébration donc, que le sous-lieutenant Larissa Etoa Atangana s'est vue remettre les épaulettes par le Chef de l'Etat, Chef des Armées en tant que major de cette promotion.<sup>132</sup>

## **2) Les modalités d'incorporation des femmes dans l'armée camerounaise de 1984 à 1995**

La promotion du genre féminin dans les armées en général et surtout africaines constitue l'un des défis de la question sur l'égalité des sexes. Elle revêt la dimension du rôle de l'armée et de sa fonction de miroir de la société. Il faut reconnaître qu'en mettant sur pied

<sup>132</sup> Ano, *magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition spéciale mai 2017, pp. 12-13



les premières écoles militaires pour "cadets" en Afrique, aussi bien à Kati, Binger pour ne citer que celles-ci, le colonisateur français était resté conforme à l'esprit de Napoléon Bonaparte qui pensait que le phénomène de la guerre, but ultime des armées était du ressort des hommes<sup>133</sup>.

D'ailleurs, la création en 1857 du corps des tirailleurs sénégalais, cette force noire chère aux généraux Faidherbe, Lyautey et magnifiée par Mangin va poursuivre cette politique<sup>134</sup>. En conséquence on ne verra jamais de femmes tirailleurs ! Il s'agissait de lier le métier de militaire avec celui de la force. Ce principe va d'ailleurs se poursuivre avec la création des armées « *proprement africaines* » à la veille des indépendances. Le plan raisonnable de 1959 qui met en place l'armée camerounaise entérine ce fait qui va pourtant être maintenu malgré le maquis et le concept de défense populaire<sup>135</sup>. Saïdou Daoudou, longtemps ministre des forces armées considère d'ailleurs l'incorporation des femmes dans l'armée comme une aberration au mieux un non-sens<sup>136</sup>. La loi de 1967 ou doctrine d'emploi qui définit la notion de forces supplétives au Cameroun est muette sur la question des femmes<sup>137</sup>.

Ce concept en soi suppose la mobilisation de toutes les couches de la nation à divers niveaux pour faire face à une agression, une tentative de déstabilisation de la structure étatique. Dans le contexte camerounais prévalent entre 1960 et 1982, il se trouve que le président de la République, chef de l'Etat est le commandant suprême des armées. Il oriente à ce titre, la « *politique de défense* », prend les décisions d'engagement des armées et décide des orientations et des modifications doctrinales afin d'adapter cette institution aux réalités mouvantes du monde. Ce principe cardinal propre à tous les régimes politiques dans le monde est donc en vigueur au Cameroun au moment de l'accession au pouvoir du président Paul Biya, le 6 novembre 1982<sup>138</sup>.

Succession qui marque l'histoire de l'Afrique francophone, mais donc le déroulement finit par aboutir à une dyarchie que seul une tentative de *pronomiencento*, le 6 avril 1984 tente de solutionner. L'homme du « *renouveau* », établit dès son arrivée au pouvoir une différence

---

<sup>133</sup> A. Corvisier, *Histoire militaire de la France T4 « de 1940 à nos jours »*, Paris, Puf/Quadrige, 1997, p.23.

<sup>134</sup> L. Cousturier, "*Des inconnus chez moi*", Paris, Sirène, 1920.

<sup>135</sup> M. Bah, "*Chroniques des travaux universitaires*", revue historique des armées ", N° 2 Vincennes, 1986.

<sup>136</sup> D. Abwa, " Saïdou Daoudou parle ", Yaoundé, PUCAC, 2002.

<sup>137</sup> *Pompon rouge*, N° 58, octobre 2001, pp.9-10.

<sup>138</sup> Ibid.

entre sécurité et sûreté. Il pose par-là, le concept d'une armée nationale composée de tous les éléments de la société<sup>139</sup>. A cet effet, force est de constater que :

L'Armée Camerounaise n'a jamais pris le pouvoir politique. Elle a plutôt contribué à étouffer toute action politique révolutionnaire. L'armée Camerounaise a formé des cadres dans les meilleures conditions, dans de bonnes écoles et universités. Mais les cadres militaires Camerounais n'ont jamais occupé de hautes fonctions autres que militaires dans l'administration et la diplomatie. Les contrats politiques se mènent sans les militaires, la tentative du coup d'Etat de 1984 suffit à convaincre les incrédules. L'armée Camerounaise a accompagné la restauration de la démocratie.<sup>140</sup>

De même, l'entrée des femmes à l'EMIA du Cameroun en 1984 constitue une césure entre le legs colonial et l'avènement d'une institution républicaine et intellectuelle. Nous partons ici du postulat épistémique suivant lequel, l'historien militaire questionne, le pourquoi de l'armée en Afrique. L'entrée de la femme dans les divers corps et grades de l'armée camerounaise ne constituait -il pas une volonté de rupture avec l'ancien régime, plus qu'un désir manifeste de la part de la hiérarchie militaire dont bien des cadres avaient suivi les cours de L'EFORTOM<sup>141</sup>.

Nous savons qu'en Histoire une chose est d'avoir les faits, une autre est d'avoir la culture d'interprétation. Ce fait nous pousse à cerner que les femmes pionnières dans l'Armée camerounaise sont pour ce qui est du corps des officiers des spécialistes : médecins, techniciennes de santé entre autres. Ceci constitue, aussi une reconnaissance de l'égalité entre genre en matière scolaire au Cameroun. Nous devons souligner que, cette étude a pour objectif de mettre, en exergue le lien Armée-Nation au Cameroun dans un contexte d'imbrication entre défis sécuritaires et difficultés politiques.

Entre 1984 et 1987, en plein contexte de crise économique, les femmes font une entrée « fracassante » dans l'institution militaire camerounaise. Ceci montre que, les survivances culturelles traditionnelles et sexistes sur leur inaptitude ont été vaincues. On s'interroge donc plus sur la capacité de la femme à être un acteur du champ de bataille, mais comment la rendre plus efficace sur celui-ci<sup>142</sup>.

Des théoriciens comme le professeur Meloupou, avait d'ailleurs, dans sa théorie sur le renseignement montré l'utilité de la femme. C'est pourquoi, dans ce travail, nous avons essayé de questionner des femmes militaires, compte tenu de l'observation participative comme, l'une des méthodes de la collecte des données. Le problème auquel, nous nous

---

<sup>139</sup> Ibid.

<sup>140</sup> N. Awa, *le sacrifice du soldat*, Paris, 2004, p. 109

<sup>141</sup> L'EFORTOM : créée en 1956, c'est l'école de formation des officiers

<sup>142</sup> M. Bah, "*chroniques des travaux universitaires* 'a-z revue historique des armées, N° 2 Vincennes, 1986

sommes heurtés est celui du silence ou du refus de coopérer de bien des femmes sollicitées. Le principe évoqué est celui du secret –défense.

Les sources par nous consultés,<sup>143</sup> ne permettent pas d'établir une courbe et des statistiques entre le nombre d'officiers environ une dizaine au cours de cette période et le nombre des sous-officiers. Nous tablons sur un chiffre approximatif d'incorporation de 1500 femmes sur une période de 1984-1995, où le major de la promotion de 1985 était le colonel Mbida Ebogo. Nous prenons en compte, les données recueillies sur le terrain en incluant la méthode de croisement des données de manière qu'elle ne forme plus qu'un tout épistémique. Cet aspect est d'autant plus capital qu'il ne saurait y' avoir de déni d'acceptation des mutations voulues par le pouvoir politique de fait par la hiérarchie militaire. Les premiers généraux consacrés à l'avènement du renouveau vont donc progressivement se mettre au diapason de cette Armée qui veut imposer une régulation et une cohésion dans les modèles de formation. Ainsi la femme devient un acteur de promotion de politique institutionnelle et de défense.

Au demeurant, vu de la mondialisation et avec le contexte révolutionnaire des droits des femmes, des différents textes juridiques qui attestent des mécanismes et l'incorporation de celles-ci dans l'Armée camerounaise ; les femmes ont compris leur importance dans la société. Outre le fait que, le droit coutumier n'arrive pas réellement à intégrer la réalité du droit moderne ; cela s'illustre dès lors dans les rapports d'oppositions qui pourraient reposer entre l'armée et la tradition Bantu, lorsqu'il s'agit du "*commandement de la femme*". Ceci étant, est-il possible de limiter la thèse Bantu, même si nous savons que la société est beaucoup plus patriarcale alors qu'une femme devrait faire l'affaire. Ceci dit, d'après nos différentes recherches sur le terrain il en ressort qu'en fonction de ses aptitudes et de ses performances les femmes peuvent gérer certains postes de responsabilités. Ainsi perçu, ceci nous amène au chapitre suivant à savoir "*la typologie de recrutement et d'insertion militaire de la femme dans l'armée camerounaise*"

---

<sup>143</sup> M. Bah, "*chroniques des travaux universitaires* 'a-z revue historique des armées, N° 2 Vincennes, 1986

## **CHAPITRE II : TYPOLOGIE DE RECRUTEMENT ET INSERTION MILITAIRE DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE**

Parlant du recrutement et de la formation dans l'Armée camerounaise ; il est à noter que selon le Pr. Ntuda Ebode :

Le Cameroun fait partie des quelques rares Etats Africains qui dispose d'un système d'enseignement militaire complet. Celui-ci couvre les trois cycles de l'enseignement militaire qui va de l'Ecole Militaire Inter-Armée, à l'école d'Etat-Major, pour aboutir à l'enseignement supérieur militaire, lui-même scindé en deux écoles : l'Ecole Supérieure Internationale de Guerre de Yaoundé et l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité <sup>144</sup>

Cependant s'agissant du recrutement de la formation de la femme dans l'armée comme le souligne le magazine des Forces de Défense camerounaises : *"Les femmes recrutées dans l'armée camerounaise n'ont pas fait dans la dentelle. Aujourd'hui elles occupent des postes sensibles et lorsqu'on fait le tour des services tenus par ces amazones, l'on se rend bien compte qu'elles n'ont rien à envier aux hommes. Bien plus, elles montrent sur le plan physique une pugnacité non soupçonnée"*.<sup>145</sup> Le problème d'analyse de ce chapitre est de présenter les étapes de recrutement et les modules de formation de la femme dans l'Armée camerounaise. Ainsi perçu, il convient donc de se poser également la question suivante : comment adapter la formation militaire de la femme aux réalités psychologiques africaines ?

### **I. PREMIERE ETAPE D'INSERTION DES FEMMES MILITAIRES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT**

D'entrée de jeu, il est important pour nous de lever un pan de voile sur la question de recrutement dans l'Armée camerounaise. À cet effet, il s'agit pour nous de dire que, ce n'est pas le même contexte d'intégration ou de recrutement s'agissant des militaires de rang, des sous-officiers et des officiers. Cette intégration dans l'armée se fait donc à trois niveaux.

---

<sup>144</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense camerounaises*, édition spéciale de 2017, p.26.

<sup>145</sup> Ano, *Magazine des forces de Défense camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition de mai 2016, p.59.

## 1) Les militaires de rang ou soldats

Parlant des militaires de rang ou encore appelés soldat de rang, on y retrouve : les soldats, les soldats de 1<sup>ère</sup> classe, de 2<sup>e</sup> classe, Caporal et Caporal-Chef. Le soldat est un homme qui sert dans une armée (comme mercenaire ou comme engagé volontaire) sous les ordres d'un prince. Mais, le soldat engagé n'est pas payé à la tâche comme un mercenaire car, en plus d'être un professionnel, il est un citoyen : un soldat de la République. Il ne choisit pas sa mission. Il accepte la souffrance des combats. Parce que le pouvoir politique légitime l'a mandaté<sup>146</sup>.

Les conditions de recrutement se présentent ainsi que le montre le tableau suivant :<sup>147</sup> :

**Tableau 2 : Le recrutement des militaires de rang**

	Conditions de recrutement	Composition du dossier
<b>Les militaires de rang</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être de nationalité camerounaise</li><li>- Être âgé au minimum 18 ans et au maximum 20 ans</li><li>- N'avoir jamais été condamné</li><li>- Être célibataire sans enfant en charge</li><li>- Être de bonne moralité</li><li>- Être apte à satisfaire aux épreuves sportives, intellectuelles et médicales prescrites</li><li>- Avoir une taille minimale de 1,66 m pour les garçons et 1,60 m pour les filles</li><li>- Être titulaire du BEPC, du CAP ou du GCE Ordinary Level en quatre matières excepté la religion.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- D'une fiche de renseignement remplie</li><li>- De 04 photos 4 X 4 en couleur et sans coiffure</li><li>- D'un Certificat de nationalité camerounaise</li><li>- D'un Curriculum Vitae</li><li>- D'un extrait de Casier judiciaire bulletin N° 3 datant d'au moins de 3 mois délivré par un magistrat</li><li>- D'un Certificat de célibat</li><li>- D'une enveloppe timbrée à 1000F à l'adresse du candidat<sup>148</sup></li></ul>

*Source : Archives du Service Historique des Armées au Cameroun*

<sup>146</sup> N. Awa, "le sacrifice du soldat", paris, 2004

<sup>147</sup> Archives du service Historique des Armées Camerounaises.

<sup>148</sup> Ibid.

À ce niveau, il s'agit de voir s'il y a une différenciation concernant le recrutement de la femme en ce qui concerne le tronc des militaires de rang. Ce critère prend en compte le sexe en termes de force, il y a une différence biologique qui est prise en compte au niveau de la taille qui pouvait être un handicap pour la femme. L'incidence du célibat est un avantage sur la promotion du genre féminin parce qu'il faut être libre pour le faire, étant donné que c'est un métier qui demande beaucoup de concentration. De là même, l'approche genre est donc prise en compte et les conditions de recrutement sont en faveur de la femme. Il y a une évolution au niveau de la formation des femmes au Cameroun, avec l'incorporation de celle-ci on note que le diplôme est lié à la technicité en vigueur dans l'armée camerounaise. À ce titre, la femme suit le même cursus que l'homme dans l'évolution de sa carrière ; la création de L'ENSOA facilite l'amélioration de ce statut on voit se mettre en place la position des femmes sous-officiers d'actives disposer les compétences où les armées sont engagées afin d'y répondre L'ENSOA développe les conditions d'accessibilité au rang des sous-officiers qui sont de divers ordres.

## **2) Les Sous-officiers**

Par définition, les Sous-Officiers secondent les officiers dans l'encadrement quotidien des troupes. Ils peuvent être d'anciens militaires de rang ayant progressés dans la carrière en passant par des concours internes. C'est aussi un meneur d'homme, un technicien et un spécialiste dans divers domaines. De même, devenir Sous-Officiers dans l'Armée que ce soit par carrière ou par niveau d'étude est non seulement un parcours d'accomplissement individuel mais aussi collectif<sup>149</sup>. Les grades des sous-officiers sont ceux : du Sergent, du Sergent-Chef, d'Adjudant, d'Adjudant-Chef et Major.

Par ailleurs, aux côtés des soldats, les sous-officiers jouent un rôle clé dans l'Armée de terre, ils sont chargés entre autre d'encadrer et de former techniquement les militaires de rang, de leur donner l'esprit d'équipe et le sens de la discipline. Au début de leur carrière, le Sergent est formé pour diriger une dizaine de militaire, et plus tard avec le grade d'Adjudant, il peut encadrer une trentaine de soldats<sup>150</sup>. Sur le terrain, il est un militaire actif qui accompagne et assiste ses soldats aux différentes opérations de l'Armée que ce soit à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. De même, pour adhérer à ce rang de Sous-Officiers deux voies sont possibles soit par concours direct niveau probatoire, soit par un recrutement par

---

<sup>149</sup> <http://www.> "recrutement dans l'armée camerounaise dans l'Armée Camerounaise", consulté le 20 Janvier 2022 à 13h

<sup>150</sup> Ibid.

dossier qui consiste à intégrer l'Ecole Nationale des Sous – Officiers d'Actives (ENSOA) en passant par des tests d'aptitudes médicaux, physiques et techniques. Pour ce qui concerne les étapes de recrutement ou les conditions d'admissibilité au rang de Sous-officiers<sup>151</sup>, nous pouvons citer entre autre :

**Tableau 3 : Le recrutement des Sous-Officiers**

	<b>Conditions de recrutement</b>	<b>Composition du dossier</b>
<b>Les sous-officiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité camerounaise,</li> <li>- Être âgé au minimum de 18 ans et de 23 ans maximum à la date prévue dudit concours</li> <li>- N'avoir jamais été condamné</li> <li>- Être célibataire et sans enfant en charge</li> <li>- Être de bonne moralité</li> <li>- Être apte à satisfaire aux épreuves sportives, intellectuelles et médicales prescrites</li> <li>- Avoir une taille de 1,66m pour les garçons et de 1,60 m pour les filles</li> <li>- être titulaire du probatoire pour les francophones, du GCE, Advanced Level obtenu en une matière (hors mis la religion pour les anglophones ou alors d'un diplôme équivalent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une demande manuscrite timbrée et signée à 1000F adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Défense</li> <li>- D'une copie d'acte de naissance datant de 03 mois au moins d'une copie certifiée du diplôme ou des deux diplômes pour l'option spécialité.</li> <li>- D'un extrait de casier judiciaire</li> <li>- D'un bulletin N° 3 datant d'au moins 3 mois délivré par un magistrat</li> <li>- D'un certificat de célibat</li> <li>- 4 photos 4 x 4 en couleur et sans coiffure</li> <li>- D'une enveloppe timbrée à 1000f à l'adresse du candidat</li> </ul>

*Source : Archives du Service Historique des Armées*

<sup>151</sup> Archives du Service Historique des Armées Camerounaises, le 20 janvier 2022 à 16h.

En faisant le parallélisme entre les soldats et le sous-officier, le critère de différenciation est le critère d’instruction ou le niveau intellectuel. Ici on exige un diplôme secondaire du second cycle afin d’être incorporé (Probatoire) ; ceci souligne la nécessité de mettre en place une Armée professionnelle où la femme a son rôle à jouer, toutefois, on observe des éléments communs entre le soldat de rang et les Sous-Officiers au Cameroun. Dès lors, intéressons au cas des Officiers.

### 3) Officiers

D’après le décret N° 2001/87 du 25 juillet 2001<sup>152</sup> fixant les conditions de recrutement et d’admission dans les écoles militaires de formation des officiers qui stipule dans l’article 2 les conditions de recrutement à remplir pour les candidats du tronc ‘‘A’’, les candidats du tronc ‘‘B’’, ‘‘C’’ et ‘‘D’’ sont les suivantes :

Les candidats du tronc A concernent le recrutement des civiles titulaires du Baccalauréat. Les conditions de recrutement se présentent ainsi que le montre le tableau suivant :

**Tableau 4 : Les candidats du tronc A dans l’Armée camerounaise**

	Conditions de recrutement	Composition du dossier
‘‘Tronc A’’	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité camerounaise</li> <li>- Être âgé de 18 ans au moins et de 23 ans au plus à la date prévue dudit concours</li> <li>- Être célibataire sans enfant en charge</li> <li>- Être de bonne moralité</li> <li>- Être en bonne santé</li> <li>- Jouir de ses droits civiques</li> <li>- Être titulaire d’un Baccalauréat toute série confondue ou d’un GCE/AN en trois matières excepté la religion ou d’un</li> </ul>	<p>Pour ce qui concerne la composition du dossier, le candidat doit se munir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D’une demande manuscrite timbrée à 1000F Signée du candidat et adressée à monsieur le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense</li> <li>- Une chemise cartonnée</li> <li>- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé</li> <li>- Une copie certifiée de l’acte de naissance datant de trois mois au moins</li> <li>- Une attestation de présentation de l’original du diplôme exigé</li> </ul>

<sup>152</sup> Archives des Ressources Humaines du Ministère de la Défense Camerounaise.



	<p>diplôme équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier d'une année académique supérieure avec succès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie certifiée de l'attestation de réussite de la première année d'étude supérieure.</li> <li>- Une Curriculum Vitae</li> <li>- Un extrait de casier judiciaire, bulletin N°3 datant de 03 mois délivré par un magistrat</li> <li>- Un certificat de célibat</li> <li>- Un certificat médical</li> <li>- Un certificat de nationalité délivré par un magistrat</li> <li>- Une enveloppe format A4 timbrée à 500F portant les renseignements manuscrits ci-après : noms et prénoms, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, langue, série et adresse complète.</li> <li>- Un reçu de versement de la somme de 20 000F représentant les frais de concours délivré par la direction des ressources humaines par la défense.</li> </ul>
--	--	--

**Source** : Archives du Service Historique des Armées Camerounaises.

Au vu de la composition du dossier des différents corps à l'EMIA, on peut considérer qu'avant le décret de 2001, les différents cycles A, B, C ont connu une évolution et une amélioration en termes d'admissibilité. L'élément commun ici, demeure le principe de nationalité, celui de l'âge, du statut social, de la santé, et de la moralité.

Pour le 1<sup>er</sup> aspect, on constate qu'il est demandé aux élèves candidats officiers du tronc A d'être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaire, notamment le Baccalauréat, de n'avoir aucun antécédent avec le système judiciaire et d'avoir été au moins pendant une année un étudiant en 1<sup>ère</sup> année avec succès. Ceci fait montre, que l'Armée camerounaise reste prisonnière de l'Armée française dans la mesure où celle-ci soit un corps d'élite. Ce principe

est le creuset d'une Armée professionnelle d'où la mise en place des conditions d'admissibilité en termes de composition des dossiers.

Ce fait qui concerne les candidats du tronc B1, B2, C et D nous interpelle. S'agissant des candidats du tronc B1, il s'agit du recrutement interarmées, des personnels Sous-Officiers titulaires du Baccalauréat, les conditions de recrutement sont les suivantes :

**Tableau 5 : Les candidats du tronc B1**

	Conditions de recrutement	Composition du dossier
Tronc B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité camerounaise</li> <li>- Être âgé de 30 ans au plus</li> <li>- Être titulaire d'un baccalauréat toute série confondue ou d'un GCE/AL en trois matières excepté la religion ou d'un diplôme équivalent</li> <li>- Être de bonne santé</li> <li>- Totaliser 05 ans de service minimum</li> </ul>	<p><b><u>Pour la composition du dossier, le candidat doit se munir :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une demande manuscrite timbrée à 1000FCFA signé du candidat et adressé à Monsieur le ministre Délégué à la présidence chargé de la défense</li> <li>- Une chemise cartonnée</li> <li>- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de 03 mois au moins</li> <li>- Une copie conforme du diplôme</li> <li>- Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé</li> <li>- Un dossier réduit, une enveloppe format A4 timbrée à 500FCFA portant les renseignements manuscrits ci-après : Noms et prénoms, grade, matricule, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, langue, série, formation et adresse complète.</li> <li>- Un reçu de versement de la somme de 20 000FCFA représentant les frais de concours délivré par la direction des ressources humaines du Ministère de la défense.</li> </ul>

*Source : Archives du Service Historique des Armées Camerounaises.*

A la suite du tableau ci-dessus, les conditions de recrutement de la femme sous-officier et femmes officiers montrent la volonté d'uniformisation du statut militaire au Cameroun. On y retrouve qu'à ce niveau le célibat n'est plus exigé mais que cette femme doit

compter cinq ans d'ancienneté de service. Ce qui souligne que, le système de défense prend encore le fait qu'elle soit déjà salariée et qu'elle puisse fonder une famille. Qu'en est-il des candidats du "tronc B2" ?

✓ **Candidats du tronc B2**

Parlant des candidats au tronc "B2" (B) les modalités de recrutement concernent les personnels sous-officiers diplômé de l'enseignement supérieur, pour faire candidature, on se réfère au tableau suivant:

**Tableau 6 : Les conditions de recrutement des candidats du tronc B2**

	<b>Conditions de recrutement</b>	<b>Composition du dossier</b>
<b>Tronc B2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être de nationalité camerounaise</li> <li>- Être âgé de 32 ans au plus</li> <li>- Totaliser 5 ans de service minimum</li> <li>- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur</li> </ul>	<p><b><u>Composition des dossiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une demande manuscrite timbrée à 1000FCFA signé du candidat et adressé à Monsieur le ministre Délégué à la présidence chargé de la défense</li> <li>- Une chemise cartonnée</li> <li>- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de 03 mois au moins</li> <li>- Une copie conforme du diplôme</li> <li>- Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé</li> <li>- Un dossier réduit, une enveloppe format A4 timbrée à 500FCFA portant les renseignements manuscrits ci-après : Noms et prénoms, grade, matricule, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, langue, série, formation et adresse complète.</li> <li>- Un reçu de versement de la somme de 20 000FCFA représentant les frais de concours délivré par la direction des ressources humaines du Ministère de la défense.</li> </ul>

*Source : Archives du Service Historique de l'Armée camerounaise*

Au vu de cette section, ces deux troncs concernent les militaires d'active qui veulent voir évoluer leur carrière. Ce principe est donc à la base du construit d'une armée de métier. Cette dernière avec la mutation des nuages et la digitalisation de la guerre depuis les années

1980 pousse l'armée camerounaise à s'adapter. Pour ce faire, il existe une session dite "Tronc C" qui facilite l'incorporation des hommes et femmes tous diplômés de l'enseignement supérieur en voici une illustration.

✓ **Les candidats du "Tronc C"**

Parlant du recrutement du tronc "C", il s'agit du recrutement direct des civiles diplômés de l'Enseignement supérieur, les conditions de la candidature se présentent ainsi que le montre le tableau suivant :

**Tableau 7: Conditions de recrutement des candidats du Tronc C**

	<b>Conditions de recrutement</b>	<b>Composition du dossier</b>
<b>"Tronc C"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 26 ans au plus à la date dudit concours</li> <li>- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux dans l'une des spécialités ci-après : Informatique, Génie Civil électronique, télécommunications ou être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'une des filières suivantes : droit, économie, gestion, mathématiques, psychologie, sciences naturelles</li> <li>- Diplomatie, histoire.</li> <li>- Jouir de ses droits physiques</li> </ul>	<p><b><u>Pour la composition du dossier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une demande manuscrite timbrée à 1000FCFA signé du candidat et adressé à Monsieur le ministre Délégué à la présidence chargé de la défense</li> <li>- Une chemise cartonnée</li> <li>- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de 03 mois au moins</li> <li>- Une copie conforme du diplôme</li> <li>- Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé</li> <li>- Un dossier réduit, une enveloppe format A4 timbrée à 500FCFA portant les renseignements manuscrits ci-après : Noms et prénoms, grade, matricule, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, langue, série, formation et adresse complète.</li> <li>- Un reçu de versement de la somme de 20 000FCFA représentant les frais de concours délivré par la direction des ressources humaines du Ministère de la défense.</li> </ul>

*Source : Archives du Service Historique des Armées Camerounaises.*

Suite au tableau ci-dessus, force est de constater que, les métiers requis sont généralement liés à la technique, aux filières des sciences humaines et aux sciences

économiques. Ce qui constitue la base d'une armée professionnelle qu'en est-il donc du Tronc D ?

✓ **Les candidats du "Tronc D"**

Les candidats au tronc "D" concernent le recrutement sous-titre des médecins journalistes et spécialistes, les conditions de candidature se présentent comme dans le tableau suivant :

**Tableau 8 : Les conditions de recrutement des candidats du "Tronc D"**

	<b>Conditions de recrutement</b>	<b>Composition du dossier</b>
<b>"Tronc D"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre de nationalité camerounaise</li> <li>- Être âgé de 30 ans au plus pour les médecins généralistes, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes, les médecins vétérinaires,</li> <li>- Être âgé de 35 ans au plus pour les médecins spécialistes</li> <li>- Être titulaire d'un certificat dans l'une des spécialités de la médecine utile à l'armée (pour les médecins spécialistes</li> <li>- Jouir de ses droits physiques</li> <li>- Être en bonne santé.</li> </ul>	<p>Par ailleurs le candidat doit se munir des pièces suivantes pour la composition de son dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande manuscrite timbrée à 1000F signées du candidat et adressée à la présidence chargée de la défense</li> <li>- Une copie certifiée conforme du diplôme (pour les médecins généralistes)</li> <li>- Une copie certifiée conforme du diplôme</li> <li>- Et un certificat de spécialité (pour les médecins spécialiste)</li> <li>- Une attestation de présentation de l'original du diplôme</li> <li>- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant d'au moins de 03 mois</li> <li>- Un extrait du casier judiciaire bulletin n°4 datant d'au moins 3 mois délivré par un magistrat</li> <li>- Un certificat de célibat</li> <li>- Un Curriculum vitae</li> <li>- Une enveloppe format A4 timbrée à 5 00F</li> <li>- Une chemise cartonnée portant les renseignements manuscrits ci-après : noms et prénoms, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, spécialité, diplôme)</li> <li>- Un reçu de versement de la somme de 20 000F représentant les frais de concours délivré par la direction des ressources humaines du ministère de la défense.</li> </ul>

*Source : Archives du Service Historique des Armées Camerounaises.*

Le "Tronc D" met en relief le besoin de l'armée dans les domaines spécialisés à l'exemple de la médecine et aux autres spécialités du domaine médical.

D'une manière générale, il y a une différenciation concernant le recrutement des militaires des rangs, des sous-officiers et des officiers. Ainsi perçu, il est judicieux de noter que certaines étapes de recrutement à l'exemple des éléments d'analyses historiques des politiques publiques de défense à l'occurrence de l'incident célibat, et de la taille sont un avantage sur la promotion du genre féminin dans l'armée camerounaise. Un avantage à plus d'un titre, étant donné qu'il faut être libre pour le faire et c'est un métier qui demande beaucoup de concentration, comme le disait le commandant Ekoula Emilienne<sup>153</sup>: *"si tu n'as pas un moral au beau fixe, tu n'auras pas un bon rendement et cela aura un impact sur ta formation, de même qu'il faut avoir des hommes et des femmes disposés et disponibles."* Au vu donc, de tout ceci il est logique d'investiguer sur le processus de formation des soldats, des sous-officiers et des officiers.

## **II. DEUXIÈME ÉTAPE DE L'INSERTION DES FEMMES DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE FORMATION**

La formation reste le levier et l'enjeu fondamental dans tous les secteurs des métiers. A cette effet, pour souligner ici l'importance capitale de la formation militaire qui relève également de la pure tradition militaire ; le Colonel Didier Badjeck pense que : *"en plus d'imprimer une valeur professionnelle au militaire ; une bonne formation en assure également les hautes valeurs morales, républicaines et citoyennes"*<sup>154</sup>. Dans le même sillage d'idée et d'après le Règlement de Discipline générale dans les forces de défense camerounaises portant sur le règlement générale sur la formation militaire, il stipule clairement dans son article 1<sup>er</sup> que :

L'armée doit être opérationnelle pour faire face au péril qui peut assaillir la nation. Elle doit l'être professionnellement mais aussi et surtout moralement. La formation militaire développe les qualités morales : sens de l'honneur, amour de la patrie, respect et défense de ses lois, sens du service, adhésion à une discipline sans faille, conscience des devoirs et des responsabilités des chefs et des subordonnés et volonté de les assumer. Les rapports personnels qui s'établissent ainsi dans l'exécution du service lui confèrent toute sa valeur, il se développe dans les activités de chaque jour et dans les manifestations collectives préparant les unités à l'action cohérente.<sup>155</sup>

---

<sup>153</sup> Commandant Emilienne Chantale Ekoula, 46ans, médecine généraliste, en service à la garde présidentielle de Yaoundé 20 février 2021 à 13h30

<sup>154</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition mai 2017, p.11

<sup>155</sup> *Règlement de Discipline Générale dans l'Armée Camerounaise*, dans son article 1<sup>er</sup> titre I

Il faut reconnaître que dans son processus de formation, le MINDEF au Cameroun ne sépare pas le genre, il n'y a donc pas de formation spécifique aux femmes par rapport aux hommes. Le Cameroun part du principe d'après lequel, les femmes sont en droit de se retrouver opérationnelles sur un terrain d'opération. Or, il apparaît clairement que l'opérationnalité de la femme relève du mythe ; est-ce-à dire que sa formation ne lui permet pas d'être un militaire à part entière ? Aussi intéressons-nous à ce qui nous semble un cliché au premier plan à savoir : l'inaptitude de la femme sur le théâtre d'opération à cause de son physique et de sa formation.

### **1) Les femmes militaires au Cameroun ne vont pas en guerre : Mythe ou réalité ?**

Quand on parle de « guerre » ; on pense tout de suite au crépitement des armes ; à des morts violentes, à des explosions, à des bombardements<sup>156</sup>. Selon Thomas Hobbes : "*la guerre ne consiste pas seulement dans la bataille et dans les combats effectifs. Mais dans un espace de temps où la volonté de s'affronter en des batailles est suffisamment avéré*"<sup>157</sup> Cependant, il est important de lever l'équivoque et d'avoir un point de vue dualiste sur la question selon laquelle : "Les femmes militaires au Cameroun ne vont pas en guerre" n'est-elle par un paradoxe stratégique étant donné que celles-ci sont formées au même titre que les hommes, par conséquent n'ont pas de traitement de faveur du simple fait qu'elles sont femmes, comment comprendre alors que malgré le principe d'égalité de sexe prôné par les forces de défenses armées que les femmes militaires au Cameroun ne soient pas présentes au premier rang sur le champ de bataille ? Par contre, elles sont communément reléguées au second plan pour des tâches annexes à savoir : le secrétariat, la logistique, l'infirmerie, l'administration, la nutrition qui entrent souvent dans le ravitaillement et la cantine ; l'échange des munitions (bales, pièces de rechanges des armes). Qu'est-ce qui pourrait justifier cela ? Nous pensons que cela s'explique pour des raisons liées à leur anatomisme biologique, et par conséquent mises en conditions irrégulières au vu des grossesses et des congés de maternités ; et sur ce point donc, elles sont d'emblée qualifiées "d'inaptes"<sup>158</sup>.

Nous évoquons aussi le culturalisme africain qui veut que la femme soit toujours derrière et les hommes devant, celui-ci ne vise-t-il pas toujours à retrouver les femmes militaires à la base arrière pour assurer certaines tâches ? Outre le fait que l'armée favorise

---

<sup>156</sup> <http://www.conceptguerre> , consulté le 15 mars 2020 à 20h, Yaoundé.

<sup>157</sup> T. Hobbes, *Léviathan*, Paris, 1971, p 73

<sup>158</sup> E. Mvie Meka, ' ' *Le leadership féminin en 2004 dans les forces de Défenses* ' ' , les cahiers de mutation, vol. 062 mars 2010.

l'autonomisation de la femme dans son insertion, on note également le caractère marginal ou machiste de l'armée, cette parité sur le plan opérationnel n'est pas encore effective. Cependant, les choses évoluent et les mentalités aussi, il est judicieux de noter quand même que lorsqu'on aborde le vocable militaire, guerre ou armée dans les forces de défense camerounaises, la différence se trouve au niveau des corps d'élite. À savoir : le BIR (Bataillon d'Intervention Rapide) et la GP (Garde Présidentielle). Au vu de la dureté de ce corps, et de la sensibilité, de la délicatesse de la femme, ils ont arrêté le recrutement en 2004 bien qu'auparavant même dans les corps d'élites il y avait les femmes notamment le contingent 1998-2000.<sup>159</sup>

De plus en plus, les femmes sont en opérations sur le terrain, le besoin augmente et aujourd'hui encore les femmes ne sont pas seulement reléguées au second plan, à titre d'exemple même le contingent de la MINUSCA qui va à l'International en RCA, il y'a des femmes. Nous prenons pour exemple, le 3<sup>ème</sup> contingent Camerounais parti le vendredi 19 août 2016 en terre Centrafricaine qui est : " un contingent de militaire Camerounais en partance pour la MINUSCA (mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique) où le 1300 militaires hommes et femmes, font partie du troisième contingent déployé en remplacement du second arrivé au terme de sa mission<sup>160</sup>". En réalité, c'est donc une perception vue de loin qui veut que la femme soit seulement dans les bureaux et autres, qu'elle n'est pas faite pour manier les armes alors que d'après nos recherches sur le terrain il n'y a pas de règlement féminin et de règlement masculin, en dehors même du quota physique tout le reste c'est la même chose.

Ce nouveau contingent devra assumer de lourdes responsabilités, notamment ramener le calme, sécuriser les personnes, les biens et les institutions et aider à la reconstruction des leviers de l'Etat, d'où la spécificité et la délicatesse de sa mission par les moyens mis en jeu, ce contingent devra contribuer à l'instauration d'un climat de paix en Centrafrique. Il est à noter que la force n'est pas son principal moyen d'action, mais l'ultime recours. Pendant les recyclages, il lui a été donné les moyens de sa politique<sup>161</sup>

Contrairement à une certaine opinion publique entretenue et qui tend à discréditer les femmes alors qu'il ne s'agit pas d'un slogan creux ou d'une utopie mais plutôt des faits. A cet effet, d'après nos différentes lectures et recherches, "*faire la guerre*" ne se résume pas qu'à faire crépiter les armes, en d'autres termes ce n'est pas seulement le fait d'être avec les armes sur le terrain qui signifie qu'on fait la guerre. Mais savoir également que la guerre c'est un

---

<sup>159</sup> Commandant Marie Laure Nguelly, 38 ans, en Service au Secrétariat de l'Etat-Major des Armées, entretien du 15 mars 2020 au ministère de la Défense à 13h.

<sup>160</sup> Ano, *magazine des Forces de Défense Camerounaises*, décembre 2016 p. 21

<sup>161</sup> Ibid.



"*théâtre d'opération*" où tous les domaines fusionnent et forment un tout. De même, il y'a toute une logistique qui est à l'arrière-plan qui s'occupe soit du domaine de la santé (pour les blessés...), soit des transmetteurs (pour véhiculer des informations et voir même communiquer), soit des administrateurs (pour la gestion du personnel et pour un bon rendement), soit la logistique (ravitaillement en essence), soit du ravitaillement (nutrition et autres), soit de la guerre cybernétique<sup>162</sup>. Ainsi perçu, les femmes militaires font la guerre mais d'une autre manière étant donné que tout le monde ne peut pas être sur le terrain d'opération où les armes crépitent. Mais il faut reconnaître aussi qu'il y'aurait un grand travail à faire par derrière puisque l'armée se veut non seulement républicaine mais beaucoup plus professionnel où « *la professionnalisation s'inscrit dans une notion conceptuelle, alors que la formation en est un corollaire* »<sup>163</sup>. La professionnalisation est en effet fixée sur un modèle de fabrication de ressources humaines dont l'unique perspective converge vers leurs emplois efficient axée sur la base d'une idéologie. Le courant d'emplois intègre les réels besoins en recherches humaines et logistique face aux réalités stratégiques déclinées par des menaces et la posture dissuasive nécessaire à la prévention des hostilités.<sup>164</sup> Ceci dit, le Règlement de Discipline générale ne fait pas de différence entre l'homme et la femme dans l'exercice de leurs fonctions, et des tâches qu'ils ont au front, Raison pour laquelle on dit que le front c'est un tout. La femme militaire quant à elle va en guerre à des fonctions biens précises même si il y a certaines missions qui sont plus dangereuses, mais sur le plan du commandement opérationnel c'est plutôt autre chose.<sup>165</sup>

Raison pour laquelle, dès l'entrée à l'école Militaire, il cultive l'endurance, mais surtout, cherche à créer la conscience collective, sachant qu'avec les autres militaires ; le soldat est plus fort, et qu'avec l'ennemi, il n'aura jamais la tâche facile au combat. Pour s'affirmer donc, le jeune recrue passe par mise en condition serrée, avant d'aller affronter la réalité quotidienne de la vie militaire. Dans son boulot, il use de la force en espérant mettre fin à la violence de l'ennemi, au péril de sa vie<sup>166</sup>.

Dans les normes comme nous l'avons souligné plus haut, la guerre c'est un théâtre d'opération, la femme militaire au Cameroun va en guerre dans des fonctions biens précises étant donné qu'on reconnaît ses qualités et ses atouts puisqu'elle a été formée et cette formation se veut collective. Nous pouvons aussi justifier cela par le fait qu'au Centre d'Instruction par exemple les femmes font tout au même titre que les hommes si on parle des

---

<sup>162</sup> Commandant Marie Laure Nguelly, 38 ans en Service au Secrétariat de l'Etat-Major des Armées, entretien du 5 mars 2021 au Ministère de la Défense, 13h

<sup>163</sup> Ano , *Magazine des forces de Défenses camerounaises*, décembre 2016, p. 50.

<sup>164</sup> Ibid.

<sup>165</sup> *Règlement de Discipline Générale des Forces de Défense Camerounaises*, décret N° 2007/1999 du 07 Juillet 2007

<sup>166</sup> Nicolas Awa, ' *le sacrifice du soldat* ', Paris, 2004 p. 108

différentes manœuvres comme la marche cross encore appelé cross matinal (mise en forme quotidienne) et du parcours du combattant (longue marche résistante sur un temps prévu) ce sont les femmes qui sont mises au-devant et les hommes les secondent. Parlant même, de cette manœuvre nous sommes arrivés au résultat selon lequel, les femmes sont plus résistantes que les hommes dans la mesure où d'après nos sources, s'il y a 20 blessés ou 20 morts dans cette manœuvre, la plupart se sont les hommes. Ainsi perçu, la guerre s'effectue sur plusieurs fronts, c'est également un tout<sup>167</sup>.

**Photo 2 : La formation Militaire au Cameroun.**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale mai 2017 p.54*

Cette photo illustre à souhait que les femmes sont formées dans l'Armée Camerounaise, au même titre que les hommes. La manie avec laquelle, elles manipulent les

---

<sup>167</sup>Caporal-Chef Jonas Ngongang, 28 ans, en Service à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, entretien du 18 mars 2021 à 13h, Mindef.

armes lourdes ou légères font montrent de leur force concentration, de leur abnégation et de leur "fytting spirit" dans le champ du tir.

## **2) Formation des soldats ou des militaires de rang**

Les militaires de rang entrent par un recrutement ordinaire niveau BEPC où ils sont formés pour une durée de 9 mois dans les différents centres d'Instruction de Djoum, au Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales (CIFAN) à Ngaoundéré, au Centre d'Entraînement et de Perfectionnement des Forces Armées Nationales (CEPFAN) à Ngaoundal, au Centre d'Instruction d'Application du Génie à Douala, et au Centre d'Instruction à Koutaba.

Parlant de sa formation, au cours de nos recherches, nous sommes arrivés au résultat selon lequel, le militaire de rang n'est pas obligé d'être diplômé pour rejoindre l'armée cependant, la détention au moins d'un BEPC ou du Cap pourrait faire l'affaire. Il doit jouir non seulement d'une parfaite santé, d'une excellence condition physique mais aussi d'une bonne moralité.

D'une manière brève et simplifiée, la formation du militaire de rang se déroule en trois principaux modules :

- Premier module intitulé la formation commune de base (FCB)

Ce module consiste à introduire le recru dans l'univers de l'armée, en lui apportant des aptitudes et des attitudes sur le terrain, en développant aussi ses performances et sa résistance au combat de jour comme de nuit. Ici plusieurs modules d'enseignement sont dispensés nous pouvons citer entre autre l'instruction sur le tir, le combat, l'armement, le règlement, la corde serrée. Ce module dure trois mois<sup>168</sup>.

- Deuxième module concerne la formation commune de base et son complément

Ce module de formation permet d'approfondir l'apprentissage et la pratique des enseignements reçus pendant la formation commune de base. Il permet d'ailleurs aux recrues de jouer le rôle d'un grenadier voltigeur. Dans ce module de formation de base et son complément le CAT1 dure trois mois, pour une permission de 10 jours et une mise en phase et un CAT2 qui dure 4 mois<sup>169</sup>.

---

<sup>168</sup> Ano, *magazine des forces de Défense Camerounaises*, édition de décembre 2016 p.59

<sup>169</sup> Ibid.

- Troisième module est consacré à la formation élémentaire de spécialité

Celui-ci met un accent sur la formation de base pour le soldat et lui doté des armes qu'il utilisera sous un champ de bataille. Le but de cette formation est de permettre au soldat d'assurer en fonction de ses capacités tactiques et techniques la maîtrise parfaite de l'usage de son arme.<sup>170</sup> Dans ce troisième module, le recrue effectue des stages complémentaires à savoir (Frac, commando, air, para, unité) qui dure 06 mois. En réalité le Frac sert à former les militaires en domaine de conduite, il est situé au camp CFTA (Centre de formation technique des armées) à Yaoundé, la para ici peut se définir comme, des opérations effectuées par les parachutistes soit par vol aérien, pour tendre les embuscades aux ennemis afin d'effectuer leurs différentes missions. Quant à l'Unité, il peut être perçu comme la compagnie qui constitue un bataillon. S'agissant de l'examen final de la sortie, il dure un mois où les différents modules enseignés permettent au soldat d'approfondir les notions acquises au cours de la formation commune de base et de la formation élémentaire des spécialités qui vont jouer un rôle plus tard dans une unité combattante<sup>171</sup>.

Concernant la procédure de changement de grade ou d'échelon des militaires de rang ou des soldats dans le Règlement de Discipline Générale de Défense à l'article 100 intitulé nomination à l'emploi de 1ère classe, il stipule que : ' les soldats de matelots de 2e classe qui se sont signalés par leur conduite particulièrement satisfaisante et leur instruction militaire peuvent être nommés, sur proposition de leur commandant de formation, à la distinction du soldat de 1<sup>ère</sup> classe par décision des chefs d'Etat-Major d'armée '<sup>172</sup>

Ainsi perçu, il faut noter qu'il n'y a pas de différenciation concernant la formation des militaires de rang en ce qui concerne la femme dans la mesure où, elles sont soumises au même module de formation que les hommes. Cependant, intéressons-nous à la formation des sous-officiers.

### **3) Formation des Sous-Officiers**

Les élèves sous-officiers subissent des formations et des stages au Centre d'Instruction des élèves sous-officiers à Koutaba (CIESO) pour une durée de 2 ans. Après 8 mois de formation (entraînement physique, militaire, apprentissage de l'anglais, maîtrise de l'outil

---

<sup>170</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, décembre 2016, P.59.

<sup>171</sup> Ibid.

<sup>172</sup> *Règlement de Discipline Générale de l'Armée Camerounaise* P.60.

informatique et management du personnel...) ils sortent avec le grade de Sergent pour les militaires et Maréchal de Logis pour les gendarmes sanctionnés par un CAT1 (certificat d'aptitude technique N°1). Après 6 à 36 mois selon la spécialité choisie soit en système d'information soit en ressource humaine, soit en maintenance réseau, ils subissent une formation, technique dans une école d'application et également d'une formation à l'initiation au Droit. Tout au long de leur carrière, les sous-officiers se perfectionnent en suivant les formations complémentaires et à chaque niveau est délivré un diplôme professionnel qui se solde par un CAT2 (Certificat d'Aptitude Technique N°2). De même, ceux ayant le CAT2 postulent au grade de Sergent qui est en réalité le 1<sup>er</sup> grade des sous-officiers<sup>173</sup>.

Parlant des exigences de cette formation, elle comprend plusieurs exercices comme :

- Le corps à corps : c'est un combat physique pour mesurer la puissance et la force corporelle des recrues ;
- Le parcours alligator : il s'agit ici de parcourir une distance sur un terrain marécageux ;
- Le parcours de tir : permet de mesurer la rapidité, la concentration et la précision dans les tirs.

Ainsi donc, la particularité de la formation des sous-officiers chez les femmes est de permettre à celles-ci, d'avoir non seulement des diplômes de technicités mais aussi de spécialités, de jouir d'un statut social et matrimonial qui lui permet de venir à bout de cette formation sans pressions liées à son statut de mère, de femme ou d'épouse. Qu'en est-il donc de la formation des officiers ?

#### **4) Formation des Officiers**

La formation des officiers <sup>174</sup> se fait à l'Ecole Militaire Interarmées ; à l'Ecole d'Etat-Major et au cours supérieur interarmées de Défense pour une durée de 03 ans qui revient à 36 mois de rude formation qui se déroule en quatre grandes étapes à savoir :

- L'instruction tactique théorique et pratique
- La culture générale et la culture de défense
- La formation critique et morale

---

<sup>173</sup> Règlement de Discipline Générale de l'Armée Camerounaise P.60

<sup>174</sup> Archives du Ministère de la Défense Camerounaises

- L'entraînement physique et militaire

Cette prestigieuse école d'élite permet d'acquérir des différentes formations passant par des stages comme :

- La formation initiale des élèves –officiers
- Le stage d'imprégnation
- Le stage de commandement d'unité
- Le stage de maintien de la paix
- Les séminaires de renseignement

S'agissant des phases de la formation proprement dite, nous avons la 1<sup>ère</sup> d'abord consacrée à l'année probatoire ; qui se déroule pendant 10 mois environ, dans les centres d'instruction interarmées (Ngaoundéré, Ngaoundal, Koutaba)<sup>175</sup>. Le but de cette formation c'est d'être apte à commander un bataillon ou une section d'infanterie ; d'élever le soldat au même niveau qu'un chef de groupe. Ici, l'accent est mis sur le développement des aptitudes tant physiques que morales et civiles mais aussi à l'intérieur de l'enseignement militaire. De même, cette première année de formation concerne 3 volets, entre autre nous avons :

- La formation commune de base et son complément
- La formation de chef d'équipe et de groupe
- Le stage parachutiste et la formation de conduite automobile

Par ailleurs, c'est à juste titre comme le souligne le *magazine des forces de défense camerounaise* que :

Les élèves officiers d'armée sortant juste de leur phase probatoire doivent cultiver un esprit de résilience. Le programme est physique et intellectuel, alternant marche commando, manœuvre nautique, natation commando, marche à haute mer, saut gaulois, traversée, épreuve de suivi, culture des armes martiaux, parcours d'audace, tir, le bouquet final étant un raid. À ce niveau, l'encadrement peut moduler à souhait l'aguerrissement vers les dominantes tactiques qui sont pratiques et actualisés<sup>176</sup>.

La première année permet de renforcer les enseignements reçus en année probatoire. Au cours donc de cette formation ; nous avons des grandes manœuvres, nous pouvons citer entre autres : la manœuvre Alligator, qui est une manœuvre qui se déroule sur la terre ainsi que sur le milieu aéronautique. la finalité de cette manœuvre c'est d'éprouver l'élève officier

---

<sup>175</sup> Archives du Ministère de la Défense Camerounaises.

<sup>176</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale de mai 2017*, pp.75-78.

en faisant appel à son sens d'abnégation. Cette phase d'instruction dure 03 jours et se déroule au centre d'Instruction et de perfectionnement des fusiliers marins à Issongo<sup>177</sup>. Nous avons :

- Les combats en zone équatoriale, montagneuses et sahéliennes qui permettent à l'élève officier de l'armée de s'adapter aux différents milieux physiques. Cette manœuvre n'est pas très adaptée aux femmes au vu de l'impact qui est l'eau<sup>178</sup>.
- L'ascension du mont Cameroun, il s'agit pour les élèves officiers de l'armée de faire le parcours du combattant avec pour élément de stimulation d'aller chercher leur épaulette d'aspirant au pied du mont Cameroun. En analysant cette étape de la manœuvre de la formation les femmes sont parfois moins endurantes<sup>179</sup>.
- La campagne de tir aux armes lourdes à Tchabal, (une localité située à une trentaine de kilomètres de Ngaoundéré) cet exercice s'inscrit dans le cadre de ses activités règlementaires et d'entraînement des EOA (Elèves Officiers d'Armées) le but de cette manœuvre est de permettre à l'élève officier de l'armée de faire une grande preuve de concentration. D'après nos recherches et les constats recueillis, les femmes sont plus outillées que les hommes dans cette manœuvre.

Les buts à atteindre par cette campagne de tir sont à la fois fonctionnels et opérationnels.

D'abord nous parlons de fonctionnels, Parce qu'il s'agit de voir et de juger le bon fonctionnement et l'efficacité de certains armements et munitions. Par la suite d'opérationnel ?<sup>180</sup> D'un simple fait qu'il s'agit d'un double objectif recherché où le premier est d'abord d'assurer le maintien ; le renforcement et l'acquisition des capacités opérationnelles des équipages qualifiés sur les hélicoptères et par la suite d'associer les officiers de guidage terre (OGT) à cet exercice. Dans cette campagne de tir : « *Les armements de petits calibres sont destinés à la protection des hélicoptères et des troupes débarquées ou hélicoptérées lors des atterrissages et décollages ; alors que les canons et roquettes sont dédiés aux cibles tels que des groupes de combattants, des tireurs isolés, des pièces d'appui, des*

---

<sup>177</sup> Ano, *magazine des forces de défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale de mai 2017, pp.75-78

<sup>178</sup> Ibid.

<sup>179</sup> Ibid.

<sup>180</sup> Ibid.



véhicules 4 x 4 et des chars légers ». En outre, l'accent est également mis sur le perfectionnement de l'apprentissage au tir<sup>181</sup>.

**Photo 3 : Campagne de tir-air-sol de l'armée de l'Air à Tchabal (MI17IV).**



**Source :** Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition de mai 2017 p.77.

La campagne de tir- air-sol de l'armée de l'air à Tchabal (MI17IV) est un module de formation qui permet aux candidats recrues d'accroître leurs capacités en matière de technicité à l'armement, en parachutiste lors des combats. En effet, (MI17IV) est un hélicoptère à multiples rôles, servant par exemple dans le transport et débarquement des troupes, l'appui feu.

La deuxième année quant-à-elle, c'est une phase qui vient consolider les connaissances de commandement d'une section d'infanterie motorisée et est ponctuée d'un

---

<sup>181</sup> Ano, *magazine des forces de défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spéciale de mai 2017, pp.75-78.



stage de niveau interarmées et d'une familiarisation avec les structures du tissu économique camerounais. Le but de cette formation est de préparer les élèves-officiers à la gestion quotidienne des personnels et des matériels ; et être à mesure d'avoir une bonne culture générale dans tous les domaines de la vie.

La troisième année est consacrée à faire appliquer de manière pratique les connaissances théoriques sur le terrain et de leur permettre de combiner la formation technique, la formation tactique sur le terrain et la formation de commandement. À l'issue de cette formation, c'est donc un produit fini<sup>182</sup> qui regorge les 03 diplômes pour les trois ans de formation, il s'agit du CAT1 ; du CAT2 et du CAT3.

Dans les missions spécifiques de l'EMIA, il est chargé « de la formation initiale des élèves officiers, du perfectionnement et de la spécialisation des officiers des trois armées et de la gendarmerie nationale »<sup>183</sup>. Il est opportun de souligner néanmoins que la formation de l'EMIA intègre le système LMD (Licence, Master Doctorat). Pour ce qui concerne le déroulement de la journée des Élèves officiers de l'Armée, cette manœuvre s'inscrit dans l'article 2 de la formation militaire et qui encadre la préparation permanente, stipule clairement que :

L'exercice de l'autorité du chef comme l'exécution des ordres par le subordonné exige une préparation permanente, à tous les échelons, de l'esprit militaire nécessaire à l'accomplissement du devoir. Cette formation est assurée efficacement par l'instruction civique, l'instruction militaire et l'entraînement physique qui sont périodiquement testés par des contrôles des inspections et valorisés par les notations. Les loisirs dirigés permettent l'épanouissement de l'homme et de la promotion sociale<sup>184</sup>.

S'agissant donc du déroulement de la journée des élèves officiers, des informateurs au ministère de la Défense, nous informe que le programme s'effectue comme suit :

- Le réveil : c'est à 4 heures du matin
- 4 heures 15 mn : ménage
- 4 heures 30 - 5h rassemblement pour le sport
- 7h 15 : levée des couleurs suivis de la lecture de certains communiqués
- 7h 30 : les cours
- 8h -12h : les cours
- 14h -18 : le bain

---

<sup>182</sup> Ano, *magazine des forces de défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition spécial de mai 2017, p.13.

<sup>183</sup> Ibid.

<sup>184</sup> *Règlement de Discipline Générale de Défense Camerounaises* P.8.

- 00 heure -04 h : sommeil <sup>185</sup>

**Photo 4 : La formation Militaire au Cameroun**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition décembre 2016 p.51.*

Cette photo présente les élèves officiers de l'armée Camerounaise dans leur salle de cours à l'EMIA. D'après cette illustration, nous remarquons clairement que la composition des effectifs de la salle est à la fois des femmes et des hommes. La visite du ministre de la Défense, Beti Assomo revient rehausser la posture de cette école d'élites. Il s'agit d'éduquer les élèves officiers aux enseignements d'instruction civique, de management, et de commandement. Ce qui illustre à souhait que, les modules de formation ne sont pas seulement physiques mais intellectuels.

Au-delà de nos analyses, il est judicieux de constater que les officiers appartiennent à la catégorie de commandement par excellence, son rôle est d'organiser, de planifier, de donner des ordres et d'encadrer les sous-officiers et les militaires de rang alors que les sous-officiers appartiennent à la catégorie de spécialiste, qui possède des savoirs techniques tout en étant un cadre de contact pour le militaire de rang<sup>186</sup>. Cependant nous ne nous sommes pas attardés dans tous les cas des différentes formations, nous avons pris le cas de l'EMIA.

---

<sup>185</sup> Enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe Emmanuel Mbende Mekong, 44 ans, entretien du 10 octobre 2022 à 15h au Ministère de la Défense.

<sup>186</sup> <http://www.parallélisme> entre les officiers et les sous-officiers dans l'Armée Camerounaise, consulté le 10 octobre 2021 à 19h15

**Tableau 9: Répartition des hommes et des femmes militaires du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise (EMIA) de la 32<sup>e</sup> à la 38<sup>e</sup> promotion<sup>187</sup>**

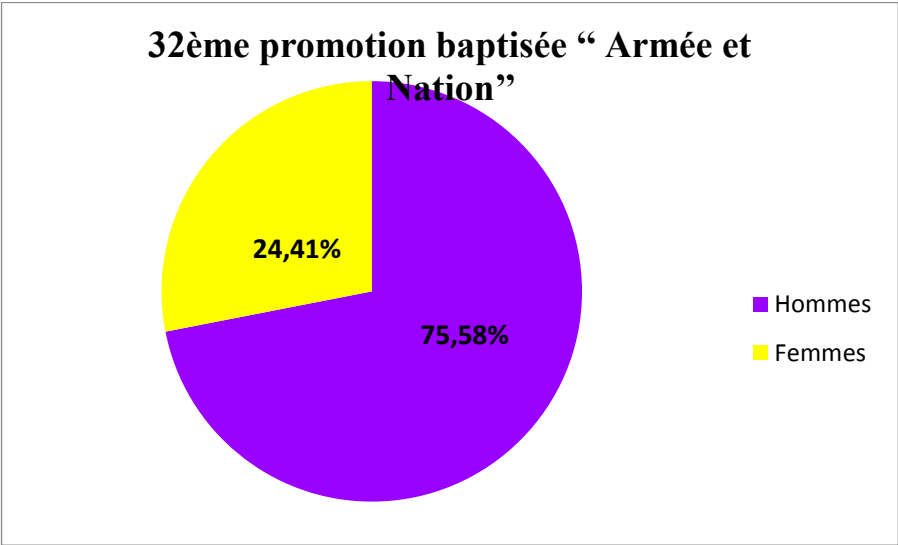
Noms de baptême de chaque promotion	Total Hommes et femmes	Hommes	%	Femmes	%
2006-2009 32 <sup>e</sup> promotion baptisée ‘‘ Armée et Nation’’	86	65	75,58%	21	24,41%
2009-2012 33 <sup>e</sup> promotion baptisée ‘‘ Lieutenant Youssouf Mahamat Bakar’’	149	125	83,89%	24	16,10%
2009-2012 34 <sup>e</sup> promotion baptisée ‘‘50 <sup>e</sup> anniversaire de la Réunification’’	150	122	83,33%	25	16,67%
2014-2016 36 <sup>e</sup> promotion baptisée ‘‘Unité et diversité’’	174	154	88,51%	20	11,49%
2016-2018 38 <sup>e</sup> promotion ‘‘Paix et Unité’’	287	240	83,62%	47	16,37%

Source : Enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe, *Emmanuel Mbende Mekong*, le 11 octobre 2021, analysé par *Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung*

---

<sup>187</sup> Enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe Mbende Mekong Emmanuel 44 ans, entretien du 11 octobre 2021 à 16h, au Ministère de la Défense.

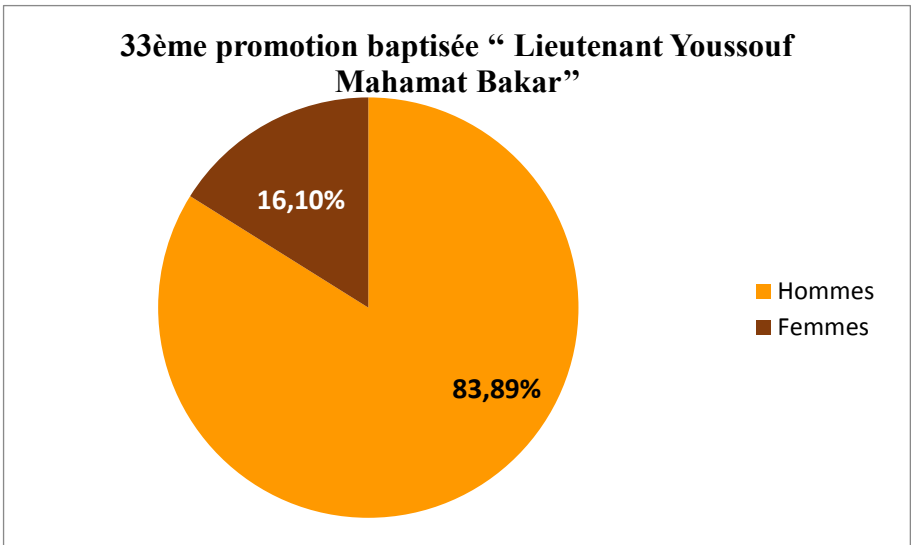
**Diagramme 1 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 32<sup>ème</sup> promotion baptisée “ Armée et Nation”**



Source : Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung, le 16 Décembre 2021

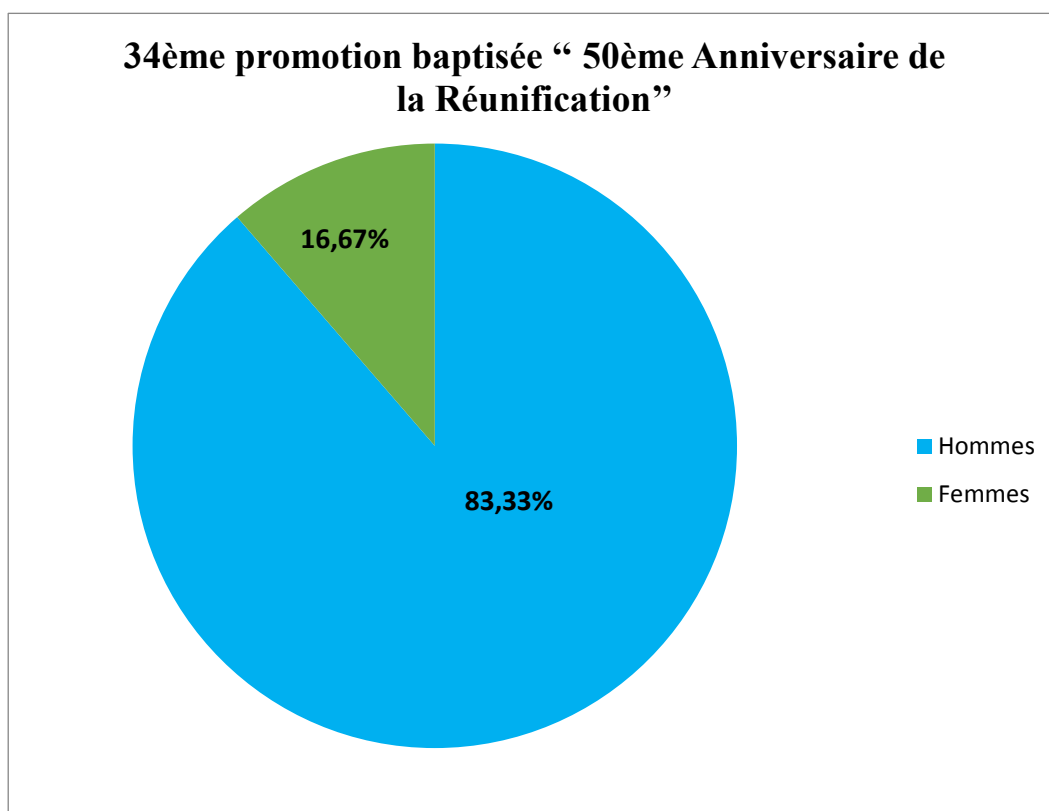
Lorsqu'on examine les résultats de la 32<sup>e</sup> promotion baptisée “armée et nation “ qui a triomphé en 2009, ils étaient au total 86 élèves officiers et sous-officiers avec une proportion de 65 hommes dont un pourcentage de 75,58% tandis que celle des femmes était de 21 soit un quota de 24 ,41%.

**Diagramme 2 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 33<sup>ème</sup> promotion baptisée “ Lieutenant Youssouf Mahamat Bakar”**



Source : Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung, le 16 Décembre 2021

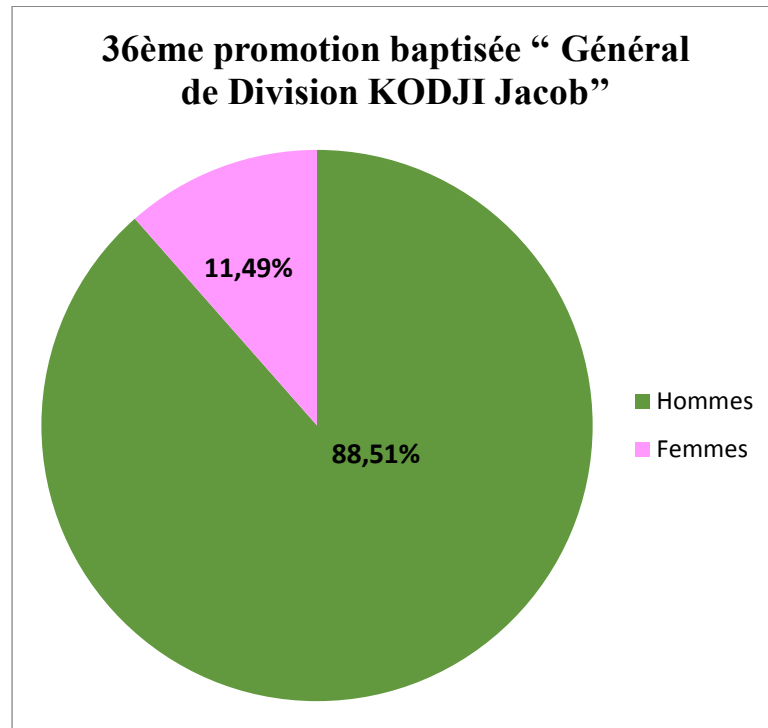
**Diagramme 3 : Effectif des hommes et des femmes du personnel Officier et sous-officier dans les forces de défense camerounaise de la 34<sup>ème</sup> promotion baptisée “ 50<sup>ème</sup> Anniversaire de la réunification”**



*Source : Marceline Michèle Grâce Ayoung, le 16 Décembre 2021*

Quant à la double cérémonie de triomphe de la 33<sup>e</sup> et de la 34<sup>e</sup> promotion de 2012 qui avait respectivement pour nom de baptême “50<sup>e</sup> Anniversaire de la Réunification” pour ce qui est de la 33<sup>e</sup> promotion l’on a recensé au total 149 officiers et sous-officiers avec 125 hommes d’où un taux de croissance de 83,89% par contre chez les femmes l’on n’a dénombré 24 femmes avec un pourcentage de 16,10%. De même, la 34<sup>e</sup> promotion baptisée Youssouf Mahamat Bakar, le quota hommes femmes est de 150 élèves officiers, l’on a dénombré 122 hommes soit un pourcentage de 83,33% tandis qu’on compte 25 femmes soit un taux de croissance de 16,67%.

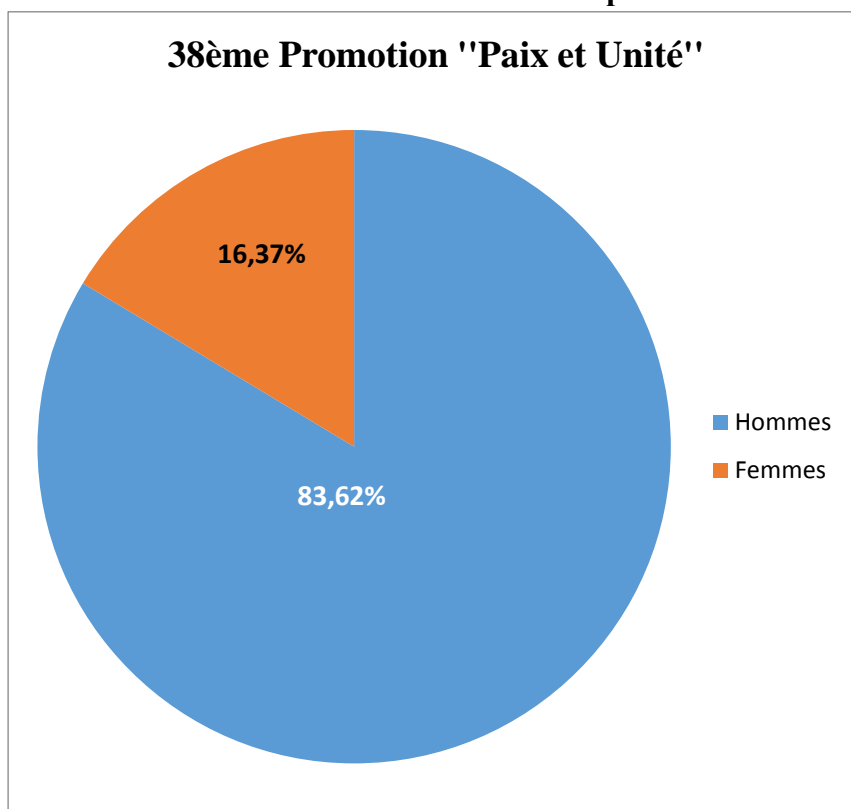
**Diagramme 4 : Effectif des hommes et des femmes du personnel officier et sous-officiers dans les Forces de Défense camerounaise de la 36<sup>ème</sup> promotion baptisée “ Général de Division KODJI Jacob”**



*Source:* Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung, le 16 Décembre 2021

Parlant de la 36<sup>e</sup> promotion issue de la promotion ‘‘unité et diversité’’, on dénombre au total 174 officiers avec 154 de sexe masculin soit un pourcentage de 88,51% contre une proportion de 20 femmes soit un pourcentage de 11,49%. Le major de cette promotion est le Lieutenant Mboum Edinguele Davy Gildas. De 2014 à 2016, nous remarquons qu’au-delà de la confrontation des taux de représentation des femmes que nous observons une légère baisse puisque ce sont des chiffres qui nous interpelle bien que ce ne soient pas alarmant.

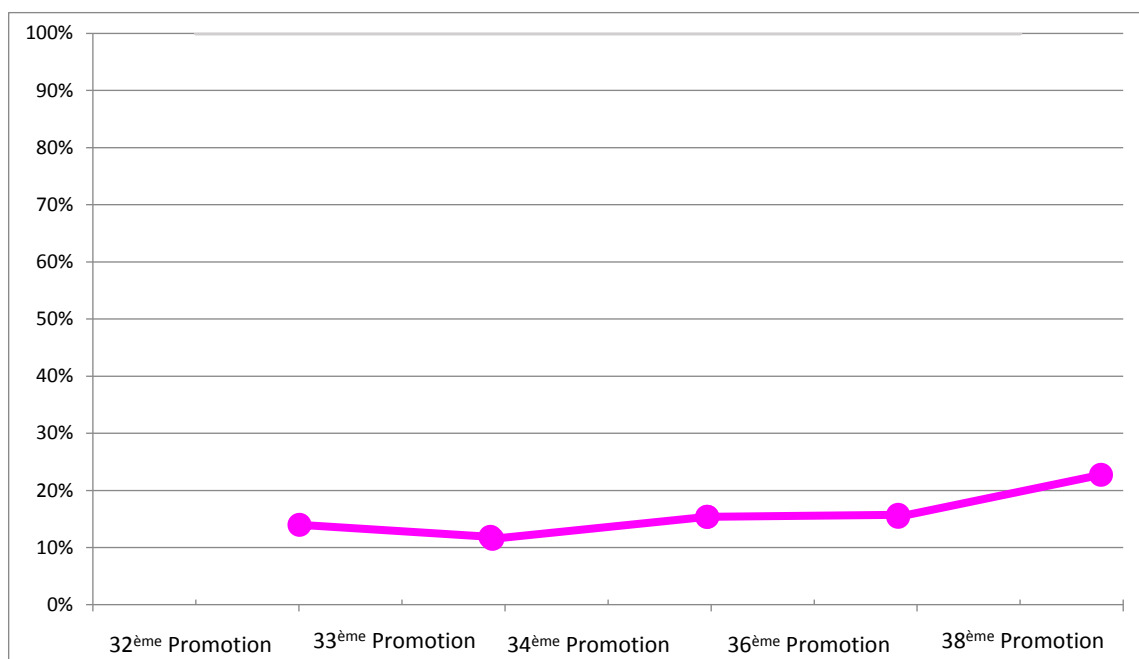
**Diagramme 5 : Effectif des hommes et des femmes du personnel Officier et Sous-Officiers dans les forces de défense camerounaise de la 38<sup>e</sup> promotion ‘Paix et Unité’**



*Source : Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung, le 16 Décembre 2021*

La 38<sup>e</sup> promotion de l'EMIA qui est entrée en 2016 a triomphé en 2018 comptait au total 287 élèves officiers avec pour nom de baptême ‘paix et unité’ où le major est un officier de sexe masculin du nom de Mognol Zom Emmanuel qui est un ingénieur du Génie Civil. De même, la proportion des hommes était de 240 dont un pourcentage de 83,62% tandis que l'on a recensé 47 femmes soit un pourcentage de 16,37%.

**Diagramme 6 : Représentation de l'évolution des femmes du personnel Officier de la 32eme à la 38eme promotion sorties de l'EMIA dans l'armée Camerounaise.**



*Source:* Marceline Michèle Grâce Mariella Ayoung, le 16 Décembre 2021

D'après les résultats des recherches, si on analyse ce pan de l'évolution statistique, on se rend compte qu'il y a une légère implication des femmes au sein de ce corps de métier même si les pesanteurs culturelles, et psychologiques sont à l'origine de son insertion tardive d'où sa faible représentativité.<sup>188</sup> Au vu donc, de ces résultats et de ces confrontations, nous remarquons également qu'il y a une faible et voir même « *une lente évolution* » de la représentativité des femmes dans les forces de défense Camerounaises par rapport à celles des hommes. Mais à bien regarder, on pourrait dire qu'il y a encore à faire quand bien même, nous essayons d'analyser cette étude dans d'autres pays. Cependant ce sont des efforts à saluer même si beaucoup reste encore à faire.

Suite donc à ces analyses, il faut se rappeler qu'au cours des travaux de recherches sur le terrain, nous nous sommes rendus compte que, ce ne sont pas tous les élèves officiers qui ont été admissibles qui vont « *trionpher* », d'où il a été important de se focaliser essentiellement avec ceux qui ont effectivement triomphé pour des données fiables dans nos différents calculs. Au-delà de tout, le pourcentage et l'effectif des femmes dans l'armée camerounaise évolue en « *dents de scie* » si on s'en tient donc aux chiffres de manière

<sup>188</sup> Commandant Marie Laure Augustine Nguelly Mahingue, 38 ans, en service au secrétariat de l'État-Major des armées, entretien du 15 janvier 2020, à 13h20, au Ministère de la Défense



globale. Que prévoient les textes d'un autre point de vue : penser que tu vas être admissible à l'EMIA et ne pas triompher ? C'est impossible, mais dans les rares cas d'après nos sources si l'Élève officier de l'Armée échoue celui-ci sort avec le grade de Sergent tout en étant sous-officier, avec un CAT2 où il triomphera avec une autre promotion, c'est l'astuce que l'armée a trouvé adéquate pour masquer ces recalés<sup>189</sup>.

Il est important d'insister également sur l'impact de ces différentes formations sur la Psychologie des femmes étant éduquées de manière traditionnelle, de l'exclusion de la femme dans le tissu social où elle doit rechercher une réinsertion dans la souche traditionnelle. À cet effet, la formation militaire ne permet pas à la femme d'être "une bonne épouse" ! La tenue devient donc un facteur limitatif à cause de sa formation. Comment donc adapter la formation militaire aux réalités psychologiques africaines ?

### **III. PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES FEMMES EN FORMATION DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE**

La femme est de nature très fragile, même s'il y'a des femmes qui sont comme "des hommes" (C'est-à-dire fortes de caractère et fortes physiquement). Il faut qu'à même signaler qu'à l'origine, l'armée a été conçue pour les hommes par conséquent c'est à elle de pouvoir s'imposer par le dynamisme, l'ambition, le travail, l'endurance et à savoir se surpasser. En ce qui concerne les difficultés des femmes en formation elles peuvent être morales, physiques, intellectuelles et même techniques puisque c'est une formation qui demande beaucoup de courage et d'abnégation. Dès lors, comment allier force et douceur ? Est-ce que ces difficultés peuvent avoir un impact significatif dans leur fiche de notation<sup>190</sup> ?

#### **1) Les difficultés d'ordre socio-culturelles**

Nous évoquons, le poids des traditions et les préjugés de classe dont peuvent être victimes les femmes au cours de leurs formations, qui constitueraient pour elles, un impact psychologique. A cet effet, dans l'optique d'un rendement maximal, l'armée tient compte de ces défis à relever c'est pourquoi les chants de raillements et d'animations visent ici à raviver le moral des recrues, de leur donner "le Fighting Spirit" et de consolider l'esprit d'équipe. Bref,

---

<sup>189</sup> Caporal-Chef Jonas Ngongang, 28 ans, secrétaire à la Direction des ressources humaines, entretien du 17 février 2021 au ministère de la Défense.

<sup>190</sup> Fiche de notation dans l'armée camerounaise concerne : la propreté, le travail personnel, la disponibilité, l'assiduité au service, le port de la tenue militaire.

elles chantent pour se donner du courage, pour apprendre à commander, elles chantent pour oublier la douleur par exemple de l'épreuve Amphibie, de la marche "Cross", de la manœuvre alligator. De même, il faut revenir sur les préjugés sexistes qui excluent la femme de la société. Le préjugé de "Madame couche toi là chez les militaires" et où les civils voient en elle "*une femme qui aime commander*". La femme militaire est assimilée à une femme qui n'a pas de moral, à cause des crichets et des étiquettes que la société a d'elle. C'est également, l'image de la femme militaire qui est à l'opposé de la culture africaine.

Notons que, pour faire face à certaines difficultés, certaines femmes optent pour la stratégie de machiavel "La ruse", il s'agit pour elles, de pouvoir manier la carotte et le bâton en d'autres termes, dans le commandement être douce comme mère quand il le faut, et ferme quand il faut également faire asseoir son autorité.<sup>191</sup> En réalité, Les tactiques de commandement qu'on emploie dépend du management et l'une des difficultés que la femme militaire pourrait avoir, c'est de ne pas accepter de bien se former au départ, cela se traduit par le fait que quand celles-ci arrivent sur le terrain elles sont incapables de se surpasser<sup>192</sup>. Cependant pour le capitaine Mewouo, parlant de la formation aéronautique elle pense que : « durant la formation, nous apprenons à gérer le stress de notre environnement, à prendre conscience des risques et à développer nos capacités d'anticipation. Toute cette pression devient donc une seconde nature au point de nous manquer quand on ne la ressent pas » et c'est aussi « un défi à relever, en bravant les peurs, les tabous pour réaliser leur rêve... Ce métier passionnel nécessite certes beaucoup de travail, de discipline et de volonté, mais les camerounaises sont brillantes et peuvent être un peu plus nombreuses à cette porte d'entrée dont le premier facteur limitatif est l'appréhension. »<sup>193</sup>

## **2) Les difficultés d'ordre opérationnelles et techniques**

En effet, s'agissant de l'entraînement physique et militaire étant donné qu'il y'a pas de sport dans l'armée adapté ou réservé à la gente féminine et de sport réservé aux hommes, nous pensons que l'armée fait montre d'une indécatesse dans le respect du principe d'égalité, dans la mesure où, le constat peut être fait sur le plan des textes, il n'y a pas de discrimination mais sur le plan pratique c'est un paradoxe, puisque les femmes ne sont pas présentes au premier rang sur le champ de bataille. Cependant, si toutes les capacités physiques ou intellectuelles

---

<sup>191</sup> Commandant Marie Laure Augustine Nguelly Mahingue, 38 ans en service au secrétariat de l'État-major des Armées interview du 23 février 2020 à 10h30 à Yaoundé

<sup>192</sup> Idem.

<sup>193</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, Honneur & Fidélité, édition décembre 2016, p. 117.

ne cadrent pas avec la formation sur le terrain ou alors celles-ci sont "faibles", Ceci constitue une ambiguïté énorme que certaines femmes font face au cours de cette formation. De même, quels peuvent donc être les motifs du renvoi en formation ? La grossesse, le vol, l'absorption ou la prise des drogues, l'indiscipline durant la formation (les actes qui ternissent l'image du militaire et de l'armée) ; le fait même de ne pas s'adapter à la formation.<sup>194</sup> En analysant les différentes étapes de la formation militaire au Cameroun, nous nous rendons compte que dans les différents Centres d'Instructions par exemple les femmes font tout au même titre que les hommes. D'ailleurs, dans l'armée il n'y a pas les "hommes" il n'y a pas de "femmes, ce qui illustre à souhait qu'au cours des différents modules de formation, ils sont traités tous les deux de la même façon. À cet effet, au vu même du vocable "militaire", on ne dit pas "la militaire" mais plutôt le militaire ça voudrait tout simplement dire que, ce que l'homme peut faire en formation ou dans les exercices de ses fonctions, la femme aussi le fait.<sup>195</sup>

Cependant, il y a des obstacles d'ordre opérationnels et techniques qui constituent des points rudes pour certaines femmes en formation, nous avons entre autre la manœuvre<sup>196</sup> alligator, c'est une manœuvre éprouvante qui sollicite une abnégation et une volonté à toute épreuve. Celle-ci est précédée d'une phase d'instruction de 03 jours au Centre d'Instruction et de perfectionnement des fusiliers marins à Issongo. Notons que les enjeux ici sont le milieu marin (l'eau) et la forêt, ceci dit, au vu, de l'anatomisme biologique de la femme cette manœuvre n'est pas très adaptée aux femmes puisque le milieu n'est pas très hostile (au vu des composants de l'état de l'eau qui pourrait causer des démangeaisons et de lésions plus extrêmes chez les femmes que chez les hommes). C'est également une manœuvre qui recherche les capacités d'adaptation des élèves officiers de l'armée (EAO) en milieu marin et en zone de forêt suffisamment hostile. Celle-ci est pour elles, une manœuvre la plus difficile du site de formation<sup>197</sup>.

Entre autre nous avons le parcours d'obstacle, l'échelle de corde, le rampé, la fausse, la table irlandaise (c'est une manœuvre qui consiste à atterrir sur les pieds en évitant d'avoir des chocs au niveau des bras ou du bassin), la tête de Giroffe (c'est une manœuvre qui est

---

<sup>194</sup> Les étapes de la formations physique militaire : Cross matinal – marche de nuit – manœuvre alligator – marche commando (avec les sacs au dos) – champs de tir – parcours du combattant – le sport proprement dit.

<sup>195</sup> Sergent-chef Jean Bruno Ndo 26 ans, Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines au Ministère de la Défense, entretien du 16 décembre 2021 à 11 heures au MINDEF

<sup>196</sup> Ano, *Magazine des forces de défense camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition de mai 2015, P.15.

<sup>197</sup> Ano *Magazine des forces de défense camerounaises*, Honneur et Fidélité édition de mai 2016 P.45

faite sous forme d'une échelle haute où il faut sauter).<sup>198</sup> Ces différentes manœuvres s'inscrivent à l'article 4 du Règlement de Discipline Générale intitulé instruction tactique et technique qui stipule clairement que :

Les missions des forces de défense impliquent une disponibilité opérationnelle permanente, une instruction tactique de qualité, dynamique, rationnelle dosée dans le respect des principes pédagogiques faisant appel à l'imagination, l'esprit d'initiative et au goût de l'effort ainsi que l'entraînement foncier dans un climat de saine émulation, permettant d'atteindre cet objectif. L'instruction porte également sur la formation du matériel et de sa mise en œuvre parfaite pour répondre immédiatement aux impératifs du combat. Elle donne à chacun la qualification indispensable, le sens des responsabilités sur l'exacte notion de sa place dans un ensemble déterminé. Elle est complétée par l'étude critique des exercices et manœuvre, similaire des conditions réelles du combat permettant de juger du degré de préparation des hommes et des unités en montrant comment pallier les risques et les difficultés à la confrontation <sup>199</sup>.

Au-delà de tout ce qui précède, nous pouvons dire que la formation en elle-même n'est pas très adaptée aux femmes, cependant il y a des faveurs qui sont faites aux femmes mais qui ne sont pas dans les textes si on s'en tient sur la base juridique du RDG (règlement de discipline générale). C'est pourquoi les sportifs de l'armée ont mis sur pied des paramètres qui prennent en compte les prédispositions de la femme, à titre illustratif que ce soit dans les épreuves de recrutement que dans les différents modules de formation, on met toujours les femmes entre elles et jamais les femmes face aux hommes. Quand bien même c'est le cas, les femmes sont toujours mises devant ; dans la marche cross ou cross matinale et dans le parcours du combattant par exemple, d'après nos informateurs à la garde présidentielle cela s'explique par le fait que si on met les hommes devant, les hommes vont imposer leurs rythmes de course et par conséquent, la femme ne pourrait pas mieux s'affirmer dans cette épreuve.<sup>200</sup>

---

<sup>198</sup> Adjudant Julienne Essissima Tsogo, 36 ans, au Service Historique des armées, entretien du 16 novembre 2021, au MINDEF.

<sup>199</sup> *Règlement de discipline générale de l'Armée camerounaise* P.8.

<sup>200</sup> Lieutenant Eric Tsadé, 44 ans, en service à la garde présidentielle, entretien du 15 novembre 2022 à 10h30, Yaoundé

**Photo 5 : Exercice de débarquement au cours de la manœuvre alligator**



**Source :** Ano, *Magazine des forces de défense camerounaises* édition de décembre 2016, p.53.

La photo ci-dessus présente un module de formation, permet aux recrues de s'adapter au milieu marin et d'accroître leurs technicités où l'enjeu est l'eau. Ceci dit, d'après nos recherches sur le terrain c'est un module de formation qui n'est pas très adapté aux femmes. Il faut néanmoins relever qu'il y a une éthique du corps militaire qui est un frein à la mentalité de la femme.

Ainsi perçu, Un adage populaire dit : "Au lieu de me donner du poisson chaque jour voudrait mieux m'apprendre à pêcher". C'est sans doute, dans la même vision des choses que l'armée participe non seulement au recrutement ; mais aussi à la formation pour pouvoir autonomiser les femmes. Raison pour laquelle, dès leur entrée à l'École Militaire elles cultivent l'endurance, la ténacité, l'abnégation, le dévouement, le sens de l'honneur. Il faut donc dire que, la condition physique est un paramètre essentiel qui permet une harmonie entre le moral et l'opérationnel. De même, le but de la formation est d'amener la femme à s'armer non seulement d'une formation technique mais aussi d'une formation tactique et enfin d'une formation de commandement. D'après nos recherches, nous sommes arrivés au résultat selon lequel la question des droits de l'homme est aussi prise en compte dans les forces de défense camerounaises lors de la formation à travers le respect des textes liés aux droits de l'homme

par exemple promouvoir l'égalité homme –femme, au respect des textes relatifs aux droits militaires et aux droits des conflits armés.<sup>201</sup> Ceci nous amène au chapitre suivant intitulé ‘’ carrière des femmes et perception corporatiste dans l'armée Camerounaise’’.

---

<sup>201</sup> Ano, *Magazine des forces de Défense camerounaises*, édition spéciale de 2017.

## **CHAPITRE III : CARRIERE DES FEMMES ET PERCEPTION CORPORATISTE DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE**

Comme un adage populaire le dit : *"Tout choix est un renoncement et choisir c'est sacrifier"*. Ces femmes ont choisi le métier des armes et ont renoncé à d'autres métiers, en effet, parler de carrière<sup>202</sup> revient également à parler du choix de la vie professionnelle ; raison laquelle il est important de prendre l'initiative de faire le métier qu'on aime tout en mettant en exergue nos attitudes, nos formations, nos talents, nos compétences et diplômes académiques et professionnels pour qu'ils nous servent et comptent pour notre avenir socio-professionnel. Lorsqu'on aborde la question de carrière en générale et celle des femmes dans l'armée camerounaise en particulier, on fait allusion à la masse salariale : à la présence effective ; à l'assurance vie ou maladie étant donné qu'il y'a une carrière à bâtir, il s'agit par la même occasion de chercher à comprendre si nous avons les ressources humaines féminines suffisantes dans l'armée camerounaise. En outre, il s'agit de voir comment ces compétences de la gente féminine sont prises en compte et de voir si ces femmes sont aptes à gérer, d'où *"les promotions méritées"*. Par ailleurs, la carrière des femmes dans l'armée camerounaise leur donne-t-elle une certaine stabilité morale et financière, étant donné que l'armée permet l'autonomisation de la femme. Or, on sait qu'une femme qui n'est pas autonome, est hyper dépendante au niveau de la société et de son foyer. Quelle est la vision des principes de l'Armée camerounaise face à la santé des femmes militaires et des syndromes post somatiques après l'opération du champ de théâtre de la guerre s'agissant des retraitées ?

### **I. LA QUESTION DE LA CARRIERE MILITAIRE FEMININE AU CAMEROUN**

Il faut signaler que dans l'armée, il y a deux statuts à savoir : le statut des personnels non-officiers et le statut des personnels officiers. Ceci étant, comme tout travail nécessite un paiement, les textes sont clairs en ce qui concerne les mutations salariales d'une manière générale l'homme et la femme sont égaux et ils ont des salaires équitables selon le code du

---

<sup>202</sup> D'après *le Petit Robert 2009*, la carrière est le domaine où l'on s'engage. Métier ; profession ; qui présente les étapes, une progression. Plan de carrière : Projet d'évolution professionnelle. Faire carrière : réussir dans une profession (carriériste).

travail alinéa 2. Dans l'armée, on parle beaucoup plus de solde<sup>203</sup> et on paye par indice, la solde quant-à-elle se fait en fonction des années de service, des galons et des postes de responsabilités contrairement à la fonction publique. Que prévoit le texte de l'armée concernant l'âge d'entrée et l'âge de mise en retraite dans l'armée! D'une manière générale, on entre dans l'armée à partir de 18 ans – 27 ans. Par ailleurs, en ce qui concerne les officiers supérieurs, l'âge de mise en retraite est de 58 ans ; ceux des officiers subalternes et des sous-officiers de 55 ans ; des militaires de rang 54 ans ; et pour les adjudants chef major 54 ans. Parce qu'il faut être opérationnel, le critère âge est donc souligné et pris en compte puisque l'évolution d'une carrière dépend également des efforts qu'on produit.<sup>204</sup>

Dans le contexte Africain plus précisément chez nous les Bantu, on sait que la femme représente le symbole de la douceur, de la soumission, de la tendresse et même la délicatesse. Dès lors comment appréhender dans ce cas, l'autorité que lui revêt ce métier d'arme ? Cette autorité des femmes aux métiers de commandement ne constitue-t-elle pas un handicap dans la notice du foyer conjugal ou dans les relations avec les autres au quotidien ? Certains préjugés et stéréotypes qui sont réservés à la femme en générale nous donne l'impression que la femme est inférieure à l'homme alors que devant la loi et les droits de l'homme tous deux sont égaux. En réalité, c'est pour souligner ce rapport hiérarchique entre êtres humains?<sup>205</sup>

### **1) La carrière des personnels non-officiers**

A l'admission du concours, tout militaire souscrit à un contrat d'engagement de deux ans. Une fois ce contrat d'engagement est arrivé à terme, ils ont l'obligation de souscrire à un contrat de réengagement de trois ans. Pour ce qui est des personnels non-officiers (on les appelle les militaires sous contrats). Mais une fois admis sous-officier, on peut demander d'être admis au corps de sous-officier de carrière (SOC). Cette admission est subordonnée au respect de plusieurs conditions à savoir :

- Avoir 5 ans d'ancienneté dans le grade de Sous-Officiers ;
- Avoir moins de 15 ans de service.

---

<sup>203</sup> La solde comme on l'appelle dans l'armée varie en fonction du grade, des concours militaires réussis de la situation familiale

<sup>204</sup> Sergent-chef Gustave Mboudou Mballa, 38 ans secrétaire au service des Ressources Humaines, entretien du 06 octobre 2021 à 15h, à Yaoundé

<sup>205</sup> Fondation F. Ebert Stiftung, '*femme Camerounaise : Adulations Et Marginalisations*'. Editions SAAGRAPH PP. 46-47.



La particularité des sous-officiers de carrière (SOC) réside au fait que, vous êtes désormais exemptées de souscrire à des contrats comme c'est le cas chez les militaires sous contrat. A cet effet, cette admission au corps de sous-officier de carrière, vous permet d'être proposable au grade d'adjudant-chef major ou d'accéder au corps d'officier d'Active pour les personnels non-officiers.<sup>206</sup>

Ceci dit, la carrière des personnels non-officiers est étroitement liée à leur parcours, leur profil de carrière. Intéressons-nous à présent à la carrière des personnels officiers.

## **2) La carrière des personnels officiers**

Les élèves officiers à l'EMIA (École Militaire Inter-armée) signent un contrat de 10 ans minimum et on se réengage sur une durée de trois ans. Les conditions principales à remplir pour être officier sont :

- Il faut d'abord être sous-officier de carrière (SOC)
- Être titulaire d'un CAT<sub>3</sub> (Certificat d'Aptitude Technique 3)
- Avoir moins de 42 ans

Cependant, la différence qu'il y a entre la carrière des personnels non-officiers et des personnels officiers se distinguent à plusieurs niveaux à savoir :

- Le profil de carrière qui n'est pas le même
- Les statuts ne sont pas les mêmes, ainsi que les postes et les responsabilités
- Un militaire de rang a le profil d'un Caporal-chef
- Le profil de carrière des personnels officiers c'est de finir major.

De même, un sous-officier qui prétend se hisser, si celui-ci a trop fait au cours de sa carrière c'est de passer adjudant-chef major. Toutefois, un militaire peut passer soldat de deuxième classe et fini même général, mais ce sont des rares cas<sup>207</sup>.

---

<sup>206</sup> Sergent-chef Gustave Mboudou Mballa, 38ans secrétaire au service des Ressources des Humaines, Entretien du 06 octobre 2021 à 14heures au Ministère de la Défense.

<sup>207</sup> Caporal-chef Serges Alex Ntjen, 31 ans ; calligraphe, interview du 07 octobre 2022 à 11h45 au MINDEF.

## II. PERCEPTION CORPORATISTE DE LA FEMME DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE

Le constat peut être fait, dans l'ensemble les hommes militaires pensent pareils.<sup>208</sup> Ils estiment que, ce qui se raconte de la femme dans l'Armée camerounaise n'est pas vrai, ce ne sont que des préjugés et voire même des mythologies.<sup>209</sup> À cet effet, la femme qui se veut d'abord « douce » et qui est la « mère de l'humanité », veut se revêtir de cette autorité que lui confère ce métier d'armes, l'opinion publique est donc surprise de voir ces femmes qui appartiennent à ce corps de métier et qui commandent, d'être des femmes comme les autres.<sup>210</sup> Le Colonel pour illustrer son idée, estime que :

*pour ceux qui pensent que, l'Armée est une institution de commandement et de dictature, ceux-là ne font pas la différence entre de la vie privée et la vie professionnelle. Est-ce à dire que le militaire n'a pas de vie privé ? Il estime qu'il faut distinguer ici comme partout ailleurs la vie dans le milieu professionnel et la vie dans le milieu social<sup>211</sup>.*

Allant dans le même sillage d'idée, Pour le Sergent-Chef Jean Bruno Ndo, il voit en la femme militaire, une collaboratrice, un alter-égo, où elle a son rôle à jouer dans la construction de l'édifice de la nation<sup>212</sup>.

### 1) Appréhension sexiste de la place de la femme dans l'institution militaire Camerounaise

La place de la femme n'est pas une perception vide de sens, si l'on s'en tient au féminisme. Il apparaît que, la revendication d'une égalité dans le corps conduit à une stigmatisation de cette dernière. Les militaires voient en la femme militaire une collègue au point de vue théorique, mais si on se rapporte à la pratique, sa fonction est de garnir les rangs.<sup>213</sup> Ce fait conduit à un sexisme dénoncé par Ndugwe Ndoe qui banalise la femme. Les hommes militaires pensent qu'elle est traitée comme toutes les autres femmes dans les autres services. Il n'est donc pas vrai de lui coller les étiquettes des barbares parce qu'on dit que

---

<sup>208</sup> Colonel Mbue Ngappe 50 ans, chef Service Historique des Armées/Etat-Major des Armées, interview du 12 janvier 2021 à 13h au MINDEF

<sup>209</sup> Idem

<sup>210</sup> Enseigne de vaisseau Emmanuel Mbende Mekong, 44 ans, en Service aux Forces Spéciales des Armées, entretien du 06 octobre 2021, à 10h30mn au MINDEF.

<sup>211</sup> Idem

<sup>212</sup> Sergent-Chef Bruno Ndo, 26 ans Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines, entretien du 13 avril 2021, à 10 au MINDEF

<sup>213</sup> Luckam, 'Military and Militarization in Africa', London, Koudlège Macmilan, 1979, P.79

l'armée c'est pour les "barbares".<sup>214</sup> Cependant, la femme militaire est sensée avoir quelque chose de plus que les femmes ordinaires à savoir ; sa capacité de juger, son courage, sa capacité à pouvoir jouer le même rôle qu'un homme dans toutes les circonstances, mais aussi sa capacité à comprendre qu'elle peut être un problème pour le regard des autres (préjugés).<sup>215</sup> A cet effet, les témoignages que nous avons jusqu'ici font état de ce que les femmes militaires font des efforts sur un double plan :

Pour le Colonel Blaise Mbue Ngappe<sup>216</sup> :

- a. Elles sont généralement très « *soumises* » dans le foyer afin de « convaincre » le mari et de l'emmener à oublier qu'elle est militaire lorsqu'elles atteignent le foyer. Surmonter le complexe du mari et se faire accepter par la belle famille. Dans le même ordre d'idée, il estime que le problème provient du fait que certaines femmes n'acceptent pas se comporter d'abord comme femmes tout simplement ! A cet effet il estime qu'il faut distinguer ici comme partout ailleurs la vie dans le milieu professionnel et la vie dans le milieu social.
- b. Elles peuvent effrayer du fait de ses galons auprès de son entourage, de sa belle-famille. Elles devraient faire l'effort de revenir au niveau du mari pour le convaincre de ce qu'elle reste et demeure "*une femme*". Cette conviction lui impose les efforts à faire sur la différence entre son milieu de travail et les efforts qu'elle doit faire pour convaincre le mari : elles sont conscientes que le regard de la société et de son mari ont une emprise psychologique sur elles. C'est d'ailleurs pour elles, une bataille et un challenge à relever et un besoin de garder. Ce sont des confidentes, des protectrices, elles cherchent à fournir plus d'efforts que les femmes civiles dans le but d'effacer l'image et les préjugés qui peuvent être alimentés soit par ses collaborateurs hommes, soit par les amis de son mari, soit par l'entourage et la société ou soit par son mari. Sachant en réalité qu'elles ont des défis à relever et qu'elles ne sont pas appréciées.

De même une certaine perception des hommes militaires estime qu'il y a pas de femmes dans l'armée ni d'hommes, mais que tous sont des "hommes" au vu même de la véritable place de la femme dans l'armée camerounaise et du vocable militaire, qui veut qu'on

---

<sup>214</sup> Colonel Mbue Ngappe, 50 ans, chef Service Historique des Armées/Etat-Major des Armées du Ministère de la Défense, du 13 avril 2021 au MINDEF.

<sup>215</sup> Idem.

<sup>216</sup> Idem.

ne dise pas "*la militaire*" mais plutôt le militaire, il est impensable que la femme soit réduite à une chosification, comme dans tous les corps de métier elle a son rôle à jouer et elle doit être traitée au même titre que les hommes. Même si le règlement de discipline générale des forces de défense lui accorde des faveurs du fait de sa nature de femme comme exemple, elle a droit au congé de maternité, aux heures de tétée<sup>217</sup>. Par ailleurs, sachant que l'Armée c'est une administration particulière et un corps d'élite qui met un accent particulier sur l'honneur et la fidélité, dans ce cas ou registre, il est important que la femme mette donc cet accent sur l'honneur par la mission et sur la fidélité face aux institutions. Pour un militaire bien formé il serait aisé de travailler sous l'autorité hiérarchique d'une femme, ce n'est pas une question de sexe puisque l'Armée est régit par les textes qui englobent le règlement général de discipline de défenses camerounaises (RGDC).<sup>218</sup>

Elle remplit des fonctions d'ordre sociales et même d'accompagnement c'est une collaboratrice comme les autres et voire même majeure dans la mesure où, pour certains, ils estiment que la femme dans l'Armée camerounaise a une place très importante. D'ailleurs dans le Règlement de Discipline Générale des Forces Armées, le législateur n'a pas prévu le vocable *la militaire* mais plutôt le militaire. Toutefois, c'est une collaboratrice, c'est une camarade, c'est une sœur comme tous les autres, c'est également cet apport féminin dans toute chose et dans toute manœuvre que toutes les sociétés contemporaines connaissent<sup>219</sup>. En outre, il relève le fait que si la femme a été formée, elle a son rôle à jouer et elle le joue parfaitement jusqu'à nos jours. À cet effet, certains hommes militaires, à l'instar du sergent-chef Jean Bruno Ndo estime que :

si la femme est la mère de l'humanité elle devrait avoir la même représentativité dans toutes les sphères de la société autant on a des hommes qui sont des commandants, des généraux autant on devrait avoir des femmes commandants et même générale. Selon lui, il ne serait pas mal de voire une femme générale ceci étant, la représentativité de la femme doit être encore une nécessité sur le plan opérationnel même si le revers n'est pas toujours ce qu'on attend d'elle, elle a ce problème d'accouchement et des maternités, des problèmes liés à son anatomisme biologique qui reviennent au galon parfois quand on a besoin d'elles<sup>220</sup>.

D'autres par contre pensent qu'en réalité qu'une femme demeure une femme quelque soient ses capacités et qu'elles doivent fournir plus d'efforts que les hommes pour que leur travail soit reconnu afin d'accroître plus leur visibilité, Pour prouver que le travail ou la

---

<sup>217</sup> Caporal-chef Serge Alex Ntjen, 31ans calligraphe, entretien du 08 octobre 2022, au MINDEF.

<sup>218</sup> Colonel Mbue Ngappe, 50ans, Interview du 4 novembre 2021 à 13h33, Etat-Major des Armées

<sup>219</sup> Sergent-Chef Jean Bruno Ndo, 26 ans, Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, entretien du 11 janvier 2021 à 11h20mn au MINDEF.

<sup>220</sup> Idem

mission qu'on lui a donnée, elle est capable de le faire. De ce fait, c'est un métier où il faut de l'autorité et de la personnalité, pour eux il faut que les femmes militaires aient cette subtilité-là de ne pas ramener l'autorité dans le foyer conjugal ou dans les relations avec les autres<sup>221</sup>.

Au regard de tout ce qui précède et de l'appréhension des hommes civils et militaires sur les femmes aux métiers d'armes, les résultats de nos investigations font état de ce qu'ils ont les avis mitigés mais également complémentaires dans la mesure où, pour certains hommes, il est aisé de travailler sous l'autorité d'une femme, si et seulement si elle est compétente. Et d'ailleurs une femme qui arrive à occuper les postes de responsabilités de commandements, ceci revient à dire qu'elle a mérité<sup>222</sup>. Dans le même ordre d'idée, un personnel du MINPROFF nous comprendre qu'il est également convenable pour lui de travailler sous les ordres d'une femme car la nomination est discrétionnaire et la femme est sensible au travail mal fait, elle aura tendance à viabiliser le milieu de travail<sup>223</sup>. A cet effet donc, Pour réaliser les objectifs de développement durable on passe par l'inclusion des hommes et des femmes ; On ne saurait dire que l'accès au monde du travail doit être uniquement du ressort des hommes, comme pour dire que le niveau de rentabilité et professionnel dans le monde de travail concerne autant la femme que l'homme. En d'autres termes, les mêmes faveurs donc peuvent bénéficier les femmes, les hommes peuvent aussi en bénéficier. Ceci se fait, sous réserve des compétences et du mérite pour évaluer leur degré de rentabilité en termes de motivation personnelle et des résultats dans leur travail. Dans le cadre professionnel de l'Armée Camerounaise par exemple, nous pouvons citer les primes de bon travail après chaque trois mois et lors des séminaires organisés par la hiérarchie. Concernant les objets en nature tels que : savons, huile, riz, sardines etc<sup>224</sup>.

D'après les analyses effectuées, notons également que les verrous-culturels et l'engagement militaire de la femme qui peut être un problème au niveau des mentalités puisqu'il faut adapter la théorie à la pratique, il est important de nuancer étant donné qu'il y'a le statut de la femme social qui intervient comme elle est femme il y'a aussi les maternités et autres. Dans ce sillage d'idée, il est question de montrer à la Communauté Internationale et à la société que la femme peut bénéficier des mêmes droits que l'homme, même si la société peut-être fonctionnel avec des tâches qui seraient réservés tout au moins aux hommes qu'aux

---

<sup>221</sup> Enseigne de Vaisseau Emmanuel Mbende Mekong, 44 ans, interview du 25 février 2021 à 10h15 au MINDEF.

<sup>222</sup> Personnel R5, 40ans, maintenancier MINPROFF, entretien du 15 juin 2023 à 12h30 au MINPROFF.

<sup>223</sup> Personnel R3, 42 ans, en service au DAG entretien du 15 juin 2023 à 10heurs 30 au MINPROFF

<sup>224</sup> M. Mbouni, 57 ans employé civile à la retraite, entretien du 25 février 2023 au quartier Elig-Effa

femmes. Il s'agit pour nous, de faire sonner une sonnette d'alarme au vu du manque de respect, du mépris de certains hommes vis-à-vis des femmes ; ceci étant dès le bas âge, inculquer les notions fondamentales du respect, de la considération et du savoir-vivre parce qu'elle est non seulement la mère de l'humanité mais est-elle aussi le symbole qui donne la vie. A l'inverse : Respectons-nous les femmes donnons-nous de la valeur et les hommes vont nous respecter ! Il s'agit de s'imposer techniquement et stratégiquement en mettant au-devant de la scène notre instinct maternel d'abord et aussi en sachant manier la carotte et le bâton pour pouvoir faire preuve de professionnalisme<sup>225</sup>.

Le rapport de la femme à la régulation sociale est globalement problématique, il est évident que le milieu influence le comportement et détermine les résultats des comportements sociaux, nous sommes ici dans ce que Erving Goffman nomme les interactions sociales<sup>226</sup>. En cela, la conduite de la femme militaire est perçue comme un moyen de renversement de l'ordre social et d'imposer son existence face : à la prééminence généalogique coutumière ;<sup>227</sup> à la vision auto-centriste de leurs frères d'armes. Les hommes militaires ont t'ils tort de penser, qu'on peut trouver des exemples qui ne cardent pas avec l'éthique de ce que doit être la femme militaire. En conséquence, intéressons – nous à un autre paradigme de cette appréhension.

## **2) Représentativité et fonction de la femme militaire face aux clichés**

A cet effet, on peut estimer que d'après les données de terrain, il n'y a pas de femmes dans l'armée ni d'hommes mais que tous sont des « *hommes* » au vu même de la véritable place de la femme dans l'armée camerounaise et du vocable militaire ; qui veut qu'on ne dise pas la militaire mais plutôt le militaire. Il est impensable que, la femme soit réduite à une chosification<sup>228</sup>. Comme dans tous les corps de métier, elle doit être traitée au même titre que les hommes même si le règlement de discipline générale des Forces de défense lui accorde des faveurs du fait de sa nature de femme comme exemple, elle a droit au congé de maternité, aux heures de tété.<sup>229</sup> Par ailleurs, sachant que l'armée c'est une administration particulière et un corps d'élite, qui met un accent particulier sur l'Honneur et la fidélité, dans ce cas ou registre,

---

<sup>225</sup> Commandant Marie Laure Nguelly, 38 ans, en service au secrétariat de l'Etat-Major des Armées, du ministère de la Défense, entretien du 25 février 2021 à 12h30mn.

<sup>226</sup> E. Goffman, '*les rites de minuit*', Paris, Edition Le seuil, 1969, p.35.

<sup>227</sup> V. Largeau, '*Encyclopédie Pahouine*', Paris, 1901, p.17.

<sup>228</sup> Colonel Ngappe, 50, chef Service Historique des Armées/Etat-Major des Armées, interview du 13 avril 2021 au Ministère de la Défense, 13h30

<sup>229</sup> Enseigne de vaisseau Emmanuel Mbende Mekong, en Service aux Forces Spéciales des Armées du Ministère de la Défense, entretien de 20 mars 2021 à 15h au MINDEF.

il est important que, la femme mette donc cet accent sur l'honneur, par les missions et sur la fidélité face aux institutions<sup>230</sup>. Pour un militaire bien formé, il serait aisé de travailler sur l'autorité hiérarchique d'une femme, ce n'est pas une question de sexe, puisque l'armée est régie par les textes qui englobent le Règlement Général de Discipline de Défense Camerounaise (RGDC).<sup>231</sup> Cette éducation et mentalité concourent à la naissance d'une volonté d'exclusion de la femme militaire des cercles de commandement. Le Général français, Alain Abivillard considère le sexisme au même titre que le bizutage comme des facteurs internes significatifs d'entraver au fonctionnement d'une armée. En conséquence, la femme militaire au Cameroun comme en Occident agit dans un contexte d'opposition.<sup>232</sup> Malgré cela, elle remplit les fonctions d'ordre sociale et même d'accompagnement, c'est une collaboratrice, une camarade comme les autres et voir même majeur dans la mesure où ; pour certains, ils estiment que la femme dans l'armée camerounaise a une place très importante<sup>233</sup>. D'ailleurs, dans le règlement de discipline générale des forces armées, le législateur n'a pas prévu le vocable « la militaire », qu'elle soit du sexe masculin ou du sexe féminin, c'est également cet apport féminin dans toute chose et dans toute manœuvre que toutes les sociétés contemporaines connaissent<sup>234</sup>. D'après un informateur, la femme a été formée à jouer ce rôle depuis son incorporation. A cet effet, le Sergent-Chef Jean Bruno Ndo pense que : "Si la femme est la mère de l'humanité, elle devrait avoir la même représentativité dans toutes les sphères de la société, autant on a les hommes qui sont Colonels, autant on devrait avoir les femmes Colonels et même Général". Selon lui, il ne serait pas mal de voir une femme Général, la représentativité de la femme doit être encore une nécessité sur le plan opérationnel même si, le revers n'est pas toujours ce qu'on attend d'elle, elle a ce problème d'accouchement et des maternités, des problèmes liés à son anatomisme biologique qui reviennent au galo parfois quand on a besoin d'elle<sup>235</sup>. En réalité, une femme demeure telle, quel que soit ses capacités, en conséquence, elle doit fournir plus d'efforts que les hommes pour que, leur travail soit reconnu afin d'accroître plus leur visibilité pour prouver que, le travail ou la mission qu'on lui a donné, elle est capable de le faire. De ce fait donc c'est un

---

<sup>230</sup> Colonel Blaise Mbue Ngappe, 50 ans, chef Service Historique des Armées/Etat-Major des Armées, interview du 13 avril 2021 au Ministère de la Défense, 13h30

<sup>231</sup> Lieutenant Eric Tchadé, 44 ans, en service à la Garde Présidentielle, entretien du 16 novembre 2021 à 17h, à la Garde Présidentielle.

<sup>232</sup> A. Abivillard, *General, revue Air et cosmos*, Paris, index n° 7201, novembre 2002.

<sup>233</sup> Adjudant-chef Daniel Mvele, 42 ans, en fonction aux Ressources Humaines du Ministère de la Défense, entretien du 20 mars 2020 à 13h30 au Ministère de la Défense

<sup>234</sup> Sergent-chef Jean Bruno Ndo, 26 ans, Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, entretien du 18 mars 2021 à 11h au MINDEF.

<sup>235</sup> Adjudant-chef Major Paulin Edzoa Owono, 42 ans, chef Service du Secrétariat au Service Historique des Armées de l'Etat-Major des Armées, entretien du 13 décembre 2021 à 10h30mn au MINDEF.

métier où il faut de l'autorité et de la personnalité. Pour Antoinette Onana Ngonu, elle estime que :

La femme n'est pas née pour commander l'homme dans le foyer. L'homme est et reste le chef de famille par conséquent, la femme doit savoir faire la part des choses en sachant distinguer le service de la famille. Cependant, la femme doit commander comme Dieu le veut et comme la hiérarchie veut ! Et lorsqu'on lui donne "le bâton de commandement" en tant que femme, elle doit commander, c'est son métier<sup>236</sup>.

Parlant de ces clichés réservés à la femme militaire, Il faut que celle-ci ait cette subtilité-là, de ne pas ramener l'autorité dans le foyer conjugal ou dans les relations avec les autres.<sup>237</sup> C'est sans doute la raison pour laquelle, les femmes d'autorité et aux métiers de commandements doivent faire la différence entre leur autorité dans le cadre de leur travail et se laisser diriger dans le foyer par leurs maris qui sont à ce niveau les chefs de famille<sup>238</sup>.

En cela, il est logique d'observer quelques visages des dites femmes lors du déploiement du MINDEF au Cameroun. En voici, une illustration.

**Photo 6: « Le 08 mars au Ministère de la défense au Cameroun »**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale mai 2017 pp.36-38*

<sup>236</sup> A. Onana Ngonu, 77ans employée civile à la retraite ayant fait partie de la pré-armée, entretien du 29 avril 2023 à 16h15mn dans son domicile au quartier Elig-Effa.

<sup>237</sup> Lieutenant Eric Tchadé, 42 ans, en Service à la Garde Présidentielle, 12 décembre 2021 à 10h, à la Garde Présidentielle

<sup>238</sup> Personnel R3, 42ans, en service au DAG du MINPROFF, entretien du 15 juin 2023 à 10h30mn, au MINPROFF



On observe sur la présente illustration, que les femmes militaires n'arborent pas leurs uniformes ou tenues de cérémonies. Elles sont bien plus en tenue « *pagne* » lors d'une cérémonie faisant partie des festivités de la « *Journée Internationale de la Femme* » en 2017. Il s'agit ici d'un message de revendication d'une identité qui est celle du genre. C'est un moyen au point de vue théorique de se dissocier des clichés qui ont cours sur leur féminité Tchakotine a juste de noter que :''c'est par la perte de soi, de son identité qu'on accepte l'arbitraire''<sup>239</sup>.

Pour ce faire, procédons à une démarche de questionnement sur les solutions envisageables sur le statut de la femme militaire camerounaise.

### **III. PROSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'APPROCHE GENRE DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE ET LA REDEFINITION DU CARACTERE DES FEMMES AUX METIERS DE COMMANDEMENT**

Dans cette sous-partie, il est question pour nous de donner des esquisses de solutions pour une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise et par la suite de sensibiliser les femmes aux métiers de commandement dans leurs attitudes, dans leurs caractères et dans les relations humaines.

#### **1) Prospectives éducationnelles pour une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise**

D'une manière générale, quand on éduque une femme, on éduque la société entière et quand on éduque un homme on éduque l'individu ceci montre à suffisance qu'éduquer une fille c'est bâtir une nation où celle-ci participe non seulement à l'épanouissement de son pays mais peut également subvenir aux besoins de sa famille. Ceci dit, selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme tout le monde a droit à l'éducation<sup>240</sup>. Elle commence d'abord dans le cadre familial et ensuite elle s'étend à l'école. Il faut néanmoins noter que le 'maillon premier' de l'éducation est la famille qui est même le socle de la société c'est entre ses mains que repose l'éducation de base des enfants ensuite aux enseignants qui jouent un rôle de recadrage et d'appui. En effet, nous pensons que l'éducation de base doit être questionnable à ce niveau au vu des comportements socioculturels, des verrous des usages et coutumes qui font qu'en Afrique on adopte un certain genre d'attitude au regard de la gente

---

<sup>239</sup> V. Tchakotine, '*le viol des foules*', Paris, édition, minuit, 1970.

<sup>240</sup> *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, Nations-Unies, 1948.

féminine qui veut sortir de "l'ornière". Il est opportun de noter que l'éducation qu'elle soit basique, pédagogique ou informelle est important dans l'avenir des individus et de la femme en particulier; dit-on très souvent on peut avoir des masters ; des doctorats et autres, mais si on n'est pas bien éduqué on est comme des malles vides.<sup>241</sup> En rapport avec cette partie, nous partons sur des constats et des analyses simples où nous nous sommes posé une série de questions mitigées et avons proposé des esquisses de solutions sur ce qui doit changer sur le plan éducationnel.

De prime à bord, il faut commencer par la base, c'est un travail qui doit être fait d'abord en aval d'une part, (c'est-à-dire dans la cellule familiale) et en amont d'autre part, (c'est-à-dire par les législations et le Gouvernement), qui doivent tabler effectivement dans ces cas. En effet, il s'agit de prévenir et de sensibiliser à la base par une éducation qui permet aux garçons de respecter d'abord la femme afin de limiter le mépris, le manque de respect qui sont très souvent réservés à la femme disent-ils celle-ci est un être inférieur, '*une cadette sociale*'. D'après nos investigations, il faudrait encourager l'éducation de la jeune fille dès le bas âge, on doit non seulement les sensibiliser, mais aussi les motiver puisqu'en réalité, c'est la femme qui '*porte la famille*' et l'éducation discriminatoire limite les chances des femmes au métiers de commandement et les expose aux activités subalternes ; pourtant un bon niveau intellectuelle amène les femmes à gravir les échelons du haut commandement<sup>242</sup>; et d'autres part c'est également à la femme d'assurer la '*sérénité du couple*' même si les responsabilités sont partagées. Dans la même vision d'idée, un Adjudant-chef retraité nous a fait comprendre qu'une femme émotionnellement instable déstabilise la famille.<sup>243</sup> C'est pourquoi elle doit savoir faire la part des choses c'est-à-dire, distinguer le travail de la famille<sup>244</sup>.

Toutefois, il faudrait s'inspirer des valeurs propres africaines de la femme (endogènes) tout en alliant africanité et modernité (touche exogène)<sup>245</sup>. D'après nos informateurs au MINDEF, la femme dans l'armée camerounaise doit être un trait d'union entre la tradition et la modernité. En outre, pour une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise; Les résultats de nos recherches font état de ce que, les femmes doivent oser ;

---

<sup>241</sup> Fondation E. Friedfich Stiftung, '*Femme camerounaise : Education et Marginalisation*', aux éditions Saagraph, 2001, pp. 51- 63.

<sup>242</sup> Le personnel R3 du MINPROFF, 42ans en service à la DAG, entretien du 15 juin 2023 à 10h30 au MINPROFF.

<sup>243</sup> Adjudant-chef retraité, Paul Ndongmo Kamdem, 70 ans, interview réalisé le 21 avril 2020 à 16h15, Yaoundé

<sup>244</sup> Le personnel R5 du MINPROFF, 52ans en service au MINPROFF, entretien du 16 juin 2023 à 13h05mn, au MINPROFF

<sup>245</sup> C. Barbier, '*Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*', Paris, Orstom/Karthala, 1986

avoir de l'ambition et avoir une certaine visibilité pour leur vie<sup>246</sup>. Comme le souligne, le Colonel Pauline Ngaska :

Lorsque les camarades du "genre masculin" sont convaincus de vos compétences (ardeur et rigueur au travail, maîtrise du sujet, leader averti). Ils vous respectent naturellement. Pas besoin de gros bras pour asseoir votre autorité. Les trois casquettes semblent indissociables pour un bon management des hommes. Comme officier elle représente la hiérarchie militaire et doit agir comme tel. Comme mère, sans entrer dans les détails, il y a des situations où je suis obligée de jouer le rôle d'une mère, car commander sans un brin d'humanisme, c'est d'aller au suicide et par conséquent, vive le syndrome du roi Christophe.<sup>247</sup>

C'est pourquoi, elles doivent non seulement faire preuve d'abnégation mais aussi de dévouement et de dynamisme. De même, il faudrait donner assez d'opportunités aux femmes compétentes et dynamiques sur tous les plans de s'insérer dans les postes stratégiques à titre d'exemple, au Cameroun qu'on retrouve une femme Ministre de la Défense, qu'on retrouve des femmes Généraux comme dans les autres armées du monde.

Par ailleurs, il s'agit aussi de faire appel à une réelle solidarité entre femmes. En réalité ; les femmes doivent s'unir (se mettre ensemble) pour affronter certains défis qui sont les leurs ; c'est ce qu'on appelle "*women supporting women*"<sup>248</sup> pour que les appréhensions de certains hommes ne profitent plus de cette situation de failles pour continuer d'asseoir leur égo surdimensionné en pratiquant la stratégie "de diviser pour mieux régner"<sup>249</sup>. Quand on sait que : "*le premier ennemi de la femme c'est d'abord la femme*"<sup>250</sup>, pour souligner ces différentes interactions qui peuvent exister entre elles. Cependant, d'après nos recherches, force est de constater que les femmes au 21<sup>ème</sup> siècle ne devraient plus faire de leur statut matrimonial un métier ou un travail et se cacher derrière les titres de leurs différents conjoints. Il en exulte une question, faudrait-il d'abord construire leur propre bonheur et savoir oser, et se surpasser ? Pour y répondre, il y a lieu de dire que la carrière impacte la vie sociale de la femme militaire et dans ce cadre des politiques publiques, l'Etat doit en tenir compte<sup>251</sup>.

En conséquence, dans la gestion des affaires militaires, au vu de tout ce qui précède, la femme devrait faire appel à son instinct maternel en plus de son côté managérial reçu lors de sa formation, tout en sachant manier la carotte et le bâton pour pouvoir faire asseoir son autorité. D'autre part parlant, l'implication effective des juridictions, en ce qui concerne les violences faites aux femmes qu'elles soient physiques, psychologiques et mêmes juridiques, il

---

<sup>246</sup> Ano, *Magazine des forces de défense camerounaises*, Honneur et fidélité, édition de Mai 2016, p. 61.

<sup>247</sup> Ibid.

<sup>248</sup> Cadre contractuel d'administration, Nadège Eyenga Omba, 36 ans, en fonction au Service des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, entretien du 16 février 2021 à 13h30 au MINDEF

<sup>249</sup> Capitaine Marie Laure Nguelly Mahingue, 36 ans, Chef Cellule Production à la Division de la Communication, interview du 06 mars 2020 au Ministère de la Défense

<sup>250</sup> Capitaine Bertin Doualla 45ans, en service à l'Hôpital Militaire de Yaoundé 02 avril 2020 à 16h20

<sup>251</sup> Idem.

faut uniformiser les lois dans toute l’Afrique s’agissant du respect et des dérives observées face aux droits des femmes<sup>252</sup>.

Ainsi perçu, nous avons présenté les prospectives éducationnelles pour une meilleure adéquation de l’approche genre dans l’armée camerounaise, à ce sujet, le volet éducationnel a toute sa place, étant donné que c’est la base de la formation de la société. Cependant, l’enfant garçon est différent de l’enfant fille seulement au niveau du sexe, Néanmoins, la femme militaire devait quand même avoir un plus par rapport aux autres femmes.

## 2) "Leadership" de la femme militaire: propositions des solutions sociales

Parlant du problème de leadership de certaines femmes militaires, dans les couples et dans les relations humaines; il faudrait non seulement sonner la solennelle d’alarme sur le problème d’insoumission et de rébellion de certaines femmes militaires qui ont tendance à transgresser parfois l’autorité que leur confère ce métier, dans leurs foyers et dans les relations avec les autres mais aussi les sensibiliser dans leurs rapports avec leurs différents conjoints<sup>253</sup>. Ce métier ne devrait pas venir empiéter sur son rôle de femme au foyer ; de femme ; de mère, de sœur, d’amie et même de collaboratrice pour les hommes. Peu importe, la position ou le poste qu’elle occupe, la femme reste et demeure la femme et l’homme le chef de famille<sup>254</sup>. Dans ce sillage d’idée ; nous pensons que, la patience, le respect, la soumission, l’humilité, la douceur et le juste milieu devraient être parmi ses armes fatales pour faire asseoir son autorité de manière réelle. Pour cela, la femme devrait éviter toute forme de violences verbales autant que psychologiques comme : les insultes, les querelles, le mépris, le manque d’humilité, l’orgueil qui dénaturent ‘la vraie valeur’ de la femme et en retour également, il ne faudrait pas que, l’autonomie financière de la femme commence à avoir une ascendance dans son foyer conjugal et dans ses relations avec les autres<sup>255</sup>.

A cet effet, nous nous inspirons des extraits d’une chanson de l’artiste Coco Argentée « ...femme quel que soit ton rang social, quelque soient tes comptes en banques, quelque soient tes titres fonciers, laissons les hommes porter le pantalon<sup>256</sup> ... ». En réalité, la douceur ; la sensualité, le respect sont les qualités qu’on recherche chez les femmes de commandement

---

<sup>252</sup> Sous – Lieutenant Clodine Olanguena Nguelé, 27 ans, Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, interview du 25 février 2021 à 11h, au Ministère de la Défense.

<sup>253</sup> Adjudant- chef Julienne Tsogo Essissima, 36 ans, en fonction au Service Historique des Armées / Etat-Major du Ministère de la Défense, interview du 9 novembre 2021, à 11h15, au Ministère de la Défense

<sup>254</sup> Idem

<sup>255</sup> Adjudant Liliane Sime, 38 ans, en fonction au Service Historique des Armées, interview du 3 novembre 2021 à 13h15 au Ministère de la Défense

<sup>256</sup> Coco Argentée de son nom d’artiste, musicienne camerounaise, sous le registre Bikutsi, ayant pour titre : « Femme ».

dans leurs valeurs intrinsèques comme pour dire qu'en la femme militaire, on devrait toujours retrouver cet instinct maternel qui ne saurait être l'apanage de toutes les femmes<sup>257</sup>. Pour cela la femme dans ce cadre doit être professionnelle dans son travail et être maternelle dans son couple<sup>258</sup>.

Il faudrait sensibiliser "*les femmes de commandement*" sur le fait que l'armée n'implique pas le déni de sa souche africaine ! Il s'agit pour elles, de pouvoir s'inspirer des valeurs africaines de la femme, afin d'allier la maternité, le statut social, le mariage et la carrière. En réalité, ces paramètres doivent aller de pair pour la redéfinition du caractère des femmes aux métiers de commandement. En ce sens où il s'agit pour elles, de conserver les acquis de chaque côté. D'une manière brève, il s'agit à la femme de garder et de conserver la place qui est la sienne<sup>259</sup>.

Parlant même du caractère de soumission de la femme dans la Bible Darby, il est écrit

Que chaque femme soit soumise à son mari comme au Seigneur, car le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise, de même que l'Eglise est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses<sup>260</sup>.

En réalité, Il s'agit là d'une soumission 'positive' et "directive". La soumission dans ce cadre n'est pas le fait de se laisser écraser ou de se laisser marcher dessus, mais celle-ci commence par le respect et l'écoute de l'homme et des autres.

Cependant, il faut intégrer la nécessité pour l'homme aussi de respecter sa conjointe, c'est pourquoi il est écrit,

"Mari : aime ta femme comme Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour Elle"<sup>261</sup>.

Au-delà de ce rôle, il apparaît que la femme militaire dans l'armée camerounaise, a fini par conquérir des postes et des qualifications qui font d'elle aujourd'hui, de la corporation dans la défense, le modèle social, que dire, la vitrine de la société camerounaise. L'empirisme sociologique souligne ainsi qu'une organisation, malgré son hétérogénéité ne conserve sa cohérence que par sa capacité à faire face aux mutations<sup>262</sup>. Cette évolution est donc visible par les exemples des femmes militaires spécialistes, en voici un exemple :

---

<sup>257</sup> Revue sur le « *Genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique Centrale* », Commission Economique pour l'Afrique, Septembre 2013

<sup>258</sup> Personnel R3, 35ans, en service à la DAG du Ministère de la Promotion de la femme et de la famille entretien du 15 juin 2023 à 11h au MINPROFF

<sup>259</sup> Caporal-chef Marcelle Stella Bidjong, 29 ans, en fonction à la Direction des Ressources Humaines au Ministère de la Défense, interview du 15 novembre 2021 à 11h45, au Ministère de la Défense.

<sup>260</sup> *La Bible*, Darby/ Louis second / Zerusalem dans Ephésiens 6, 22-23.

<sup>261</sup> Ibid.

<sup>262</sup> K. Mbala, '*la pastorale dans une ville d'Afrique*', paris, afredit, 2012.

**Photo 7 : La Politique du genre dans l'Armée Camerounaise : « Le Capitaine Mirabelle Mewouo épouse Kounde »**

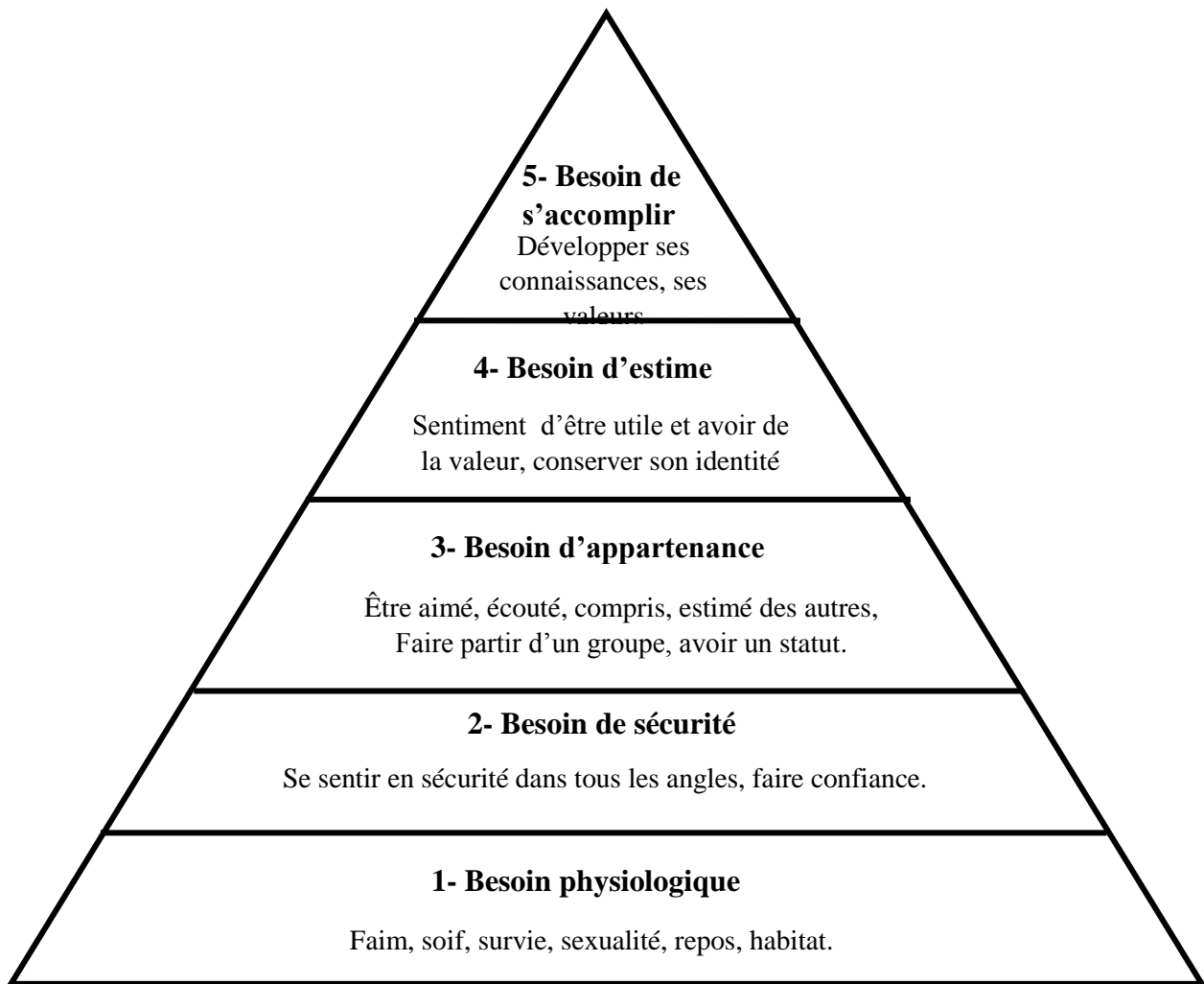


*Source* : Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition spéciale décembre 2016 P.117.

L'illustration de la photo ci-dessus présente le Capitaine Mirabelle Mewouo, cette femme Pilote constitue donc un exemple probant de la professionnalisation de l'armée camerounaise. Ce fait conduit à interroger les interactions entre l'acquisition des nouvelles compétences par les femmes et leur devenir social qui détermine le devenir sociétal. Toute société, nous le savons, émet des règles de fonctionnement qui assurent sa sécurité sociale. En cela, l'évolution du statut militaire de la femme camerounaise pose le principe des rapports que les composantes sociales veulent voir instaurer.

Pour ce faire, intéressons – nous à des instruments tels que la pyramide des besoins qui concerne après descente sur le terrain, les femmes militaires.

**Tableau 10: Pyramide de Maslow**



*Source : <http://www.google.com>, la pyramide de Maslow consulté le 16 mars 2020, 12h.*

A la suite de ce tableau ci-dessus, il est judicieux de constater que, d'une manière générale les besoins de l'Homme obéissent à la forme de la pyramide de Maslow, large à la base et étroite au sommet. En ce sens que, les besoins physiologiques sont à la base et les besoins de s'accomplir sont au sommet de la pyramide. En d'autres termes : le commun des mortels a à faire face à un très grand nombre de besoins ; pour certains, c'est la recherche des besoins physiologiques, (se nourrir et se vêtir...), pour d'autres, la recherche des besoins de sécurité, pour d'autres par contre, ils se passent de ces besoins à la recherche des besoins d'appartenance, en passant par le besoin d'estime pour atteindre le pic : le besoin de s'accomplir. En réalité, chaque étape des besoins de la pyramide répond aux fondamentaux de chaque besoin de l'Homme dans la société et par conséquent on ne saurait avoir les mêmes besoins.

Dès lors, il y a lieu de comprendre que les femmes dans l'armée camerounaise, leur carrière évolue comme la pyramide de Maslow dans la mesure où, elles pensent d'abord à leur sécurité qu'elle soit sociale ou financière et aussi à la sécurité des autres dans le plan de leur carrière, pour impacter non seulement la gente féminine en particulier et montrer à la société entière qu'elles sont à la hauteur. A travers, l'intégration dans les forces armées, elles peuvent s'assumer, s'épanouir, s'affirmer, on veut un certain confort et il y'a toujours un besoin à assouvir<sup>263</sup>.

En conclusion, parler de carrière dans l'armée revient à parler de responsabilité nationale, ou républicaine et de responsabilité administrative. Il faut néanmoins noter qu'au cours de leur carrière, il y'en a celles qui sont carriéristes et celles qui ne le sont pas. Pour elles, c'est davantage un défi de prouver et s'illustrer par leur travail et ne pas toujours mettre le côté femme en avant. Au-delà même de 'l'amour' du corps, il y'aurait aussi, un besoin économique à satisfaire. C'est aussi une interpellation à une conscience professionnelle, même si, sur le plan pédagogique et sur le plan sociétal, les efforts restent à faire. D'après nos différentes analyses, force est de constater que l'évolution de la carrière des femmes dans l'armée camerounaise dépend des efforts qu'elles doivent produire. Partant même du mythe Yahviste, il est écrit « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front*<sup>264</sup>.» C'est sans doute dans cette optique, qu'il y a des femmes qui ne perçoivent pas la vie militaire en termes de carrière ! Pour elles, la philosophie sociale est différente. Et pour d'autres, la carrière pour elles, est un moyen d'affirmer ses exigences sociales et de satisfaire à ses besoins. Ces

---

<sup>263</sup> Voltaire; *candide, genèse*, 1759

<sup>264</sup> *La Bible*, (Genèse 11,9)



propositions sont une interpellation à une conscience professionnelle même si sur le plan pédagogique et sociétal, les efforts restent à faire. Il faudrait néanmoins souligner que l'évolution de la carrière des femmes dans l'armée camerounaise dépend aussi des efforts qu'elles doivent produire. A présent, intéressons – nous au chapitre suivant intitulé ‘*Figures éponymes féminines dans l'armée camerounaise*’.

## CHAPITRE IV : FIGURES EPONYMES FEMININES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE

Pour le professeur Valentin Nga Ndongo<sup>265</sup>, définit « *grande figure* » comme : « *une femme de tout âge, de toute catégorie sociale s'étant distinguée ou ayant accompli des œuvres remarquables et durables dans son domaine d'activité.* »<sup>266</sup> En réalité, ce sont des femmes qui ont réussi le pari de briser les barrières et de vaincre les préjugés ; elles ont façonné socialement, économiquement et militairement l'Histoire du Cameroun, mais aussi, marqué celles des femmes dans leurs mentalités. Nous avons donc plusieurs femmes qui peuvent être classées au 'panthéon' de l'Histoire de l'Armée camerounaise au vu de leurs empreintes indélébiles dans la promotion du genre féminin.

### I. BIOGRAPHIE DE CES "AMAZONES" DE L'ARMEE CAMEROUNAISE

Il s'agit dans cette partie de présenter les différents modes d'enrôlement des pionnières de l'Armée Camerounaise, mais également les figures féminines de l'Armée Camerounaise en générale. Il faut néanmoins souligner qu'elles ont commencé pour la plus part comme employées civiles, d'autres comme officiers, et même militaires de rang.

Nous avons eu le plaisir d'échanger avec Antoinette Onana Ngonu :

- Sur la situation de la femme militaire au Cameroun en ce qui concerne la pré-armée ;
- sur l'état de lieu de l'Armée Camerounaise avant l'incorporation des femmes en tant que membres intégrantes faisant partir des Forces de Défense Camerounaises ;
- et également sur sa carrière et ses difficultés.

---

<sup>265</sup> V. Nga Ndongo, enseignante à l'Université de Yaoundé 1 au département de sociologie

<sup>266</sup> M. Tchunte, "Grandes figures féminines du Cameroun", Yaoundé, édition clé, février 2014, préface.

**Photo 8 : Onana Ngono Antoinette : femme ayant fait partie de la pré-armée au Cameroun**



**Source :** Antoinette Onana Ngono, entretien du 30 avril 2023 à son domicile au quartier Elig-Effa

Cette photo illustre à souhait l'un des modules de la formation militaire élémentaire, concernant le champ de tir à Nkolzoa (sur la route d'Obala) c'est à la fin de cette formation militaire, qu'elle intègre donc l'Armée Camerounaise.

Antoinette Onana Ngono est née le 14 juin 1946 à Yaoundé, dans le département du Mfoundi, elle est native d'Elig-Effa. Ses études primaires se sont sanctionnées du CEPE (Certificat Primaire et Elémentaire) elle est également titulaire de plusieurs diplômes comme celui de la dactylographie, et celui d'une formation militaire élémentaire.

Recrutée en 1976, après avoir subi une formation militaire où elle a obtenu une moyenne de 13,15/20 avec une mention assez bien. Elle y entre en qualité de secrétaire dactylographe dans les Forces Armées Camerounaises où elle est donc affectée au service du secrétariat à la direction du budget et équipement (DBE). Il est judicieux néanmoins de souligner que tout au long de sa carrière, Antoinette Onana Ngono n'est pas eu de demande d'explication ceci s'explique par la discipline et la résilience dont elle a fait montre.

Après 21 ans de service, elle prend sa retraite anticipée à l'âge de 50 ans en 1996, sans distinctions honorifiques<sup>267</sup>.

---

<sup>267</sup>A. Onana Ngono, 77ans, employée civile ayant fait partir de la pré-armée à la retraite, entretien du 30 avril 2023 à son domicile au quartier Elig-Effa.

Sachant que l'armée favorise la promotion de la femme, c'est la raison pour laquelle elle incorpore en même temps les femmes civiles que les femmes militaires. C'est le cas de Mélanie Mbouni qui est une employée civile dans l'Armée Camerounaise.

**Photo 9 : Mélanie Mbouni épouse Owona : employée civile à la retraite dans les Forces Armées Camerounaise (MINDEF)**



**Source :** Mélanie Mbouni, entretien du 28 avril 2023 à son domicile au quartier Elig-Effa

Mélanie Mbouni épouse Owona est née le 04 janvier 1966 à Mbongo par Nbankomo des parents cultivateurs. Concernant son parcours scolaire ces études primaires se sont soldées par l'obtention d'un CEPE (Certificat Primaire et Elémentaire) et deux ans à la SAR/SM<sup>268</sup>.

Recrutée en 1997, en qualité de femme de ménage bénévole à l'hôpital militaire de Yaoundé, après fille de salle pour l'apprentissage des soins médicaux dans le tas. Pour les services ci-après : pédiatrie, hospitalisation, gynécologie, bloc opératoire, stomatologie, et admise à un stage d'aide –soignante dans le centre de formation des armées où elle est également titulaire d'un diplôme d'aide-soignante<sup>269</sup>.

En 2000, affectée à la Direction du Budget et Equipement (DBE) en qualité de femme de ménage d'abord pour un an, puis admise en stage des comptables-matières et secrétariat pendant 06 mois qui s'est soldé par un diplôme en dactylographie, au cours de sa carrière concernant ses distinctions honorifiques, elle obtient deux médailles notamment celle en Argent et en Vermeille<sup>270</sup>.

---

<sup>268</sup> M. Mbouni, 57 ans, employée civile à la retraite, entretien du 28 avril 2023 à son domicile au quartier Elig-Effa

<sup>269</sup> Idem.

<sup>270</sup> Idem.

En service tour à tour au secrétariat DBE (Direction du Budget et Equipement), au service des exécutions des budgets, à la Brigade des contrôles et enfin secrétaire du Directeur Adjoint de la DBE jusqu'à la mise en retraite en 2022<sup>271</sup>.

Pour besoin de représentativité dans notre étude, nous avons pris des exemples des femmes dans les trois catégories d'incorporation dans l'Armée Camerounaise, en passant de la première catégorie concernant les MDR ( militaire de rang) la deuxième catégorie des sous-officiers (S.O) jusqu'à la troisième catégorie parlant des officiers ( officier subalterne et officier supérieur). Voyez-vous la densité de ces icônes de l'armée camerounaise nécessite que nous nous attardons sur quelques-unes.

### **1) Les militaires de rang ou soldats**

Toutefois, il faut néanmoins signaler que tous les militaires dans l'armée sont d'abord à la base des soldats, c'est une appellation commune :

Le soldat est une personne qui combat pour la défense de quelqu'un ou de quelque chose, pour le triomphe d'une croyance ou d'un idéal. Il désigne aussi bien les simples soldats (hommes ou femmes) que les gradés, les personnes effectuant ou ayant effectuées leur service militaire, que celles faisant carrière dans l'Armée. C'est tout citoyen qui a une formation combative, et fait partie des corps de défense<sup>272</sup>.

Le grand groupe des militaires de rang est composé des soldats, des soldats de première classe, des soldats de deuxième classe, Caporal et Caporal-chef. Nous pouvons citer entre autres :

---

<sup>271</sup> M. Mbouni, 57ans employée civile à la retraite entretien du 28 avril 2023 à 17h, à son domicile au quartier Elig-Effa

<sup>272</sup> N. Awa, '*le sacrifice du soldat*', paris 2004 P. 115

**Photo 10 : Le soldat de 1<sup>ère</sup> classe Elise Gaëlle Bebga**



*Source* : Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises* édition spéciale du 20 mai 2016 p. 61<sup>273</sup>

Le soldat de 1<sup>ère</sup> classe Elise Gaëlle Bebga est en service au Bataillon des Troupes Aéroportées de Koutaba dans la 2<sup>e</sup> région militaire interarmées de Douala, âgée de 26 ans et originaire de la région du Centre. Dans un entretien recueilli dans les forces de défense camerounaises, elle déclare : « *ne pas avoir choisi d'être parachutiste, c'est par une affectation fortuite que je me suis retrouvée au bataillon des troupes aéroportées* »<sup>274</sup>.

A la question de savoir quel conseil donnera-t-elle aux autres femmes qui souhaiterait suivre ses pas, elle répond sans ambages : « *le seul que je peux donner est celui d'aimer et d'accepter sa vocation et de n'avoir aucun complexe vis-à-vis des hommes* »<sup>275</sup>.

Au cours de nos lectures, nous pouvons dire que ce militaire de rang n'est pas la seule. Néanmoins sur le terrain, sur le terrain, le Caporal-chef Stella Marcelle Bitjong nous a donné loisir de changer avec elle, sur non seulement :

---

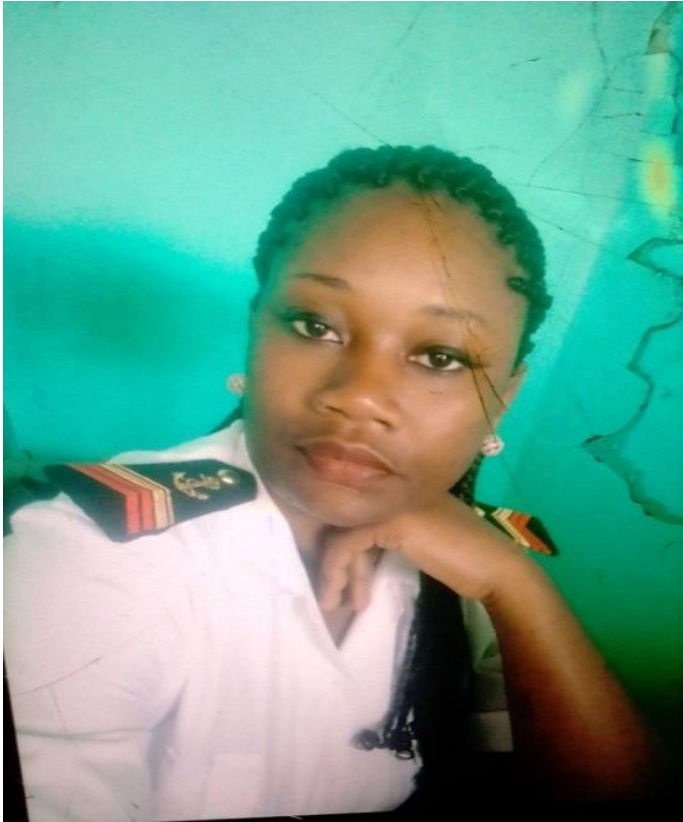
<sup>273</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défenses* édition spéciale du 20 Mai 2016 p. 61.

<sup>274</sup> Ibid.

<sup>275</sup> Ibid.

- Le statut de la femme militaire
- Sa carrière et ses difficultés

**Photo 11 : Caporal-Chef Stella Marcelle Bitjong**



*Source : Photo prise par nous, le 21 décembre 2021 au Ministère de la Défense.*

Âgée de 29 ans, originaire de la région du Centre, département du Nyong et Kelle et de l'arrondissement de Makak, le caporal-chef Stella Marcelle Bitjong est fiancée et mère d'un enfant. Elle est titulaire d'un BEPC et d'un CAT2 en transmission<sup>276</sup>.

Parlant de son parcours professionnel, elle entre en service le 06 mars 2015 au Ministère de la Défense. Par la suite, elle a été formée à Douala au Génie Militaire et affectée au bataillon de transmission. Puis, le caporal-chef effectue son 1<sup>er</sup> stage en de CAT1 en réseaux systèmes en 2016-2017. Il faut signaler que, tous ces stages de spécialisation se déroulent dans les transmissions et la partie militaire au Centre d'Instruction de Djoum. En

---

<sup>276</sup> S. Marcelle Bitjong 29 ans, Caporal-chef entretien du 21 décembre 2021, 13h05mn au Ministère de la Défense,

juin 2018, elle est détachée à la direction des ressources humaines à Yaoundé où elle exerce jusqu'à nos jours<sup>277</sup>.

Elle porte successivement le galon de caporal, le 1er juillet 2018, comme nous sommes dans le cadre de la marine nationale, il s'agit du quartier-maître de 2<sup>e</sup> classe. Et son galon de caporal-chef le 1er janvier 2021

QM2 = 1<sup>er</sup> juillet 2018

QM1 = le 1<sup>er</sup> janvier 2021

En réalité, ces différentes distinctions sont des équivalants, au grade de caporal dans l'armée de terre. Que ressort-il du Corps des Sous – officiers ?

## 2) Les Sous –Officiers

Au rang des Sous-Officiers, s'inscrit les grades de : Sergent, Sergent-Chef, Adjudant-chef et Major. Nous avons comme exemple de figure tutélaire de femmes Sous – officiers, l'Adjudant Julienne Essissima Tsogo.

**Photo 12 : Adjudant Julienne Tsogo Essissima,**



*Source : Ayong le 13 décembre 2021, au Service Historique des Armées du Ministère de la Défense.*

---

<sup>277</sup> S. Marcelle Bitjong, 29ans caporal-chef, entretien du 21 décembre 2021 à 13h05mn, au Ministère de la Défense

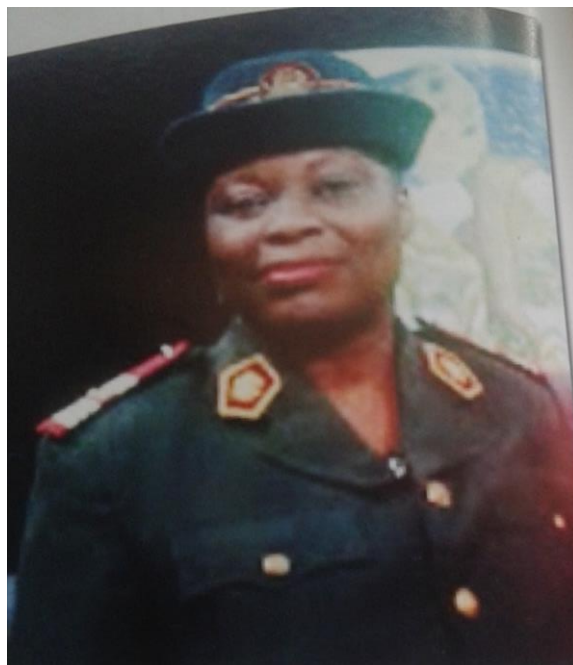


Âgée de 36 ans, elle est en fonction au service historique des armées de l'Etat-Major, originaire de la région du Centre, département de la Mefou et Afamba, arrondissement de Mfou. L'Adjudant Julienne Tsogo Essissima, est mariée et mère de 03 enfants, elle est titulaire d'un BEPC, d'un BS1, BS2, CAT1, CAT2 en informatique<sup>278</sup>. Parlant de son parcours professionnel, elle est promue au grade de caporal en octobre 2009 au grade de sergent en 2012, au grade de sergent-chef le 1<sup>er</sup> avril 2016 et au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce sous – officier affecté aux sources historiques du MINDEF, constitue, une image de marque de la femme militaire au sein de l'administration centrale du MINDEF<sup>279</sup>. Son rôle se trouve ainsi complémentaire à celui des femmes officiers.

#### 4) Les Officiers

Dans le rang des officiers ils sont subdivisés en trois groupes à savoir : les officiers subalternes (aspirant, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine), les officiers supérieurs (commandant, lieutenant-colonel, colonel) et les officiers généraux (général de brigade, général de division, général du corps d'armée, général d'armée). Voici une figure illustrative de ce Corps, Angeline Rose Nga.

#### **Photo 13 : Angéline Rose Nga: La toute première femme colonel au Cameroun**



*Source : Madeleine Tchuenta, les grandes féminines au Cameroun, p.116.*

---

<sup>278</sup> Adjudant Julienne Tsogo Essissima, 36ans, au service historique des Armées du Ministère de la Défense, entretien du 13 décembre 2021 au MINDEF

<sup>279</sup> Idem.

Le Médecin Colonel Rose Angéline NGA est la toute première femme officier supérieur dans l'armée camerounaise. Elle est née le 29 Août 1956 à Ebeda I dans le Département de la Mefou Akono. Les qualités qui la définissent le mieux sont « *foi, travail et volonté* ». En réalité son cursus scolaire, académique et professionnel se couronne par l'obtention d'un doctorat en médecine<sup>280</sup>. C'est en 1985, qu'elle entre à l'Ecole Militaire Interarmées, et de là débute un parcours remarquable, où, Rose Angéline Nga occupe de nombreuses responsabilités, entre autre chef de la première région de santé militaire au Cameroun. En 1994, elle s'en va poursuivre et approfondir ses études en médecine à l'Université de Bordeaux, qui se solde par l'obtention d'un diplôme de spécialité en pédiatrie. En janvier 2001 notamment, elle est promue au grade de Colonel, ce que d'aucun qualifie d'un « *fait rare dans ce milieu marqué par une forte masculinité* ». Elle est actuellement retraitée.<sup>281</sup>

**Photo 14 : Colonel Philomène Nga Owona : la 1<sup>ère</sup> femme à commander les unités militaires au Cameroun (Parade militaire).**



*Source : Madeleine Tchunte, les grandes féminines au Cameroun p.115*

---

<sup>280</sup> M. Tchunte, "les grandes figures féminines au Cameroun ", Yaoundé clé, février 2004, pp.115-116

<sup>281</sup> Ibid.

Cette photo illustrée présente le Colonel de l'Armée de Terre, de Philomène Nga Owona qui est née le 26 mai 1960 à Douala. Elle est originaire du Département de la Mvila, et épouse de Kounou. Elle a mené de brillantes études qui se sont couronnées par l'obtention d'un DEA en sciences politiques<sup>282</sup>.

Il est opportun de signaler qu'elle a eu un parcours impressionnant et très mouvementé. Elle est diplômée de l'EMIA de Yaoundé en 1989. De 1989 – 1992, Philomène a été au Secrétariat Général et également à la cellule de la coopération au Ministère de la Défense où elle a assumé divers postes de responsabilités. En 1993, elle s'envole pour les États-Unis et obtient un brevet de parachutiste. En 2003, dans le même pays Nga Owona se voit octroyer le diplôme de stage de commandement d'unité. 02 ans plus tard, elle se rend à Koulikoro au Mali pour stage de maintien de la paix. En 2004 elle est chargée des études à l'Etat-major des Armées. 2006-2007 : Il convient de signaler sa présence en tant qu'observateur militaire au Darfour à la mission de l'Union Africaine au Soudan (MUAS) où Nga Owona a été responsable de la logistique et de l'administration au groupement Zan-Zam. En février 2009, le Colonel Nga Philomène a représenté le Cameroun aux discussions relatives au matériel appartenant au contingent destiné aux opérations du maintien de la paix. En 2010 cependant elle est promue chef de la division Afrique à l'Etat-Major des Armées. En 2012, le Colonel Nga Owona Philomène est chef B6 chargée des Relations Civilo-militaires à la première région militaire interarmées. Il faut également noter qu'elle est enseignante vacataire à l'Université de Yaoundé I précisément au Département de Sociologie<sup>283</sup>.

## **II. LA REPRESENTATIVITE DES NIVEAUX D'IMPLICATION DES FEMMES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE**

L'implication des femmes dans l'armée camerounaise est un facteur de rayonnement pour le Cameroun car la politique du genre donne une meilleure visibilité du pays. Leur représentativité s'inscrit donc dans la recherche de l'équité, de l'équilibre social et de l'universalité dans la défense. Il s'agit pour nous de présenter dans un premier temps, la place que la femme occupe dans l'armée camerounaise, en mettant un accent sur leur domaine de prédilection et par la suite, faire une espèce d'étude historiographique en rapport avec l'approche d'un anatomisme social (transformer son milieu en fonction des besoins).

---

<sup>282</sup> M. Tchuenté, *“les grandes figures féminines au Cameroun”*, Yaoundé, clé, 2004, p.115

<sup>283</sup> Ibid.

## 1) La place de la femme dans l'armée camerounaise : leur domaine de prédilection

De prime abord, la place de la femme africaine dans son domaine de prédilection était de la retrouver soit dans la couture, soit dans l'infirmier, soit sage-femme, ou tout simplement femme au foyer. Pourtant, la femme a toujours joué un rôle incontournable et voire même indispensable aux côtés de l'homme, elle joue également un très grand rôle économique dans la lutte contre la pauvreté, c'est à juste titre que « *les femmes apportent leurs contributions dans tous les domaines du développement fuser-ils social, économique, politique et culturel. Comme de nombreux pays du tiers monde, les femmes camerounaises jouent un rôle stratégique* »<sup>284</sup>

D'autre part, son apport dans le domaine de l'armée n'est donc plus à négliger, mais plutôt à valoriser, puisqu'elle participe aux devoirs régaliens de l'armée en ce qui concerne l'administration, la santé, la communication, la logistique, etc. Le constat est fait, elles jouent un rôle dans tous les secteurs de la défense nationale<sup>285</sup>. Il convient pour nous, de signaler que la place de la femme dans les forces de défense permet également d'être complémentaire à l'homme, et d'apaiser les esprits et les cœurs, de calmer les ardeurs des uns et des autres et de permettre aux hommes de ne pas stresser en permanence. Elles sont d'un réconfort inestimable, un facteur de rayonnement dans l'armée camerounaise, un facteur d'apaisement et d'efficacité, de tonus, de "boostage" chez les hommes dans l'armée quand on sait que la femme est par aisance douce et paisible<sup>286</sup>. la véritable place de la femme dans l'armée contribue non seulement au rendement sur le terrain mais aussi dans les administrations centrales<sup>287</sup>. Dans le renseignement par exemple il y a des niveaux d'intervention où on engage des femmes lorsqu'on s'aperçoit que la "bataille est trop serrée", elles font donc preuve de dynamisme mais beaucoup plus de subtilité dans la recherche de l'information. À cet effet, dans l'armée il y a aucun service où il y a pas les femmes, elles sont d'ailleurs dans tous les contingents des forces de défense<sup>288</sup>.

---

<sup>284</sup> Fondation E. Friedrich Stiftung, *femme Camerounaise : Adulation et Marginalisation*, éditions Saagraph, p.47.

<sup>285</sup> Aspirant lieutenant Jeannine Evina, 26 ans, Secrétaire à la Direction des Ressources Humaines, entretien du 27 novembre 2021 à 15h30, au MINDEF

<sup>286</sup> Adjudant-chef retraité Marcelin Dongmo Tsafack, 68 ans, entretien du 15 décembre 2021 à 17h, Yaoundé

<sup>287</sup> Enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe, Emmanuel Mbende Mekong, 44 ans, en service aux Forces Spéciales des Armées, entretien du 12 décembre 2021 à 15h, au MINDEF

<sup>288</sup> Idem

Au-delà de ce pan d'illustration de la représentativité ou de la place de la femme au sein de l'Armée Camerounaise, nous nous sommes intéressés sur la médecine à savoir le cas de la garde présidentielle.

**Tableau 11 : La place et l'implication de la femme dans l'armée camerounaise: « la médecine ». Le cas de la Garde Présidentielle (GP).**

Grades	Noms et prénoms	Spécialités
Colonel – médecin	Fany Epanya Schare	ORL / chef service
Lieutenant – Colonel	Danielle Kamga	Médecin généraliste, spécialiste en Gynécologie
Commandant	Emilie Ekoula	Médecin généraliste
Capitaine	Mabiri	Médecin généraliste
Capitaine	Iya	Médecin généraliste

*Source : Réalisé par nous, à la garde présidentielle, Yaoundé 2022.*

A la suite de ce tableau, il nous montre à suffisance que le domaine de la santé, est un domaine où se hissent également les femmes militaires. On ne pourrait donc pas dire le contraire, pour ce cas de figure au vu des postes de responsabilités qu'elles occupent à la Garde Présidentielle.

## 2) Espèce d'étude historiographique : Approche d'un anatomisme social

Il est très important d'entrée de jeu de savoir qu'au préalable l'armée était l'apanage des hommes, mais avec l'évolution des mœurs et des mentalités, ce métier a connu une nette évolution dans l'incorporation des femmes. A cet effet donc, sans être statisticienne ou économiste les résultats sur le terrain illustrent que, la femme participe non seulement au rendement mais aussi au rayonnement de l'armée camerounaise<sup>289</sup>.

De même, tout au long de cette étude historiographique, notons néanmoins que nous avons fait recours dans un premier temps à une approche qualitative mais aussi à une approche quantitative à savoir : la théorie de l'anatomisme sociale qui veut que l'on crée des opportunités en fonction des besoins pour développer et transformer son milieu. Pour cela, nous avons mis en avant leur profil, leur carrière ; ceci dit, il est question pour nous, dans cette étude de faire d'abord un parallélisme par rapport à la situation des femmes dans les

<sup>289</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises* édition décembre 2016 p. 59.

autres armées du monde (pour le cas particulier de la France) à celle des femmes dans l'armée camerounaise en nous appuyant bien sûr sur cette approche clairement définie et par la suite d'évoquer et d'interpréter leur niveau de représentativités dans l'armée camerounaise.

En faisant cette analyse on voit que même en France, l'idée d'intégrer les femmes dans les armées au même titre que les hommes est récente elle date de juillet 1972<sup>290</sup>. Même s'il faut dire qu'il y'avait déjà une culture de voir les femmes dans les armées sans distinction aucune. A ce sujet Michel Alliot-Marie, Ministre de la défense française déclarait en 2004 devant le conseil économique et social que : *" l'intégration des femmes dans les armées passe ainsi non par des mesures de discrimination positive, mais par une politique de stricte égalité visant à atténuer les effets de suggestion inhérente à l'état militaire"*.<sup>291</sup> Cependant, au Cameroun l'entrée des femmes dans les forces armées remonte de Avril 1984, où il faut souligner qu'elles ont d'abord été recruté comme personnel de rang et ce n'est qu'en 1985 que les premières femmes sortent de l'EMIA, nous pouvons citer entre autre Elisabeth Mindzie qui fait partie de la 1<sup>ère</sup> promotion des femmes admises à l'EMIA en 1984<sup>292</sup>.

**Tableau 12 : Parallélisme historique de la femme militaire : cas de la France et du Cameroun**

L'année d'intégration des femmes dans les armées	Cas de la France	Cas du Cameroun
		Juillet 1972
La première femme à atteindre le grade de colonel	Valérie André	Rose Angeline Nga (1985) depuis le janvier 2001
La première femme à atteindre le grade de générale	Valérie André le 21 Avril 1976	
La première femme à être ministre de la défense	Michel Alliot Marie	

**Source** : Réalisé par nous, le 12 Février 2022 à Yaoundé

<sup>290</sup> M. Monique, "Place des femmes dans la professionnalisation des armées", avis et rapports du conseil Economique et Social ; 2004. Pp. 5-7.

<sup>291</sup> Ibid.

<sup>292</sup> Archives Historique des Armées Camerounaises

D'après le tableau ci-dessus, la lecture du passage géostratégique des Armées du Cameroun et de la France, nous permet de mieux cerner la trajectoire des femmes. En ce qui concerne l'accession au grade supérieur dans l'armée, le 21 avril 1976 pour la première fois une femme atteint le grade de général dans l'armée de l'air française, il s'agit de : Valérie André, Médecin générale, Inspecteur du service de santé des armées. Celle-ci a gravité tous les échelons de l'armée française.<sup>293</sup> Pourtant au Cameroun l'histoire retiendra que l'officier médecin Rose Angéline Nga est la toute première femme à accéder au grade de colonel dans l'armée camerounaise par le biais d'un avancement normal après 15 ans de service.<sup>294</sup> Cependant à la tête du Ministère de la Défense, nous remarquons que la première femme à être Ministre de la Défense en France est Michel Alliot Marie, par contre parlant du Cameroun, l'histoire nous rappelle qu'aucune femme n'a piloté ce ministère.

Par ailleurs, on voit dès lors que l'histoire des femmes dans l'armée tant camerounaise que française présente une nette évolution partant même de leur recrutement et de leur profil. Nous dirons que leurs compétences sont à saluer au vu de leur parcours élogieux. L'armée camerounaise est née dans les années 1959 et ce n'est qu'en 1984 qu'on intègre les femmes, ceci voudrait tout simplement dire qu'on a pris conscience du rôle qu'elles peuvent jouer dans les forces de défense. Parlant des postes de responsabilité plusieurs femmes occupent des postes stratégiques partant de chef service, au poste de directeur dans les administrations des forces de défense camerounaises, c'est à dessein que la promotion du genre féminin est une réalité à bien intégrer.

Tout au long de ce pan d'étude nous avons beaucoup plus insisté sur la qualité : théorie-qualitative, même si l'un des problèmes est beaucoup plus dans les mentalités. Nous dirons que c'est également un problème réel et même psychologique où nous sommes tentés tout naturellement d'interroger les faits, les événements et les chiffres. Ceci dit, aujourd'hui, nous devons améliorer la condition militaire de la femme ; ce n'est pas seulement une question que "la femme est égale à l'homme", mais quand on fait des recherches, il faut nuancer. Raison pour laquelle, nous évoquons un problème de mentalité de la population qui n'est pas suffisamment évolué ! Il est aussi difficile pour un chef traditionnel de comprendre par exemple que "*le général (femme) arrive, par conséquent, il faut mettre en place un dispositif pour l'accueillir*". En revanche de 1984 à 2022 ; ça fait 38 ans ; pourquoi on ne

---

<sup>293</sup> Pôle des archives sur "*la féminisation des armées*", mars 2010.

<sup>294</sup> Peggy Antrobus, "*Le mouvement mondial des femmes*", enjeux et planète, 2007.

retrouve pas les femmes dans le généralat, même si certains promotionnaires le sont ? D'après nos différentes analyses, Cela s'explique par la simple raison, qu'on lie le généralat à l'administration du pouvoir centrale du commandement et à la politique.

Compte tenu de l'analyse qui a été faite sur la place de la femme dans l'Armée Camerounaise. Qu'en est-il de leurs empreintes indélébiles dans la promotion du genre féminin ?

## **II. LEURS EMPREINTES INDELEBILES DANS LA PROMOTION DU GENRE FEMININ**

Ces femmes "amazones" des forces de défense ont apporté une touche particulière et voir même spéciale dans la promotion du genre féminin. Cette touche est tant psychologique que physique dans la mesure où elles ont des compétences pluridimensionnelles.

### **1) Influence psychologique sur les mentalités des femmes en générale et des jeunes filles en particulier**

Ceci étant, d'après nos recherches, nous sommes arrivés au résultat selon lequel, le Colonel Philomène Nga Owona apporte sa pierre à l'édifice dans l'éducation en général et dans la promotion du genre en particulier ; au vu même des enseignements qu'elle dispense à l'Université de Yaoundé I, précisément au département de Sociologie aux étudiants dans le cadre de l'unité d'enseignement "Genre, défense et sécurité"<sup>295</sup>. C'est sans doute pourquoi, comme le souligne *le magazine des forces de défenses camerounaises* : "*Aujourd'hui, elles occupent des postes sensibles. Et lorsque l'on fait le tour des services tenus par ces "Amazones", l'on se rend bien compte qu'elles n'ont rien à envier aux hommes. Bien plus, elles démontrent sur le plan physique une pugnacité non soupçonnée*".<sup>296</sup> En réalité, elles ont sû se démarquer au vu des postes de responsabilités qu'elles occupent dans les forces de défense à savoir : conseillers techniques, inspecteurs ; commandants de Bataillon, commandants de légions, administrateurs militaires ; directeurs, présidents de tribunaux militaires, chef de service, chef d'état-major.<sup>297</sup> Qu'en est-il donc de l'influence technique opérationnelle dans le cadre de leur métier ?

---

<sup>295</sup> M. Tchuenté, "Les Grandes Figures Féminines Au Cameroun", Yaoundé, édition clé, février 2004 p. 115.

<sup>296</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition mai 2016, p.59.

<sup>297</sup> Ibid, pp.59-60.



## 2) Influence technique et opérationnelle dans le cadre de leur métier

Les femmes dans l'armée camerounaise montrent à suffisance que, le genre ne serait plus un critère d'exclusion professionnelle par leur sens d'éveil et en participant ainsi à l'émancipation de la femme. C'est à juste titre que : "*La femme militaire doit être motivée par la volonté de réussir et chasser ainsi le stéréotype "genre faible"*".<sup>298</sup> Ce qui démontre que leurs préoccupations c'est de voir les conditions de la femme s'améliorer. En outre, le capitaine à la retraite Françoise Ebougou, estime que : "*pour avoir une certaine autorité, il faut prendre de la hauteur et marquer des limites à ne pas franchir pour que ton autorité ne soit pas bafouée*"<sup>299</sup>.

D'autres femmes dans l'armée camerounaise dans le même sillage, motivent et encouragent les jeunes camerounaises qui ont des appréhensions par rapport à ce métier à se lancer au travers des débats, des interviews, des coachings de sensibilisations<sup>300</sup>. En rapport avec la thématique développée, c'est d'avantage « *un défi à relever ; en bravant les peurs, les tabous et les appréhensions pour réaliser leur rêve* ». <sup>301</sup> Il faut donc dire que, leurs compétences et leurs expertises dans l'armée camerounaise ont contribué à l'amélioration de la politique du genre, ont permis la diminution du chômage et ont projeté, un lendemain meilleur pour le Cameroun et pour les femmes en particulier. Toutefois, à la question de savoir : comment parviennent-elles à faire asseoir leur autorité dans l'armée Camerounaise? Le commandant Emilie Chantale Ekoula répond sans embarge que : "*il faut être une femme de personnalité ; s'il y a de la discipline et du règlement, cela voudrait dire qu'il y a également de la sanction. A cet effet, dans le cadre de ce métier et pour que la femme soit opérationnelle dans son management, le personnel homme comme femme lui doivent respect et obéissance*". Pour cela, afin d'illustrer cet idée, l'officier supérieur<sup>302</sup> de l'Armée Camerounaise pense que : "*il ne faut pas être une femme légère et c'est ainsi que celle-ci va fait asseoir son autorité, et de là même, le Règlement Général de Discipline Militaire est convenable pour régler les égarements de conduite. Le secret c'est de savoir garder sa dignité de femme, savoir être une femme qui a du charisme et savoir s'imposer par son travail. Dans le même ordre d'idée, elle estime qu'il faut savoir manager, selon elle on*

<sup>298</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition de Mai 2016, p. 61.

<sup>299</sup> Le capitaine retraitée, Françoise Ebougou, 66 ans entretien du 28 juillet 2020 à 14h, Yaoundé

<sup>300</sup> Commandant Marie Laure Augustine Nguelly Mahingue, 36 ans en service au Secrétariat de l'État-Major des Armées du Ministère de la Défense, entretien du 20 décembre 2021 à 11h30 au Ministère de la Défense

<sup>301</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, édition de Mai 2016, p. 61.

<sup>302</sup> Emilie Chantale Ekoula, 46 ans, Médecin Généraliste en service à la Garde Présidentielle, entretien du 15 février 2022 à 10h30

*demeure la même personnalité mais à des milieux différents. Dans ce cas de figure donc le "commandement de la femme passe plus que celui de l'homme".*

Par ailleurs, d'après nos informateurs femmes militaires et les analyses faites sur le terrain, elles nous ont fait des confidences allant dans le sens de mieux comprendre les différentes astuces ou mode qu'elles utilisent pour gérer les faveurs que ce soit en formation ou dans l'exercice de leurs fonctions. Pour Antoinette Onana Ngonu, elle estime que :

À l'époque de la pré-armée il n'y avait pas de faveur faite aux femmes, même si tu arrives le dernier où la dernière lors des différents modules de formations militaires, l'essentiel c'est d'arriver. Que ce soit la hiérarchie ou les camarades hommes dans l'Armée, on encourageait les femmes. Cependant, dans l'Armée c'est la discipline qui compte, lorsque qu'une femme est disciplinée, elle gravite les grades facilement. Par conséquent, les promotions de la femme dans l'Armée Camerounaise, sont des promotions méritées<sup>303</sup>.

En réalité, les avis sont mitigés sur cette question, si pour certaines, elles estiment que les femmes qui acceptent ces différentes faveurs aiment "*les facilités*" et se servent de leur corps pour "*évoluer*", c'est donc elles qu'on devrait appeler "*les femmes des chefs* ou qui ont les promotions canapées<sup>304</sup>". Pour d'autres par contre, il faut nuancer généralement cette question, et elles optent pour "*ruse*" et "*la fuite en avant*"<sup>305</sup>. Par la même occasion, Mélanie Mbouni pense que : "*la discipline étant la force pour des Armées, seul le respect envers les supérieurs hiérarchiques conduisant à la bonne notation des agents chaque fin d'année pour bénéficier des avancements et même des bonifications des échelons ou catégories au niveau salaire*"<sup>306</sup>.

Suite à ces différentes analyses, s'agissant des prospectives pour une meilleure adéquation de l'approche genre féminin dans l'Armée Camerounaise d'autres femmes militaires estiment qu'il faut "*mettre la femme qu'il faut, à la place qu'il faut.*" Ainsi perçu, il faut que la femme soit réellement prise en compte quand on parle de la promotion de la femme dans l'armée Camerounaise, il faut juste qu'elle soit performante, et que celles qui sont sur le terrain donnent satisfaction et qu'elles soient à la hauteur.<sup>307</sup>

---

<sup>303</sup> A. Onana Ngonu, 77ans, employée civile à la retraite ayant fait partie de la pré-armée, entretien du 30 mai 2023 à 16h30mn dans son domicile au quartier Elig-Effa.

<sup>304</sup> Commandant Emilie Chantale Ekoula, 46ans en service à la Garde Présidentielle, entretien du 20 novembre 2021 à 14h à la Garde Présidentielle.

<sup>305</sup> Caporal-Chef Stella Marcelle Bitjong, 29 ans en service à la Direction des Ressources Humaines au Ministère de la Défense interview du 20 novembre 2021, à 11h au MINDEF

<sup>306</sup> M. Mbouni, 57ans employée civile à la retraite au MINDEF, entretien du 29 mai 2023 à 13h, dans son domicile au quartier Elig-Effa.

<sup>307</sup> Commandant Marie Laure Nguély, 38 ans en service au Secrétariat de l'Etat-major des Armées, entretien du 20 novembre 2022 à 13h 15 au MINDEF

Tout ceci, nous amène à présenter les différents postes de responsabilités qu'elles occupent et quelques photos de femmes qui s'illustrent dans le cadre de ce métier.

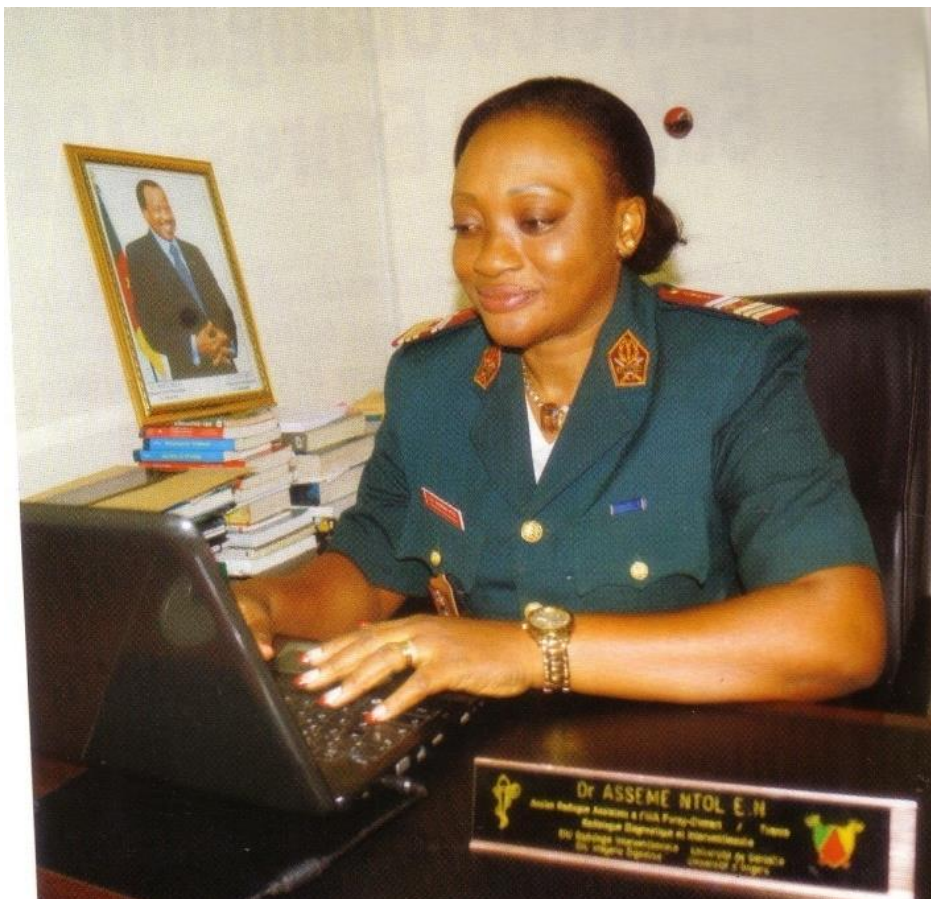
<b>Grades et noms</b>	<b>Ages</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Jour et lieu de l'entretien</b>
Colonel Fanny Epanya	52 ans	Médecin généraliste / spécialisé en ORL en service à la Garde Présidentielle	Le 18 février 2022, à 10h5 à la garde présidentielle
Commandant Emilie Chantale Ekoula	46 ans	En fonction à la Garde Présidentielle, médecin généraliste.	Le 18 février 2022, à 10h à la Garde Présidentielle.
Commandant Marie Laure Augustine Nguely Mahingue	36 ans	En service au secrétariat de l'État-major des armées du Ministère de la Défense	Interview du 19 janvier 2020 à la division de la communication à 11h interview du 20 janvier 2021 au secrétariat de l'Etat-Major à 13h
Capitaine Mabiri	38 ans	En fonction à la Garde Présidentielle, Médecin généraliste	Le 18 février 2022, à 12h5 à la garde présidentielle
Aspirant – Lieutenant Jeanine Evina	26 ans	Secrétaire à la direction des Ressources Humaines	Entretien réalisé au Ministère de la défense notamment au service des Ressources Humaines, le 12 octobre 2021, le 15 novembre 2021 à 14h20.
Adjudant – chef Stella Nfor	44 ans	En service à la garde présidentielle Infirmière diplômée d'Etat principal	Entretien réalisé à la garde présidentielle, le 15 novembre 2021 à 15h10
Adjudant Liliane Sime	38 ans	En fonction au Service Historique des Armées	Entretien réalisé au Ministère de la Défense, précisément au service Historique des armées, le 12 octobre 2021 à 9h45.
Caporal Carole Megne Tedju	25 ans	En fonction au Service Historique des Armées	Entretien réalisé au service des ressources humaines, le 13 octobre 2021 à 13h
Sergent Sandra Ekotto	29 ans	En fonction au secrétariat de la direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.	Entretien réalisé au Ministère de la Défense, précisément au service des ressources humaines, le 13 octobre 2021 à 13h30
Cadre contractuel d'administration Nadège Eyenga Omgba	36 ans	En fonction au service des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.	Entretien réalisé à la direction des ressources humaines du Ministère de la Défense, le 25 octobre 2021 à 10h30

*Source : Entretiens réalisés par nous, à Yaoundé (2019 – 2022).*

A la liste de celles-ci, s'ajoutent le Colonel Elisabeth Mindze qui est le Chef d'Etat-Major à la première région de la gendarmerie, en réalité, elle fait partie de la première promotion des femmes admises à l'EMIAAC en 1984 ; le Colonel Pauline Ngaska, Contrôleur des armées au Ministère de la Défense, le Colonel Bella Kotto, qui est le colégion Sud ; le Capitaine de l'armée de l'Air Charlotte Mirabelle Mewouo, elle fait partie des très rares femmes pilotes au Cameroun et la seule femme Pilote de transport de deuxième degré<sup>308</sup>.

Il faut signaler qu'il y'a en d'autres qui sont entrées comme soldats de 2<sup>e</sup> classe et parviennent à gravir les échelons au rang d'officier, c'est le cas du capitaine de l'Armée de l'Air Anne Eugénie Aloïne qui est né le 11 novembre 1965 à Moloundou dans le Haut Nyong<sup>309</sup>.

**Photo 15: Lieutenant-Colonel Evelyne Nadège Asseme Ntol épouse Nana, Chef Service du Centre de Radiologie à l'Hôpital Militaire de Région N° 1.**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale mai 2017, P.73.*

<sup>308</sup> Ano, *Magazine des Forces de Défense Camerounaises*, *Honneur et Fidélité*, édition spéciale de Mai 2016.

<sup>309</sup> Ibid.



D'après la photo ci-dessus, le médecin lieutenant-colonel Evelyne Nadège Asseme Ntol est ancien chef service du centre de radiologie à l'hôpital militaire de région n° 1. Cette photo met l'accent sur son statut de femme et d'épouse qui n'est pas un frein à sa carrière, à ses fonctions et voir même à son ascension dans le cadre de ce métier.

**Photo 16 : « Ces femmes qui honorent nos Forces de Défense camerounaises».**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale mai 2016, P.59.*

D'après ces différentes photos, ces "pionnières" des forces de Défense Camerounaises, montrent à suffisance non seulement l'aptitude mais aussi l'opérationnalité qu'elles peuvent avoir sur le terrain à travers des postes stratégiques et des responsabilités qu'elles occupent au sein de ce corps de métier. Elles sont entre autres, chef d'Etat-Major, Contrôleur des Armées, conseiller technique, commandant de bataillon.

**Photo 17: “Colonel Rose Yaka” lors de la Journée Internationale de la Femme au Ministère de la Défense.**



*Source : Ano, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition spéciale mai 2016, P.58.*

Cette illustration montre la célébration de la "*Journée Internationale de la Femme*" en 2017 par les femmes militaires. A l'occasion dont de cette cérémonie la principale oratrice ou porte-parole de cette édition dédiée aux femmes, était le Colonel Rose Yaka, qui après son allocution remet son speech au Ministre de la Défense Camerounaise Beti Assomo. Ceci est encore une preuve du rôle complémentaire et de l'apport de ces différentes "amazones" dans le système de défense Camerounais, et dans un cadre professionnel de travail, propice à leur épanouissement.

**Photo 18: Mélanie Mbouni : employée civile à la retraite au MINDEF**



**Source :** Mélanie Mbouni, employée civile à la retraite au MINDEF, entretien du 29 mai 2023 à 13h, dans son domicile au quartier Elig-Effa.

Cette photo présente l'employée civile au MINDEF du nom de Mélanie Mbouni, lors de la cérémonie d'aurevoir et de félicitations que ses chefs hiérarchiques organisaient à son honneur pour sa mise en retraite en mars 2022 par le biais de l'ancien directeur du Budget et des équipements, le capitaine de vaisseau Jean Pierre Bissi Messie.

Elles sont dynamiques, charismatiques, performantes, ce sont des dames "*de fer*" et "*de pointe*" qui ont prouvé qu'en étant une femme on peut sortir de "*l'ornière*" et oser déplacer ce plafond de verre et des différents verrous sociaux et culturels<sup>310</sup>. Ce sont des femmes qui

<sup>310</sup> M. Tchunte, « *les grandes figures féminines au Cameroun* » Yaoundé, édition clé février 2004.

ont réussi à se frayer un chemin dans un milieu dit misogyne (c'est-à-dire réservé aux hommes). D'une manière ou d'une autre, elles ont participé à renverser les tabous et les clichés qui lui étaient réservés. Leurs performances sont à saluer au vu de leurs parcours élogieux, elles participent également à l'essor du développement de l'armée camerounaise en générale et elles mettent en valeur aussi les femmes africaines en particulier.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail qui portait sur : "La promotion de la femme dans l'Armée camerounaise de 1984 à 2001". Nous dirons tout simplement que, le présent travail porte sur les interactions entre le Cameroun et les acteurs internes en matière d'incorporation des femmes dans l'Armée camerounaise. En réalité, cette présente étude cherchait à comprendre l'ensemble des mesures que l'Etat met en place pour non seulement accompagner la femme militaire, mais aussi la valoriser en faisant d'elle un acteur de développement dans son autonomisation. De même sachant, "*le monde est devenu un village planétaire*", la femme a donc un rôle à jouer dans ce "rendez-vous". Il serait donc utopique de penser qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, la femme soit reléguée uniquement à son rôle traditionnel et celui de se contenter d'être "*femme au foyer*" et de faire "des bébés". Dans ce cas de figure, s'il l'on s'en tient à la thèse de Anne Tickner, la femme est un facteur d'expansion, de corporation et de rencontre. C'est d'ailleurs la résultante des vastes mouvements féministes à travers la lutte de leurs droits qu'elles ont compris leur importance et du rôle qu'elles peuvent jouer dans la société.

Cependant, il faut oser déplacer ce "plafond de verre" et d'après nos différentes investigations l'éducation et la formation peuvent permettre à la femme de s'émanciper et de vaincre les préjugés selon lesquels : "La place de la femme c'est à la cuisine et la place de l'homme c'est au salon". Cette répartition des responsabilités ou d'activités entre la fille et le garçon est une source d'inégalités qui limite la liberté des femmes à jouir des droits humains ; Cela illustre à suffisance les verrous sociaux et culturels dont la gente féminine est victime, et qui sont les obstacles à leur intégration dans L'Armée camerounaise. De même, on dit très souvent que "la famille est la cellule de base de la société", c'est pourquoi le volet éducationnel a toute sa place, l'enfant garçon est différent de l'enfant fille seulement au niveau de la morphologie.

A cet effet, dans ce cas de figure, les femmes sont aussi aptes que les hommes à occuper les postes élevés de responsabilités c'est pourquoi, les objectifs de développement durable passent nécessairement par l'inclusion des hommes et des femmes. On voit dès lors l'expression sur la réelle complémentarité des sexes, de l'universalité et voire même la symbiose dans la Défense. Cette complémentarité ou cette universalité fait en sorte que nous soyons dans l'obligation de comprendre que la présence de la femme dans l'Armée



camerounaise est non seulement un facteur de modernisation mais aussi d'avancement de la société. C'est la raison pour laquelle, l'Histoire des genres comme l'histoire des femmes dans les forces de défense oblige à s'interroger sur ce que la femme apporte à l'Armée Camerounaise d'une part, et d'autre part, il s'agit de voir si la politique de promotion de la femme n'est pas un système d'affaiblissement ou alors un atout du Système de Défense Camerounais. Tout compte fait, les résultats de nos recherches font état de ce que, l'histoire des femmes remonte à celles des mythologies africaines et à l'action des grandes guerrières. Ceci dit, par la même occasion, l'Etat gagne également des femmes compétentes et valorisantes en les incorporant, car elles sont un levier très important d'un développement assuré et en plus d'être de bonnes conseillères en gestion des diverses ressources.

Toutefois, l'histoire des systèmes de défense est utile pour le Cameroun, parce que si l'Armée est le rempart et le socle de l'Etat, l'Armée est aussi l'essor de la société. A cet effet, le Cameroun a construit un système militaire pluri-ethnique où l'Armée ne peut donc plus se cacher, ce n'est plus le paradigme de "l'Armée muette", celle-ci doit séduire, on est passé du paradigme "soldat de la guerre" au paradigme "soldat de la paix". En conséquence, l'Armée devient donc une famille socioprofessionnelle dans laquelle se fondent tous les clivages ethniques, linguistiques et même religieux<sup>311</sup>. Dès lors, concernant la formation militaire, d'après nos différentes investigations, il en résulte que ; les femmes suivent les mêmes formations que les hommes mais l'idée phallocratique voudrait que c'est l'homme qui doit protéger la femme ; c'est pourquoi on ne la met pas en première ligne dans le champ de bataille. Dans le même ordre d'idée, Cécile Oyono affirme : "Avoir des forces de défense et de sécurité bien formées peut contribuer à garantir une lutte efficace contre les terrorismes et les autres menaces qui interpellent l'action régalienne de l'Etat"<sup>312</sup>.

Par ailleurs, nous nous sommes rendus compte tout au long de nos travaux qu'on ne peut pas prétendre développer un pays sans la participation des femmes, c'est d'ailleurs le résultat d'une synergie de forces même si sur le plan physique, l'homme n'est pas égal à la femme, mais les données collectées sur le terrain montrent qu'il faudrait appréhender ce rapport sur un angle de complémentarité, non conflictuel et sans polémique. Sachant, que d'après même les Saintes Ecritures, la femme est une partie de l'homme ce ne serait donc pas un rapport de force, d'autorité absolue ni de compétition mais plutôt de synergie dans l'action. Ainsi perçu, la posture des femmes dans les forces de défense camerounaises aident à jouer

---

<sup>311</sup> Ano, *magazine des forces de Défense Camerounaises*, Honneur et Fidélité, édition de mai 2017 P.63

<sup>312</sup> Ibid.

également un rôle dans l'éclosion du pays, mais aussi dans la lutte contre la pauvreté, et dans la prévention des conflits. Cependant, le mythe des maternités peut être un obstacle ou l'un des problèmes rencontrés par les femmes dans l'Armée Camerounaise, dans la mesure où, pour certaines elles sont concentrées à vouloir se montrer égales et complémentaires à l'homme si bien qu'elles n'arrivent pas à jouer véritablement leur rôle de "femme" et à garder leurs familles.

S'agissant donc des traditions africaines, on se rend compte que la femme est un outil de rejet dans la société traditionnelle, mais au regard de l'évolution des mœurs et des mentalités, l'autorité de la femme au vue de la tradition africaine peut être acceptée bien que nous soyons dans une société patriarcale. Néanmoins, nous réalisons qu'en fonction de ses attitudes et de ses aptitudes et voir même de son dynamisme, l'implication des femmes dans toutes les sphères d'autorité et de prises de décisions a évolué. Puisque la constitution du Cameroun prône l'égalité de tous les citoyens en droits et devoirs, les OMD (Objectifs Mondiale de Développement) prônent aussi l'accès de tous au travail décent.

Concernant le contexte militaire, selon les lectures et recherches effectuées, il convient de souligner qu'à ce sujet donc, l'Armée favorise l'autonomisation de la femme à travers le respect des textes et des normes juridiques qui la définisse, le respect des valeurs et de l'équité et également avec la loi sur l'égalité du genre et de nombreux décrets présidentiels. Toutefois, certains emplois de service dans ce corps de métier peuvent aussi bien être tenus par les femmes que par les hommes dans le but d'améliorer son rendement et de rehausser l'image non seulement de la femme mais aussi du Cameroun. Néanmoins au fil des années, les conditions et la représentativité des femmes en ce qui concerne son incorporation dans ce métier d'armes évolue progressivement mais peuvent être améliorées même si le constat est fait, "*on libéralise mais on plafonne*", ceci s'explique par le construit social dont l'Afrique fait montre. En réalité, nous avons comparé la femme, dans les autres Armées du monde en rapport avec la situation de la femme dans l'armée camerounaise, il apparaît clairement que la féminisation des armées a effectivement apporté un changement au rôle de la femme que ce soit dans les sociétés dites "primitives" que celles dites "*modernes*".

Ceci étant, il s'agit de montrer à la société d'une part et à la Communauté Internationale d'autre part que l'Armée camerounaise favorise l'autonomisation et l'épanouissement de la femme, qu'elle lui octroie les mêmes chances que les hommes, qu'elle

permet de ne pas l'exclure de la vie sociale. Selon Angélique Hongla<sup>313</sup>; "une meilleure prise en compte de relations de genre dans les actions de développement passe par une vulgarisation des droits des femmes et un renforcement de leurs capacités pour qu'elles puissent accéder à la décision sur tous les plans politique, administratif, communautaire et familial". Allant dans le même ordre d'idée, elle pense d'ailleurs que " la promotion de la femme dans un cadre de justice et d'équité permettrait de réduire les discriminations, de donner plus d'opportunité aux femmes, de prendre en compte les besoins spécifiques et de mener les actions de discriminations positive à leur égard<sup>314</sup>". En outre, les résultats de cette recherche montrent également qu'au-delà de tout ceci, il faut donc résoudre le problème intrinsèque des politiques de Défense. Même si l'homme a par essence "l'autorité" et la femme a "le pouvoir". De quel pouvoir s'agit-il exactement ? Il s'agit d'un pouvoir positif inné en elle, dans la mesure où elle vient faire évoluer les choses, les apaiser et galvaniser les troupes, partant du fait que de manière simplifiée, le management c'est aussi la gestion des humeurs des uns et des autres. Dès lors, ces femmes aux métiers d'Armes doivent être à la hauteur à pouvoir concilier leurs multiples rôles, et de faire preuve de pragmatisme afin de renverser les tabous qui lui sont réservées, puisque c'est un métier qui impose un certain charisme et même une posture de virilité. Suite donc à ces différentes analyses, et des résultats que nous avons obtenu sur le terrain, nous estimons qu'il faudrait inculquer les valeurs d'éducation au système de défense à la base pour mieux poser les jalons dans ce métier d'armes où l'Armée doit organiser des séminaires et des descentes même dans les écoles pour mieux leur inculquer ces valeurs citoyennes et pour leur inciter sur "l'amour et à l'adhésion" de ce corps de métier.

Ainsi perçu, les hypothèses que nous avons formulées à l'entame de notre analyse sont justifiables à plus d'un titre, étant donné que nous sommes à l'ère de la mondialisation, il n'existe plus de métiers réservés exclusivement aux hommes ou aux femmes. Cependant, les recherches effectuées tout au long de nos différentes analyses, font état de ce que le travail de la femme ne devrait pas venir empiéter sur son rôle de femme, de sœur, de femme au foyer et même de collaboratrice. Pour elles, Il s'agit donc de faire un équilibre stratégique pour que le déséquilibre n'impacte pas dans leurs vies professionnelles. Toutefois, il est possible à une femme dans les Institutions de Défense au Cameroun d'avoir un statut respecté ; même si la théorie voudrait que les femmes soient en arrière-plan, mais il convient de mettre en relief les

---

<sup>313</sup>A. Hongla, chargé du programme genre aux Fonds des Nations Unies pour la population à Yaoundé.

<sup>314</sup> Revue sur " le genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique Centrale" commission économique pour l'Afrique ; septembre 2013, p.33.

principes sur les droits et le statut de celles-ci qui tentent à la reconnaître. Outre le fait que, nos pratiques coutumières ont du mal à voir les femmes à la tête du commandement, force est de constater qu'il convient de sensibiliser et de lutter pour que la représentation sociale change.

Cependant, conformément à la loi du 18 janvier 1996 portant création du Code du travail et de la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 adoptée par les Nations Unies, qui stipule à son préambule le respect de la dignité humaine, le respect des droits de l'Homme et des peuples, ce qui illustrent à suffisance le statut de la femme dans une société dite "moderne". Au regard de tout ce qui a été dit, et par la même occasion, une double question talonne à nouveau notre esprit, celle de savoir si les appréhensions des hommes peuvent-elles permettre à la femme militaire de s'élever et de lui donner la possibilité d'accéder à une réelle égalité de sexe dans l'Armée camerounaise ? Malgré son recrutement tardif dans les Forces de Défenses Camerounaises, pourquoi les femmes militaires ne sont-elles pas élevées au rang du généralat comme dans les autres armées du monde ?

## ANNEXES

**Annexe 1** : Cinquantenaire de l'Armée : avec honneur et fidélité/le bilan 08 décembre 2010  
BADJANG BA NKEN Rédaction Dossier Index de l'article.

**Annexe 2** : Discours de S.E.M. Paul BIYA, président de la République du Cameroun à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Armée Camerounaise (Bamenda, 8-9 décembre 2010.)

**Annexe 3** : Quotidien l'Epervier N° 1108 du mercredi 16 mai 1918. P.4.

**Annexe 4** : Préambule des Droits de l'Homme. Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

**Annexe 5** : Guide d'entretiens ayant servi à la collecte des données.

**Annexe 6** : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

**Annexe 7** : Communiqué Radio-Presse d'une Esquisse d'une composition de Dossier pour le concours de l'EMIA.

**Annexe 8** : Le rôle du ministère chargé de la femme et de la famille.

**Annexe 9** : Les grades et les insignes distinctifs de l'armée camerounaise

**Annexe 10** : Uniformes et bérets de l'armée camerounaise

**Annexe 11** : Liste des généraux au Cameroun

**Annexe 12** : Adoption du protocole relatif aux droits des femmes

**Annexe 13** : Fiche de notation des personnels officiers et sous-officiers de l'armée Camerounaise

**Annexe 14** : Règlement de discipline générale de l'armée camerounaise sur la formation militaire.

**Annexe 15** : La formation militaire au Cameroun : l'exemple type du Centre d'instruction de Djoum

**Annexe 16** : Certificat de préparation militaire élémentaire d'une femme ayant fait la pré-armée.



Annexe 1 : Cinquantenaire de l'Armée : avec honneur et fidélité/le bilan 08 décembre 2010 Badjang Ba Nken Rédaction Dossier Index de l'article.

WEDNESDAY, DECEMBER 08, 2010

Cameroon  
tribune

LE DOSSIER DE LA REDACTION

# Cinquantenaire de l'armée Avec honneur et fidélité



BADJANG BA NKEN

**C'**est avec honneur et fidélité, conformément à sa devise, que l'Armée camerounaise célèbre aujourd'hui et demain son 50e anniversaire. Comme l'avait annoncé le chef de l'Etat, chef des Armées, Paul Biya, le 4 décembre 2009 à Yaoundé, alors qu'il présidait la double cérémonie de triomphe des promotions « Paix et Modernité » et « Armée et Nation » de l'Ecole militaire interarmées, Bamenda, chef-lieu de la région du Nord-Ouest, servira de cadre à cette importante célébration. Importante, la célébration de Bamenda l'est à plusieurs titres. 50 ans d'existence, c'est l'âge de la maturité, de la responsabilité. Il était donc utile de saisir cette opportunité pour marquer un arrêt, afin d'évaluer le chemin parcouru et fixer un cap pour l'avenir. L'on peut penser qu'en s'adressant ce jour aux hommes et aux femmes qui composent l'armée camerounaise, le président Paul Biya, initiateur de la réforme de 2001, qui visait à moderniser notre appareil de défense, c'y emploiera avec la maes-

tria qu'on lui connaît. Important, le rendez-vous de Bamenda qui s'intègre dans le cadre de la célébration des cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification l'est également parce qu'il est une occasion de brassage non seulement entre les membres des différentes Armées : Air, Terre, Marine, Gendarmerie, Corps national des sapeurs-pompiers, mais aussi entre les responsables à divers niveaux : officiers généraux, officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et les personnels placés sous leur commandement. Pour avoir librement choisi le métier des armes, ils ont tous l'impérieux devoir de défendre, même au péril de leur vie, le Cameroun contre toutes les formes d'agression qui pourraient menacer la sécurité de leurs concitoyens, l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Last but not least, la célébration de Bamenda est importante, parce qu'elle concerne une institution symbole de l'intégration nationale. Une institution dans laquelle tous les Camerounais se reconnaissent. Président le 11 novembre 1989 à Koutaba la parade militaire organisée à l'occasion du

30e anniversaire des Forces de défense, le président de la République, chef des Armées, Paul Biya avait relevé pour s'en féliciter que l'Armée camerounaise « symbolise l'unité nationale et l'intégration, ignorant les différences ethniques, sociales ou culturelles ». Quant au thème retenu pour la célébration prévue aujourd'hui et demain à savoir : « Armée camerounaise et nation : cinquante ans de symbiose exemplaire au service de la paix, de l'intégrité territoriale et du développement, gage d'un Cameroun prospère et émergent », il réaffirme de manière forte le lien ombilical qui unit l'Armée à la nation. Lien qui constitue l'un des fondements essentiels de notre politique de paix, de défense nationale et de progrès. S'adressant aux Forces de défense à l'occasion de leur 30e anniversaire, le chef des Armées, Paul Biya a insisté sur l'importance de ce lien. « Vous faites partie intégrante de la société. Et vous travaillez aussi jour après jour à l'avenir du Cameroun. L'Armée camerounaise n'est pas un monde à part, coupé du reste de la nation.

Notre œuvre commune, le Renouveau national est aussi votre affaire. Votre mission est à la fois de défendre la sécurité du territoire et de vous montrer solidaires de tous les citoyens dans leurs efforts pour lutter contre la crise qui nous défie » avait-il déclaré. Et d'ajouter « Pour cela chaque militaire doit être conscient de son obligation d'être un citoyen actif, bâtisseur de la paix et partisan convaincu de l'intérêt général. »

Créée par ordonnance le 11 novembre 1959 et placée sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, l'Armée camerounaise composée au départ de la gendarmerie nationale, de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine nationale avait pour mission principale « d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire national ainsi que la vie de la nation ». Cinquante ans après, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Et vous présentez dans les pages qui suivent les différentes armes qui composent aujourd'hui les Forces de défense nationales et leurs missions.



Cinquantenaire de l'armée : avec honneur et fidélité

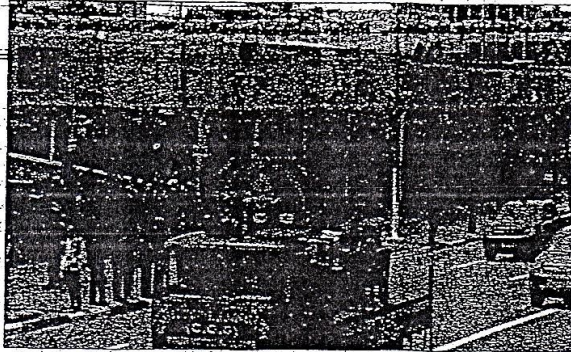
Half A Century Of Loyal Services

Richard KWANG KOMETA

The entire 2010 can be termed anniversary year in Cameroon. This is because the nation has been in a festive mood to mark the country's independence from colonialism thereby taking advantage of the occasion to examine the path so far covered since becoming a sovereign State. A vital part of that sense of nationhood which Cameroonians are celebrating has definitely been shaped by the armed forces. These men of arms have in all their components since creation by Ordinance N° 59/57 of November 11th, 1959, defied all odds to defend the territorial integrity of Cameroon.

Consequently, the 50th anniversary of the Cameroon Military that the North West Regional headquarters, Bamenda, is hosting today and tomorrow, December 8-9, 2010, will take place under the theme "Cameroon Army and the Nation: 50 Years of Exemplary Symbiosis for Peace, Territorial Integrity and Development, Guarantee for Prosperous and Emergent Cameroon." Long as the theme may appear, it depicts the density of the task that the Cameroon armed forces have been accomplishing for the wellbeing of the whole country and the challenges that still lies ahead for an emerging nation such as Cameroon.

For a country like Cameroon that has been an island of peace in the midst of turbulent



National defence forces in Cameroon keep adapting to new challenges.

neighbours bedevilled by civil strife and gruesome religious and ethnic conflicts that have resulted in mass movements of refugees, stray arms and provoking insecurity in Cameroon, the army continues to face the uphill task of maintaining peace and order within such a demanding context. The sheer nature of trans-border criminality and the persistently porous nature of national frontiers due to globalisation remain factors of uncertainty in any modern state. The Cameroon army therefore is not only faced with the duty of updating their skills but must above all seek to protect the country against all forms of

aggression both in the real and virtual worlds.

It is probably in line with the evolving nature of the world that the national armed forces opted to simulate a Joint Combined Military Exercise (JCME) called the "Golden Lions" on hostage crisis in Bafut today for the Commander-in-Chief of the Defence Forces, President Paul Biya who is chairing the military event. Pirates and terrorists of all sort have invested the land, air and waters, making it difficult for governments and individuals to go about the daily challenges of life in a serene and safe environment. Thus, for the Cameroonian

defence forces to focus on hostage liberation as one of their major concerns in Bamenda as they commemorate 50 years of existence is no doubt a way of demonstrating their determination to join the modernisation train.

Also, as they listen to the Head of State, Chief of Defence Forces address them in Bamenda, their attention will certainly be on the directives they expect from their supreme commander to enable them remain serviceable to Cameroon as they have been in the past.

Of course, the defence forces in Cameroon have been rated as focus, steadfast and loyal at trying moments in the nation's history. They quelled down rebellion at independence, restored law and order during the aborted coup of April 6, 1984, the ghost town era in the 1990s, the Bakassi conflict and the February 2008 hunger riots.

Some may see such achievements as obvious because of the stability that the country enjoys today but were it not for the respect of the military motto of "Honour and Loyalty", the outcome of these incidents would clearly not have been the same. So as the men and women of the defence forces in Cameroon celebrate, the ultimate results should be for them to take advantage of such a moment of reflection, to aim high for the country's sovereignty.

Marine nationale

Au service de la mer... patrie

Ce corps, créé en 1959, a la charge du contrôle des espaces maritimes, fluviaux et lacustres camerounais.

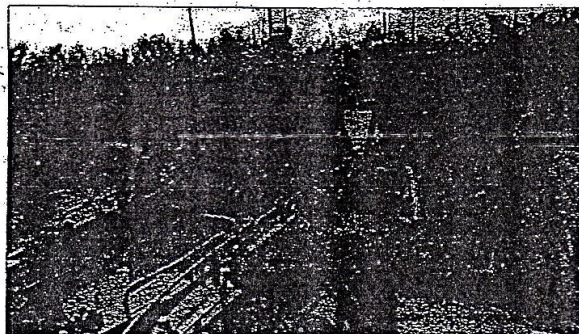
« **Q**uiconque contrôle la mer, contrôle le commerce, les richesses du monde et conséquemment le monde ». Ces paroles de Sir Walker Raleigh, navigateur anglais, témoignent de l'importance de la marine au sein des forces de défense d'un pays, notamment au Cameroun. D'ailleurs, elle existe bien avant l'indépendance du pays puisqu'elle a été créée par ordonnance du 11 novembre 1959. Mais elle sera dans les faits mise sur pied le 05 mai 1961 dans un contexte de turbulence politique, avec pour mission de soutenir l'armée de terre par la surveillance côtière. Avec le temps et face à de nouvelles menaces, de nouvelles missions seront confiées à la marine nationale.

Sur le plan national, elle s'occupe de la surveillance, de la protection et de la défense de nos espaces maritimes, fluviaux et lacustres. Mais aussi, des contrôles et de la lutte contre les trafics illicites. En outre, elle est chargée de la conduite de l'action de l'Etat en mer. Cette action concerne la recherche et le sauvetage des personnes et des biens en cas de naufrage, la protection de l'environnement et la lutte contre toutes les formes de pollution, la sécurité de la navigation ainsi que l'assistance aux navires en détresse.

Au plan international, la marine camerounaise effectue, aux côtés du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de Sao Tomé et Principe, des patrouilles conjointes dans le golfe de Guinée afin de lutter contre la piraterie, les trafics et les attaques terroristes visant les installations pétrolières. En gros, en cinquante ans d'existence, la marine nationale a participé aux côtés des autres forces au maintien de la paix et la stabilité du pays.

S'agissant des ressources humaines, la marine est passée de 25 marins en 1965 à plus de 3000 hommes. Au plan matériel, elle ne comptait au départ que trois vedettes côtières et quelques bâtiments de débarquement. Aujourd'hui, elle a une dizaine de bateaux disponibles. Confinée à Douala pendant plusieurs années avec une seule base, la marine est désormais implantée sur tout le littoral et comprend des flottilles regroupées au sein des forces de surface, trois bataillons de fusiliers-marins ainsi que des éléments de soutien composés de trois bases navales (Douala, Limbé et Kribi), d'un chantier naval et de cinq écoles et centres d'instruction. Cet ensemble est chapeauté par un état-major basé à Yaoundé.

De sa mise sur pied en 1961 à novembre



Les marins sont chargés de la surveillance des espaces maritimes.

1983, cette force a eu à sa tête neuf commandants de la Marine ou des Forces navales. Depuis 1983, date de la création de l'état-major, ce corps de l'armée a été dirigé par deux chefs d'état-major de la marine (CEMM). Le capitaine de frégate Guillaume N'gouah-Ngally, CEMM par intérim de 1983 à 1986, est remplacé alors qu'il s'en va suivre une formation, par un officier de l'ar-

mée de terre, le Colonel Constantin Epanya Tiki qui décède quelques mois plus tard. A son retour, nommé capitaine de vaisseau et breveté de l'Ecole de guerre, Guillaume N'gouah-Ngally est reconduit au poste de CEMM par intérim en 1988 avant d'être confirmé quatre ans plus tard.

Joséphine

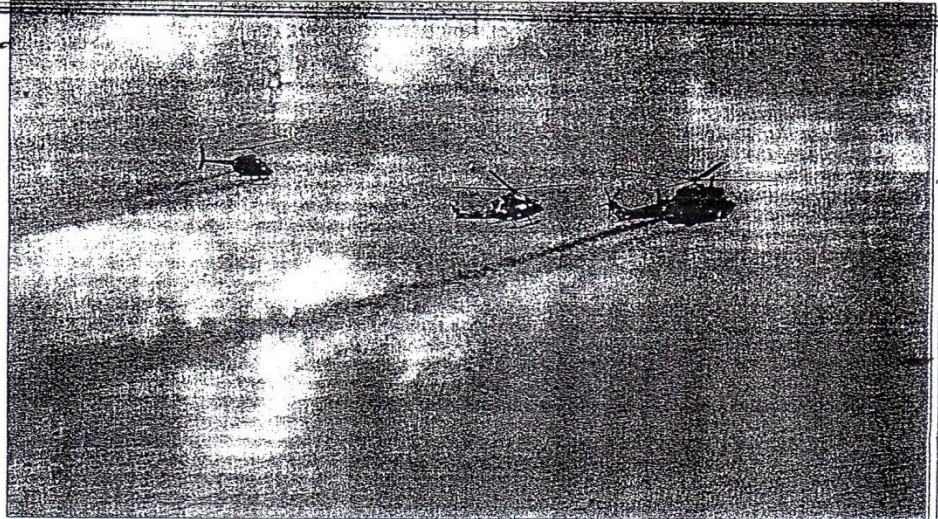


Cinquantenaire de l'armée : avec honneur et fidélité

# Air Force: A Key Ingredient

Fifty years of meritorious services to the nation.

The Cameroon Air Force, along with the Cameroon Army, Navy, the National Gendarmerie, and the Presidential Guard make up the Cameroonian Armed Forces. It was established in August 1960. Their first equipment were supplied by the French. In 1977, they acquired two C-130 Hercules, followed by four turboprops DHC-5D Buffalos in 1981. Cameroon Air Force bases are located in Garoua, Koutaba, Yaounde, Douala and Bamenda where it works in synergy with other corps, to ensure safety for both the state and its citizens. The air intervention unit comes in during war periods with their alpha jets that fly almost at the speed of light, their Puma jets as well as with helicopters that could be armed given the situation at hand. According to Lieutenant Colonel Didier Badjeck, Chief of the Communication Unit of the Air force, the different equipment at the disposal of the Air Force can give superior tactical support to the entire army operation. "Its peculiarity is that it is flexible to operate anywhere and at anytime. This could either be through transportation of materials or dropping soldiers. He added that today, there is absolute need for flexibility in military operations so that the air force can play its role of watchdog of the State and its citizens. "In modern wars, the flexibility of operations is an advantage to a modern army because modern wars that are fought in blocks with one camp opposing the other, modern wars are different and the air and land forces have to be dynamic enough to counter the enemy."



An air intervention unit.

The air force, Lieutenant Colonel Badjeck added, comprises the Etat Major with services like planning and reflection and the operational training services. Thanks to reforms, the air force is now more operational on the field. Through its specialized centres such as, the technical supply, the detection and surveillance that will soon control all

the air space in line with their mission of surveying and protecting the air space; support to the other military sectors, transport as well as react to civil protection, we today have the speed, strength of the fire and distance, all elements that we need to be ready to leave up to expectation, if not, we would not win any war"

For the golden jubilee celebrations, the air force, will like other forces, take part in march past activities and carry out other air operations like "Golden Lion" showcase its savoir-faire.

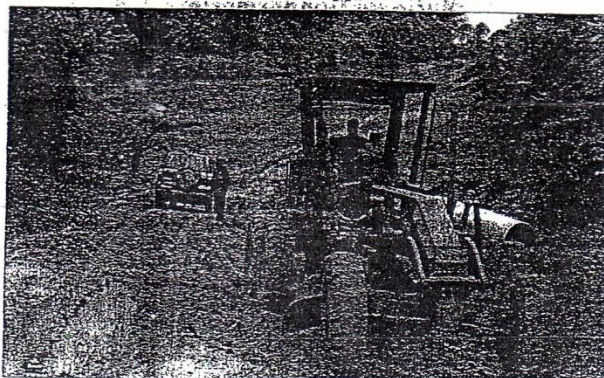
Eldickson AGBORTOGO

## Génie militaire

# Le bras armé du développement

Utile dans l'appui logistique des troupes au front, cette unité met aussi son expertise au service des constructions et du développement communautaire.

La péninsule de Bakassi, passée en deux ans de zone enclavée et malade de ses infrastructures à une localité en plein essor à la faveur des nombreux chantiers engagés, est aujourd'hui l'un des emblèmes forts de l'action du Génie militaire. A travers la route Mundemba - Akwa (75 km de route en terre réalisés dans le département du Ndian), la construction ou la réhabilitation d'infrastructures de santé ou encore l'aménagement d'adductions d'eau, cette unité militaire spécialisée dans les questions logistiques notamment, a fortement contribué aux mutations que subit la péninsule. Le Génie militaire étant le bras séculier de l'armée dans les chantiers de développement. Entre missions de défense et service communautaire, cette unité est l'un des piliers incontournables de l'armée. Dans de nombreux pays, on a toujours su apprécier la manière dont les forces de Défense pouvaient servir d'élément moteur pour le développement. Installé au camp Bassa, précisément à Pk 10, sur l'ancienne route Douala-Edéa, le régiment du Génie militaire se décrit comme « une arme et un service ». Il participe aux fonctions premières de l'armée que sont les opérations de défense, à travers notamment



Défense et service.

un appui aux unités mêlées (celles qui descendent sur le front). Mais le Génie militaire a aussi une vocation à soutenir le développement communautaire. A l'actif de cette unité, plusieurs réalisations depuis les années 70 : les axes Bikoka-Lolodorf, Bafang-Yabassi, Mintom-Alati-

Balam, Djoum-Sangmelima, Nkolbisson-Yaoundé, Nkolbisson-Zamengoe, Sa'a-Koro, Lamoudan-Lagdo, Ngam-Kombo Laka avec un pont. Ou encore les parcours Vita de Yaoundé, Douala et Bamenda, ainsi que de nombreux bâtiments militaires ça et là.

Cette dichotomie dans les missions du Génie militaire est également traduite dans leur devise : « Défendre et construire ». Selon l'un des responsables de l'unité, le rôle de l'unité lors des périodes de conflits n'est pas nécessairement de participer aux combats. Plus sûrement, l'assistance du Génie militaire se fait ressentir dans des domaines comme l'appui logistique (infanterie, artillerie, blindé), grâce à son personnel et son matériel. Il lui revient ainsi de faciliter le déplacement ou la mobilité des troupes, de rétablir les voies de communication qui seraient détériorées par l'ennemi, d'aménager les conditions de vie des troupes pendant les campagnes. Historiquement, c'est en janvier 1960 qu'un détachement camerounais du Génie français a été mis en place, formant ainsi la première unité du genre. Plus tard, le 1er août 1962, une compagnie du Génie camerounais lui succède. Elle sera commandée par un officier français jusqu'au 1er novembre 1964, date à laquelle un officier camerounais en prend les rênes. Suit alors une longue progression qui culminera, le 5 novembre 1983, avec la création d'une direction du Génie et du régiment du Génie.

Eric ELOUGA



Cinquantenaire de l'armée : avec honneur et fidélité  
L'Armée de Terre

**Le corps des pionniers**

Se situant à l'avant-garde des forces de défense, l'Armée de Terre a vu ses missions évoluer en fonction des enjeux conjoncturels.

Augustin FOGANG

L'Armée de Terre peut, à juste titre, être considérée comme le fer de lance des forces de défense nationales dont le cinquantenaire est célébré cette année, dans la mouvance des cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Aux termes de l'article 2 de l'ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée camerounaise, l'Armée de terre se voit assigner pour mission principale d'«assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire national, ainsi que la vie des populations». D'abord placées sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, les Forces armées relèvent, au lendemain de l'accession du Cameroun à l'indépendance, de l'autorité du président de la République qui en est le chef constitutionnel. La lutte contre la rébellion qui sévit durant les premières années de l'indépendance constitue l'une des premières missions confiées à l'Armée de Terre. Le rétablissement de l'ordre apparaît alors comme un impératif majeur pour asseoir les rouages fondamentaux d'un Etat souverain. Afin de s'adapter aux exigences de ses missions premières, l'Armée de Terre va connaître un développement fulgurant. Elle verra ses effectifs augmenter rapidement, en



L'armée de terre : fer de lance des forces de Défense

vue de faire face non seulement au désengagement de l'armée française, mais aussi à la situation intérieure qui est particulièrement pré-occupante. Au départ, les unités de son tout premier bataillon sont composées de Camerounais servant dans l'armée française basée au Cameroun. C'est ce bataillon qui défile le 1er janvier 1960 lors de la parade marquant l'accession du Cameroun à l'indépendance. Face à la rébellion, il devient par la suite nécessaire de recruter et former rapidement des jeunes Camerounais pour constituer un deuxième bataillon, et de renforcer les capacités des premières unités dont les qualifications militaires laissent quelque peu à désirer. Ces

premières unités, renforcées par les gardes suppléants existant dans les régions occidentales du pays, sont immédiatement déployées pour endiguer la rébellion massive dans les provinces du Littoral et de l'Ouest.

**Valeurs fondamentales**

Au lendemain du plébiscite du 11 février 1961 suivi de la réunification, un contingent de 386 personnels militaires issus des armées nigérianes et britanniques vient renforcer les effectifs de l'armée de la République fédérale du Cameroun. Selon les indications fournies par le chef de la mission militaire française dans son rapport du 12 mai 1962, l'Armée de

Terre camerounaise comprenait au 1er avril 1962 : 63 officiers ; 03 aspirants ; 308 sous-officiers ; 330 gradés et 2306 hommes de troupes.

Encore fragile, la paix a eu besoin d'institutions suffisamment fortes pour être préservée. Les premiers chefs militaires camerounais mettront ainsi tout en œuvre pour donner à l'armée naissante une âme spécifique devant se nourrir des valeurs fondamentales qui font les grandes armées. Discipline, loyalisme, patriotisme, désintéressement sont érigés en règles d'or de rigoureuse observance dans l'honneur et la fidélité. L'Armée devient une famille socioprofessionnelle dans laquelle se fondent tous

les clivages ethniques, linguistiques ou religieux.

**Enjeux conjoncturels**

Au sortir du rétablissement de l'ordre, mission première dévolue à l'Armée de Terre, d'autres objectifs lui sont successivement assignés en fonction des enjeux conjoncturels. Ceci s'est traduit par une déclinaison progressive du concept camerounais de défense.

En effet le concept de «défense ferme» aux frontières, qui est mis en place avec la création de l'Armée de Terre sera remplacé par celui de défense populaire. Aussi faudra-t-il dorénavant s'employer à :

- Préparer techniquement et moralement les Forces Armées à un combat brutal, meurtrier et inopiné, loin des bases habituelles, en cas de besoin ;
- Préparer le peuple camerounais à sa propre défense sur l'ensemble son territoire ;
- Veiller au renforcement de la stabilité des institutions.

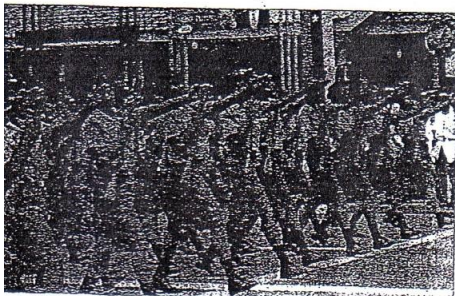
l'Armée de Terre, dans ses missions classiques et ses armes organiques, voit s'étendre ses domaines d'intervention. La création des bataillons d'Intervention Rapide (BIR), dont on a noté la redoutable efficacité sur le front des menaces asymétriques (criminalité en zone urbaine et rurale, piraterie maritime...) s'inscrit en droit fil de cette volonté d'adaptation constante à un monde changeant.

**National Gendarmerie  
Military Force of Proximity**

The main mission of the Gendarmerie is to maintain public order and fight against crime.

Cameroun's National Gendarmerie in the present globalisation context, has the urgent

mission to, "fight against banditry and crime, the condition sine qua non for the preservation of social



The National Gendarmerie to celebrate 50 years of maintaining public order and security.

peace and socio-cultural and economic development of an emerging Cameroon". The Minister Delegate at the Presidency in charge of Defence, Edgard Alain Mebe Ngo'o re-echoed the mission on Thursday, December 2, as he officially handed over a fleet of 46 vehicles to make the National Gendarmerie efficient and operational. Defence Minister Mebe Ngo'o by the declaration, situated the important place of the National Gendarmerie that is placed under the authority of the Minister Delegate at the Presidency in charge of Defence. It is headed by the Secretary of State in charge of the National Gendarmerie. In effect, the National Gendarmerie is a military force instituted to ensure public security, maintain pu-

blic order, ensure the implementation of laws and participate in national defence and the protection of institutions. Within the framework of its general missions, Cameroon's National Gendarmerie created alongside the country's army in 1959, acts as Judicial Police with specific assignment to fight against delinquency. It equally plays the role of Administrative Police focus on investigations, traffic control, maintains and re-establishes order. During war, the National Gendarmerie forms part of the combat troops in defending the national territory and in the protection of sensitive areas.

The National Gendarmerie is made up of central services, territorial command units. The Gendarmerie

Brigades found in at least all Subdivisions of the country ensure law and order nationwide and constitute the military force of proximity at the service of the population. The National Gendarmerie has specialised institutions. One such institutions, is the Training Centre on Techniques of Maintaining Order (CPTMO), located at Awaé, some 50 km east of the capital city, Yaoundé. The school now has a sub-regional character as African countries send their security officers to be trained in the school in specific aspects of maintaining order. Another key institution under the National Gendarmerie is the Judicial Police Training Centre, located at the Gendarmerie headquarters in Yaoundé.

Emmanuel KPHDEMER

Source : Cameroun Tribune



## ANNEXE 2

### **Discours de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'Armée Camerounaise**

*(Bamenda, 8-9 Décembre 2010)*

2

Après Koutaba et Ngaoundéré où furent célébrés les 30<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> anniversaires, je suis heureux de fêter avec vous ici à BAMENDA, le Cinquantenaire de l'Armée camerounaise.

La ville de Bamenda se trouve en effet intimement liée à la naissance même de l'Armée camerounaise.

Car il faut savoir que ce sont de jeunes officiers et sous-officiers originaires d'ici qui, au lendemain de la Réunification du Cameroun, constituèrent la 13<sup>ème</sup> Compagnie rattachée au 2<sup>ème</sup> Bataillon à Dschang, avec pour Poste de Commandement Bamenda.

Pour ces raisons, la célébration du Cinquantenaire à Bamenda est en quelque sorte pour l'Armée camerounaise un retour aux sources.

Le thème retenu pour cette célébration et que je cite : « Armée camerounaise et Nation, cinquante ans de symbiose exemplaire au service de la paix, de l'intégrité territoriale et du développement, gages d'un Cameroun prospère et émergent », ce thème, disais-je, constitue à lui seul un hommage solennel à nos Forces de Défense, au terme de 50 ans d'existence. Il exalte la valeur de notre Armée, son bilan particulièrement élogieux dans l'exécution de ses missions régaliennes, et son lien indissoluble avec la Nation.

L'Histoire et les générations présentes et futures retiendront en effet que l'Armée camerounaise aura toujours été loyale et républicaine. Elle n'a jamais failli. Et à chaque fois que les circonstances l'ont exigé, elle a fait son travail, tout son travail et rien que son travail.

Force est de reconnaître aujourd'hui, qu'en dépit de quelques incidents isolés, l'ordre public et la paix sociale règnent sur toute l'étendue du territoire national, que notre intégrité territoriale est préservée et que le Cameroun peut conduire sereinement son développement économique, social et culturel.

Je tiens en particulier à saluer le courage et l'abnégation, mais aussi le sens des responsabilités dont nos Forces de Défense ont fait preuve tout au long du différend frontalier de Bakassi, lequel a connu un dénouement pacifique, grâce à la volonté de paix partagée des parties en cause et au soutien de la communauté internationale.

Dans l'évolution de ce différend, la mission de notre Armée n'a pas

Officiers,  
Sous-officiers,  
Officiers Mariniers,  
Gendarmes,  
Gradés,  
Soldats et Marins de l'Armée camerounaise,

opérations. Je salue avec émotion la mémoire de ceux d'entre eux tombés au champ d'honneur pour la défense de la Patrie. Je tiens à assurer leurs familles que leur sacrifice ne sera jamais oublié.

Pour récompenser le mérite et le sens du sacrifice dans les rangs, j'ai décidé de créer la Croix de la Valeur militaire, dont le premier contingent de récipiendaires vient d'être honoré devant vous. D'autres contingents suivront. Et pour perpétuer le souvenir de ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême, j'ai fait ériger des Monuments et des Stèles à travers le territoire national.

Officiers,  
Sous-officiers,  
Officiers Mariniers,  
Gendarmes,  
Gradés,  
Soldats et Marins de l'Armée camerounaise,

L'importante réforme que j'ai entreprise en 2001 vise à moderniser et à accroître l'efficacité opérationnelle de nos Forces de Défense. Comme je m'y étais engagé, cette réforme est appelée à se poursuivre, avec comme axes majeurs le rajeunissement et la professionnalisation des effectifs, la modernisation des équipements et l'amélioration du cadre de vie des personnels militaires.

Dans le but d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations, j'ai décidé, s'agissant des statuts particuliers des personnels officiers et non officiers :

- De supprimer le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de capitaine et de lieutenant de vaisseau, pour permettre un passage plus rapide des officiers subalternes à la catégorie d'officiers supérieurs.
- D'harmoniser les âges de départ à la retraite des personnels non officiers et des officiers subalternes de la Gendarmerie Nationale et des Armées.

Pour ce qui concerne les conditions de vie des personnels militaires, j'ai décidé de mettre en œuvre un Programme d'urgence de construction de logements pour militaires en activité et en même temps d'instruire le



J'ai décidé

- d'ordonner une étude urgente devant déboucher sur la création d'une Mutuelle des Armées, pouvant permettre une meilleure prise en charge des soins médicaux des personnels militaires.
- de revaloriser la prime d'alimentation à un taux plus compatible avec la conjoncture économique nationale actuelle.
- de créer un Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, Anciens Militaires et Victimes de guerre.

Comme vous le voyez, en dépit d'une conjoncture difficile, je reste attentif à vos attentes et je puis vous assurer que le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités.

Je suis bien conscient en effet que la mission qui vous incombe est parmi les plus difficiles. Mais elle est aussi exaltante, car rien ne vaut l'honneur de servir sous les drapeaux pour la défense de la Patrie. Quelles que soient les responsabilités qui vous seront confiées, vous devrez veiller au respect scrupuleux des valeurs qui gouvernent le métier des Armes : le loyalisme sans faille aux institutions républicaines, la discipline et la rectitude morale et intellectuelle. J'ai la profonde conviction que, comme par le passé, vous saurez relever un tel défi.

Même si, par définition, nos Forces Armées ont pour mission prioritaire d'assurer la paix et de défendre l'intégrité territoriale de notre pays, elles n'en participent pas moins à la création de conditions favorables à son développement. Le thème de cette célébration le rappelle opportunément. Car nous le savons bien, sans paix et sans sécurité, il n'est pas de développement possible.

C'est donc le lieu pour moi, m'adressant particulièrement à nos compatriotes du Nord-Ouest, d'évoquer brièvement les efforts faits par l'Etat pour accélérer le décollage économique et culturel de votre belle région.

S'agissant de l'amélioration des infrastructures routières, je n'ignore pas qu'elle ne répond pas encore aux demandes des populations. Pourtant, des travaux ont été réalisés pour relier Bamenda à diverses localités de la région. La voirie de votre capitale régionale a également été améliorée. En ce qui concerne la Ring Road dont je connais l'importance



pour l'économie locale, sachez que des négociations se poursuivent avec de grandes sociétés de travaux publics en vue de la réfection totale de cette voie qui permettra d'exploiter le potentiel agricole et pastorale de cette Région.

Je puis vous assurer que la réhabilitation de votre réseau routier sera poursuivie. A moyen terme, il conviendra sans doute aussi d'envisager entre Bamenda et les régions voisines un axe routier mieux adapté aux exigences du développement de votre Région.

De la même façon et pour assurer une fourniture satisfaisante d'énergie à votre région et mettre fin aux coupures incessantes, j'ai donné des instructions pour que l'on installe à Bamenda une centrale électrique dans le cadre du programme thermique d'urgence. Ceci ne nous empêchera pas, à plus long terme, de prévoir la construction d'un barrage hydro-électrique sur le cours de la Menchuni.

Mais le développement c'est aussi l'accession du plus grand nombre aux sciences et aux techniques. C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire en ouvrant à l'Ecole Normale Supérieure Annexe de Bambili, en mars 2009, 18 départements couvrant autant de disciplines au niveau des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles de l'enseignement supérieur. L'offre de formation à l'ENSAB est désormais l'une des plus importantes du Cameroun. Elle accueille actuellement environ 3500 étudiants et pourra ultérieurement en recevoir davantage lorsque le programme d'extension des infrastructures en cours aura été mené à bien.

Ainsi se trouve déjà posé le problème de sa transformation en université de plein droit, jouissant de l'autonomie que sa taille et son rôle justifient pleinement. That is why I am pleased to announce to You that I have decided to create the University of Bamenda !

Je sais également que les infrastructures de santé ne sont pas encore à la hauteur des attentes des populations de votre région. Pour y répondre, j'ai instruit le Gouvernement de mettre à l'étude la construction d'un hôpital de référence dans votre capitale régionale [ j'ai bien dit une Etude] et de faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais possibles. Votre région dispose d'un Centre régional d'Hémodialyse fonctionnel. En 2011 sera construit un Centre régional d'Imagerie médicale.

Comme vous le voyez, chers compatriotes du Nord-Ouest, les problèmes de votre région ne sont pas absents des préoccupations du Gouvernement. J'ai pour ma part la conviction que dans la mise en

œuvre de notre stratégie pour la croissance et l'emploi qui devrait nous mettre, au cours des dix prochaines années, sur la voie de l'émergence, votre région, avec ses ressources reconnues et sa population industrielle, a un rôle important à jouer pour atteindre nos objectifs.

Car nos objectifs sont communs. Et il est bien évident que, quelles que soient les spécificités de chacune de nos régions, ce n'est qu'en renforçant notre unité nationale que nous pourrons atteindre les objectifs élevés que nous nous sommes fixés. Notre diversité linguistique et culturelle est en effet une richesse quasi unique au Monde qui nous apporte des atouts supplémentaires. Sans rien renier de ce qui fait l'identité de chacun d'entre nous, rassemblons nos efforts au bénéfice de tous.

Avant de conclure et m'adressant à vous,

Officiers,  
Sous-officiers,  
Officiers Mariniers,  
Gendarmes,  
Gradés,  
Soldats et Marins de l'Armée camerounaise,

En ce jour historique de la célébration du Cinquantenaire de l'Armée camerounaise, je veux dire mon estime et ma confiance à tous les membres de notre Armée, tous grades confondus, qui, au cours du temps, ont assuré et continuent d'assurer la défense de notre Patrie. Ils méritent au plus haut point notre reconnaissance.

My dear compatriots,


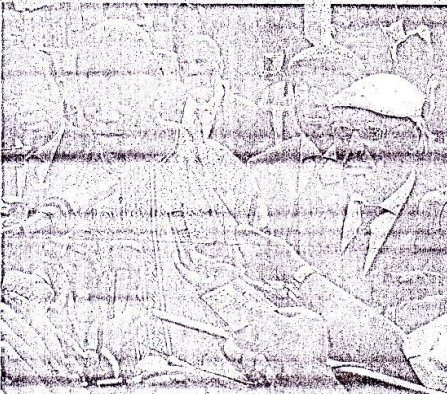
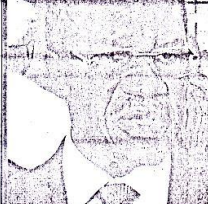
We are a great country: one people, one nation, one prosperous future. Do not be afraid of the future. Together, we will succeed and become an emergent nation. We must learn to see the coming decades as sources of hope and numerous aspirations. I promise you that in our programme of national development, no region, division, sub-division or village will be forgotten. My objective is to give hope to every person in our nation.

Thank you very much.

Long live to the North West Region,  
Long live Cameroon.

**Source : le journal Camerounais « Cameroun Tribune »**



<p><b>GROISSANCE ECONOMIQUE</b>  <b>Le PVI est une prévis</b>  <b>4,2% pour le Cameroun</b></p>	<p><b>FETE DE L'UNITE NATIONALE</b>  <b>Succès éclatant de</b>  <b>la marche de l'unité</b></p>	<p><b>DETOURNEMENTS DES DENIERS PUBLICS</b>  <b>15 à 30 ans de prison</b>  <b>pour 06 agents du</b>  <b>Minjustice</b></p>
<p align="center"><b>QUOTIDIEN</b>  <b>L'EPERVIER</b>          Déclaration N° 73800/J01/BASC  <b>400 FCFA</b>  <i>Lutter contre la corruption ... Quoi qu'en disent certains</i></p>		<p><b>ENTREPRISES METTALURGIQUES</b>  <b>Le Minmidt visite les</b>  <b>sites de production</b></p> 
<p align="center"><b>PRESIDENTIELLE 2018</b></p>		
	<p align="center"><b>La réélection</b>  <b>de Paul Biya</b>  <b>ne passe pas</b>  <b>par l'argent</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le meeting de collecte des fonds organisé par les élites du département de la Lekie en vue du scrutin présidentiel de 2018 est sans lendemain. Cette surenchère ne peut pas porter des fruits.</li> <li>• Paul Biya a plutôt besoin de l'adhésion populaire des Camerounais à sa politique et non des dizaines de millions pour être réélu.</li> <li>• Lire l'enquête</li> </ul>		
<p align="center"><b>VIVRE-ENSEMBLE DANS LE MFOUNDI</b></p>		
	<p align="center"><b>Ces deux élites montrent</b>  <b>le bon exemple</b></p> <p><i>La capitale politique Yaoundé siège des institutions, devait être le maillot jaune du vivre-ensemble si tous les fils et filles de ce département suivaient les traces, d'André Mama Fouda et Philippe Mbarga Mboa. Mais certains brillent encore par un tribalisme extrême.</i></p>	
	<p align="center"><b>AUTONOMISATION DE LA JEUNE FILLE</b>  <b>Le réseau «Espérance</b>  <b>jeunesse» abat ses cartes</b></p>	
<p>Quotidien L'Epervier N° 1108 du Mercredi 16 Mai 2018</p>		<p>Directeur de Publication : Léopold Clovis NOUDJIO</p>

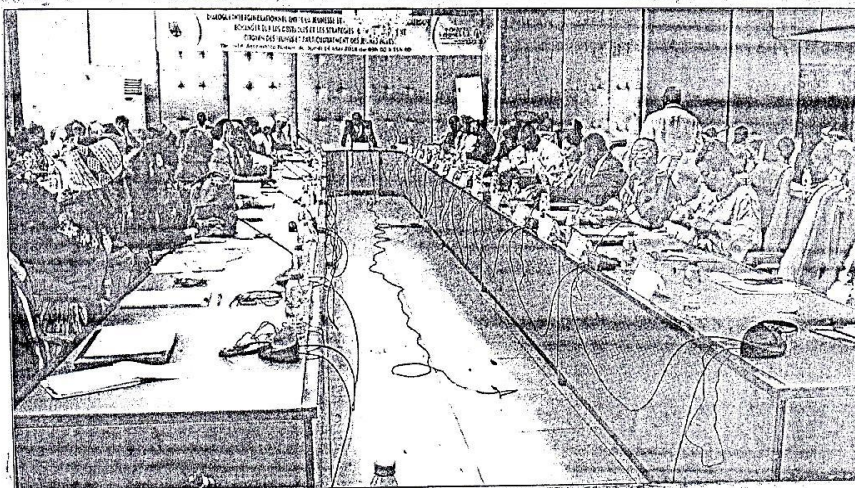


AUTONOMISATION DE LA JEUNE FILLE

# Les parlementaires engagent la réflexion

Le réseau des parlementaires « Espérance jeunesse » et l'Organisation non gouvernementale « Onu Femmes » ont organisé, le 14 mai 2018, à l'Assemblée nationale, un dialogue intergénérationnel afin de trouver des solutions pour renforcer le leadership de la jeune fille et sa représentation socio-économique.

Yannick Mbazoa



riques, décoratrices et de restauration domestique. Ainsi, à en croire l'honorable Gaston Komba, le dialogue intergénérationnel reste le cadre par excellence d'apprentissage mutuel pour permettre aux parlementaires d'une part, de comprendre les défis des jeunes, notamment les jeunes filles, et d'autre part, de permettre aux jeunes filles d'exprimer tout leur potentiel afin d'assurer le passage de témoin.

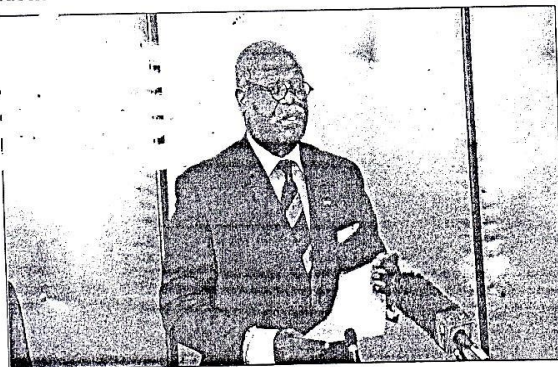
D'une manière générale, il s'agit de faciliter le dialogue intergénérationnel entre les parlementaires, les jeunes filles et garçons, pour identifier les principaux obstacles à leur engagement multiforme et élaborer des stratégies visant à accroître leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale du Cameroun. Le but de cette initiative a été de présenter à la jeune fille les différentes possibilités d'améliorer sa condition de vie et de s'autonomiser pour son plein épanouissement. Cette rencontre a permis leur remonter le moral et l'inviter à une prise conscience sur la nécessité de se prendre en main car la vie de leurs progéniture dépend, de les regre suivant le profil d'act qu'elles souhaitaient et leur donner des tions adéquates.

« Engagement citoyen et participation des jeunes et particulièrement des jeunes filles à la vie sociale, économique et politique de la Nation ». Ce fut le fil conducteur du dialogue intergénérationnel entre la jeunesse et les parlementaires de la chambre basse du Cameroun. La condition de la jeune fille camerounaise comme partout ailleurs en Afrique, reste très préoccupante tant pour elle-même, pour la famille que pour toute la société à cause de sa fragilité et de sa vulnérabilité. Dans certaines

contrées, cette dernière ne bénéficie pas des mêmes privilèges que les autres enfants du sexe opposé. Sa vulnérabilité se traduit par des mariages forcés et précoces alors même que son développement morphologique n'est pas complet, son expulsion du domicile parental et des sévices corporels et moraux qu'elle subit à la suite d'une grossesse avant le mariage et dans certains cas des viols dont elle peut être victime.

Elles sont nombreuses les problématiques qui constituent des obstacles à l'égalité

Femme/Homme et à l'autonomisation des femmes. C'est fort de ce constat, que le réseau des parlementaires « Espérance jeunesse », sous la houlette de son coordinateur général l'honorable Gaston Komba et l'Ong « Onu Femmes » ont organisé ce dialogue. Les jeunes garçons réussissent à se frayer quelques places au niveau de la sphère publique et politique à travers le bureau des jeunes des partis politiques, mais il n'en est point question chez les jeunes filles. Ces dernières sont souvent confinées à des tâches folklo-



Quotidien L'Epervier N° 1108 - du Mercr

Source : Le quotidien l'Epervier



**Annexe 4 : Préambule des Droits de l'Homme. Déclaration universelle des  
Droits de l'Homme.**

**La déclaration Universelle des  
Droits de l'Homme (1948)**

adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le **10 décembre 1948**

1. Résumé des 30 articles
2. Texte intégral
3. Repères historiques et politiques (*<vie-publique.fr>*)

*Les commentaires du site <assemblee-nationale.fr> apparaissent en mentions marginales.*

*Document de travail – RI/DEA – Stage CSC, Paris – 2012*

## **DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**

### **Préambule**

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

**Article 1 :**

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

**Article 2 :**

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

**Article 3 :**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

**Article 4 :**

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

**Article 5 :**

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**Article 6 :**

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

**Article 7 :**

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

**Article 8 :**

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

**Article 9 :**

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

**Article 10 :**

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

**Article 11 :**

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

**Article 12 :**

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

**Article 13 :**

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

**Article 14 :**

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

**Article 15 :**

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

**Article 16 :**

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

**Article 17 :**

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

**Article 18 :**

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

**Article 19 :**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

**Article 20 :**

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

**Article 21 :**

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

**Article 22 :**

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

**Article 23 :**

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

**Article 24 :**

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

**Article 25 :**

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

**Article 26 :**

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les

groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

**Article 27 :**

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

**Article 28 :**

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

**Article 29 :**

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

**Article 30 :**

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

**Source :** [www.RL/DEA](http://www.RL/DEA)

## Annexe 5 : Guide d'entretiens ayant servi à la collecte des données

### GUIDE D'ENTRETIEN AYANT SERVI A LA COLLECTE DES DONNÉES.

Bonjour,

Je suis mademoiselle Ayoung Marceline Michèle Grâce Mariella étudiante en histoire des relations internationales spécialité : Histoire militaire à l'université de Yaoundé. Je mène une étude sur la « *Promotion de la femme dans l'armée Camerounaise 1984 à 2001* ». Si vous acceptez d'être interviewé, vous rendez un grand service tout en contribuant à une meilleure connaissance de l'intégration de la femme dans l'armée Camerounaise.

Merci déjà de votre aimable compréhension. Nous allons d'abord vous demander de vous présenter.

Nom.....

Sexe.....

Statut matrimonial.....

Activité principale.....

Grade.....

Autres occupations.....

#### **Sous thème 1 : LES MECANISMES D'INCORPORATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE**

- 1) Parlez-nous de l'état de lieu de l'armée camerounaise en 1959 avant l'intégration des femmes notamment 25 ans sans l'implication de celles-ci
- 2) Partant des hypothèses de l'imagerie populaire et du contexte africain tels que : la place de la femme est dans la cuisine et à faire des enfants, bref elle est réduite à être femme au foyer. L'autorité militaire de la femme n'est pas acceptable au vue des traditions africaines (Bantoues). La physiologie de la femme ne lui permet pas d'exercer ce métier viril qui est réservé aux hommes.
  - Quelles sont donc les motivations profondes du recrutement des femmes dans l'armée camerounaise en 1984 ? ou mieux les textes proprement dits de l'armée camerounaise dans le processus d'intégration de la femme ?



- 3) Nous constatons que l'aspect genre est aussi pris en considération ; cela revient à dire que la voix de la femme porte. Mais derrière ce discours de promotion et de valorisation de la femme y'a-t-il pas un problème de l'effectivité de cette intégration ?

### **Sous thème 2 : RECRUTEMENT ET FORMATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE**

- 1) Comment se fait le recrutement et combien de temps dure la formation ?  
-parlant des soldats et des officiers
  - Les étapes de la formation en générale ?
  - Parlant de formation quels peuvent être les motifs pour un renvoi ?
- 2) Quelles peuvent être les difficultés rencontrées par les femmes en formation dans l'armée ?
- 3) Les femmes sont formées au même titre que les hommes mais reléguées au second plan c'est-à-dire qu'elles ne vont pas en guerre. Est-ce que cette intégration n'est pas fictive ? n'est-elle pas un paradoxe stratégique au vue de l'instinct de sensibilité caché de la femme qui finit toujours par la trahir ?
- 4) Que prévoit l'armée camerounaise en cas de maternité ?
- 5) Quelle est la masse salariale du personnel par échelon (grade) ?

### **Sous thème 3 ; LA CARRIERE DES FEMMES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.**

- 1) En tant qu'officier supérieur de l'armée, est ce que c'est par amour, par prestige ou tout simplement parce qu'il ne fallait pas rester sur le banc de touche des difficultés de la vie que vous avez intégré les forces de défense ? parlant de carrière professionnelle, trois dates qui auront marqué votre carrière.
- 2) Lorsque nous essayons d'appréhender la perception de la femme dans les autres armées du monde, on se rend compte que l'armée est essentiellement machiniste au vue des zones où les femmes sont plus intégrées. Que pensez-vous ?
- 3) D'une manière globale, parler nous de l'indice salarial et de l'âge de la mise en retraite.
- 4) Pensez-vous qu'il y- a des femmes qui arrivent à se démarquer ? donner nous cinq noms de femmes que vous considérez comme des modèles, dites pourquoi.
- 5) Que pensez-vous de la représentativité des femmes dans les postes de responsabilité et de commandement dans l'armée camerounaise ?

#### **Sous thème 4 : L'APPREHENSION DES HOMMES SUR LES FEMMES**

- 1) Parlant du respect de la hiérarchie, est-ce que vous trouvez normal d'être sous l'autorité d'une femme ? ou alors est-il aisé de travailler sous l'autorité d'une femme ?
- 2) Que pensez-vous de l'éducation discriminatoire entre fille et garçon ? est-ce que celles-ci ne constituerait pas une faible effectivité des femmes dans les forces de défenses ?
- 3) En Afrique, plus précisément chez nous les Bantoues on sait que la femme représente le symbole de la douceur, de la soumission, de la tendresse et la délicatesse. Comment appréhender dans ce cas l'autorité que lui revêt ce métier d'arme ? Cette autorité ne constitue-t-elle pas un handicap dans la notice du foyer conjugal du point de vue où elles transgressent parfois cette autorité dans leurs foyers ?
- 4) Selon vous qu'est-ce qui peut vaincre les préjugés et les stéréotypes réservés à la femme ?
- 5) Est-ce que les promotions des femmes dans l'armée sont des promotions biens méritées ?



## **GUIDE D'ENTRETIEN AYANT SERVI A LA COLLECTE DES DONNEES**

Bonjour,

Je suis mademoiselle AYOUNG MARCELINE MICHELE Grace Mariella étudiante en histoire des relations internationales spécialité : histoire militaire à l'université de Yaoundé. Je mène une étude sur la « **PROMOTION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE DE 1984 A 2001** ». Si vous accepté d'être interviewé, vous rendez un grand service tout en contribuant à une meilleure connaissance de l'intégration de la femme dans l'armée camerounaise.

Merci déjà de votre aimable compréhension. Nous allons d'abord vous demander de vous présenter.

Nom .....

Sexe.....

Statut matrimoniale.....

Activité principale.....

Grade .....

Autres occupations.....

- 1) Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à intégrer l'armée camerounaise ? parler nous un peu de votre parcours bien que nous sachions que le moi est haïssable.
- 2) Comment allier le rôle de mère et d'épouse aux réalités opérationnelles du personnel féminin ?
- 3) Parler nous des difficultés ou des risques auxquels peuvent faire face les femmes au cours de cette formation.
- 4) L'image de la femme africaine dans son domaine de prédilection était d'être couturière, coiffeuse, infirmière, sage-femme et femme au foyer. Selon vous qu'est-ce qui explique cette intégration poussée des femmes dans le métier des armes ?
- 5) Est-ce que cette intégration de la femme n'est pas fictive ? n'est-elle pas un paradoxe sachant que les femmes étant formés ne vont pas en guère et sont plutôt relégués au second plan. Qu'est-ce qui pourra justifier cela ?

- 6) Du simple fait que vous êtes femmes, le personnel homme ou subalterne à tendance à vous manquer le respect, on voit là certains égards de conduites et par moment on observe certaines dérives. Comment parvenez-vous à faire asseoir votre autorité ?
- 7) Pensez-vous que les conditions sont suffisamment aménagées pour vous aider à atteindre vos objectifs ? est-ce que la voix de la femme porte ?
- 8) Aviez-vous souffert de discrimination en tant que femme ? selon vous quelles sont les faits majeurs pour un bon rapport égalité homme/femme ?
- 9) La femme est-elle réellement prise en compte lorsqu'on parle de promotion du genre dans l'armée camerounaise ? parlant du pourcentage de la proportion des femmes qui occupent des postes de responsabilité et de commandement, qu'elle en est le cas pour l'armée camerounaise ?(%).
- 10) Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez fait face pour parvenir au sommet et quel en est votre secret ?
- 11) Recevez-vous un traitement spécial juste parce que vous êtes femmes ?
- 12) Parlez-nous de trois dates qui vous auraient marqué dans votre carrière professionnelle.
- 13) S'il vous était permis de choisir un métier autre que l'armée que choisiriez-vous ?
- 14) Vous êtes belle et jeune, n'auriez-vous pas de temps à autre des propositions indécentes ?
- 15) L'imagerie populaire pense que la femme ayant un rang social élevé et instruite est méprisante, orgueilleuse, autoritaire, audacieuse, ambitieuse, vaniteuse, voire même infidèle. que pensez-vous de cette assertion ?
- 16) L'homme est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'église, c'est à juste titre qu'il dit : "femme soyez soumise". De ce point de vue religieux pensez-vous qu'il est aisé qu'un homme puisse travailler sous l'autorité d'une femme ?
- 17) Selon vous qu'est-ce qui peut vaincre les préjugés et les stéréotypes réservés à la gente féminine ?
- 18) Que pensez-vous de l'éducation discriminatoire entre fille et garçon ? n'est-elle pas l'une des causes d'une faible effectivité des femmes dans les forces de défenses ?
- 19) Est-il évident pour l'homme d'appartenir à un même corps de métier que sa femme sachant qu'un jour la femme pourrait évoluer plus rapidement que celui-ci ?
- 20) Quelles sont vos impressions par rapport à ce thème de recherche ? et quels conseils donneriez-vous aux jeunes filles qui aimeraient faire comme vous ?

**Source : Marceline Michèle Grâce Mariella Ayong, le 12 janvier 2018 à Yaoundé**

# Annexe 6: Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



## Article 1er

Toute inégalité basée sur l'origine ou l'appartenance à un groupe quelconque, social, ethnique, religieux, linguistique, etc. est sans fondement légitime. L'article 1er pose les 3 principes généraux de la protection des droits de l'homme : la liberté de l'homme, l'égalité dignité, la fraternité.

L'« esprit de fraternité » implique des devoirs interpersonnels : accepter l'autre et son droit à la différence. Il signifie aussi que les DH doivent être respectés dans les rapports entre personnes privées : les individus doivent être protégés contre l'État, mais également contre les agissements d'autrui (droit au respect de la vie privée et familiale, à la liberté de conscience, d'expression.)

## Article 3

La sûreté est le droit de toute personne physique de ne pas être détenue arbitrairement et par conséquent d'aller et venir librement.

Ce droit permet d'exercer l'ensemble des autres libertés physiques :

- le droit à l'intégrité physique visé aux articles 4 et 5
- le droit à la vie privée visé à l'article 12

En conséquence, toute personne arrêtée a le droit d'être jugée " équitablement et publiquement " (article 10)

## Article 6

La personnalité juridique est la capacité à acquérir des droits et obligations. L'article 6 proclame que les personnes sont des sujets de droit, c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles de jouir et d'exercer des droits. Ce qui n'était pas le cas des esclaves dans le droit romain.

## ARTICLE 1ER - EGALITÉ DES HOMMES

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

## ARTICLE 2 - NON DISCRIMINATION

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

## ARTICLE 3 - PROTECTION DE LA PERSONNE HUMAINE

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

## ARTICLE 4 - INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

## ARTICLE 5 - INTERDICTION DE LA TORTURE

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

## ARTICLE 6 - PERSONNALITÉ JURIDIQUE

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

dro

Ta  
cr  
côt  
tin  
réc  
éi

i  
ph  
i  
t

La  
doit

pré





#### ARTICLE 18 - LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

#### ARTICLE 19 - LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

#### **Article 20**

*La liberté d'opinion et d'expression proclamées à l'article 19 perdraient toute leur signification si n'existait pas la possibilité de se réunir et de s'associer c'est-à-dire le droit de s'assembler avec autrui. A l'inverse, nul ne doit être contraint d'adhérer à une association ou à un parti politique.*

#### ARTICLE 20 - LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

#### ARTICLE 21 - ÉGAL ACCÈS AUX FONCTIONS PUBLIQUES ET DÉMOCRATIQUES, LIBERTÉ DU VOTE

*Cet article pose le principe du régime démocratique : chacun doit pouvoir participer à la décision politique, par son vote ; chacun doit pouvoir être candidat à une fonction publique; le droit de vote doit être ouvert à tout citoyen, le vote doit être secret, pour être libre ; les élections doivent être fréquentes et honnêtes.*

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

#### ARTICLE 22 - DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.



#### ARTICLE 23 - DROIT AU TRAVAIL ET À UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE, LIBERTÉ SYNDICALE

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

#### ARTICLE 24 - DURÉE DU TRAVAIL ET DROIT AU CONGÉ

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

#### ARTICLE 25 - DROIT À LA SANTÉ ET À LA PROTECTION SOCIALE

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

#### ARTICLE 26 - DROIT À L'ÉDUCATION

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le





développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

**Article 27**

*Le droit de propriété intellectuelle -ou droits d'auteur- des écrivains, des artistes ou des chercheurs doit être préservé et défendu.*

**ARTICLE 27 - ACCÈS À LA CULTURE, DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

**Article 28**

*Tout individu a droit au maintien d'un certain ordre, au niveau national et international : les droits et libertés ne doivent pas être remis en cause par un « désordre » quel qu'il soit.*

Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

**ARTICLE 28 - DROIT À L'ORDRE SOCIAL ET INTERNATIONAL GARANTISSANT LES LIBERTÉS**

**Article 29**

*En contrepartie de droits qui lui sont reconnus, tout individu a des devoirs envers la communauté à laquelle il appartient. L'étendue de ces devoirs doit être limitée en fonction de ce qu'il est nécessaire de prévoir. Le deuxième alinéa de cet article reconnaît que la loi peut restreindre certaines libertés, uniquement pour préserver l'intérêt général. Concrètement, une réglementation apparemment restrictive mais respectueuse des droits de l'homme doit être mise en place dans certaines circonstances. Elle peut porter sur la liberté d'aller et venir (ex : les règles de la circulation automobile), le droit à l'intégrité physique (ex : la vaccination obligatoire) ou le droit à la sûreté (ex : les contrôles d'identité, la détention provisoire).*

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

**ARTICLE 29 - DEVOIRS INDIVIDUELS, LIMITATION DES DROITS ET LIBERTÉS**

L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

Les droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

**ARTICLE 30 - NON DÉTOURNEMENT PAR LES ÉTATS DES DROITS ET LIBERTÉS**

**Article 30**

*Nul ne peut se fonder sur l'une des dispositions de la Déclaration pour porter atteinte aux droits et libertés qui y sont énoncés.*

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



## LES PROLÉGOMÈNES DE LA DUDH

(D'après <vie-publique.fr>)

L'**Organisation des Nations unies (ONU)** est créée en 1945, dans un contexte marqué par les crimes de la Seconde Guerre mondiale et les violations des libertés fondamentales. La **Charte des Nations unies** fait d'ailleurs de très nombreuses références aux droits de l'homme. Les États signataires affirment, dans le préambule de la Charte, leur foi «*dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes*» et vouloir «*préserver les nations futures du fléau de la guerre*». Plus loin, on peut lire que les peuples composant les Nations unies souhaitent «*créer les conditions nécessaires au maintien de la justice (...) favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande*». L'article 1er de la Charte vise la coopération internationale «*en résolvant les problèmes internationaux (...) en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion*». L'article 55 de la Charte dispose que les Nations unies favorisent «*le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion*». Mais, dans la mesure où la Charte vise, en tout premier lieu, à garantir la paix dans le monde, il a paru utile de rédiger, ultérieurement, un texte uniquement consacré aux droits fondamentaux, la **Déclaration universelle des droits de l'homme**.

### 1. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Un avant-projet de Déclaration fut rédigé par un grand juriste français, **René Cassin**, et le texte final fut adopté à Paris le **10 décembre 1948**. L'ambition de cette Déclaration est grande. Dans son préambule, elle affirme la nécessité de protéger les libertés fondamentales par un régime de droit, ce qui est «*un idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations*». Par la suite, la Déclaration énonce des droits à la fois politiques (liberté individuelle, interdiction de l'esclavage et de la torture, droit à la sûreté, présomption d'innocence, liberté de conscience), sociaux et économiques (droit à un niveau de vie suffisant de manière à assurer la santé et le bien-être des individus, droit à l'éducation...).

Le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a pas été établi sans mal. En effet, les pays occidentaux et les pays socialistes ont dû se mettre d'accord sur une version commune, ce qui a conduit à quelques compromis. Le texte juxtapose ainsi les libertés classiques, qui n'impliquent qu'une abstention de l'État, et les libertés de portée économique et sociale qui nécessitent une intervention volontariste des pouvoirs publics. Autre élément de compromis : la **conception de la propriété** adoptée par la Déclaration («*Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété*»).



La portée juridique de la Déclaration est faible. Il s'agit en fait d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle n'a donc pas la valeur juridique d'un traité international, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de dimension contraignante et ne peut être invoquée devant un juge. Le Conseil d'État a affirmé qu'elle était dépourvue de valeur normative (*notamment par un arrêt "Roujansky" de 1984*). C'est donc un texte dont la portée est avant tout morale, s'appuyant sur l'autorité que confère la signature de la majorité des États du monde (191 États sont membres de l'ONU en 2011).

## 2. Les Pactes de 1966

Toutefois, de manière à assurer plus efficacement le respect des libertés fondamentales sur le plan international, il a été décidé de rédiger des déclarations des droits ayant valeur juridique. Tel est l'objet des deux Pactes adoptés le 16 décembre 1966 : le premier relatif aux **droits civils et politiques**, le second aux **droits économiques et sociaux**. Ces deux textes sont entrés en vigueur en France en 1981. Ils ont pour principal intérêt de reprendre, en détail, l'ensemble des libertés évoquées dans la Déclaration universelle de 1948 et de leur conférer une **valeur juridique contraignante**.

## 3. La France et la Convention européenne des droits de l'homme de 1950

On constate pourtant que les deux Pactes de 1966 n'ont pas non plus joué un rôle essentiel en droit français, en tant que facteur de renforcement des libertés fondamentales. En effet, la France est partie à une convention en matière de protection des droits de l'homme : la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, signée le 4 novembre 1950 à Rome et ratifiée par la France le 3 mai 1974. Or, ce texte occupe une place centrale en France en raison du système juridictionnel très efficace qu'il a mis en place. Il a en effet institué une **Cour européenne des droits de l'homme** dont le siège est à Strasbourg. Les citoyens (*et plus largement toute personne résidant en France*) peuvent se plaindre devant elle des violations des libertés fondamentales subies en France, en vertu de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est pourquoi, malgré leur importante charge symbolique, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes de 1966 sur les droits civils et politiques, et sur les droits économiques et sociaux, jouent en France un rôle juridique réduit.

Source : <http://www.RL/DEA>, charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, consulté le 25 avril 2020 à 14h15.

***LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS  
DE L'HOMME ET DES PEUPLES***



Article premier :

Les États membres de l'Organisation de l'unité africaine, parties à la présente Charte, reconnaissent les droits, devoirs et libertés énoncés dans cette Charte et s'engagent à adopter des mesures législatives ou autres pour les appliquer.

Article 2 :

Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 3 :

1. Toutes les personnes bénéficient d'une totale égalité devant la loi.
2. Toutes les personnes ont droit à une égale protection de la loi.

Article 4 :

La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit.

Article 5 :

Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont interdites.

Article 6 :

Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminées par la loi; en particulier nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement.

Article 7 :

1. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue.

Ce droit comprend :

- le droit de saisir les juridictions nationales compétentes de tout acte violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus et garantis par les conventions, les lois, règlements et coutumes en vigueur ;
- le droit à la présomption d'innocence, jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie par une juridiction compétente ;
- le droit à la défense, y compris celui de se faire assister par un défenseur de son choix ;
- le droit d'être jugé dans un délai raisonnable par une juridiction impartiale.

2. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui ne constituait pas, au moment où elle a eu lieu, une infraction légalement punissable. Aucune peine ne peut être infligée si elle n'a pas été prévue au moment où l'infraction a été commise. La peine est personnelle et ne peut frapper que le délinquant.

Article 8 :

La liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion, sont garanties. Sous réserve de l'ordre public, nul ne peut être l'objet de mesures de contrainte visant à restreindre la manifestation de ces libertés.

Article 9 :

1. Toute personne a droit à l'information.
2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements.

Article 10 :

1. Toute personne a le droit de constituer librement des associations avec d'autres, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association sous réserve de l'obligation de solidarité prévue à l'article 29.

Article 11 :

Toute personne a le droit de se réunir librement avec d'autres. Ce droit s'exerce sous la seule réserve des restrictions nécessaires édictées par les lois et règlements, notamment dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté d'autrui, de la santé, de la morale ou des droits et libertés des personnes.

Article 12 :

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Ce droit ne peut faire l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques.
3. Toute personne a le droit, en cas de persécution, de rechercher et de recevoir asile en territoire étranger, conformément à la loi de chaque pays et aux conventions internationales.
4. L'étranger légalement admis sur le territoire d'un État partie à la présente Charte ne pourra en être expulsé qu'en vertu d'une décision conforme à la loi. 5. L'expulsion collective d'étrangers est interdite. L'expulsion collective est celle qui vise globalement des groupes nationaux, raciaux, ethniques ou religieux.



Article 13 :

1. Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi.
2. Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays.
3. Toute personne a le droit d'user des biens et services publics dans la stricte égalité de tous devant la loi.

Article 14 :

Le droit de propriété est garanti. // ne peut y être porté atteinte que par nécessité publique ou dans l'intérêt général de la collectivité, ce, conformément aux dispositions des lois appropriées.

Article 15 :

Toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et de percevoir un salaire égal pour un travail égal.

Article 16 :

1. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental que l'on soit capable d'atteindre
2. Les États parties à la présente Charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie.

Article 17 :

1. Toute personne a droit à l'éducation.
2. Toute personne peut prendre part librement à la vie culturelle de la communauté.
3. La promotion et la protection de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté constituent un devoir de l'État dans le cadre de la sauvegarde des droits de l'homme.

Article 18 :

1. La famille est l'élément naturel et la base de la société. Elle doit être protégée par l'État qui doit veiller à sa santé physique et morale.
2. L'État a l'obligation d'assister la famille dans sa mission de gardienne de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté. 3. L'État a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales.
3. Les personnes âgées ou handicapées ont également droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques ou moraux.

Article 19 :

Tous les peuples sont égaux ; ils jouissent de la même dignité et ont les mêmes droits. Rien ne peut justifier la domination d'un peuple par un autre.

Article 20 :

1. Tout peuple a droit à l'existence. Tout peuple a un droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination. Il détermine librement son statut politique et assure son développement économique et social selon la voie qu'il a librement choisie
2. Les peuples colonisés ou opprimés ont le droit de se libérer de leur état de domination en recourant à tous moyens reconnus par la communauté internationale.
3. Tous les peuples ont droit à l'assistance des États parties à la présente Charte, dans leur lutte de libération contre la domination étrangère, quelle soit d'ordre politique, économique ou culturel.

Article 21 :

1. Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé.
2. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate
3. La libre disposition des richesses et des ressources naturelles s'exerce sans préjudice de l'obligation de promouvoir une coopération économique internationale fondée sur le respect mutuel, l'échange équitable, et les principes du droit international.
4. Les États parties à la présente Charte s'engagent, tant individuellement que collectivement, à exercer le droit de libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, en vue de renforcer l'unité et la solidarité africaines.
5. Les États parties à la présente Charte s'engagent à éliminer toutes les formes d'exploitation économique étrangère, notamment celle qui est pratiquée par des monopoles internationaux, afin de permettre à la population de chaque pays de bénéficier pleinement des avantages provenant de ses ressources nationales.

Article 22 :

1. Tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité
2. Les États ont le devoir, séparément ou en coopération, d'assurer l'exercice du droit au développement.

Article 23 :

1. Les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national que sur le plan international. Le principe de solidarité et de relations amicales affirmé implicitement par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé par celle de l'Organisation de l'unité africaine doit présider aux rapports entre les États.
2. Dans le but de renforcer la paix, la solidarité et les relations amicales, les États parties à la présente Charte s'engagent à interdire :



- qu'une personne jouissant du droit d'asile aux termes de l'article 12 de la présente Charte entreprenne une activité subversive dirigée contre son pays d'origine ou contre tout autre pays, parties à la présente Charte ;
- que leurs territoires soient utilisés comme base de départ d'activités subversives ou terroristes dirigées contre le peuple de tout autre État partie à la présente Charte.

Article 24 :

Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement.

Article 25 :

Les États parties à la présente Charte ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits et des libertés contenus dans la présente Charte, et de prendre des mesures en vue de veiller à ce que ces libertés et droits soient compris de même que les obligations et devoirs correspondants.

Article 26

Les États parties à la présente Charte ont le devoir de garantir l'indépendance des tribunaux et de permettre l'établissement et le perfectionnement d'institutions nationales appropriées chargées de la promotion et de la protection des droits et libertés garantis par la présente Charte.

Article 27

1. Chaque individu a des devoirs envers la famille et la société, envers l'État et les autres collectivités légalement reconnues et envers la communauté internationale.
2. Les droits et les libertés de chaque personne s'exercent dans le respect du droit d'autrui, de la sécurité collective, de la morale et de l'intérêt commun.

Article 28 :

Chaque individu a le devoir de respecter et de considérer ses semblables sans discrimination aucune, et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de promouvoir, de sauvegarder et de renforcer le respect et la tolérance réciproques.

Article 29 :

L'individu a en outre le devoir

1. De préserver le développement harmonieux de la famille et d'œuvrer en faveur de la cohésion et du respect de cette famille de respecter à tout moment ses parents, de les nourrir, et de les assister en cas de nécessité.
2. De servir sa communauté nationale en mettant ses capacités physiques et intellectuelles à son service
3. De ne pas compromettre la sécurité de l'État dont il est national ou résident.
4. De préserver et de renforcer la solidarité sociale et nationale, singulièrement lorsque celle-ci est menacée ;
5. De préserver et de renforcer l'indépendance nationale et

- l'intégrité territoriale de la patrie et, d'une façon générale, de contribuer à la défense de son pays, dans les conditions fixées par la loi.
5. De travailler, dans la mesure de ses capacités et de ses possibilités, et de s'acquitter des contributions fixées par la loi pour la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la société.
  6. De veiller, dans ses relations avec la société, à la préservation et au renforcement des valeurs culturelles africaines positives, dans un esprit de tolérance, de dialogue et de concertation et d'une façon générale de contribuer à la promotion de la santé morale de la société ; S. De contribuer au mieux de ses capacités, à tout moment et à tous les niveaux, à la promotion et à la réalisation de l'unité africaine.

**Source : <http://www.charte> Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, consulté le 13 août 2020 à 15h, Yaoundé.**

## **Annexe 7 : Communiqué Radio-Presse d'un Esquisse d'une composition de Dossier pour le concours de L'EMIA**

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Yaounde, le 02 OCT 2014

EMIA 2015

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF DEFENCE

N° 218 // /CRP/MINDEF/024/4/

### **COMMUNIQUE RADIO-PRESSE**

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE

COMMUNIQUE :

Il est porté à la connaissance des jeunes camerounais des deux sexes, désireux de faire carrière dans les Forces de Défense, qu'un concours d'entrée à l'Ecole Militaire Interarmées (E.M.I.A.) sera organisé les 14 et 15 février 2015 au centre unique de Yaoundé, dans les filières et conditions ci-après:

#### **I – CANDIDATS AU TRONC “ A “:**

(Recrutement direct des civils titulaires du Baccalauréat + 1)

a – Nombre de places: 80

b – conditions de candidature:

- Etre de nationalité camerounaise;
- Etre agé de 18 ans au moins au 1er Janvier 2014 (être né avant le 02 Janvier 1996) et de 23 ans au plus au 31 décembre 2014 (être né après le 30 décembre 1991);
- Etre titulaire d'un baccalauréat toute série ou d'un GCE/AL en 03 matières excepté la religion ou d'un diplôme équivalent et justifier d'une année d'enseignement supérieur avec succès;
- Etre célibataire sans enfant à charge;
- Jouir de ses droits civiques;
- Etre de bonne moralité;
- Etre en bonne santé;

#### **c – composition du dossier**

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.000 francs CFA, signé du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 chemise cartonnée,
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;



- 01 copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- 01 attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- 01 copie certifiée de l'attestation de réussite de la 1<sup>ère</sup> année d'étude supérieure (passage en 2<sup>ème</sup> année) ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 certificat de nationalité délivré par un magistrat;
- 01 extrait du casier judiciaire, bulletin N°3 datant de moins de 03 mois / délivré par un magistrat;
- 01 certificat de célibat;
- 01 certificat médical
- 01 enveloppe format A4 timbrée à 500 francs CFA, portant les renseignements manuscrits ci-après: Noms et Prénoms, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, langue, série et adresse complète;
- 01 reçu de versement de la somme de 20.000 francs CFA représentant les frais du concours délivré par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

## II – CANDIDATS AU TRONC “ B1 “:

(Recrutement interarmées, Personnels Sous - Officiers titulaires du Baccalauréat

a – Nombre de places: 20

b – conditions de candidature:

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre agé de 30 ans au plus au 31 décembre 2014(être né après le 30 décembre 1984);
- Etre titulaire d'un baccalauréat toute série ou d'un GCE/AL en trois matières excepté la religion ou d'un diplôme équivalent;
- Etre en bonne santé;
- Totaliser 05 ans de service minimum;

c – composition du dossier

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.000 francs CFA, signé du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 chemise cartonnée,
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- 01 attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- 01 dossier réduit ;
- 01 enveloppe format A4 timbrée à 500 francs CFA, portant les renseignements manuscrits ci-après: Noms et Prénoms, grade, Matricule, date



et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine diplôme, langue, série, formation et adresse complete;

- 01 reçu de versement de la somme de 20.000 francs CFA représentant les frais du concours délivré par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

### III - CANDIDATS AU TRONC " B2 (b) ":

(Recrutement interarmées, Personnels Sous - Officiers diplômés de l'enseignement supérieur)

a - Nombre de places: 10

b - conditions de candidature:

- Etre de nationalité camerounaise;
- Etre agé de 32 ans au plus au 31 décembre 2014(être né après le 30 décembre 1982);
- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur;
- Etre en bonne santé;
- Totaliser 05 ans de service minimum;

### c - composition du dossier

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.000 francs CFA, signé du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 chemise cartonnée,
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- 01 attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- 01 dossier réduit ;
- 01 enveloppe format A4 timbrée à 500 francs CFA, portant les renseignements manuscrits ci-après: Noms et Prénoms, grade, Matricule, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine diplôme, langue, série, formation et adresse complete;
- 01 reçu de versement de la somme de 20.000 francs CFA représentant les frais du concours délivré par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

### IV - CANDIDATS AU TRONC " C ":

(Recrutement direct des civils diplômés de l'enseignement supérieur)

a - Nombre de places: 75

b - conditions de candidature:

- Etre agé de 26 ans au plus au 31 décembre 2014 (être né après le 30 décembre 1988);

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur de travaux dans l'une des spécialités ci après: Informatique, Génie civil, Electronique, Télécommunications ou être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'une des filières suivantes: Droit, Economie, Gestion, Mathématiques, Psychologie, Sciences naturelles, Diplomatie;
- Jour de ses droits civiques ;
- Etre en bonne santé;
- Etre de bonne moralité.

**c - composition du dossier**

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.000 francs CFA, signé du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 chemise cartonnée;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;

- 01 copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- 01 attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- 01 certificat de nationalité délivré par un magistrat;
- 01 curriculum vitae;
- 01 extrait du casier judiciaire, bulletin N°3 datant de moins de 03 mois délivré par un magistrat;
- 01 certificat de célibat;
- 01 enveloppe format A4 timbrée à 500 francs CFA, portant les renseignements manuscrits ci-après: Noms et Prénoms, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine diplôme, langue, série et adresse complète;

- 01 reçu de versement de la somme de 20.000 francs CFA représentant les frais du concours délivré par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

**IV - CANDIDATS AU TRONC " D/b) "**

**(Recrutement sur titre des médecins généralistes et spécialistes)**

**a - Nombre de places:**

- Médecins généralistes: 10
- Médecins spécialistes : 05

**b - conditions de candidature:**

- Etre de nationalité camerounaise ;

- Etre agé de 30 ans au plus au 31 décembre 2014 (être né après le 30 décembre 1984) pour les Médecins généralistes, les pharmaciens, les chirurgiens dentistes, les médecins vétérinaires ;

- Etre agé de 35 ans au plus au 31 décembre 2014 (être né après le 30 décembre 1979) pour les Médecins spécialistes;
- Etre titulaire d'un certificat dans l'une des spécialités de la médecine utiles à l'armée (pour les Médecins spécialistes) ;
- Jour de ses droits civiques ;
- Etre de bonne moralité;
- Etre en bonne santé.

**c - composition du dossier**

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.000 francs CFA, signé du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme (pour les médecins généralistes) ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme et 01 certificat de spécialité (pour les médecins spécialistes) ;
- 01 attestation de présentation de l'original du diplôme;
- 01 certificat de nationalité délivré par un magistrat;
- 01 curriculum vitae;
- 01 extrait du casier judiciaire, bulletin N°3 datant de moins de 03 mois délivré par un magistrat;
- 01 certificat de célibat;
- 01 enveloppe format A4 timbrée à 500 francs CFA et une chemise cartonnée, portant les renseignements manuscrits ci-après: Noms et Prénoms, date et lieu de naissance, région d'origine, département d'origine, diplôme, adresse complète;

- 01 reçu de versement de la somme de 20.000 francs CFA représentant les frais du concours délivré par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

Les dossiers complets de candidatures pour tous les tronc seront reçus jusqu'au vendredi 07 Novembre 2014 à 15h 30min, délai de rigueur à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la défense.

Le Ministre délégué à la Présidence  
Ministère de la Défense





## **ANNEXE 8 : LE ROLE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.

***A ce titre, il est chargé :***

- > De veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- > De veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités ;
- > D'étudier et de soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activités;
- > D'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la Promotion et la protection de la famille ;
- > D'étudier et de proposer les mesures visant à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ainsi qu'avec toutes les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme.

Il exerce la tutelle sur les structures de formation féminine, à l'exclusion des établissements relevant des Ministères en charge des questions de l'enseignement.

*Source: www.UNIFEM.or, consulté le 27 Janvier 2021 à 11h50, Yaoundé.*

## Annexe 9 : Les grades et les insignes distinctifs dans l'armée camerounaise

**GRADES DES SOUS-OFFICIERS**  
NON-COMMISSIONED OFFICERS

**MARECHAL-DES-LOGIS**  
SERGEANT

**MARECHAL DES LOGIS CHEF**  
STAFF SERGEANT

**ADJUDANT**  
WARRANT OFFICER

**ADJUDANT-CHEF**  
CHIEF WARRANT OFFICER

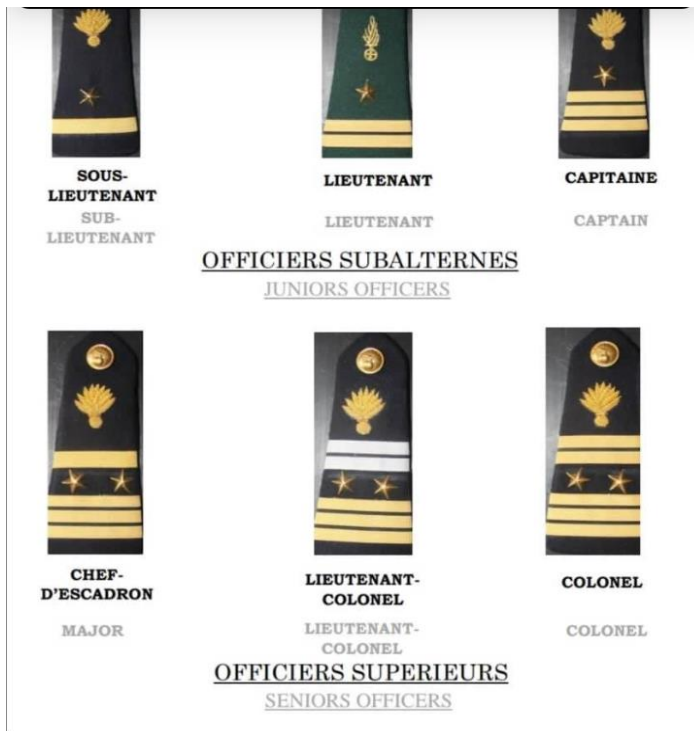
**ADJUDANT CHEF MAJOR**  
SENIOR CHIEF WARRANT OFFICER

**GRADES DES MILITAIRES DU RANG**  
THE RANK AND FILE

**ELEVE-GENDARME**  
STUDENT-GENDARME

**GENDARME**  
GENDARME

**GENDARME**  
LANCE CAVALIER



*Source : Les grades dans l'Armée Camerounaise consulté le 03 mars 2021 à 9h15, Yaoundé*

Différents logos dans les Forces de Défense Camerounaise



Logo de l'EMIA







Logo du Ministère de la Défense



Logo de l'Armée Camerounaise



Source : <http://www.googlecamerounweb.com> consulté le 03 mars 2021 à 10h5, Yaoundé



## Annexe 10 : Uniformes et bérets militaires de l'armée camerounaise



Tenue de brousse (forêt) ou  
tenue de combat F1



Tenue zone des montagnes



Tenue de combat F1 zone  
sahel



Tenue zone de combat  
sahélien



### **Légende** : tenues de combat

- ⇒ Tenue de combat F1 : zone de brousse (forêt)
- ⇒ Tenue maronne claire : zone sahel, tenue F n°1 type sahel
- ⇒ Tenue la plus claire : tenue zone des montagnes

*Source : [http : www.@mounouactu.com](http://www.@mounouactu.com) consulté le 03 mars 2021 à 10h40, Yaoundé*

## Annexe 11 : Liste des Généraux au Cameroun

Force Nationale: Voici la nouvelle liste des Généraux en activité au Cameroun

**A l'issu du décret présidentiel publié en fin de semaine dernier sur les ondes de la Crtv, Six généraux de Division vont à la retraite tandis que 11 colonels sont promus au grade de Général de Brigade.**

Général de corps d'armée René Claude Meka, chef d'état-major des armées

Général de division Ivo Desancio Yenwo

Général de division Baba Souley, chef d'état-major de l'Armée de terre

Général de division Camille Nkoa Atenga, contrôleur général des Armées



## Nouvelle liste des Généraux à la retraite (Deuxième section des cadres d'officiers généraux)

Général d'armée Pierre Semengue

Général de corps d'armée Nganso Sunji

Général de corps d'armée Oumaroudjam Yaya

Général de division Tataw Tabe James

Général de Division Samobo Pierre

Général de Division Obama Isodore,

Général de Division Asso'o Emane Benoit,

Général de Division Angouand Laurent,

Général de Division Daganfounassou Simon Pierre

Général de Division Youmba Jean René

Général de brigade Simon Ezo'o Mvondo

Général de brigade Frédéric Djonkep

Général de brigade Valère Nka

Général de brigade HOUSSEINI DJIBO

Général de brigade LOUBAZAL

Général de brigade BETOTE

Général de brigade ESSOH Jules Cesar

Général de brigade EKONGWESSE

Général de brigade TOUNGUE

Général de brigade MELINGUI

Général de brigade NOUMA Joseph

Général de brigade AGA Robinson

Général de brigade ASSOUALAI

Général de brigade EBA EBA

**Nouvelle liste des Généraux à la retraite  
(Deuxième section des cadres d'officiers  
généraux)**

Général d'armée Pierre Semengue

Général de corps d'armée Nganso Sunji

Général de corps d'armée Oumaroudjam Yaya

Général de division Tataw Tabe James

Général de Division Samobo Pierre

Général de Division Obama Isodore,

Général de Division Asso'o Emame Benoit,

Général de Division Angouand Laurent,

Général de Division Daganfounassou Simon  
Pierre

Général de Division Youmba Jean René

**Source : <http://www. Liste des Généraux au Cameroun>, Consulté le 10 décembre 2021 à 9h15, Yaoundé.**



## **Annexe 12: Adoption du protocole relatif aux droits des femmes**

# **Un instrument efficace de résolution du problème de genre**

L'approbation par le deuxième sommet de l'Union africaine en juillet 2003 à Maputo, capitale mozambicaine, du Protocole relatif aux Droits des femmes constituera, de l'avis de nombreux observateurs, une véritable révolution dans certaines mentalités africaines.

Le protocole de Maputo, qui est un additif à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, garantit, par exemple, à toutes les Africaines dont les gouvernements en seront signataires «l'âge

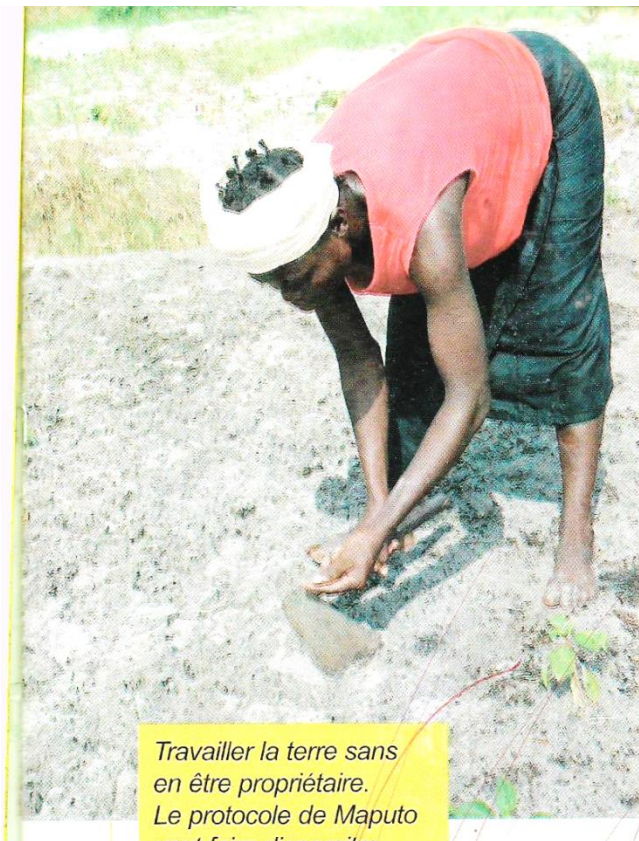
minimum du mariage à 18 ans». Il stipule également dans son article 6 consacré au mariage qu'aucune union ne pourra être désormais conclue «sans le plein et libre consentement des deux parties».

### **Un apport aux codes de la famille**

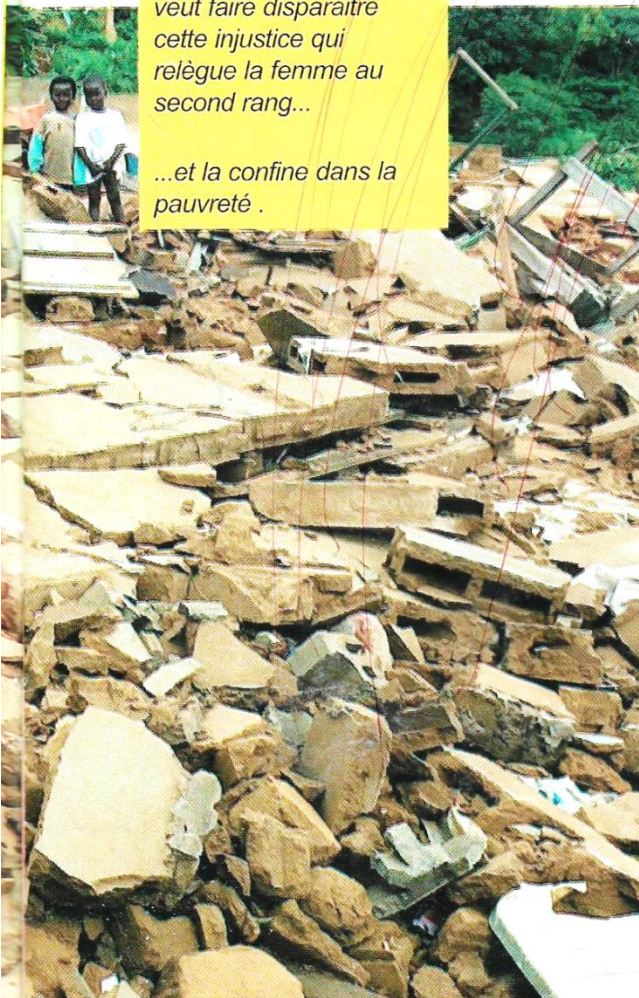
La monogamie y est «encouragée comme forme préférée de mariage», et le protocole garantit aux deux époux le choix «d'un commun accord de leur régime matrimonial et de leur lieu de résidence».







*Travailler la terre sans en être propriétaire. Le protocole de Maputo veut faire disparaître cette injustice qui relègue la femme au second rang...*



*...et la confine dans la pauvreté .*

Il accorde également à la femme, pendant la durée du mariage, «le droit d'acquérir des biens propres, de les administrer et de les gérer librement».

L'article 7, consacré au divorce, établit que «les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits en cas de séparation de corps, de divorce et d'annulation du mariage», et assure que ces cas de rupture doivent «être prononcés par voie judiciaire».

Le protocole de Maputo garantit, par ailleurs, que «l'homme et la femme ont le même droit de demander la séparation de corps, le divorce ou l'annulation du mariage». Une fois la demande accordée par le juge, «la femme et l'homme ont le droit au partage équitable des biens communs acquis durant le mariage».

En cas de veuvage, le protocole de Maputo interdit que la veuve soit soumise «à un traitement inhumain, humiliant ou dégradant». Il garantit qu'après «le décès, la veuve devient d'office la tutrice de ses enfants, sauf si cela est contraire aux intérêts et au bien-être de ces derniers». Il est aussi garanti à la veuve «le droit de se remarier à l'homme de son choix».

En matière de droit de succession, le protocole relève en son article 21 que «tout comme les hommes, les femmes ont droit d'hériter des biens de leurs parents, en parts équitables». La veuve elle aussi «a droit à une part équitable dans l'héritage des biens de son conjoint». Elle a «le droit, quel que soit le régime matrimonial, de continuer d'habiter dans le domicile conjugal. En cas de remariage, elle conserve ce droit, si le domicile lui appartient ou lui a été dévolu en héritage».

Le protocole de Maputo engage les Etats-parties à «interdire, par des mesures législatives assorties de sanctions, la scarification et toutes les formes de mutilations génitales féminines», y compris leur «médicalisation et para-médicalisation» et «toutes les autres pratiques néfastes».

Il garantit aux femmes «le droit d'exercer un contrôle sur leur fécondité» et de «décider de leur maternité, du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances», de même que du «libre choix des méthodes de contraception».

Il protège les «femmes âgées, handicapées ou en situation de détresse» et garantit «une réparation appropriée à toute femme dont les droits et libertés, tel que reconnus par le protocole, sont violés».

En cas de conflit, le protocole engage les Etats «à protéger les femmes demandeurs d'asile, réfugiées, rapatriées ou déplacées, contre toutes les formes de violence, le viol et autres formes d'exploitation sexuelle, et à s'assurer que de telles violences sont considérées comme des crimes de guerre, de génocide et ou de crimes contre l'humanité» et que «leurs auteurs sont traduits en justice».





Au plan social, le protocole de Maputo engage ses Etats-parties à «promouvoir l'égalité en matière d'accès à l'emploi» et le «droit à une rémunération égale des hommes et des femmes pour des emplois de valeur égale».

Il assure également «l'égalité dans l'imposition fiscale» et «des congés de maternité adéquats et payés avant et après l'accouchement, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public».

Il engage enfin les Etats à prendre des mesures pour «combattre l'exploitation et l'utilisation des

femmes à des fins de publicité à caractère pornographique ou dégradant pour leur dignité».

#### **La parité, même en politique**

Les Africaines disposent ainsi d'un nouvel outil pour leur lutte en faveur de l'émancipation et l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur égard. Avec l'adoption de ce Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux Droits des femmes, l'Union africaine a contribué à «une réelle prise en compte des droits spécifiques de la femme africaine», selon Mme Bineta Diop,



L'UA entend combattre l'exploitation et l'utilisation des femmes à des fins de publicité à caractère pornographique ou dégradant pour leur dignité...

...Le protocole insiste sur "la participation paritaire des femmes à la vie politique de leurs pays."



l'une de ses promotrices les plus régulières aux réunions panafricaines.

Le texte devrait être ouvert à la ratification des Parlements signataires après son adoption au sommet de Maputo. Il entrera en vigueur «30 jours après le dépôt du quinzisième instrument de ratification» et ne pourra être amendé ou révisé que «par la conférence, à la majorité» de ses participants.

Ce document juridique continental, qui reprend à son compte le principe de la parité, acquis et garanti à l'échelle africaine depuis le sommet de Durban en juillet 2002, sera appliqué dans chacun des Etats membres de l'Union, jusqu'au niveau de la vie même des partis politiques africains.

Dans cette perspective, il engage dans

son article 9 les Etats-parties à promouvoir «la participation paritaire des femmes à la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale» adéquates.

Il garantit en effet que «les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination» et qu'elles y soient «représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, dans les processus électoraux».

Dans ses dispositions relatives au mariage, au divorce, au veuvage, aux pratiques néfastes et aux réparations dues aux victimes, elle introduit des dispositions qui hissent le continent au niveau des sociétés jugées modernes parce que respectueuses des droits fondamentaux de cette composante longtemps brimée des sociétés humaines.

#### Des dispositions quelque peu dérangeantes

Composé de 32 articles, le protocole est passé cependant en travers de certaines délégations ministérielles, au cours des travaux du Conseil exécutif préparatoire du sommet de Maputo. La Tunisie, le Soudan, le Kenya, la Namibie et l'Afrique du Sud avait émis des réserves sur certaines de ses dispositions relatives au mariage. L'Egypte, la Libye, le Soudan, l'Afrique du Sud et la Zambie en avaient fait autant sur certains points du chapitre traitant de «Séparation de corps, divorce et annulation de mariage».

La Libye a été indisposée par un passage relatif aux conflits, alors que le Burundi, le Sénégal, le Soudan, le Rwanda et la Libye ne se retrouvent pas entièrement dans certaines dispositions relatives au «droit à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction».

Il a été demandé de consigner par écrit ces réserves expresses sur des points précis, au regard des dispositions actuelles non encore amendées par des législations nationales.

Ce projet de protocole était, rappelle-t-on, dans le circuit de réflexion, d'élaboration puis de négociation depuis huit ans que la recommandation en avait été faite lors d'un séminaire à Lomé (Togo) en mars 1995.

Ce séminaire avait été convoqué par la défunte OUA et la Commission africaine des droits de l'homme sur le thème «La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les Droits de la femme en Afrique».

**Le document (...) reprend à son compte le principe de la parité (...) Il sera appliqué jusqu'au niveau de la vie même des partis politiques africains.**

Source : Magazine « les cahiers panafricains », juillet 2004

## Annexe 13: FICHES DE NOTATION DU PERSONNEL OFFICIER ET SOUS-OFFICIER DE L'ARMEE CAMEROUNAISE

**Feuille de notes de Sous-Officier**  
(Forces spécialisées)

N° d'enregistrement au carnet de notes

Commandement de : .....  
Corps ou Service ..... Unité : ..... Secteur Militaire .....

LIEN AU SERVICE <sup>(1)</sup>	GRADE	STATUT MILITAIRE <sup>(1)</sup>
S. O. C.	NOM (en lettres majuscules)	Statut général .....
Sous-contrat	PRENOMS	Servant à titre étranger .....
	Matricule	

MOTIF D'ETABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE NOTES

Notes annuelles  Mutation du noté  Mutation du noteur

Autre motif : .....

Pour la période du ..... 20..... au ..... 20.....

QUALITES FONCIERES <sup>(2)</sup>							APTITUDE AU ROLE D'INSTRUCTEUR <sup>(3)</sup>			
	T.B.	B.	A.B.	PASS	MED.	MAUV.				
EXTERIEUR	Valeur physique.....						L'intéressé s'occupe de la formation de ses subordonnés			
	Education .....						Avec cœur    Avec conscience    Par obligation    A la légère			
	Tenue .....						<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DISPOSITIONS INTELLECTUELLES	Intelligence .....						Il fait preuve de qualités d'instructeur			
	Expression .....									
COMPORTEMENT	Ardeur au travail .....						Brillantes    Assez bonnes    Médiocres    Mauvaises			
	Maîtrise de soi .....						<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Autorité.....									
	Esprit d'initiative .....									
	Esprit d'équipe .....									
	Esprit de discipline .....									
	Intérêt porté aux subordonnés .....									
Valeur des Croix : TB = 6 points, B = 5 points, AB = 4 points, Passable = 3 points, Médiocre = 2 points, Mauvais = 1 point										

**EMPLOIS TENUS**

Indiquez ci-dessous, l'aptitude manifestée par l'intéressé dans cet emploi

EMPLOIS TENUS	Particulièrement qualifié	Très qualifié	Qualifié	Insuffisamment qualifié	Inapte	L'intéressé vous semble-t-il susceptible de progresser dans cet emploi ?(4)	
						OUI	NON
Emagement du militaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je soussigné ..... reconnais avoir pris connaissance de mes notes le ..... (Signature)

Ces notes me paraissent très injustes, objectives, surfaites.

(1) Mettez une croix (ou un < x > dactylographique) sur la ligne convenable. Vous ferez de même à toutes les rubriques où la réponse est demandée sous cette forme.  X

(2) Appréciation à porter par une croix (ou un < x > dactylographique) dans la colonne voulue

(3) Appréciation obligatoire lorsque l'intéressé exerce un commandement.

(4) Question sans objet lorsque l'intéressé est « particulièrement qualifié » ou « inapte »

**ATTENTION**

La notation engage l'avenir des subordonnés (avancement, affectation, emploi) et de l'armée (qualité de l'encadrement).  
SOYEZ RIGOREUSEMENT OBJECTIF  
Relisez la page 3 du carnet de notes et reportez-vous à la page 4 où figure une grille des valeurs données à titre indicatif  
VOTRE TACHE SERA FACILITEE.



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

16 Né le ..... 19 .....	17 Situation de famille	18 N° ..... à la liste d'ancienneté de 19 .....	19 Origine
----------------------------	----------------------------	--	---------------

20. DATE DE PRISE DE RANG DANS LES DIFFERENTS GRADES

ENTREE AU SERVICE	SOUS-LIEUTENANT	LIEUTENANT	CAPITAINE	COMMANDANT	LIEUTENANT-COLONEL	COLONEL
T.T.						
T.D.						

21. CULTURE GENERALE  
Titre ou diplôme

Formation universitaire .....  
 Grande école .....  
 Ecole Spécialisée .....

LANGUES

Diplôme militaire .....  
 Diplôme civil .....  
 Bonne connaissance sans diplôme .....

22. COURS ET STAGES

(Brevets et diplômes - militaires ou civils - éventuellement obtenus)

AVIS ET EMARGEMENT DE L'OFFICIER NOTE

Je soussigné : .....

Reconnais avoir pris connaissance de mes notes le .....

Les notes me paraissent : (1) Très injustes, injustes, objectives, parfaites.

Signature : .....

23. DECORATIONS

Chevalier de l'Ordre de la Valeur en .....

Officier de l'Ordre de la Valeur en .....

Commandeur de l'Ordre de la Valeur en .....

Grand-Croix de l'Ordre de la Valeur en .....

Mérite Camerounais de 3<sup>e</sup> classe en .....

Mérite Camerounais de 2<sup>e</sup> classe en .....

Mérite Camerounais de 1<sup>re</sup> classe en .....

Médaille de la Vallance en .....

Médaille de la Force Publique en .....

1) Encadrer la mention utile

25. TITRES DE GUERRE OU RECOMPENSES ACQUIS DEPUIS LA PRECEDENTE FEUILLE DE NOTES ANNUELLE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MODELE 322/01 B

DATE MISE EN VIGUEUR :  
1<sup>er</sup> Avril 1981

FEUILLE  
DE  
NOTES E bis

(..... Expédition)

1	CORPS OU SERVICE D'AFFECTATION	2	ARME, SERVICE, CADRE
3	GRADE ET NOM ( le nom en capitales d'imprimerie)	2	ACTIVE <input type="checkbox"/>
	PRENOMS		RESERVE <input type="checkbox"/>
5	MOTIF d'établissement de la feuille de notes	Annuelle <input type="checkbox"/> Mutation de l'intéressé <input type="checkbox"/> Mutation du chef de corps <input type="checkbox"/>	
6	POUR LA PERIODE du ..... 20 ..... au ..... 20 .....	Autre motif .....	

Imprimerie Nationale - Yaoundé

7. QUALITES FONCIERES		T. Bien	Bien	A. Bien	Passable	Médiocre	Insuffisant	OBSERVATIONS
EXTÉRIEUR	Présentation							
	Valeur physique							
CARACTERE	Goût de l'action							
	Volonté							
	Maîtrise de soi							
	Autorité							
	Goût des responsabilités							
DISPOSITIONS INTELLECTUELLES	Esprit d'initiative							
	Ouverture d'esprit							
	Jugement							
	Sens de l'organisation							
COMPORTEMENT	Clarté d'expression							
	Dévouement au métier							
	Souci du facteur humain							
	Esprit de coopération							
	Esprit de discipline							
	Valeur morale							

8. ACTIVITES depuis la précédente feuille de notes :

EMPLOIS TENUS	Indiquez, ci-dessous, l'aptitude manifestée par l'Officier dans cet emploi						L'Officier vous semble-t-il susceptible de progresser dans cet emploi ?	
	Particulièrement qualifié	Très qualifié	qualifié	Insuffisamment qualifié	Inapte	Oui	Non	
Du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du ..... au .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

9. POSSIBILITES ACTUELLES de l'Officier. — Si l'Officier vous était proposé pour servir sous vos ordres dans une des catégories d'emploi indiquées ci-dessous, quelle serait votre réaction ?

Commandement d'une formation : .....

Adjoint au commandement d'une formation : .....

Instruction : .....

Emploi technique : .....

Emploi administratif : .....

Je ne suis pas en mesure de juger

Je déclinerais tout particulièrement l'honneur

Je serais satisfait de l'avoir

Je préfères qu'on m'en propose un autre

Je ne voudrais pas de lui

ATTENTION : SOYEZ INCOUPEUSEMENT OBJECTIF car la notation engage l'avenir des subordonnés (avancement, affectation, emploi) et l'armée (qualité de l'encadrement). Pour établir correctement la feuille de notes E bis, soyez les yeux le GUIDE pour la notation des Officiers.

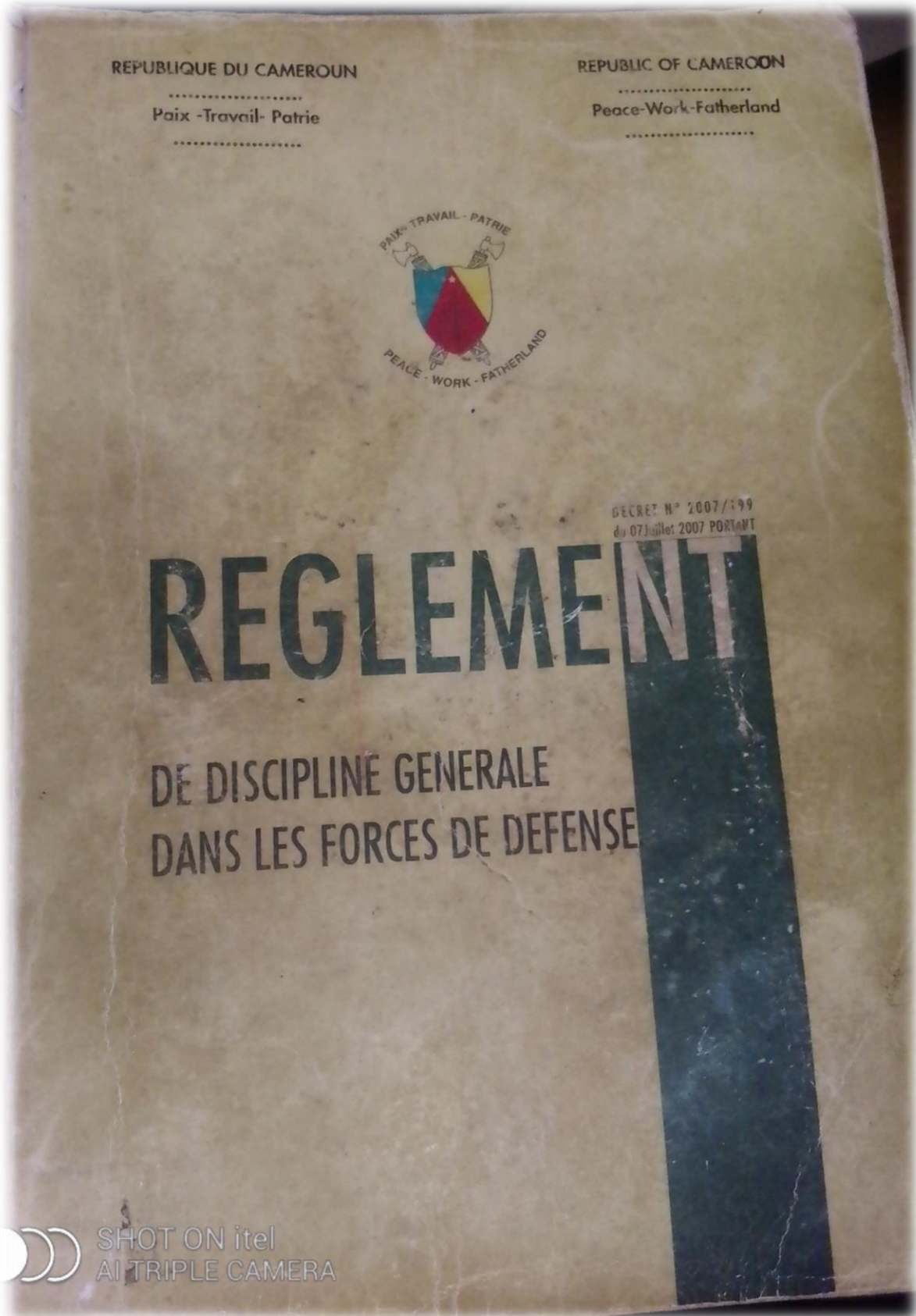








**Annexe 14 : Règlement de Discipline générale de l'Armée Camerounaise sur la formation militaire**



## ANNEXE II COMPOSANTES DES DIVERSES TENUES

### TENUE DE GALA

La tenue de gala est exclusivement réservée aux Officiers. Elle se porte à l'occasion des soirées de gala et des banquets officiels. Elle comporte :

- spencer bleu-nuit ;
- pantalon (hommes), jupe longue légèrement évasée (dames) bleu-nuit ;
- chemise blanche à plastron avec faux col ;
- nœud papillon noir en soie (hommes), cravate papillon (dames) ;
- ceinture à bande noire ;
- chaussures basses (hommes), chaussures à talons en cuir verni noir sans ornements (dames) ;
- décorations miniatures sur barrette.

### TENUE DE SOIREE

La tenue de soirée est réservée exclusivement aux Officiers. Elle est portée, dans les mêmes conditions que la tenue de cérémonie, lorsque la manifestation, la cérémonie ou réception se prolonge normalement après 21 heures.

- nœud papillon noir en soie (hommes), cravate papillon (dames) ;
- pas d'armement ni dague ;
- décorations miniatures sur barrette.

### TENUE DE CEREMONIE

La tenue de cérémonie est réservée exclusivement aux Officiers et Elèves-Officiers. Elle est portée à l'occasion des cérémonies, des manifestations revêtant un faste



SHOT ON itel  
AI TRIPLE CAMERA

87

REGLEMENT DE DISCIPLINE GENERALE DANS LES FORCES DE DEFENSE



## V. TENUE DE TRAVAIL

La tenue de travail est portée par tous les personnels des Forces de Défense dans les circonstances quotidiennes de la vie professionnelle.

Elle comporte :

PERSONNELS	COMPOSANTES	COULEURS					
		Armée de Terre	Armée de l'Air	Marine Nationale	Gendarmerie Nationale	Sapeurs Pompiers	
Officiers et Elèves-Officiers (1)	Saharienne ou chemisette joueur de boule et pantalon(*), jupe droite avec fente fermée à l'arrière (dames) (a), chaussures cuir noir, chaussures noires à talons plats (dames), chaussettes noires ceintures de toile (b) képi, casquette, calot ou béret (c) (2), écussons et pattes (d) imperméable (2)	(a)	Vert armée	Bleu	Blanc	Marron	Bleu nuit liséré rouge sur le pantalon
		(b)	Vert olive	Bleu	Blanc	Kaki	Bleu ciel
		(c)	casquette ou béret vert ou calot	Casquette ou béret bleu ou calot	casquette ou béret bleu-nuit ou calot	képi ou béret rouge ou calot	Casquette bleu nuit ou béret bleu (ONU) ou calot
Sous-Officiers Officiers-marinières (1) et Militaires du Rang	Chemises ou chemisettes joueur de boule (a), pantalons ou jupes droite avec fente fermée à l'arrière, chaussures à talons plats (dames) chaussures basses noires, chaussettes noires	(d)	Comme indiqué en (d) tableau III "tenue de sortie" Chemisette bleu ciel pour le personnel féminin de la Gendarmerie et de l'Armée de terre.				
Personnels ateliers, garages, engins, génie	Combinaison de travail bleu hydrone chaussures de pataugas ou espadrilles, casque de sécurité béret (c) ou casque pour motocycliste et équipement de blindés, galons (2).						
Personnels navigants Air	Combinaison de vol en coton vert aviation, blouson PN noir en cuir chaussures de PN type en cuir galons (2)						
Personnels navigants Marine	Casquette, chemisette bleu-ciel, pantalon gris-cendre, ceinture bleue ; parka, blouson de mer, chaussure de sécurité, sandales cuir avec semelles anti-dérapant. Chandail bleu-marine						
Personnels du Service de Santé	Blouse blanche sur la tenue de travail.						



COMPOSANTES	COULEURS					
	Armée de Terre	Armée de l'Air	Marine Nationale	Gendarmerie Nationale	CNSP	
Vareuse (1) et pantalon (hommes), pantalon ou jupe droite en dessous des genoux avec fente fermée à l'arrière (dames) (a), avec bande de commandement de l'Armée Chemise blanche (2) cravate classique (b) chaussures basses en cuir noir ou blanc (Marine), chaussures noires à talons plats (dames), Chaussettes noires, ceinture cuir noir, casquette ou calot (c), insignes de décorations sur barrette, écussons et pattes d'épaule avec signe distinctif de l'Armée(d), imperméables (3)	(a)	Vert	Bleu AA	Blanc	Gris pétrole	Bleu nuit
	(b)	Noir	Bleu	Noir	Bleu marine	Noir
	(c)	Casquette à bande verte et coiffe verte ou calot	Casquette à bande bleue et coiffe blanche ou calot	Casquette à bande noire et coiffe blanche ou calot	Casquette à bande bleu-marine et coiffe gris-pétrole ou calot	Casquette et coiffe bleu-nuit ou calot
	(d)	- Armée de Terre : Vert - Gendarmerie : Bleu-marine - Armée de l'Air : Bleu - Marine Nationale, CNSP, Justice et Administration : Noir - Service de Santé : Rouge grenat				

(1) Les militaires du rang ne portent pas la vareuse, à l'exception des marins qui ont : vareuse blanche, chemise rayée blanche avec col bleu amovible, et bâchis.

(2) les militaires du rang portent une chemise de la couleur de l'Armée avec cravate ou de la Gendarmerie Nationale comme indiqué en (a) et (b) et avec béret de l'Armée, bâchis, casquette ou calot (Gendarmerie).

(3) Galons sur passants d'épaules en drap couleur de l'Armée, de la Gendarmerie ou du service fonctionnel ou barrettes métalliques dorées.

Le personnel militaire du rang de la Gendarmerie nationale porte une jupe de sortie complète : un calot, un blouson gris-pétrole, jupe avec fente à l'arrière.

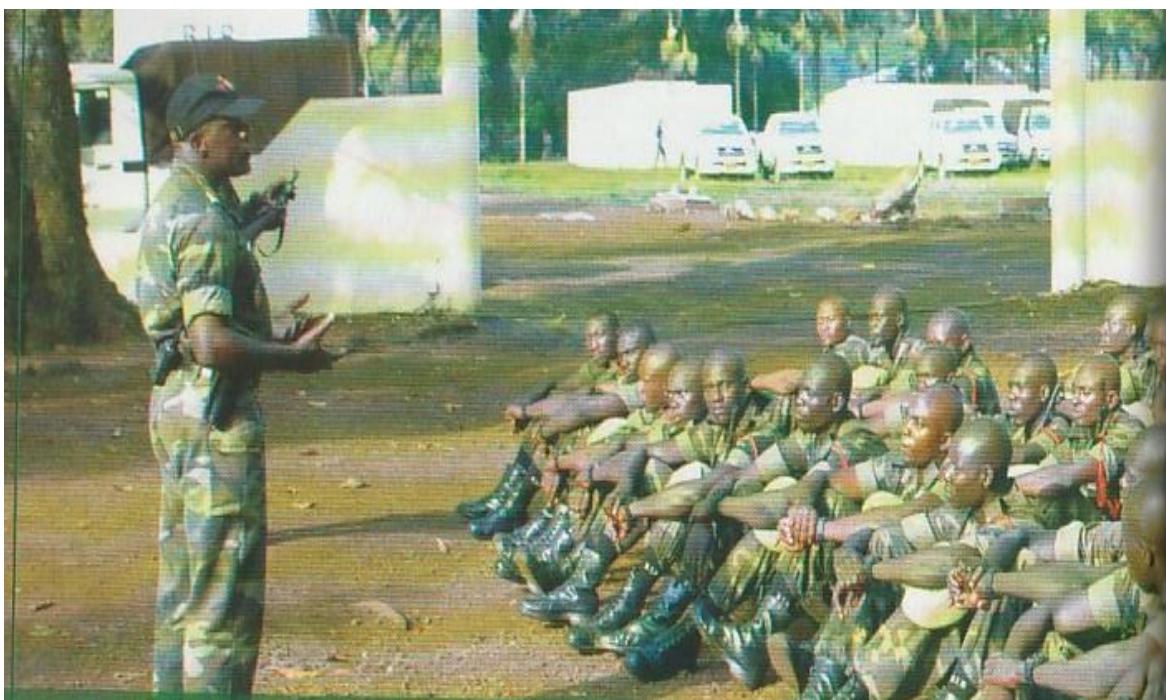
\* Les personnels du service de santé ont un écusson et une casquette à bande rouge grenat, coiffe verte Ecussons avec signe distinctif de l'Armée, de Gendarmerie Nationale ou du service fonctionnel, sur fonds de couleur (b).

COULEURS					
	Armée de Terre	Armée de l'Air	Marine Nationale	Gendarmerie Nationale	CNSP
(a)	Casquette à bande verte et coiffe verte ou calot	Casquette à bande bleue et coiffe blanche ou calot	Casquette à bande noire et coiffe blanche ou calot	Casquette à bande bleu-marine et coiffe gris- pétrole ou calot	Casquette à bande et coiffe bleu-nuit ou calot
(b)	Vert	Bleu	Noir	Bleu	Noir
(c)	Noir	Noir	Noir	Bleu	Noir

**Source :** Le décret n°2007/199 du 07 juillet 2007 portant sur le Règlement de Discipline Générale dans les Forces de Défense Camerounaises.



**Annexe 15 : La Formation Militaire Cameroun: l'exemple du Centre  
d'Instruction de Djoum**



*Source : Magazine des Forces de Défense Camerounaises, édition de décembre 2016 p.59*

**Annexe 16 : CERTIFICAT DE PREPARATION MILITAIRE  
ELEMENTAIRE D'UNE FEMME AYANT FAIT LA PRE-ARMEE**



**Source : Antoinette Onana Ngono.**

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### OUVRAGES :

- Abwa D., *‘Femme et politique au Cameroun Précoloniale : Essai d’analyse Historique ‘*, in la femme camerounaise et la promotion du patrimoine culturel, Yaoundé, clé 2002.
- Abwa D., *‘Cameroun ; histoire d’un Nationalisme 1884-1961 ;’* Yaoundé clé, 2010
- Andre M., *‘Le féminisme, collection que sais-je,’* édition PUF, 1979.
- Antrobus P., *‘Le Mouvement mondial des femmes,’* enjeux planètes, 2007.
- Aron R., *‘Penser la guerre, tome 1 / et tome 2,’* Gallimard, PARIS, 1976
- Badinter E., *‘La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle,’* chants classiques
- Badinter E., *‘Le conflit, la femme et la mère’*, édition Flammarion, février 2006.
- Bandolo H., *‘la flamme et fumée, Yaoundé,’* éditions SOPECAM ; 1985
- Beauvoir S., *‘Le deuxième sexe,’* éditions Gallimard, 1949.
- Bensadon N., *‘Les droits de la femme des origines à nos jours ‘*; PUF, 1959.
- Benslame F., et Khosrokhaver F., *‘Le djihadisme des femmes’*, Paris édition seuil, 2017.
- Bereni L., *‘Introduction aux « gender studies » : manuel des études sur le genre’*, 2008.
- Bereni L., *‘Le genre théories et controverses,’* 2014.
- Bernard A., *‘Women are war. A historical encyclopedia from antiquity to the present,* 2006.
- Beyala C., *‘Comment cuisiner son mari à l’africaine’*, poche-amazone, 2000
- Blom A., *‘Théories et concepts des Relations Internationales’*, paris, hachette, 2001
- Braudel F., *‘Ecrits sur l’histoire’*, Paris Flammarion, 1985
- Bugnon F., *‘Les Amazones de la terreur : sur la violence politique des femmes, de la fraction armée rouge à action directe’*. Payote, Paris, 2015
- Butler J., *‘Trouble dans le genre, le féminisme et la subversion de l’identité’*, préface de Eric Fassin, éditions la découverte, 1990
- Cardi C., *‘Penser la violence des femmes édition la découverte,’* Paris, 2017.
- Chollet M., *‘Beauté fatale : les nouveaux visages d’une aliénation féminine,’* 2012.
- Coser L., *‘Les fonctions sociales du conflit ;’* paris, PUF, 1971
- Côté R., *‘La Journée Internationale des Femmes où les vraies faits et les vraies dates des mystérieuses origines du 08 mars jusqu’ici embrouillées, truquées, oubliées : la clé des énigmes, la vérité historique,’* édition du remue-ménage.



- Courtmont R., et Ribnika., D., *‘Les guerres asymétriques ; conflit d’hier et d’aujourd’hui, terrorisme et nouvelles menaces ;’* paris DALLOZ, 2009
- Cousturier L., *‘Des inconnus chez moi,’* l’Harmattan, publication : Paris, édition de la sirène, 1920.
- Daudet Singh, Kishore., *‘Le droit à l’éducation : analyse des instruments normatifs de des droits de l’Homme’* l’UNESCO, Paris, UNESCO, 2001.
- Deltombe T., Domengue., M, & Tatsista, J., *Kamerun : ‘Une guerre cachée aux origines de la francophonie’*, 1948-1971.
- Dessornes A., *‘Les femmes-martyres dans le monde Arabe : Liban, Palestine et Irak : quelle place accorder à ce phénomène ?’* L’Harmattan, Paris 2013.
- Diekouam L. F., *"La protection de l’environnement en période de conflit armée"*, préface de Jean Claude Tcheuwa.
- Engba Mekongo L., *‘Afrique sans foi ni loi, mot aux droits de l’homme,’* Paris ; la Bruyère, 1990.
- Ewane Kange F., *‘Semences et moisson coloniales. Un regard d’Africain sur la colonisation.’* Edition clé, 1985.
- Ewangue J., *‘Enjeux Géopolitique En Afrique Centrale ;’* paris ; l’harmattan ; 2009
- Fraisse G., *"Les femmes et leur histoire"*, Paris, Gallimard, Coll, 1998.
- Freund J., *‘Sociologie d’un conflit.’* Paris PUF. 1993
- Friedrich E., *‘Femmes et sécurité en zone CEMAC et République démocratique du Congo,’* Yaoundé, Presse universitaire d’Afrique, 2009.
- Gaulme D., *"les femmes de pouvoir sont dangereuses"*, éditions Flammarion, Paris 2020.
- Goffman E., *"les rites de minuit"*, Paris, édition Le seuil, 1969.
- Groult B., *‘Ainsi soit elle, un petit essai toujours d’actualité, qui se lie d’une traite,’* édition Grasset, Paris, 1975.
- Guibbaud P., *Boko Haram ; ‘histoire sahélien;’* paris, l’harmattan ; 2014
- Halimi G., *‘La cause des femmes’*, éditions Gallimard, 1973.
- Heritier F., *‘masculin /féminin la pensée de la différence’*, 1996.
- Kimmel M., *‘sexualities identities’*, behaviors and society, second edition, Oxford, 2004.
- Kocchlin A., *‘La révolution féministe’*, 2019.
- Kohga V., *‘Duel camerounais : démocratie ou barbarie ?’* Paris. L’Harmattan, 1985.
- Kouisseu J., et Noubissie M., *Tchouaké,’ figures de l’histoire du Cameroun XIX-XXe siècle ‘;* l’ harmattan ; 1985.

- Koungou L., ‘*Grandes figures du Cameroun, Défense et Sécurité Nationale en mouvement*’, 2010.
- Largueau V., ‘*Encyclopédie Pahouine*’, Paris, 1901.
- Laufer J., ‘*l’égalité professionnel entre les femmes et les hommes*’, éditions la découverte, 2004.
- Lazimi C., ‘*toutes les femmes ne viennent pas de Vénus ! L’égalité aujourd’hui*’, éditions Michelin.
- Lesueur V., et Marny D., ‘*un siècle de femmes*’, édition France loisirs, Paris 1999
- Luther M., “I have a dream”, 1963.
- Mabala K., ‘*La pastorale dans une ville d’Afrique*’, Paris, Afredit, 2012.
- Marchesin Ph., ‘*Introduction aux Relations Internationales*’, paris, édition Karthala, 2008.
- Maruani M., ‘*femmes, genre et sociétés de l’état des savoirs*’, éditions la découvertes, 2005.
- Mbembe A., ‘*La Naissance du Maquis dans le Sud 1920-1960 Histoire des usages de la raison en colonie*’, Paris, Karthala, 1996.
- Médard JF., ‘*États d’Afrique noire : formations ; mécanismes et crises*’, paris ; Karthala ; 1991.
- Mveng E., ‘*Histoire du Cameroun*’; Yaoundé, CEPER ; 1979
- Mvié Meka E., ‘*la politique camerounaise de défense de sécurité nationale 1920-1991 : conceptualisation et dynamique d’un système africain*’, harmattan, 1992.
- Ndam Njoya A., ‘*Le Cameroun dans les Relations Internationales*’; Yaoundé, CEPER, 1976.
- Ndam Njoya A., *le Cameroun dans les Relations Internationales*, paris, 1972.
- Ndongo J.F., Nnomo , M., Omgba, R.L., ‘*la femme camerounaise et la promotion du patrimoine culturel nationale*’, 2002.
- Ntsama E., ‘*la sécurité sociale au Cameroun enjeux et perspectives*’; Yaoundé, Editions Soagraph; 1997.
- Okani RC., ‘*La Journée Internationale de la Femme au Cameroun : Regards académique croisé sur une institution trentenaire (1986-2016).*’, Yaoundé.
- Peggy S., *la domination masculine n’existe pas, édition seuil, collection liber*, publié en 1998.
- Perrot M., ‘*les femmes ou les silences de l’histoire*’, édition Flammarion, Paris, 1998.
- Querrien A., ‘*la libération des femmes, une plus-value mondiale*’, Paris, l’Harmattan, 2015.
- Renouvier P., Duroselle J.P., ‘*Introduction à l’histoire des Relations Internationales*’; Paris, Armand Colin, 1964.
- Revillard A., ‘*le plafond de verre et l’Etat*’, 2017.

- Richard M., *‘l’infini dans la pomme de la main, collection spiritualité’*, 2002.
- Rostaing C., *‘la relation carcérale : identités et rapport sociaux dans les prisons des femmes’*. Presse universitaire de France, Paris 1997.
- Sah L, *‘femmes Bamiléké au marquis Cameroun (1955-1971)’* édition l’Harmattan.
- Shiappa M., *‘les droits des femmes face aux violences’*, édition Dalloz, date de parution 2020.
- Sun Tzu *‘l’art de la guerre’*, édition Broché-Amazon, date de parution 2008
- Tabet P., *‘la grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel’*, l’Harmattan 2004.
- Tassou A., *‘Le sexe de l’école au Nord-Cameroun, 1960-1982’*.
- Tchalcotine V., *‘le viol des foules’*, paris, édition de minuit, 1970.
- Tchuente M., *‘Grandes figures féminines du Cameroun’*, février 2004.
- Thebaud F., *‘Ecrire l’histoire des femmes’* éditions 1998.
- Thierry B., et Dominique N., *‘idée reçue sur l’égalité entre les femmes et les hommes’*, Edition le Cavalier Bleu.
- Vidrovich Coquery C., *‘Les africaines : Histoire des femmes d’Afrique Noire XIX siècle’*, Paris, Dejonguere, 1974.
- Zartman W., *‘la résolution des conflits en Afrique’*, paris, l’Harmattan, 1990.

## **ARTICLES**

- André F., *‘femmes et sécurité en Afrique centrale,’* in FES, Yaoundé presse universitaires d’Afrique, 2009.
- Armani S., & Talla M., *‘Le grand livre des pionnières : Les premières femmes du Cameroun’*, Paris, Ed. Cognito, 2007
- Bah M., *‘chroniques des travaux universitaires; revue historique des armées’*, N°2 Vincennes, 1986.
- BIT *‘Briser le plafond de verre, les femmes aux postes de direction’*, BIT, Genève, 2004
- Blee Kathleen M., *‘Women and organized radical terrorism in the United States’*. Studies in conflict and terrorism (vol.28, n°5) 2005.
- Boscup E., *‘La femme face au développement économique’*, Paris, PUF. 1984
- Buscatto M., & Marry, C., *‘Le plafond de verre dans tous ses éclats : La féminisation des professions supérieures au 20<sup>ème</sup> siècle, Sociologie du travail’*, 2009
- Catherine W., *‘La place des femmes militaires au sein des Armées : Un état des lieux,’* document N°41. PUF novembre 2001

Collins W., *''les combattantes de l'ombre: histoire des femmes dans la résistance''*, PUF

Cowisier, A., *''Histoire Militaire de la France T4 '' de 19450 à nos jours''*; paris, PUF quadrige. 1997.

Daniel A., *'' Saïdou Daoudou parle ''*, Yaoundé, PUCAC, 2002

Fabrice V., *'' L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui '' 20<sup>e</sup> siècle n°75,*

Fanny G., *'' La féminisation des armées''*, les fiches du CSSD (Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense) N° 2004/02.

George et André Duby., *'' Les femmes et la guerre, une approche historique ''*, puf, de Gallimard, folio histoire Paris.

Hugon p., *'' la crise mondiale, l'Afrique et les enjeux géopolitiques ''*, Afrique contemporaine, n° 231, 2009.

Isabelle B.B., Nadia Chellig, *''Les enjeux de la féminisation du corps des médecins armées ''*, document n°42, novembre 2001.

Le Coq Titiou, *'' les grandes oubliés- pourquoi l'histoire a effacé les femmes ''*, PUF.

Michele M., *'' Place des femmes dans la professionnalisation des armées ''*, avis et rapports du conseil économique et social, n°184, 05/07/2004.

Stephanie N. E., *''Gender studies developing societies''*, Yaoundé, 2020.

Sylvie C., *''Femmes et forces armées''* document n°25, octobre 1999.

Veillon D., *''les femmes dans la guerre : anonyme et résistance dans 1939-1945 : Histoire des femmes ''*, des historiens et géographes n°392 octobre, 2005.

## **MAGAZINES**

*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur & Fidélité*, édition spéciale, mai 2017.

*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur & Fidélité*, décembre 2016.

*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur & Fidélité*, édition spéciale mai 2016.

*Le Magazine des Forces de Défense Camerounaises, Honneur & Fidélité*, édition spéciale décembre 2014.

*Magazine de la Marine Nationale, pompons rouges*, N°13, Juillet 2020

*Magazine de la Marine Nationale, pompons rouges*, N°58, octobre 2001

## **JOURNAUX**

Dossier de presse, MINDEF/DIVCOM XLIII<sup>rd</sup> Congrès International d'Histoire Militaire, du 2 au 8 septembre 2017 à Douala, Hôtel Akwa Palace.

Quotidien l'Epervier N° 1108 du mercredi 16 mai 2018, p 4.

## **LES DICTIONNAIRES**

*Dictionnaire des Relations Internationales*, Encyclopédie Universelle, Tome 5.

*Dictionnaire Le Petit Larousse Paris*, Hachette, 2009

*Dictionnaire le Petit Larousse illustré* ; éditions Larousse, 2010.

*Dictionnaire Militaire, Encyclopédie des sciences militaires rédigé par un comité de toutes les armées, Tome IA-z*, Librairie militaire berger Levrault, 1898.

## **OUVRAGES METHODOLOGIQUES**

Bachelard G., *“La Formation de l'Esprit Scientifique”* ; Paris, 1934

Beaud M., *“l'Art de la Thèse, Comment Préparer et Rédiger un Mémoire de Master, une Thèse de Doctorat ou tout autre travail Universitaire à l'ère du Net”*, édition révisée, Paris, 2006.

Bloch M., *“Apologie de l'Histoire ou le Métier de l'Historien”*, Paris, Armand Colin, 1956.

Edimo P., *“Guide De L'étudiant En Histoire”*, Paris, 1971

Falsh de l'université de Yaoundé I (Ed), *“Normes De Présentation Et D'évaluation Des Mémoires Et Des Thèses”* ; Yaoundé; octobre 2008.

Grawitz M., *“Méthodes Des Sciences Sociales”*, 4<sup>e</sup> édition, Paris 1979

Halkinl A., *“Initiation à La Critique Historique”*, Paris, librairie ; Armand Colin, 1973.

Hard L., *“Initiation à La Pratique Historique”*, Paris, Armand, Pollin, 1973

Langrois C., *“introduction aux études historiques”*, hachette, 1992

Lawrence O., et Payette J-F., *“Argumenter son Mémoire ou sa Thèse”*, presses de l'Université du Québec, 2010.

Obenga Th., *“Pour une Nouvelle Histoire”*, Paris, présence africaine, 1980

## **MEMOIRE ET THESES**

A. Ondoua, *« sociologie du corps militaire en Afrique noire »* ; thèse de doctorat en science politique, université de Rennes, 2013



- A. Pemboura, « *le processus de formation de la culture stratégique au Cameroun, analyse du rôle des Écoles Militaires.* » Mémoire de master soutenu à L'université de Yaoundé II, 2005
- B. Afanda, « *l'Ecole Militaire Inter-armée du Cameroun de 1960 à nos jours : essai d'analyse historique* », mémoire de DIPES II, ENS Université de Yaoundé I, 2000
- E. Fofock, « *l'organisation des nations et la résolution des conflits armés armées de l'après-guerre froide en Afrique centrale : 1990-2004* » ; Thèse de doctorat PHD en histoire ; université de Yaoundé I, 2007-2008.
- E. Touwa, « *la réorganisation de l'armée Camerounaise de 1970 à 1984* », mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention de la maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.
- G. Mounkam, « *la gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique* », thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.
- M. Ndjokwo, « *la police et la lutte contre la subversion au Cameroun, 1959-1970* » ; thèse de doctorat PHD en histoire ; université de Dschang 2019.
- Mousa II, « *rôle politique de la fédération évangélique au Cameroun en Afrique équatoriale française : 1941-1969* », thèse soutenue à l'université de Yaoundé I, février 2008.
- P.J. Ngoune, « *les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du marquis (1959-1969)* ; université de Dschang ; 2021
- S. Mpina Minla, « *la Gendarmerie Nationale Camerounaise au cœur de la Coopération militaire France-Cameroun de 1959 à nos jours* », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.
- S. Ndjie, « *les femmes et les maquis en pays bassa* », mémoire de maîtrise en histoire ; université de Yaoundé I. 2009
- V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, « *Forces Armées et Développement économique et social au Cameroun de 1960 à nos jours* », mémoire présenté et soutenu en vu du diplôme de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, octobre 1998
- Z. Saha, « *gestion des conflits et cultures de paix en pays bamiléké dans l'ouest-Cameroun du XVIIIe siècle au début du XXe siècle* », thèse de doctorat PHD en histoire, Université de Yaoundé I ; 2004-2005.

## **DECRETS ET LES LOIS**

Le décret n° 59/57 du 11 novembre 1959 ; portant création de l'Armée Camerounaise.

Le décret présidentiel n°84 du 06 avril 1984, portant recrutement des femmes dans l'Armée Camerounaise

La loi n°84/4 du 4 juillet 1984, qui fixe les conditions d'adoption et de tutelle des papilles de la nation.

Le décret n° 85/1172 du 27 août 1985 réorganisant le Ministère de la Défense

L'article 9 du 22 juin 1967, portant sur l'Organisation de la Défense Nationale.

Le décret présidentiel n°86/286 du 05 avril 1986, portant création du corps National de sapeurs-pompier.

Le décret 2000, n°188 du 25 juillet 2001, portant sur le statut particulier d'officiers.

La réforme de 2001 / le décret n°2001/184 du 25 juillet 2001 portant réorganisation et réformes du système de Défense Camerounais.

Le décret n°2001/87 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers.

Le décret 2005/014 du 01er janvier 2005, portant organisation de l'enseignement militaire supérieur.

Le décret du 23 juin 2005 ; portant sous le commandement des opérations militaires des forces spéciales camerounaises.

Le décret n° 2007 /199 du 07juillet 2007, portant sur le Règlement de Discipline Générale dans les Forces de Défense Camerounaise.

Le décret 2014/308 du 14 août 2014, portant réorganisation du commandement militaire territorial.

## SOURCES ORALES

N°	Noms et Prénoms	Âges	Grades	Fonctions	Date Et Lieu
1	Abega Effa	35 ans	Sergent-chef	Infirmier Supérieur en service à la garde présidentielle	12 mai 2022, à la garde présidentielle (Yaoundé)
2	Asongalem Alem Yvonne	35 ans	Capitaine	Chef du bureau administratif	09 janvier 2018, au Ministère de la Défense
3	Atonfack Guemo Cyrille Serge	46 ans	Capitaine de frégate	Chef DIVCOM	2020- 2023 au Ministère de la Défense
4	Badawe	34 ans	Premier maitre	Infirmier diplômé d'État	11 MAI 2022, à la Garde Présidentielle
5	Badjeck Didier	57 ans	Colonel retraité	Ancien chef Divcom au MINDEF	2018-2020, au Ministère de la Défense
6	Belinga Frédéric François	41 ans	Cadre contractuel	En fonction au Service Historique des Armées	12 octobre 2021, au Ministère de la Défense
7	Bidja Ngono Alain	45 ans	lieutenant	En service à la Garde Présidentielle	20 février 2022 à la Garde Présidentielle
8	Bindjemé Thomas	48 ans	Lieutenant- colonel	En service à la Garde Présidentielle	20 février 2022 à la Garde Présidentielle
9	Bitjong Stella Marcelle	29 ans	QM1	En fonction au service des Ressources Humaines	30 octobre 2021 au MINDEF 21 décembre 2021 au MINDEF
10	Dawe	35 ans	Second-Maître	Aide-soignant en service à la Garde Présidentielle	25 juin 2022à la Garde Présidentielle
11	Djofack	44 ans	Adjudant- Chef	Infirmier diplômé d'état principal; en service à la garde présidentielle	13 mai 2022 à la garde présidentielle
12	Doualla Bertin	46 ans	capitaine	En service à l'hôpital militaire de Yaoundé/ actuellement affecté à Bertoua	10 avril 2020 à l'hôpital militaire 16 février 2021 au mess des officiers
13	Ebougou Françoise	66 ans	Capitaine retraitée	Était en service à l'hôpital militaire de Yaoundé	27 janvier 2021 au quartier Biyem-assi (Yaoundé)
14	Edzoa Owono Paulin	42 ans	Adjudant- chef	Chef SEC/SHA/EMA (Service Historique des Armées MINDEF/EMA)	12 octobre 2021 au MINDEF 04 novembre 2021 MINDEF 13 décembre au MINDEF
15	Ekanga	41 ans	Adjudant	Infirmier Polyvalent EN SERVICE à la Garde Présidentielle	13 mai 2022 à la Garde Présidentielle
16	Ekassi Marijo	55 ans	Sa Majesté	Chef traditionnelle du 3 <sup>e</sup> degré (bloc 2)	14 janvier 2018 au quartier Biyem-assi (Yaoundé) 22 mars 2019 au quartier Biyem-assi 10 avril 2020 au quartier Biyem-assi
17	Ekotto Sandra	29 ans	Sergent	Secrétaire DRH	19 janvier 2021 au MINDEF
18	Ekoula Emilienne Chantale	45 ans	commandant	Médecin Généraliste et Spécialiste en Gynécologie, en service à la Garde Présidentielle	20 Février 2022 à la Garde Présidentielle

19	Epanya Fanny	50 ans	Colonel	Médecin Généraliste Spécialisé en ORL, En service à la Garde présidentielle	20 Février 2022 à la GARDE Présidentielle
20	Essono Joseph Patrick	30 ans	Enseigne de vaisseau	Secrétaire DRH	12 Décembre 2021 au MINDEF
21	Evina Jeannine	26 ans	Aspirant lieutenant	Secrétaire DRH	12 Décembre 2021 au MINDEF
22	Ewome Medang Marthe	38 ans	Capitaine	En service à la division de la communication	12 février 2018 au MINDEF
23	Eyenga Omgba Nadège	37 ans	Cadre contractuel d'administration	En fonction Service des Ressources Humaines	21 décembre 2021 au MINDEF
24	Eyike Celestin	44 ans	Enseigne de vaisseau	En service à la Garde Présidentielle	20 Février 2022 à la Garde Présidentielle
25	Iya	37 ans	capitaine	Médecin généraliste en service à la garde présidentielle	20 février 2022 à la garde présidentielle
26	Kamga Danielle	44 ans	Lieutenant-colonel	Médecin Généraliste, Spécialiste en Gynécologie en service à la à la garde présidentielle	20 février 2022 à la garde présidentielle
27	Kazi Bruno	34 ans	Premier- maître	Infirmier Diplômé D'état Principal En Service à La	11 mai 2022 à la garde présidentielle
28	Kwe Mikael	47 ans	Adjudant- chef	En service à la division de la communication	09 janvier 2018 au ministère de la défense
29	Mabiri	38 ans	capitaine	Médecin généraliste en service à la Garde Présidentielle	20 février 2022
30	Mani Edouard Alain	40 ans	Administrateur Civil Principal	Chef Service au Ministère de travail de la sécurité sociale; actuellement inspecteur Régional à Garoua	12 février 2019 au ministère du travail de sécurité sociale 05 septembre 2021 au rond-point – express (Yaoundé)
31	Massougui Frédéric	44 ans	Adjudant -chef	En service à la Division de la Communication du MINDEF	09 janvier 2018 au MINDEF
32	MBA Ambassa	29 ans	Sergent -chef	En service Garde Présidentielle	03 mars 2022 à la garde présidentielle
33	Mballa À Yakam Bertrand	26 ans	Caporal	En service au service de ressource humaine	21 décembre 2021 au MINDEF
34	Mbarga	37 ans	Sa Majesté	Chef traditionnel de 3 <sup>e</sup> degré	29 aout 2022 au quartier Biyem-assi
35	Mbende Mekong Emmanuel	46 ans	Enseigne de vaisseau de 1 <sup>ere</sup> classe	Chef bureau Moyen Généraux ; actuellement aux Forces Spéciales des Armées	09 janvier 2018 12 février 2019 03 mars 2020 11 octobre 2021 28 janvier 2021 au MINDEF
36	Mbeukam Aubin	28 ans	caporal	En fonction au service des Ressources Humaines du MINDEF	30 octobre 2021 au MINDEF

37	Mboudou mballa gustave	28 ans	Sergent-chef	Secrétaire DRH du MINDEF	07 octobre 2021 au MINDEF 21 Décembre 2021 au MINDEF
38	Mbouni Mélanie	57 ans	Employée civile à la retraite	Secrétaire du Directeur Adjoint de la DBE au MINDEF	26 avril 2023, 29 mai 2023, 30 mai 2023, au quartier Elig-Effa
39	Mbue Ngappe Blaise	50 ans	colonel	Chef service Historique des Armées / État-Major des Armées Secrétaire Général de la Commission d'Histoire Militaire	05 Février au MINDEF 04 novembre 2021 au MINDEF
40	Megne Tedjui Carol	25 ans	Caporal	En fonction aux Service des Ressources Humaines	30 octobre 2021 au MINDEF
41	Meke Lionnel	36 ans	Cadre contractuel	En service au SED	28 Janvier 2021 au MINDEF
42	Menye	31ans	C caporal	En fonction à la Direction de Sport	12 décembre 2021 au MINDEF 2020
43	Mvele Daniel	44 ans	adjudant-chef	Fonction aux Ressources humaines	02 avril 2018 au MINDEF 15 mai 2019 au MINDEF 20 mars 2020 au MINDEF 25 JUIN 2021 au MINDEF
44	Mveng Nkodo	47 ans	capitaine	En service à la Garde présidentielle	20 Février 2022 0 LA garde présidentielle
45	Mvondo Joseph Cyrile	38 ans	Second-maître	En service à la	20 février 2022 à la Garde Présidentielle
46	Ndo jean Bruno	26 ans	Sergent-chef	SEC DRH au MINDEF	08 novembre 2021 au MINDEF 12 mars 2021 MINDEF 19 avril 2021 MINDEF
47	Ndogmo kamdem paul	70 ans	Adjudant-chef Retraité	Était en service au Génie militaire	04 septembre 2020 au quartier Biyem-assi 21 avril 2009 au quartier Biyem-assi
48	Ngo Essouga	36 ans	Spécialiste des questions de genre	En service au Ministère de la Recherche Scientifique de l'Innovation	24 au 25 avril 2020 au ministère de la Recherche Scientifique de l'Innovation
49	Ngongang Jonas	28 ans	Caporal-chef	Secrétaire DRH	12 MARS 2021 au MINDEF
50	Ngono Tchaback Arlette Kévine	34 ans	Cadre contractuel	En service au Ministère de la défense (DISCIA)	25 avril 2020 au MINDEF
51	Ngounou Guylaine	34 ans	Sergent- chef	En service à la Garde Présidentielle	20 février 2022 à la Garde Présidentielle
52	Nguekeng Jean Claude	48 ANS	Adjudant-chef	En service à l'hôpital militaire	09 janvier 2018 au MINDEF 20 avril 2020 à l'hôpital militaire
53	Nguelly Mahingue Laure Marie Augustine	38 ans	commandant	En service au DIVCOM, actuellement en service au Secrétariat de L'État-Major des Armées	09 janvier 2018 au MINDEF 15 janvier 2019 au MINDEF 08 MAI 2020 23 février 2020 au MINDEF



54	Njoumou Mouapi Yannick	44 ans	Lieutenant	En service à la Garde Présidentielle	20 février 2022 à la Garde Présidentielle
55	Ntjen Serge Alex	31 ans	Caporal-chef	Calligraphe	19 janvier 2021 au MINDEF
56	Onana Élie Dieudonné	46 ans	Capitaine	En service au Ministère de la Défense	20 janvier 2022 au MINDEF 15 Février 2022 au quartier Damas
57	Onana Ngonon Antoinette	77ans	Employée civile à la retraite	Employée civile retraité au MINDEFF	26 avril 2023, 29 mai 2023, 30 mai 2023, au quartier Elig-Effa
58	Sime Liliane	38 ans	Adjudant	En fonction au service Historique des Armées (MINDEF /EMA) SHA	12 octobre 2021 au MINDEF 13 décembre 2021 au MINDEF
59	Personnel R3	35ans	Agent public	En service à la DAG du Ministère de la Promotion de la femme et de la famille	15 juin 2023 au MINPROFF
60	Personnel R3	40 ans	Agent public	En service au MINPROFF	15 juin 2023 au MINPROFF
61	Personnel R4	42 ans	Agent public	En service au MINPROFF	15 juin 2023 au MINPROFF
62	Personnel R5	52 ans	Agent public	En service au MINPROFF	16 juin 2023 au MINPROFF
63	Tamengue	44 ans	Adjudant-chef	Infirmier Anesthésiste, en Service à la garde Présidentielle	11 mai 2022 à la Garde Présidentielle
64	Tarrh Tarh Wolowa Emmanuel	42 ans	Adjudant-chef	en Service à la garde Présidentielle	20 février 2022 à la garde Présidentielle
65	Tsadé Éric	44 ans	Lieutenant	En Service à la garde Présidentielle	05 février 2021 à la garde Présidentielle 01 mars 2021 à la garde Présidentielle 15 novembre 2021 à la garde Présidentielle
66	Tsafack Dogmo Marcelin	68 ans	Adjudant-chef retraité	Était en service au MINDEF	13 aout 2019 au quartier Biyem-assi
67	Tsassé Dako	35 ans	Sergent	Infirmier supérieur, En Service à la garde Présidentielle	12 mai 2022 à la garde Présidentielle
68	Tseila Nfor	34 ans	Adjudant –chef	Infirmière diplômé d'état principal en service à la garde Présidentielle	11 mai 2022 à la Garde Présidentielle
69	Tsogo Essissima	36 ans	Adjudant	En fonction au Service Historique des Armées (MINDEF /EMA) SHA	12 octobre 2021 au MINDEF 13 décembre 2021 au MINDEF
70	Zella Thaddée	33 ans	Sergent- chef	En fonction au service des Ressources Humaines	30 octobre 2021 au MINDEF

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>i</b>
<b>DEDICACE.....</b>	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>viii</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>ix</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>x</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I: INCORPORATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>30</b>
<b>I. LA FEMME AU VUE DES TRADITIONS AFRICAINES .....</b>	<b>31</b>
1) Le contexte historique du statut militaire de la femme .....	31
2) La femme et le contexte normatif de l'armée Camerounaise.....	34
<b>II. LES MECANISMES D'INTEGRATION DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>36</b>
1) Cadre normatif et mutations de l'intégration des femmes dans L'Armée Camerounaise	37
2) Les modalités d'incorporation des femmes dans l'armée camerounaise de 1984 à 1995	41
<b>CHAPITRE II: TYPOLOGIE DE RECRUTEMENT ET INSERTION MILITAIRE DE LA FEMME DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>45</b>
<b>I. PREMIERE ETAPE D'INSERTION DES FEMMES MILITAIRES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT .....</b>	<b>45</b>
1) Les militaires de rang ou soldats .....	46
2) Les Sous-officiers.....	47
3) Officiers.....	49
<b>II. DEUXIÈME ÉTAPE DE L'INSERTION DES FEMMES DANS L'ARMEE CAMEROUNAISE : LE PROCESSUS DE FORMATION .....</b>	<b>55</b>
1) Les femmes militaires au Cameroun ne vont pas en guerre : Mythe ou réalité ? .....	56
2) Formation des soldats ou des militaires de rang .....	60
3) Formation des Sous-Officiers.....	61
4) Formation des Officiers.....	62

<b>III. PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES FEMMES EN FORMATION DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>74</b>
1) Les difficultés d'ordre socio-culturelles.....	74
2) Les difficultés d'ordre opérationnelles et techniques.....	75
<b>CHAPITRE III : CARRIERE DES FEMMES ET PERCEPTION CORPORATISTE DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>80</b>
<b>I. LA QUESTION DE LA CARRIERE MILITAIRE FEMININE AU CAMEROUN... 80</b>	
1) La carrière des personnels non-officiers .....	81
2) La carrière des personnels officiers.....	82
<b>II. PERCEPTION CORPORATISTE DE LA FEMME DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>83</b>
1) Appréhension sexiste de la place de la femme dans l'institution militaire Camerounaise .....	83
2) Représentativité et fonction de la femme militaire face aux clichés.....	87
<b>III. PROSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'APPROCHE GENRE DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE ET LA REDEFINITION DU CARACTERE DES FEMMES AUX METIERS DE COMMANDEMENT.....</b>	<b>90</b>
1) Prospectives éducationnelles pour une meilleure adéquation de l'approche genre dans l'armée camerounaise .....	90
2) "Leadership" de la femme militaire: propositions des solutions sociales .....	93
<b>CHAPITRE IV : FIGURES EPONYMES FEMININES DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>99</b>
<b>I. BIOGRAPHIE DE CES "AMAZONES" DE L'ARMÉE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>99</b>
1) Les militaires de rang ou soldats .....	102
2) Les Sous –Officiers .....	105
3) Les Officiers.....	106
<b>II. LA REPRESENTATIVITE DES NIVEAUX D'IMPLICATION DES FEMMES DANS L'ARMÉE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>108</b>
1) La place de la femme dans l'armée camerounaise : leur domaine de prédilection.....	109
2) Espèce d'étude historiographique : Approche d'un anatomisme social .....	110
<b>III. LEURS EMPREINTES INDELEBILES DANS LA PROMOTION DU GENRE FEMININ .....</b>	<b>113</b>
1) Influence psychologique sur les mentalités des femmes en générale et des jeunes filles en particulier.....	113

2) Influence technique et opérationnelle dans le cadre de leur métier .....	114
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>126</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>191</b>
<b>TABLE DE MATIÈRES .....</b>	<b>203</b>